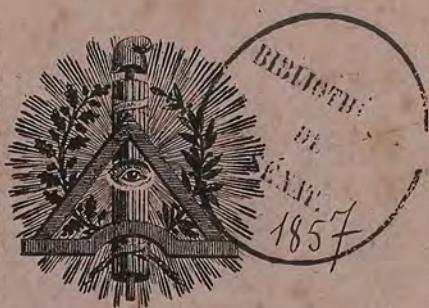


HISTOIRE

RÉVOLUTIONNAIRE.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU



LAURENTIUS

LAURENTIUS

LAURENTIUS





Les souffrances inconnues
et ces pensées obscures d'amour
qui elles ne contiennent
point au malheur de
Corde par la publicité
et que le simple deviennent
misères à notre justice
Diderot de 30 juillet

1789

Soyez libres: vivez

MÉMOIRES

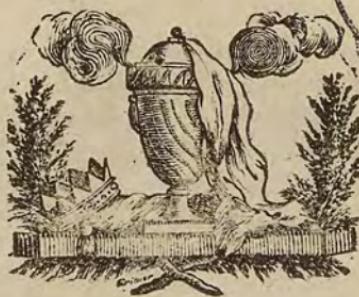
S U R.

LA BASTILLE,

P A R

M. LINGUET,

Surrexit è mortuis.

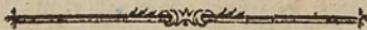


L O N D R E S,

De l'Imprimerie de THOMAS SPILSBURY, Snowhill.

Et se trouve à BRUXELLES,

Chez B. LE FRANÇQ, Imprimeur-Libraire.



M. DCC. LXXXIII.

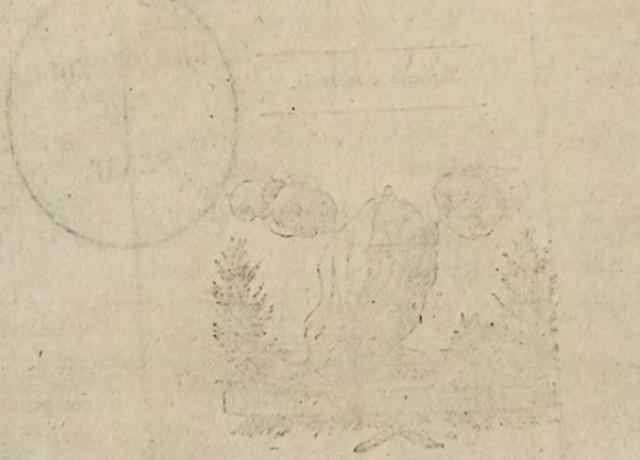
ДЕСЯТИМ

100

ДЕСЯТИ

ПАР

СЕМЬДЕСЯТЫХ

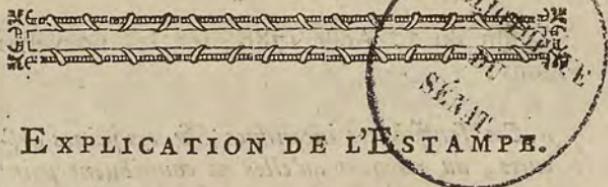


ЛОНДРЕ

THE INFLUENCE OF THOMAS THOMAS
ON THE AMERICAN REVOLUTION

ON THE AMERICAN REVOLUTION

W. DCC LXXXVII



EXPLICATION DE L'E STAMPE.

LE Courier du Bas-Rhin, c'est-à-dire la feuille périodique la plus estimée des hommes honnêtes & éclairés, des vrais philosophes, en annonçant ces Mémoires, N°. 1, 1783, a présenté une idée que l'on a faise, pour en faire le sujet de cette Estampe.

On y voit la Statue de Louis XVI, avec les attributs de la Royauté, élevée au milieu des débris d'un Château à moitié ruiné, qui est censé représenter la Bastille.

Ce Prince tend les mains avec bonté vers les Prisonniers qu'il vient de délivrer, & dont les attitudes expriment leur reconnaissance : son geste majestueux & doux tout à la fois répond au demi-vers d'Alzire, placé au bas de la gravure. Sur le piédestal on lit l'inscription très-noble indiquée par le Courier du Bas-Rhin,

A LOUIS XVI,
Sur l'Emplacement de la BASTILLE.

Dans le fond on apperçoit l'Horloge scandaleux décrit page 78 de ces Mémoires ; le cadran est frappé, & entamé par la foudre, qui, au-lieu de l'inscription insolente rappelée à la même page, a gravé sur le mur ces mots précieux tirés de la Dé-

claration du 30 Août 1780, sur les nouvelles
Prisons :

» Ces souffrances inconnues, & ces peines obs-
» cures, du moment qu'elles ne contribuent point
» au maintien de l'ordre par la publicité, & par
» l'exemple, deviennent inutiles à notre justice. »

Phrase qui emporte seule la réprobation des Bas-
tilles, puisque, comme on va le voir, leur destina-
tion spéciale est précisément d'infliger, & d'infliger
arbitrairement, & d'infliger bien plus souvent à
des innocens qu'à des coupables, des souffrances in-
connues, & des peines obscures.

N. B. Une méprise singulière arrivée dans le cours
de l'impression, a dérangé l'ordre des signatures : on
a été obligé d'ajouter entre la fin de la feuille D,
& le commencement de la suivante, une seconde
feuille D, marquée *D, dont les chiffres
recommencent à 51 & suivent jusqu'à 66, nombres,
qui par conséquent se trouvent employés deux fois.
On ne doit pas croire pour cela que l'exemplaire
soit défectueux.





MÉMOIRES SUR LA BASTILLE,

*Et la Détenion de l'Auteur dans ce Château-Royal, depuis le 27 Septembre 1780,
jusqu'au 19 Mai 1782.**

LONDRES, ce 5 Décembre 1782.

JE suis en Angleterre : il faut prouver que je n'ai pas pu me dispenser d'y revenir. Je ne suis plus à la Bastille ; il faut prouver que je n'ai jamais mérité d'y être.

Il faut faire plus : il faut démontrer que jamais personne ne l'a mérité ; les innocens, parce qu'ils sont innocens ; les coupables, par-

* N. B. J'ai été obligé de faire beaucoup de notes, & plusieurs sont un peu longues : J'ai pris le parti de les rejeter à la fin, en marquant exactement les renvois qui les indiquent. Cette méthode distrait moins le Lecteur ; & elle rappellera un autre Ouvrage, où je me suis bien trouvé de l'avoir employée.

ce qu'ils ne doivent être convaincus , jugés , punis , que suivant les Loix , & qu'on n'en suit aucune , ou plutôt qu'on les viole toutes à la *Bastille* ; parce que , si ce n'est en *Enfer* peut-être , il n'y a pas de supplices qui approchent de ceux de la *Bastille* , & que s'il est possible de justifier l'institution de la *Bastille* , en elle-même , dans de certains cas , il ne l'est dans aucun d'en justifier le *Régime* : il faut faire voir que ce régime aussi honteux que cruel , répugne également à tous les principes de la justice & de l'humanité , aux mœurs de la Nation , à la douceur qui caractérise la Maison Royale de *France* , & sur-tout à la bonté , à l'équité du Souverain qui en occupe aujourd'hui le trône.

C'est par cette discussion que je vais consacrer la reprise de mon travail , & ma rentrée dans ma pénible carrière.

Les deux premiers articles semblent m'être purement personnels , & n'intéresser que moi . On verra qu'ils sont liés inseparablement avec le troisième , & qu'ils en font une partie essentielle . Ils forment ensemble un cours d'oppressions ; un enchaînement d'iniquités & de douleurs , dont assurément il y a bien peu d'exemples depuis l'histoire de *Job*.

D'ailleurs serois-je digne de traiter le dernier si je ne commençais par éclaircir les deux autres ? Si je n'étois qu'un transfuge affamé de vengeance , ou un coupable flétris du pardon , quel poids auroient mes réclamations ?

Mais après avoir vu les preuves de mon

S U R L A B A S T I L L E. 3

innocence on sera plus vivement frappé du tableau des horreurs dont elle n'a pu me préserver : l'intérêt augmentera encore si l'on pense que ces horreurs il n'y a point de *François*, ni d'*Etranger*, de ceux qui voyagent en *France*, qui puisse s'assurer de ne les éprouver jamais. Les *Bastilles Françoises* ont dévoré, elles dévorent journellement des hommes de tous les rangs, & de toutes les nations : on pourroit graver sur les avenues de ces gouffres (1) l'avis adressé aux passans, sur la porte de quelques cimetières, *Hodie mihi, cras tibi.*

Qui peut en effet se promettre d'éviter un sort dont la qualité d'héritier présumptif de la couronne n'a pu garantir un *Louis XII*, ni des lauriers accumulés un *Condé*, (2) un *Luxembourg*; ni les vertus ou la science un *Sacy*, & tant d'autres; ni la morgue des compagnies de *Robe* un *Pucelle*, ni les plus importans services un *La Bourdonnais*; ni le droit des gens tant d'*Anglais*, d'*Allemands*, d'*Italiens*, &c. dont les noms sculptés par la rage de l'ennui sur ces funestes murs y forment de toutes parts une espèce de géographie aussi variée qu'effrayante, &c.? C'est donc, pour ainsi dire, le caractère d'une épidémie redoutable à tout le genre humain que je vais déterminer ici.

Malgré la prodigieuse quantité de témoins qui ont involontairement visité ces abysses les détails intérieurs en sont très-peu connus : les Mémoires de *La Porte*, de *Gourville*, de M^{me}. *De Stael*, n'en apprennent presque rien ; du

moins de ce qu'ils disent il ne résulte que la preuve d'un fait inconcevable : c'est que de leur tems ce *Tartare* étoit une espèce de *Champs Elysées* auprès de ce qu'il est aujourd'hui.

Alors les prisonniers recevoient des visites : ils se voyoient entr'eux familièrement : ils se promenoient ensemble : les officiers de l'*état major* parloient , mangeoient avec eux : ils étoient pour eux des consolateurs autant que des gardiens ; *La Porte* parle en propres termes des *LIBERTÉS de la BASTILLE* ; il donne ce nom à tous les adoucissemens que l'on vient de voir , dont jouissoient lui & tous ses compagnons d'infortune.

Et *La Porte* parle du règne du *Cardinal de RICHELIEU* : *La Porte* étoit un des hommes du royaume qui devoit être le moins ménagé : le despotisme de l'impitoyable Ministre étoit personnellement intéressé à lui arracher un secret précieux dont il étoit le confident , ou sa vengeance à le tourmenter : *La Bastille* n'avoit donc point dans ce tems - là d'amertumés qu'il n'ait dû boire , ni de tourmens qu'il n'ait dû subir . Que l'on compare sa description avec la miennne (3).

Comment s'est opéré cet accroissement de barbaries ? Je l'ignore : mais une bien douloureuse expérience ne m'en a que trop appris la réalité. Tandis que tout paroît tendre dans les moeurs générales à la mollesse , plutôt qu'à la rigueur ; tandis que le Prince qui règne aujourd'hui sur la *France* ne manifeste que des in-

tentions bienfaisantes ; tandis que des modifications humaines ont assuré par ses ordres , dans les prisons ordinaires , des soulagemens , même aux criminels convaincus , on ne s'occupe à la *Bastille* qu'à multiplier les supplices pour l'innocence. Ses cachots ont acquis plus d'atrocités que les autres n'en ont perdu.

Révéler cette incroyable dépravation , c'est , sous un Prince équitable , en nécessiter la réforme : ainsi mes derniers adieux à ma Patrie sont encore un service que je lui rendrai : mon dernier hommage au Roi vertueux qui la gouverne sera pour lui une occasion de plus de faire le bien qu'il aime , & qu'il cherche.

Mais cette révélation n'y a-t-il rien qui me l'interdise ? Tous les objets que je traite ici , puis-je les traiter sans scrupule ? Puis-je *en conscience* mettre le Public dans le secret des terribles mystères auxquels le 27 Septembre 1780 m'a initié ?

Les gardiens de la *Bastille* n'ont pas à la vérité à leur disposition les eaux du *Léthé* , pour détruire dans la mémoire de leurs victimes le souvenir de leurs cruautés : mais ils essaient d'y suppléer. Le despotisme qui fait du silence un des tourmens de la *Bastille* quand on y est , tâche d'en faire un devoir religieux quand on en sort , on force tous les *Jonas* qu'elle revomit à JURER qu'ils ne révéleront jamais rien , ni directement ni indirectement , de ce qu'ils ont pu y apprendre ou y souffrir.

C'est un Magistrat dans le costume consacré en apparence à la justice ; (4) ce sont des Militaires décorés du gage apparent d'un service pur , (5) & d'une vie dévouée à la défense des citoyens , qui président à ce dernier acte d'une oppression dont ils ont été les instrumens. On montre au demi-reffusité la porte qui seule peut le rendre à la vie , à demi-ouverte , & prête à se refermer s'il hésite : on veut ne lui laisser de choix qu'entre le silence , le parjure , ou la mort.

Hommes sensibles de toutes les nations , cauſiſtes rigides qui ſavez ce que l'honneur & la délicatesſe prescrivent , prononce. Ma plume doit-elle être liée , parce que mes mains l'ont été injustement ? Non fans doute ; vous me criez d'une voix unanime que l'infraction de cet engagement ignominieux n'est pas un parjure ; que le crime eſt de l'exiger , & non pas de le rompre.

Vous avez abſous le célèbre *Dellon* d'avoir brisé ce frein fabriqué par une inquisition religieufe , qui ayant précisément les mêmes principes que celle-ci , emploie les mêmes reſſources pour en enfevelir la honte , & le scandale. Vous vous réunifiez tous pour renouveler & consacrer à jamais cet axiome précieux à la ſociété , cet axiome dont l'oubli donneroit trop d'avantage aux méchans armés du pouvoir , que le ſerment a été institué pour garantir les conventions légitimes , pour assurer l'obſervation des Loix , & non pour défendre , pour aider à perpétuer les abus qui les enfreignent.

§. I.

*On m'a fait une nécessité de revenir en
ANGLETERRE.*

Après ce qui s'étoit passé en 1777 entre M. le Comte de *Vergennes* & moi , (6) ce Ministre étoit de tous les politiques de l'*Europe* , celui avec lequel je devois avoir le moins de relation. Cependant à l'approche de la rupture entre la *France* & l'*Angleterre* , en Mars 1778 , comptant sur la réputation de délicatesse personnelle , & de probité privée qu'il s'est faite , j'ai cru pouvoir hazarder de lui écrire , pour lui communiquer ma répugnance à rester dans un pays qui alloit devenir ennemi du mien : je lui demandois si , en changeant de séjour par un principe aussi patriotique , je n'aurois pas à craindre de nouvelles persécutions de la part du Ministère de *France* : je finissois par ces mots.

» Je sens bien que les circonstances ne me permettent pas d'espérer pour le présent des réparations : mais mon cœur se contenteroit de celle que le Public me fait , si en me transplantant je pouvois compter sur du repos , & j'y compterois si j'avois votre parole pour gage :

» Je vous demande pardon si , malgré mon innocence bien , & peut-être trop bien prou-

» vée , je crois devoir prendre des sûretés :
» mais tel est le malheur de ma position ; &
» j'ose croire que vous ne m'en saurez pas
» mauvais gré. Si je me défie du Ministère ,
» vous voyez combien j'ai de confiance dans
» le Ministre . » .

Le 20 du même mois M. le Comte de *Vergennes* m'a répondu en ces termes. « Vous me
» faites part , Monsieur , &c. M. le Comte
» de *Maurepas* , auquel j'en ai fait part , ap-
» prouve fort cette résolution ; & il m'AUTORISE
» à vous mander que vous pouvez bannir
» toute inquiétude de ce côté-ci Je crois ,
» Monsieur , qu'avec cette assurance vous pou-
» vez prendre le parti que vous jugerez le plus
» convenable. Je ne vous la donnerois pas , si je
» ne devois la regarder moi-même comme très-
» certaine. » .

Le 7 Avril suivant , j'ai demandé à M. le Comte de *Vergennes* de nouveaux éclaircissements : j'ai fait un nouveau sacrifice , plus pénible peut-être , & , j'ose le dire , plus noble encore que celui de mon séjour. (7) M. le Comte de *Vergennes* m'a répondu le 23. « J'ai
» reçu , Monsieur , votre lettre , sur laquelle
» je ne puis que vous confirmer ce que je vous
» ai marqué par ma précédente. Elle vous
» annonce , tant de la part de M. le Comte
» de *Maurepas* , que de la mienne , une SU-
» RETÉ ENTIERE POUR VOTRE PERSONNE ,
» dans le nouveau domicile que vous vous pro-
» posez de prendre. Je vous en renouvelle
» bien volontiers l'assurance , & celle de vous

» laisser le maître de continuer vos travaux littéraires, étant bien persuadé que le Roi, la Religion, ni l'Etat n'y seront point attaqués. »

Sur cette sauve-garde bien solennelle, comme on le voit, bien authentique, & sans conditions, j'ai quitté l'Angleterre. Je me suis fixé à Bruxelles. J'ai fait plusieurs voyages en France en 1778, en 1779 : j'ai vu les Ministres : les Annales ont continué d'avoir un cours aussi libre qu'honorables ; la littérature, j'ose le dire, n'a point produit d'ouvrage où le Roi, la Religion, l'Etat, aient été plus scrupuleusement respectés.

Cependant, le 27 Septembre 1780, ayant été attiré à Paris par une suite de trahisons dont j'indiquerai ailleurs quelques-unes, je me suis vu arrêté en plein jour, avec un opprobre réfléchi, & combiné, (8) plongé dans des cachots destinés uniquement, en apparence, aux ennemis du Roi, de la Religion, ou de l'Etat, & livré dans ma personne, dans mon honneur, dans ma fortune, à tout ce que des geoliers barbares, des calomniateurs sans frein, des suppôts avides, & des agens infidèles peuvent se permettre d'indignités.

Après vingt mois passés sans aucune sorte d'adoucissement, ni d'explication, ma captivité a paru finir le 19 Mai 1782 ; & elle n'a fait réellement que changer de forme. Le Lieutenant Général de Police de Paris venu en grand appareil pour m'annoncer que je n'étois plus prisonnier,

m'a notifié que j'étois *exilé*. Il m'a remis un ordre qui me reléguoit dans un petit bourg à 40 lieues de *Paris*, avec défense d'en *désemparer* A PEINE DE DÉSOBÉISSANCE.

Quoiqu'on ne daignât pas plus s'expliquer sur le motif de l'*Exil* que sur celui de la *Prison*; quoique j'eusse les plus fortes raisons de croire que ce nouveau coup partoit du Ministère, & non pas du Roi, je n'ai pas refusé de me soumettre. J'ai demandé seulement deux graces bien simples : l'une, la permission de rester à *Paris*, au moins jusqu'à ce que j'eusse recouvré les forces nécessaires pour m'en éloigner, & tiré des mains plus que suspectes, qui se trouvoient par de bien étranges manœuvres nanties de presque tous mes fonds, ce qu'il falloit pour y vivre ; l'autre, d'aller à *Bruxelles* passer quelques jours, pour y mettre fin à la confusion qui depuis deux ans consumoit le reste de ma fortune.

Je devois d'autant plus espérer de la condescendance sur ces deux articles, que le désordre auquel j'avois a remédier étoit émané du Ministère de *Franze* directement. Il avoit fait requérir ministériellement à *Bruxelles*, au nom du *Roi de France*, par le Chargé-d'affaires de *France* (9), secondé d'un Exempt de la Police de *Paris* (10), & d'un substitut que je nommerai ailleurs (11), le transport non-seulement de *mes papiers*, mais de *mon argent* : & ce qu'on n'avoit pas emporté, on l'avoit dissipé. On avoit payé à mes frais les courses du Sous-ministre (12), de l'Exempt en Chef, de l'Exempt en Second : on avoit

payé une garde dont le service consistoit à pil-
ler , sous prétexte de conserver : on avoit payé
les officiers du pays , empressés de disputer ma
dépouille aux officiers étrangers. L'injustice
Française avoit été prodigue de mes espèces en-
vers la justice *Brabançonne*.

De plus , n'ayant recouvré l'existence qu'avec
un nouveau présent à faire à ma Patrie , ayant
à constater par l'expérience une invention très-
précieuse ; à réaliser pour l'utilité publique un
nouvel usage de la lumière , imaginé dans un
tems où je ne la voyois pas ; la confiance qui
me fesoit espérer la modification , & même la
révocation de mon exil , étoit assurément fondée.

La curiosité m'a obtenu un court délai sur
le premier point ; & je ne l'ai pas trompée. J'ai
fait l'expérience : elle a réussi. (13) Le jour même
on m'a dit , *Partez pour RETHEL , & n'en désem-
parez pas* ; quoique pour obtenir la permission
d'aller à *Bruxelles* , je donnasse verbalement , &
par écrit , ma parole de revenir sur-le-champ ;
quoique depuis un mois je n'eusse cessé de re-
nouveler la promesse déjà offerte du fonds de
mon tombeau , non pas , comme quelques ga-
zettes ont eu la bêtise ou la malignité de le dire ,
de *ne plus écrire que d'après les vues du Ministère de
FRANCE* , mais de ne plus écrire du-tout , si on
l'exigeoit ; de me renfermer dans un silence ab-
solu , pourvu qu'en échange de ce sacrifice on me
rendît au moins les droits ordinaires de citoyen ;
(14) pourvu qu'en me résignant , puisqu'on le
vouloit , à cesser d'être utile à la société , on cessât

de me traiter plus rigoureusement que tant d'hommes qui lui sont à charge. Je mettois même dans ces instances & ces offres une douceur, une soumission, qui scandalisoient presque les témoins impartiaux, & ont persuadé à quelques-uns qu'enfin mon cœur avoit fléchi, ou ma tête cédé, sous l'excès de l'infortune.

Ils se trompoient : ma conduite en ce moment n'étoit pas différente de celle que j'ai tenue dans toutes les autres occasions de ma vie : je n'ai jamais pris un parti d'éclat sans avoir épuisé tous les moyens imaginables de l'éviter.

Ici, ce n'est que quand il ne m'a plus été possible de douter qu'il n'y eût un plan formé de m'anéantir le reste de mes jours, d'achever de me faire perdre ce qui me restoit de ressources en tout genre, en m'éloignant également de mes amis & de mes affaires, que je me suis enfin déterminé à une démarche devenue indispensable.

Alors même j'ai encore écouté les scrupules d'un sujet soumis, qui respecte le nom de son Prince jusque dans l'abus que ses Ministres osent se permettre d'en faire. Revenu à Bruxelles, je n'ai point songé d'abord à chercher une autre retraite. Quoique effrayé de la dévastation de ma maison ; quoique indigné des basseuses, des infidélités sans nombre commises par les agens ministériels qui avoient couru y traiter mes effets comme on traitoit ma personne, à Paris ; je me bornois à regretter mes pertes, à

rasssembler mes débris. Je ne voulais chercher que des distractions.

Je méditois un voyage de plusieurs années après avoir porté mon hommage aux pieds d'un Prince qui donne à tous les Princes de si nobles leçons par son exemple, & qui rend au trône des Césars un éclat qu'aucun trône n'a eu depuis long-tems, mon dessein étoit de passer en *Italie*, & d'aller tâcher d'oublier dans l'étude des monumens des siècles passés ce que j'ai souffert dans celui-ci.

Ce moyen indirect de me conformer encore aux vues du Ministère de *France* ne m'a pas été laissé. Des amis fidèles m'ont averti qu'il ne me pardonnoit pas de ne m'être point piqué d'une obéissance parfaitement littérale; & que, par les embûches dressées sur la route, le chemin de l'*Italie* redeviendroit infailliblement pour moi celui de la *Bastille*.

Comme cet avis me venoit de la même main qui m'avoit prévenu de la première *Lettre-de-cachet*, (car j'en avois été prévenu, mais j'avois refusé d'y croire) je n'ai pas pensé qu'il fut sage d'en braver une seconde. J'ai mis entre ces largesses du Ministère de *France* & moi une distance qu'elles ne franchissent point. Mes vrais protecteurs, ceux qui ont contribué à mon salut, ne feront pas fâchés sans doute que j'aise pris des précautions sûres pour conserver le fruit de leur amitié. Si les autres en marquoient du

ressentiment, ilsacheveroient de prouver combien elles étoient nécessaires.

Maintenant je le demande à tous les hommes honnêtes & impartiaux : Qu'ai-je pu faire que je n'aie pas fait ? Qu'ai-je fait que je n'aie pas été obligé de faire ?

Qu'on daigne réfléchir un moment sur les circonstances qui ont accompagné & suivi la restitution de ma liberté. Quoi ! à l'ordre de sortir de *Paris* où j'avois les affaires les plus pressantes, on joint la défense de me rendre à *Bruxelles* où des intérêts non moins précieux m'appelloient ? L'unique réponse à mes prières, à mes offres, à mes humiliations même, pour obtenir la dispense d'une de ces deux injonctions, c'en est une troisième, qui me condamne, après une inaction, une mort de deux années, à continuer de végéter au fonds d'un bourg inconnu, dans une oisiveté aussi ruineuse que fatiguante ! Ce sont-là les faveurs, les grâces, qui succèdent à une oppression sans exemple dans toutes ses parties !

Quel pouvoit en être l'objet ? De me punir ! Eh, de quoi ! Quel étoit mon crime ? Me l'avoit-on dit ? me le disoit-on ? La tardive justice que l'on venoit enfin de me rendre prouvoit assez mon innocence. Qui croira que, si l'on avoit pu fabriquer l'ombre d'un prétexte pour motiver des chaînes éternelles, on eût brisé celles dont on m'avoit chargé sans motif ? Un coupable convaincu, condamné,

peut bien recevoir comme une faveur la diminution de son supplice : mais un innocent !

Devois-je regarder ce caprice du Ministère comme une attention paternelle ? Sans doute il ne prétendoit pas me traiter comme on traite ces affamés qui ont long-tems souffert de la disette. Un médecin sage ne leur rend que peu - à - peu les alimens dont une trop grande quantité risqueroit d'abord de les étouffer. Mais probablement on ne craignoit pas de même pour moi l'effet subit du grand air ; on n'avoit pas la délicatesse de ne me remettre au régime de la liberté, qu'insensiblement, afin qu'il me fût plus salutaire.

Si cette diète politique avoit un objet, ce n'est pas à moi qu'on vouloit qu'elle épargnât des dangers. Ce qu'elle étoit destinée à prévenir, c'est l'explosion de ces soupirs accumulés pendant deux ans de désespoir ; ce sont les premières aspirations d'un cœur déchiré pendant cet espace avec un sang-froid si barbare, & une injustice si tranquille. Ce sont mes réclamations contre une violence qui a retranché deux ans de ma vie ; contre des attentats dont les suites en abrégeront le reste ; contre des traitemens qui n'ont jamais eu d'exemple , qui n'en auront jamais peut-être, même à la *Bastille*. (15) Voilà ce que l'on redoutoit.

Mais pour que cette précaution ne fût pas un nouvel outrage , & une iniquité de plus ,

au moins falloit-il la concilier avec l'arrangement de mes affaires personnelles, & le soin de mes intérêts domestiques : je ne demandois ni pension, ni indemnités, ni places ; je ne sollicitois que la permission de réunir les lambeaux de mes propriétés indignement attaquées, & dissipées plus indignement encore. Sans cela, pillé par les substituts du Ministère *François*, de la Police *Française* ; ruiné par un agent infidèle ; ne pouvant ni faire mes recouvrements arriérés, ni remédier aux déprédations passées, ni prévenir les futures, comment aurois-je vécu à *Réthel Mazarin* ? Les *Lettres-de-cachet* sont-elles donc des lettres de change ?

On a insinué dans le public qu'en exigeant de moi cette dernière épreuve on m'a voit annoncé des récompenses ; qu'on me préparoit des couronnes, si j'avois subi avec résignation ce dernier acte de mon martyre ; mais que j'avois tout dédaigné, & préféré l'espoir aveugle de la vengeance à la jouissance paisible des bienfaits qui m'auroient dédommagé de mon infortune.

Rien n'est plus faux :

L'unique récompense que l'on m'ait présentée c'est l'espoir d'apprendre un jour, si j'étois long-tems bien obéissant, LE VÉRITABLE MOTIF DE MA DÉTENTION : c'est un homme en faveur qui m'a offert cet appas. Un homme en place s'est botné à me dire : Si vous voulez vivre ici, TACHEZ DE VOUS FAIRE OUBLIER.

J'ai

J'ai cru qu'il étoit plus facile, plus sûr: plus nécessaire de tâcher de m'échapper. Mais je le repète : docile encore dans ma désobéissance apparente; réverant, chérissant encore des liens dont ceux de la *Bastille* ne m'avoient cependant que trop affranchi, c'est dans le voisinage de ma Patrie, c'est dans un pays qui en est pour ainsi dire la continuation, que je me ferois contenté de chercher une retraite, si elle avoit pu être assurée : il a fallu l'excès de la prévarication, & du danger, pour me repousser dans l'asyle inaccessible où je suis, & que je n'aurois jamais dû quitter.

Ceux que ma retraite & mon indépendance actuelle alarment peut-être avec raison, ne manqueront pas de s'armer du seul prétexte apparent qui puisse servir leur malignité. Ils m'accuseront d'*ingratitude* & de *Révolte*. Ils diront que si ma conduite passée n'offre point de *Crime d'Etat*, le choix de mon asyle présent en est un. L'effort qu'ils ont rendu indispensable ils le peindront comme une évasion criminelle. Ils produiront comme une preuve de la justesse des pressentimens qu'ils opposoient à la restitution de ma liberté, l'usage qu'ils m'ont forcé d'en faire; & l'emploi d'une faculté *qu'on auroit pu*, diront-ils, se dispenser de me rendre.

Qu'on eût pu s'en dispenser, il n'y a pas de doute : quand on a la force en main, ce qu'on ravit sans droit on est maître de le garder tou-

jours : rien de plus clair. Mais ce n'est pas-là de quoi il s'agit.

Il est question seulement de savoir , d'un côté , si , parce qu'une captivité sans cause n'a pas été sans terme , j'ai dû me soumettre aveuglément à la continuation d'une rigueur constamment inique dès son principe ; & de l'autre , si ayant apprécié ce qu'elle valoit une prohibition révoltante , à laquelle il est impossible de supposer que le Roi ait eu part , j'ai pu me croire en sûreté ailleurs qu'ici contre un despotisme ministériel qui n'avoit pas respecté une sauve-garde solennelle , émanée de lui-même .

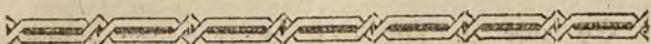
Il ne faut pas oublier cette promesse bien inutile , mais bien authentique , signée au nom du Comte de Maurepas , qui n'existe plus , par M. le Comte de Vergennes , qui existe encore ; elle me garantiffoit comme on l'a vu *la sûreté de ma personne* , non pas , comme on l'a dit , pour un temps limité , mais pour toujours , & sans aucune restriction , ou du moins sans autre restriction , même présumée , que celle à laquelle assurément je n'ai pas manqué de continuer à *respecter le Roi , la Religion , & l'Etat* .

A-t-on laissé ignorer au Roi ce motif de ma sécurité dans ses états ; ou bien , en me calomniant auprès de lui pour détruire l'estime dont il m'honoroit , pour le déterminer à une rigueur que la vérité n'auroit certainement pas motivée , lui a-t-on persuadé que cette barrière ne devoit pas l'arrêter ? Je n'en fais rien .

Ce que je fais c'est qu'avec ma sauvegarde & mon innocence , sous un règne équitable & doux , j'ai été traité , pendant deux ans , non pas comme un accusé , prévenu de quelque délit ; (car à un tel homme on lui fait son procès ; on l'instruit du grief qui en est le motif ; on lui permet de se défendre); mais comme un coupable convaincu de tous les crimes de *Lèse-majesté* possibles. Or , la parole des Ministres de *France* , & la pureté de ma conduite , ne m'ayant pas garanti pour le passé , quand leur vindicative infidélité manquoit même de prétexte , que devois-je espérer pour l'avenir , en restant dans le voisinage de la *France* , après avoir par une démarche légitime , nécessaire , mais contraire à leurs volontés , fourni d'après les règles de leur implacable despotisme un prétexte apparent pour une nouvelle oppression ? Je ne pouvois pas me flatter d'être plus irrépréhensible : devois-je m'attendre qu'ils deviendroient plus timorés ?

Dans les circonstances où je me trouvois , le choix de ma retraite étoit-il libre ? Ai-je pu , ai-je dû balancer entre la *Bastille* & l'*Angleterre* ? Après avoir quitté sans honte , avec gloire peut-être , cette Nation généreuse , n'ai-je pas pu sans remords revenir implorer sa protection ? *

* Pour apprécier équitablement mon retour , il faut lire , après ceci , la page 521 du Tome III des *Annales Politiques* , &c.



§. I I.

Que ma détention n'a eu aucun motif fondé.

Bien justifié sur le reproche d'ingratitude ou de révolte dans l'usage de ma liberté recouvrée, il ne m'est pas permis de laisser subsister le moindre nuage sur les causes qui me l'ont fait perdre, ou plutôt sur le fait précis qu'il n'y en a eu aucune capable de motiver l'abus de pouvoir dont cette perte a été le fruit. Je dois cette courte discussion à moi-même, à mes amis, à la confiance des hommes honnêtes, qui jugeant de mon ame par la leur m'ont toujours défendu sur la seule conviction de mon innocence. Il faut leur prouver que ce pressentiment ne les trompoit pas.

Ma réputation a été trop long-tems livrée à la rage de mes ennemis, qui ne craignoient pas de réponse; à la licence des gazettiers, justifiée, il est vrai, par l'appareil & la rigueur de ma détention. Comment se persuader que sous un gouvernement qui n'est point atroce, & sur-tout sous un Roi dont les bonnes intentions sont connues, un traitement si sévère n'eût pas des motifs proportionnés?

Un Ministre étranger, qui s'est intéressé vivement pour moi, par sa propre inclination, &

par l'ordre de son Souverain, m'a dit à ma sortie, que jamais il n'y avoit eu d'*Affaire d'Etat* plus gravement traitée que la mienné; & que, malgré son penchant à me croire innocent, il avoit conclu de la manière dont on lui fermoit la bouche dans ses sollicitations que j'étois coupable d'un crime de *Lèse-majesté*; dont on me fesoit grace de ne pas précipiter le châtiment.

Et tous ceux qui ont fait des démarches en ma faveur ont reçu le même accueil. Tantôt un silence glaçant; tantôt des marques de regret, & de pitié; quelquefois même des éloges qui sembloient indiquer une bonne volonté devenue impuissante par les raisons les plus terribles; enfin des demi-mots qui laissoient à l'imagination la plus vaste, la plus lugubre carrière sur l'énormité des délits, & la durée, comme la justice de la punition, voilà ce que trouvoient mes amis chez tous les gens en place, du moins chez ceux à qui l'on ne pouvoit pas supposer que les vrais motifs de ma détention fussent cachés.

Il est inconcevable, je l'avoue, que l'objet d'un semblable manège, non-seulement se trouve en définitif absolument innocent, mais même qu'il n'ait jamais été inculpé; il est inconcevable qu'en livrant sa personne à des traitemens que les plus grans crimes, les mieux prouvés, auroient à-peine justifiés, on livrât de sang-froid son honneur à l'indiscrétion, à la malignité publiques; qu'on autorisât cette ma-

lignité à regarder , à donner comme une preuve de ses attentats la rigueur injuste dont on l'accabloit , & que les distributeurs de ces réticences perfides fussent précisément ceux qui en connoissoient le mieux l'injustice & le danger ; qu'enfin ce danger , cette injustice entraissent dans les calculs de leur vengeance , dans le lucre qu'ils prétendoient tirer de leur opprimeuse imposture.

Il est inconcevable qu'il existe un Ministère capable d'une cruauté aussi soutenue , aussi raffinée , d'une hypocrisie aussi profonde : il l'est que des hommes occupés , ou censés occupés des affaires publiques les plus importantes , trouvent le tems de combiner une si honteuse fraude ; qu'ils se liguent ainsi pour en imposer à la fois au Prince qui les honore de sa confiance & au public témoin de leurs démarches ; qu'ils se confédèrent pour perdre par de semblables manœuvres , qui ? Un simple particulier , un homme irréprochable , dont l'unique faute étoit d'avoir trop aimé sa Patrie , & pris trop de confiance dans leurs paroles. Mais ce fait est plus vrai encore qu'étonnant.

J'ignore , je le répète , ce que l'on a pu dire au Roi ; de quelles colomnies on s'est servi pour faire prévaloir dans son esprit la nécessité apparente de m'écraser par un coup éclatant , sur le plaisir qu'il paroiffoit prendre à me lire , & le penchant qu'il avoit à me protéger : jamais rien ne m'en a été communiqué : pendant les vingt mois de ma détention je n'ai pas subi

l'ombre d'un interrogatoire , pas l'apparence d'un examen. Je porte aux Ministres de *France*, à la face de l'*Europe*, le défi solemnel de produire un seul acte qui prouve que l'on ait rempli à mon égard la moindre formalité.

Ma sortie , comme on l'a vu , a été accompagnée du même mystère : l'ordre d'exil n'a pas été moins silentieux : ainsi je ne puis me justifier précisément sur rien , puisque j'ignore absolument de quoi l'on a pu m'accuser.

Mais c'est déjà , sans doute un grand préjugé que ce silence envers un homme sur qui l'on aggravoit d'ailleurs toutes les espèces de cruautés qui supposent une conviction complète & foudroyante. Toutes les loix le proscrivent ; on ne peut se le permettre qu'à la *Bastille* , & peut-être en ce lieu même n'a-t-on jamais osé se le permettre qu'envers moi. Il ne faudroit pas d'autres preuves de la nullité , ou de la fausseté des accusations.

Voici plus : voici qui achevera de lever toute espèce de doute : on n'a cessé de me dire à la *Bastille* , que ma détention étoit émanée de la volonté directe & immédiate du Roi ; que je n'étois pas un homme assez obscur pour qu'on eût hazardé un coup d'autorité contre moi sans son aveu : c'est cette barrière sacrée que l'on n'a cessé d'opposer à mes efforts pour découvrir , pour entrevoir au moins les motifs si soigneusement cachés de ma détention. Cet aveu , cette volonté ont donc eu pour principe

des délations quelconques , des griefs articulés & précis.

Eh bien , calomniateurs audacieux , qui auriez réussi à m'enlever l'estime du Protecteur que la nature & la providence m'avoient donné , c'est à ses pieds que je vous cite : je vous dénonce à son ame honnête & franche que vous avez trompée. Si vous ne lui avez rien dit qui ait pu rendre un instant suspect mon amour pour sa personne , mon dévouement à ses intérêts , mon aversion , mon horreur pour toute espèce de manœuvre , en général , & sur-tout pour celles qui auroient eu un but opposé , je le déclare en termes formels , vous avez dit autant de mensonges que des paroles.

Et ne vous flattez pas d'échapper à mes instances sous ce voile si souvent profané du respect dû aux *Secrets de l'Etat* : ne vous abusez pas en espérant qu'il cachera les ressorts de votre despotisme frauduleux comme la *Bastille* en cache les résultats : Non ; je vous poursuivrai jusque dans cet asyle que vous souillez ; je ne cesserai d'y faire retentir ces mots terribles pour vous , & auxquels le Monarque équitable à qui je les adresse , ne sera peut-être pas insensible : « Vous l'avez trompé : ma conduite » & ma plume ont toujours été pures comme » mon cœur. »

Vous avez laissé dire , assurer , imprimer dans toutes les gazettes , « Que j'avois trame des » projets dangereux ; que j'avois composé , &

» donné des mémoires capables d'attirer à la
» *France* des réclamations embarrassantes , ou
» du moins d'en réveiller le desir. » C'est-là le
bruit que j'ai trouvé le plus accrédité , en sortant
du tombeau ; c'est-là l'opprobre auquel
vous aviez dévoué ma cendre , si malgré vos
efforts , une main toute puissante ne m'en avoit
pas arraché.

Peut-être l'obstacle que vous avez mis à mon
retour à *Bruxelles* , a-t-il eu pour objet de con-
firmer encore , d'accréditer cette imposture aussi
criminelle qu'absurde. Peut-être , après avoir eu
l'art de la rendre probable aux yeux que vous
vouliez tromper , avez-vous eu celui d'empêcher
les éclaircissemens entre les deux Souverains
qu'elle intéressoit , & de prévenir une explica-
tion qui m'auroit justifié.

Peut-être même , redoutant la protection dont
m'honoroit l'auguste & vertueuse Princesse qui
est le lien de leur union , n'avez-vous forgé cette
calomnie que pour la réduire au silence quand
il s'agiroit de moi ; épouse de l'un , sœur de
l'autre , tant que les faits ne seroient pas éclair-
cis , elle devoit craindre de paroître s'intéresser
pour un homme suspect de leur avoir manqué
également à tous deux : & comment éclaircir
ces faits , puisque dans la matière délicate sur
laquelle vous portiez les soupçons il étoit si fa-
cile d'échapper les éclaircissemens !

Mais vous n'aurez pas le crédit d'étouffer la
protestation que je consigne ici. Renfermé ex-

clusivement dans mes travaux littéraires, je ne me suis permis d'autres spéculations politiques, sans exception, que celles que j'ai publiées dans les *Annales*: j'ose invoquer ici, pour détruire l'imposture que vous avez ou inventée, ou tolérée, le Souverain auguste dont elle compromettoit le nom. Loin de me livrer à la démence folle, qui auroit voulu présager & justifier le démembrement de la *France*, c'est dans son sein que je n'ai cessé de me préparer une retraite. (16) C'est de ses prospérités que j'ai perpétuellement fait dépendre la mienne, jusqu'au moment où vous avez payé l'attachement le plus tendre par des supplices à-peine réservés à ses plus implacables ennemis, jusques-là elle n'a point eu d'enfant plus soumis, de sujet plus fidèle.

Si mon ame a conçu l'idée d'un sentiment différent à ceux que je développe ici, sans doute il en existe quelque trace. Eh bien, découvrez-les, produisez-les au jour : fouillez tous les bureaux : mettez en mouvement les espions privilégiés dont vous payez si cher l'activité clandestine : si en effet je suis coupable, la hardiesse de ma dénégation donnera autant d'indignation contre moi, aux dépositaires des preuves de mes perfidies, que ma trahison primitive leur auroit inspiré de mépris dès le commencement : ils s'empresseront de vous aider à confondre un imposteur hypocrite, qui oseroit se flatter d'abuser de leur indulgence, & s'efforceroit de concilier l'apparence de la vertu avec les manœuvres du crime. Il n'y a ni

S U R L A B A S T I L L E. 27
intérêt, ni secret d'Etat qui puisse s'opposer à ces révélations qui vous feroient si précieuses.

Mais que je suis loin de les craindre ! Ma conduite, comme tous mes ouvrages, sans exception, n'a cessé de porter l'empreinte d'un même sentiment : c'est celui de l'enthousiasme patriotique : c'est celui d'une délicatesse sur cet article poussée jusqu'à l'excès. Voilà sur quoi ma bouche, ma plume, mon cœur ont toujours invariablement été d'accord. Voilà sur quoi il faut me démentir par des faits, ou reconnoître combien est odieuse & criminelle la machination qui a pu rendre un instant mon innocence problématique.

Mais mes écritures privées ont-elles été aussi intactes que mes actions publiques ? N'ai-je pas commis quelque imprudence intérieure, quelque indiscrétion secrète qui ait pu justifier l'animadversion du Gouvernement ? N'ai-je pas choqué quelque homme puissant ; au rang de qui l'on ait cru devoir une réparation ? Voilà la dernière ressource de mes persécuteurs : & c'est aussi le dernier trait de la fatalité qui me destinoit à être un modèle d'oppression passive dans tous les genres.

N'est-il pas étrange, après ce que j'ai souffert de la rage des corps, de la prévarication des hommes en place, que je sois obligé de me justifier sur un pareil sujet ; de rendre compte de tous les soupirs que l'indignation a pu m'arracher, de toutes les convulsions que

la douleur a pu me causer ? Mais il faut bien me prêter à cette énumération , d'abord parce qu'elle est nécessaire , & ensuite parce qu'elle achevera de dévoiler toute l'horreur , toute la bâcheté des manœuvres dont j'ai été la victime.

Le seul grief de l'espèce dont il s'agit qui m'ait été communiqué , celui qu'on m'a présenté comme l'unique cause de ma détention , c'est une lettre à M. le *Mal. de Duras* : je ne prétends pas la justifier , & la discussion en feroit fort inutile ; mais c'étoit une lettre particulière , & qui ne concerneoit en lui que le particulier ; une lettre provoquée , nécessitée même , par des procédés plus répréhensibles qu'elle n'étoit violente , une lettre secrète , que je n'ai jamais montrée ; une lettre que je n'ai pas nié d'avoir écrite , parce que je ne fais pas mentir , mais que M. le Maréchal de *Duras* , au moins dans le public , a toujours nié d'avoir reçue ; une lettre dont il a toujours affirmé ne s'être pas plaint , dont en effet il s'est si peu plaint qu'on n'a pas pu m'en représenter l'original , malgré mes réquisitions , & qui par conséquent dans tous les cas , ne pouvoit devenir le fondement ni d'une procédure , ni d'une punition quelconque ; une lettre enfin sur laquelle ma réponse , quand on m'a demandé si je l'avais écrite , auroit dû faire rougir la haine , & défaillir la vengeance. (17)

Quelle qu'elle fut , il est évident que l'éclat seul auroit pu la rendre criminelle , & elle n'en

avoit pas eu. Quelle qu'elle fût, quand même elle auroit été publiée avec autant de scandale que ma détention en a produit, ce n'étoit pas *un crime d'état*. Quelle qu'elle fût, assurément elle n'auroit pas justifié vingt mois de *Bastille*, & une continuité du traitement le plus atroce dont cette enceinte infernale ait jamais été le théâtre.

On sera curieux, je le sens bien, de connoître cette pièce, aussi fatale que mystérieuse, &, si je n'étois sensible qu'au desir de la vengeance je la publierois. Mais je respecte encore ici même les intentions du Roi : dès que ma lettre a pu lui déplaire, je l'abandonne : j'en fais le sacrifice au jugement qu'il en a porté, sans attacher d'autre prix à ce dernier hommage que la satisfaction de l'avoir rendu. (18)

Mais il en existe une autre dans les bureaux ministériels de *France*, qui a peut-être plus contribué encore que la précédente à mon infortune : celle-là on s'est bien gardé de la remettre sous les yeux du Roi ; & en effet elle n'auroit garanti de tout, si elle avoit pu y paraître. On ne me l'a jamais rappelée : mais, comme je ne doute pas qu'elle n'ait influé beaucoup plus que l'autre sur la résolution du Ministère ; comme il est évident qu'en se servant de la première pour aigrir l'esprit du Roi, on a eu la discréction de lui cacher la seconde, qui n'avoit pu aigrir & alarmer que ses Ministres, je crois qu'il est de mon devoir de la configurer ici.

Elle est du lendemain de celle à M. le Maréchal de *Duras* : elle étoit adressée à M. *Le Noir*, Lieutenant de Police, par les mains de qui passoient les *Annales* pour se rendre dans celles du distributeur.

Il faut se rappeler qu'en Mars 1780, les Nos. LIX. & LX. avoient été arrêtés successivement, à la sollicitation de M. le Maréchal de *Duras*, & du *Parlement de Paris*. J'avois enduré patiemment la première suppression : à la seconde j'écrivis le 7 Avril 1780, à M. le Maréchal de *Duras* la lettre qu'il ne montre pas, ni moi non plus : & le lendemain, à M. *Le Noir*, celle que voici.

» Bruxelles, 8 Avril 1780.

» MONSIEUR,

» Après avoir donné ma lettre d'hier à une
» indignation trop légitime, je vais faire en-
» core quelques efforts au nom de la justice &
» de la raison, quoique j'aie appris à mes
» dépens combien elles ont peu de pouvoir
» en France contre les manœuvres & le crédit.
» Voici un court mémoire, que je vous prie
» de remettre sous les yeux des Ministres : on
» ne manquera pas de dire encore, que c'est
» ma mauvaise tête ; mais il me semble que ce
» sont mes bonnes raisons.

» Je ne puis concevoir que M. le Maréchal
» de *Duras* veuille encore de l'éclat. J'avoue

„ qu'on ne peut rien ajouter à ce que M. le
„ Comte *Desgrée* lui a dit : mais c'est quelque
„ chose que de le répéter , & de faire observer
„ au public que M. *Le Maréchal* n'en a pas
„ obtenu satisfaction. Il me semble qu'à sa
„ place c'est sur-tout le bruit qu'il faudroit
„ éviter : il va en faire plus qu'il n'en a fait
„ de sa vie.

„ Quoi qu'il en soit , je ne puis que vous re-
„ péter ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous
„ dire plusieurs fois , sur ma répugnance à re-
„ tomber dans toutes les tracasseries passées ,
„ sur le desir ardent que j'ai de n'y être plus
„ exposé ; mais en même tems sur le courage
„ avec lequel je les soutiendrai. Il m'en coû-
„ tera ma fortune ; mais je suis accoutumé aux
„ sacrifices.

„ On a arrêté à *Paris* le débit des Numéros
„ LIX. & LX. des *Annales* : ils sont publiés ,
„ distribués en *Angleterre* , en *Hollande* , en *Al-
lemagne* , dans les *Pays-Bas* : ils le sont en
„ France même par les *contrefaîcheurs*. Arrêter
„ à *Paris* seulement l'édition légitime , tandis
„ qu'on tolère , qu'on favorise toutes les au-
„ tres , c'est commettre une injustice révoltante ,
„ & encore plus inutile : on n'empêchera pas
„ les Numéros prohibés d'entrer à *Paris* : on
„ les y rendra seulement plus remarqués , plus
„ courus , plus précieux : la sensation en sera
„ plus vive , & plus prolongée. Je ne vois
„ pas ce qu'il y a à gagner pour les inté-
„ ressés.

„ Ces Numéros n'ont rien de répréhensible
„ à beaucoup près. Le LIX. pouvoit être in-
„ finiment plus fort. Je ne suppose pas que
„ les intérêts du très-ridicule neveu de M. de
„ Leyrit (19) entrent pour rien dans cette sup-
„ pression. Il ne s'agit donc que d'épargner
„ à M. le Mal. de Duras le désagrément d'une
„ réflexion fâcheuse sur son affaire : mais n'est-
„ elle que dans ce Numéro, ou plutôt n'y est-
„ elle pas adoucie, du moins à l'avantage du
„ Commandant ?

„ Quand deux hommes faits par leur nom
„ & leur état pour donner l'exemple de la pro-
„ bité dans les actions, & de la délicatesse dans
„ les paroles, s'accusent réciproquement à la
„ face de l'*Europe*, de friponnerie, de larcins
„ de toute espèce, en articulant les mots ;
„ qu'ils s'adressent à un tribunal réglé pour ob-
„ tenir réparation, justice, & que ce tribunal
„ laisse la chose indécise, il commet au moins
„ une prévarication, & peut-être deux. S'il
„ y a un coupable, c'est un scandale qu'il ne
„ soit pas puni ; s'il n'y en a pas, c'en est un
„ bien plus fort que l'arrêt étende les soupçons
„ au lieu de les détruire, & flétrisse deux in-
„ nocens au lieu de les absoudre. Voilà tout
„ ce que j'ai dit : c'est sur les Juges que
„ tombe ma remarque. Le Public n'est pas
„ si indulgent : c'est l'Ecrivain de *Castellan*
„ qu'il désigne comme le vrai coupable, & la
„ suppression mandiée du Numéro LIX. ne le
„ réhabilitera pas.

„ Quant

» Quant au Numéro LX. ce sont des faits. Les
» vexations des *Parlemens* : leurs tyrannies inté-
» rieures ; le support que tous les membres croient
» se devoir , & se donnent en effet les uns aux
» autres dans les occasions où ils devroient le
» moins se permettre de confondre leur caractère
» légal avec leurs intérêts particuliers ; la corrup-
» tion des *Secrétaires* , leurs manèges, leurs infidé-
» lités , leur habitude de se faire payer par les deux
» parties , &c. sont des choses constantes. Puisque
» l'autorité ne veut ni punir ni réprimer ces abus ,
» il faut au moins que la certitude de ne pouvoir
» les dérober à la censure publique y mette une
» espèce de frein : c'est l'intérêt du Gouverne-
» ment : c'est celui même des Compagnies que
» tant d'excès avilissent.

» *Tant que j'ai écrit d'ANGLETERRE je n'ai*
» *éprouvé aucune tracasserie ; (20) & j'ai écrit des*
» *choses bien plus fortes. C'est cependant sur*
» *le plan conçu , rédigé , exécuté en Angleterre ,*
» *& bien connu en France , que les conventions*
» *ont été formées entre le Public de France , les*
» *Postes de France , & moi. C'est d'après ce*
» *plan que les souscriptions ont été ouvertes*
» *& reçues ; que la distribution de l'ouvrage*
» *a été autorisée ; que le Roi a accepté les*
» *exemplaires que je lui ai adressés directe-
ment : on n'a pas mis pour conditions , que*
» *je respecterois les lâchetés des Maréchaux de*
» *France , si quelqu'un d'eux en commettoit ,*
» *ou les prévarications des Tribunaux. On*

» n'en a mis aucune ; je n'en aurois pas ac-
» cepté.

» Je n'ai jamais entendu me soumettre à aucune
» espèce de Censure : au contraire , j'ai protesté
» hautement , j'ai imprimé plusieurs fois , que je
» n'aurois jamais d'autre Censeurs que ma propre
» délicatesse. Je n'ai pas dit un mot qu'elle puisse
» désavouer. D'où viennent donc les entraves
» auxquelles on prétend me soumettre ?

» En repassant la mer j'ai changé de lieu ,
» mais non pas de cœur ; j'ai fait sans regret le
» sacrifice de ma fortune ; je ne ferai pas celui de
» mon indépendance ; ni des prérogatives aux-
» quelles un accord solennel m'a donné droit. On
» peut me punir de mon amour pour la *France* , de
» ma confiance au Ministère de *France* , de mon
» dévouement en tout sens pour ma Patrie : on
» peut me déterminer , à force de dégoût , à cesser
» d'écrire ; on ne me réduira jamais à écrire en
» esclave. De toutes les indemnités que le Gou-
» vernement de *France* me doit , la franchise de
» ma plume est , ce me semble , la moins coû-
» teuse , & , j'ose le dire , la plus utile pour
» lui. »

Voilà , je n'en doute pas , & je n'en ai jamais
douté , quoique je n'en aie jamais parlé , la vé-
ritable cause de mes infortunes ; voilà ce qui a
décidé le Ministère de *France* à saisir l'occasion
de se venger : il n'avoit pas pu refuser à la

hauteur , à la netteté de ma conduite , lors de ma sortie d'*Angleterre* , la parole solennelle dont j'ai parlé ; il n'avoit pas pu trouver depuis même de prétexte pour la violer.

D'ailleurs , je dois à la mémoire de M. le Comte de *Maurepas* cette justice : il n'étoit ni vindicatif , ni implacable : occupé uniquement de perpétuer son repos & son crédit , il ne cherchoit point d'autre jouissance. Ce que les *Annales* avoient de gai , il s'en amusoit : le sérieux , il ne s'en inquiétoit guère. Peut-être même trouvoit-il plaisant que ce fut lui qui eut l'air de me protéger .

Ses agens dans l'administration ne pensoient pas de même : les uns se souvenoient encore de la lettre à M. le Comte de *Vergennes* , & des portraits qu'elle contient : les autres redoutoient la franchise peu politique des *Annales*. Les filoux , a dit un homme fensé , craignent les *reverberes* : le succès de cet ouvrage , les suffrages les plus respectables réunis en sa faveur , l'empressement de tout ce qui ne le redoutoit pas , c'est-à-dire de tous les hommes vertueux & impartiaux , avoient enchaîné la mauvaife volonté.

Mais , quand on eut pour arracher le consentement du vieillard la lettre du 8 Avril , que l'on ne montroit qu'à lui , & qu'il fut aisé de lui faire prendre pour des menaces ; quand on eut pour prévenir l'esprit du jeune Roi l'autre lettre du 7 qu'on ne montroit aussi

qu'à lui , avec ce qu'on y a joint sans doute ; & qui ne se disoit également qu'à lui , il a été facile de fabriquer l'ordre qu'on avoit désespéré peut-être jusques-là de se procurer. On ne pourra pas douter que les choses ne se soient ainsi passées , si l'on songe que la lettre à M. *Le Noir* est du VIII AVRIL 1780 , & la *Lettre-de-cachet* du XVI du même mois.

Mais cette même date amène une bien autre conséquence : la seule idée en fait encore très-faillir ma main ; & c'est avec autant d'horreur que de saisissement que je vais la développer.

Le 16 Avril 1780 , je n'étois pas en *France*. J'étois le maître de n'y jamais rentrer : si mon aveugle fanatisme pour ma Patrie ; si ma confiance , plus folle encore qu'aveugle , dans une promesse de Ministres *François* , jointe à mille trahisons , comme on le verra plus bas , ne m'a voit fait négliger des avis trop fûrs , je n'y serois jamais rentré. La *Lettre-de-cachet* n'auroit donc jamais eu d'exécution. On forgeoit donc cette foudre au hazard , & sans savoir si jamais elle produiroit son effet. Le Ministère de *France* a donc de ces réserves meurtrières ; il a des magasins où il dépose ces instrumens de sa vengeance ; & il attend paisiblement , comme un chasseur à l'affût , que la proie vienne s'offrir d'elle-même au coup qu'il veut lui porter.

Il y a plus : il imite le manège de ce chasseur dans ses préliminaires , comme dans son objet. Vingt perfidies plus lâches les unes que

les autres ont été multipliées successivement pour me déguiser le piège que l'on venoit de placer sur ma route. Le seul cours rendu à la publicité des *Annales*, immédiatement après le 16 Avril, n'en est-il pas une de la plus criminelle espèce !

Quoi ! l'on continuoit à répandre dans le public , sous la garantie de l'autorité royale , un ouvrage dont l'auteur étoit proscrit secrètement , & dévoué par les Ministres à l'opprobre , aux rigueurs réservées pour les ennemis du Roi & de l'Etat ! On continuoit à le recevoir pour le remettre au Roi ; on le lui remettoit , on feignoit d'applaudir aux marques de satisfaction dont il continuoit de l'honorer : on avoit soin de m'en informer !

Le même organe par lequel transpiroient jusqu'à moi les nouvelles d'une approbation si flatteuse , étoit employé à m'attirer à *Paris*. L'espion masqué en ami que la police pensionnoit , à mes dépens , depuis cinq ans pour pénétrer dans mes secrets , instruit que je n'ignorois pas celui-là , ne cessoit de combattre l'effroi qu'il m'avoit inspiré , par cette considération , qu'on auroit pas rendu la liberté aux *Annales* si on avoit voulu l'enlever à l'auteur ; & que je pouvois sans crainte venir en *France* , puisque mes ouvrages étoient si bien accueillis à *Versailles*. On fesoit ainsi servir un nom sacré à faciliter le succès d'une iniquité , dont ce même nom devoit être l'instrument !

Elle n'a eu lieu qu'au bout de six mois ; mais au bout de six ans, de vingt, la *Lettre-de-cachet* qui l'ordonnoit auroit eu la même efficacité. J'étois donc pour le reste de ma vie dévoué à subir, dans quelque tems que ce fût, l'atteinte de ce poignard ; & dans la dernière vieillesse, lorsque rassasié de calamités, épuisé de travaux, je ferois venu demander à ma patrie, pour prix de tant d'efforts, de sacrifices, la permission d'y mourir en paix, je n'aurois trouvé de porte pour y rentrer que la *Bastille*, ni d'autre tombeau que ses cachots !

D'après ces réflexions, quel nom donner, grand Dieu, à la *Lettre-de-cachet* du 16 Avril 1780 ! Comment qualifier cet empressement à la fabriquer, & cette patience à attendre le moment d'en faire usage !

Maintenant qu'on songe qu'une détention ainsi motivée, ainsi préparée, ainsi consummée, a duré près de *Deux ans* ; qu'elle a porté à mes affaires & à ma santé un préjudice presque également irréparable ; que si ma ruine absolue au civil, & mon anéantissement entier au physique n'en ont pas été le fruit, j'en suis redévable à une faveur particulière de la providence, qui me prédestinait apparemment au ministère que je remplis en ce moment, c'est-à-dire, à publier les horreurs de la *Bastille*, m'a doué d'une organisation expresse pour les supporter.

Si c'étoit à M. le Mal. de *Duras* qu'on eut cru devoir une satisfaction aussi complète, on

ne pourroit s'empêcher de répéter ce qu'a dit à cette occasion un des plus illustres Souverains de l'Europe : *Ce Monsieur de Duras est donc un bien grand Seigneur !*

Les exemples ne sont rien en ce genre : dans une matière où tout est caprice & despotisme, les autorités, les comparaisons sont bien inutiles : je ne puis cependant m'empêcher d'en faire une.

Dans le nombre innombrable des *Embaillemens* qui ont eu pour objet une satisfaction due à des personnes puissantes, on peut compter celui de *La Beaumelle*. Cet écrivain plus qu'in-discret avoit osé dans ses mémoires de M^{me}. de Maintenon insérer cette phrase : *La Cour de Vienne accusée depuis long-tems d'avoir toujours à ses gages des empoisonneurs.....* Certainement l'offense étoit grave & publique : le châtiment pouvoit sans injustice être sévère, & la réparation éclatante.

Cependant *Cinq mois* de *Bastille* parurent suffisans. *La Beaumelle* trouva même une protection efficace dans la générosité de la Cour, qu'il avoit insultée. C'est à sa sollicitation qu'il devint libre, & point *Exilé*.

Tout homme de guerre qu'est M. le Mal. de *Duras*; tout homme de lettres qu'est M. le Mal. de *Duras*; tout homme d'esprit qu'est M. le Mal. de *Duras*; tout académicien qu'est M. le Mal. de *Duras*; malgré tous ces titres, il n'est pas probable qu'il ait paru au Ministère de Fran-

çois, lui tout seul, un personnage plus important que la Maison d'*Autriche* entière; quelles que violentes qu'on veuille supposer mes six lignes ignorées, à M. le Ma^l. de *Duras*, on ne peut pas imaginer de les comparer à l'inculpation publique, & aussi atroce que fausse, du roman dont il s'agit.

Si donc M. le Ma^l. de *Duras* a bien voulu servir de prête-nom à la *Lettre-de-cachet* contre moi, quand on l'a enfantée, il est évident que ce n'est pas à lui que je dois en imputer la durée; il n'auroit pas demandé, on ne lui auroit pas offert, un si long sacrifice. (21) Il n'a pas tenu à cette indiscretion, ou plutôt à cette malignité, qui me cherchoient par-tout des torts, & au Ministère *François* des excuses, qu'on ne le crut exigé par une divinité terrestre un peu plus imposante. Elle ne se sont pas bornées à compromettre à mon occasion le nom d'un seul Souverain. Après avoir donné mes prétendues relations avec l'un comme le motif de l'iniquité du 27 Septembre 1780, on a voulu en rendre un autre directement complice. On a publié qu'elle avoit été accordée aux instances de sa Majesté *Pussienne*. Le bruit s'est répandu, & il subsiste encore, que ce Monarque piqué de l'Epître à M. d'*Alembert*, * & des détails que j'ai cru devoir publier à l'occasion de la célèbre affaire du *Meunier*; ** & plus

* Voyez le Tome IX. des *Annales Politiques*, &c. page 79.

** Ibid. page 4 & suivantes.

encore aiguillonné par les instances des petits *Plantons de Paris*, avoit sollicité à *Versailles* ma détention ; que le Ministère de *France* n'avoit pu refuser cette condescendance à un philosophe aussi important, & que les portes de ma geole n'avoient pas pu s'ouvrir sans l'aveu de celui par l'ordre de qui elles s'étoient fermées.

Mais quelle apparence qu'un Législateur aussi équitable, aussi bienfaisant chez lui, se fût abaissé jusqu'à solliciter une injustice, une oppression pour son compte chez autrui ? Quelle apparence qu'ayant fait tout récemment à l'Auteur des *Annales* l'honneur d'en adopter même les expressions dans une de ses loix, * il se fût permis un caprice de cette espèce contre ce même écrivain, qui ne l'avoit jamais offensé ? Quelle apparence d'ailleurs que *Versailles* eût cru devoir un hommage aussi cruel à *Potzdam*, qu'on eût osé faire au Roi de *France* la proposition de se rendre l'exécuteur des vengeances du Roi de *Prusse* ?

Dans des délits publics, qui tendent à flétrir l'honneur d'une Couronne, tel que celui de *La Beaumelle* dont je viens de parler, les Princes peuvent sans doute se rendre les uns aux autres le service de les réprimer, quoiqu'ils n'y soient pas personnellement intéressés ; mais dans tout

* Voyez le Tome VII. des *Annales Politiques*, &c.
page 434.

le reste ils portent entr'eux la jalouſie du pouvoir au point de protéger , & quelquefois au préjudice de l'ordre commun , même les coupables : comment les ſoupçonner de fe concilier pour la proſcription d'un innocent ?

Enfin ce qui achève de juſtifier le Roi de Prusſe , & de démontrer que je n'ai pas été le Callithène de l'Alexandre du Nord , c'est la date de la *Lettre-de-cachet* dont il s'agit . Le 16 Avril 1780 est de beaucoup antérieur aux préten- teds torts avec lesquels on auroit voulu la lier . Il est donc clair que ce Prince n'a point ſouillé ſa carrière philofophique , en poursuivant avec un pareil acharnement un écrivain qui , à la vérité , n'a point recherché ſes faveurs , mais à qui certainement il n'a pas pu refuſer ſon eſtime .

Le détail des traitemens que j'ai effuyés , la longueur même de ma détention , font encore autant de preuves qu'il n'y a eu aucune part . S'il en avoit été le véritable auteur , la perte de la liberté ne lui auroit-elle pas paru une réparation ſuffisante ? Auroit-il exigé des Miniftres de Versailles ces raffinemens de vengeance dont je parlerai tout-à-l'heure ; ou ceux-ci l'auroient-ils méconnu , outragé , au point de croire ſ'en faire un mérite auprès de lui ? Loin de fe prêter à prolonger ma détrefſe , ſa généroſité ne l'auroit-elle pas poffé de ſuivre l'exemple de la Cour de Vienne envers *La Beau-melle* ? Infiniment moins fondé à fe plaindre , auroit-il été plus implacable ? Auroit-il pref-

crit à la *Bastille* envers un *François* des rigueurs, qu'un de ses sujets, vraiment criminel, n'auroit pas eu à craindre à *Spandaw* !

Il est bien étonnant que le nom de deux aussi grands Princes se trouve ainsi mêlé dans les infortunes d'un simple particulier, de celui peut-être de tous les hommes qui ont cultivé la littérature, à qui sa simplicité personnelle, son éloignement pour toute espèce d'éclat, son horreur pour toute espèce d'intrigues, son indifférence pour la fortune : & tous les objets de l'ambition, auroit peut-être dû le plus épargner les dangers attachés à l'honneur d'être connu des Souverains : mais enfin il est au moins aussi évident que ni l'un ni l'autre de ceux dont je parle ici n'a pu y contribuer. Ma détention n'a pas plus eu pour cause dans son principe, ou dans sa durée, de présumées réquisitions parties de *Berlin*, que de présumées renseignemens envoyés à *Vienne*.

Mais quel a donc été l'objet, le motif de cette durée ? Pour celui-là on ne me l'a pas caché : c'est la seule confidence que l'on m'aït jamais faite à la *Bastille* : c'est la seule réponse dont on ait jamais honoré mes supplications.

Au bout de quinze jours on m'a dit franchement, qu'il ne s'agissoit plus de M. de *Duras* :
» Et de quoi s'agit-il donc ? Oh, ils craignent
» que vous ne cherchiez à vous venger : on
» vous ouvrirroit les portes tout-à-l'heure, s'ils
» étoient sûrs que vous n'éclatassiez pas contre

» eux : „ car en me parlant des Dieux de ce Tartare , c'est-à-dire des Ministres , on ne se servoit jamais avec moi que de ce mot collectif ILS . Voilà ce qu'on n'a cessé de me dire pendant Vingt mois , & ce que le Public savoit bien sans que je le lui apprisse .

Qu'on se mette à ma place , & qu'on apprécie de quelle terreur , de quelle accablante indignation ces lâches aveux devoient remplir mon ame . C'étoit donc un éclat futur & incertain qui déterminoit ma servitude présente ! Après m'avoir immolé à une vengeance injuste , on en éternisoit les effets uniquement pour la tranquillité de mes oppresseurs ? Suivant leur rituel politique je devois être captif tant que je serois à craindre , c'est-à-dire , tant que mon ame ne seroit pas avilie , ou mes organes dérangés , ou au moins mes faibles talens détruits par les glaces de l'âge , & les convulsions du désespoir .

Quelle inconcevable destinée ! Quand s'étoit agi de m'enlever mon état , pour complaire à une troupe d'assassins en robe , un Avocat-Général , leur complice , n'avoit pas eu honte de dire en plein tribunal , en pleine audience , qu'on ne pouvoit pas me le laisser , à cause des troubles que je ne manquerois pas d'exciter UN JOUR , * dans je ne fais quel ordre ; & ici , où il s'agissoit de ma personne , on la

dévoroit froidement à un esclavage sans terme ,
en considération du ressentiment que je ne man-
querois pas d'avoir UN JOUR !

Ainsi toujours paisible dans le fait , & redou-
table en idée ; toujours irrépréhensible au pré-
sent , & coupable au futur , c'est de l'avenir
qu'on me punit ! Mes ennemis n'ont jamais
pu excuser leurs iniquités que par une pré-
science plus inique encore ! Ils ont toujours
donné pour motif de leurs injustices actuelles
mon ressentiment *infaillible* contre leurs in-
justices passées ! Jamais on n'a voulu essayer
si ce n'étoient pas ces prophéties dictées par
une timidité stupide , ou une haine adroite ,
qui manquoient de fondement !

Sans doute c'en étoit bien ici l'occasion :
l'ame pure & sensible du Roi s'étoit émue au
souvenir de ma détresse. Quand l'intrigue
s'agitoit pour éblouir sa droiture , & la ca-
loinnie pour l'égarter ; elle avoit veillé , parlé
pour moi : il avoit senti que la punition des
fautes , quelles qu'elles fussent , dont il me
croyoit alors coupable , ne devoit pas être éter-
nelle. Un pressentiment secret de mon inno-
cence , lui avoit peut-être , même avant ceci ,
déjà rendu suspect l'acharnement de ses Con-
seillers : malgré leurs efforts il a prononcé le
Surge & ambula tout puissant , qui a mis fin à
mes infortunes.

N'étoit-ce pas-là le moment , si la raison du
moins , au défaut de la justice ; si un politique

éclairée avoient pu quelque chose sur l'esprit des Ministres , d'essayer ce que pourroit l'indulgence sur le mien , sur cette ame indomptable , dont ils prétendoient avoir été forcés de punir les écarts avec tant d'éclat ? Je n'ai cessé de le répéter , dans les mille & un mémoire que j'ai soupiré du fond de la *Bastille* : je ne connoissois encore ma Patrie que par ses rigueurs : & je l'avois adorée : quelle auroit été mon idolâtrie , à l'instant où abjurant une prévention injuste , & des caprices cruels , on lui auroit permis de me tendre le bras ; où à ce sentiment que ses duretés n'avoient pas altéré , j'aurois pu joindre celui de la reconnaissance pour un premier bienfait ; * où rentré dans tous les droits du reste

* Ce mot comporte un éclaircissement que je ne puis renvoyer aux Notes : il est trop important pour moi qu'on ne le perde pas de vue.

Parmi les absurdités , & les mensonges sans nombre dont mon infortune , comme c'est l'usage , m'a rendu l'objet , on en a glissé une qu'il ne m'est pas permis de mépriser : on a dit , on a écrit , on a imprimé que le Ministère de *France* avoit sur moi des droits d'autant plus forts , que j'en recevois une pension de deux mille écus .

Je suis obligé de déclarer , qu'il n'y a jamais eu d'imposture plus impudente . Il est inconcevable qu'on l'ait hazardée , postérieurement au 27 Septembre 1780 , après ce que j'avois dit en Août précédent , No. LXIX. des *Annales* , page 296 :

„ Il n'y en a qu'un seul (des Rois de l'*Europe*) envers „ qui le respect , l'attachement , la fidélité , soient pour

de la famille , j'aurois pu me dire à moi-même : des préjugés fâcheux m'ont nu : eh bien , tra-vaillons à les détruire : on m'a reproché de la violence , de la fougue : poussons la douceur , & la patience jusqu'à l'excès : tâchons de dis-sipier les craintes , de désarmer la haine , d'ôter tout prétexte à l'inquiétude.

„ moi des devoirs ; un seul de qui J'EUSSE PU accepter „ les biensfaits sans rougir , & sans scrupule. Or , celui-là „ je ne lui ai jamais demandé , je ne lui demanderai jamais „ que justice. „

Il ne s'agit pas ici de la réponse que l'on a faite à cette demande : mais il est clair que l'homme qui tenoit ce lan-gage publiquement , dans un ouvrage imprimé , n'étoit pas pensionné.

Les seules marques d'attention que j'ai reçues dans ma vie , du Ministère de France , font trois Lettres-de-cachet ; l'une de Bastille , & deux d'Exil , dont la première étoit la punition d'avoir défendu , comme Avocat , M. de Bellegarde , condamné solemnellement d'abord comme coupable , & so-lemnellement reconnu innocent , trois ans après.

Les autres affaires que j'ai traitées , soit comme Juriscon-sulte , soit simplement comme Homme de Lettres , ne m'ont pas toutes valu des distinctions aussi flatteuses : mais il n'y en a pas une dont l'ingratitudo des cliens que je sauvois , les prévarications des tribunaux que je forçois d'être justes , la stupidité , ou la corruption des hommes en place que je démasquois , n'ait empoisonné pour moi les succès. Il n'y a point d'amour-propre à dire que le Barreau & la Littéra-ture n'ont point produit d'homme dont la vie ait été semée d'anecdotes plus incroyables en ce genre depuis la Défense

En sortant du sépulchre , ces dispositions ,
mon premier mouvement , a été de les confir-
mer : *Lazare* nouveau , débarrassé du suaire fu-
nèbre qui avoit pendant vingt mois intercepté
tous les mouvemens de ma bouche & de mon
cœur , c'est la sensibilité , c'est l'amour de la
paix , c'est la *Reconnoissance* que j'ai annoncé : pen-
dant cinq semaines entières je n'ai cessé de tendre
vers ces despotes pusillanimes autant qu'impla-
cables ,

de M. le Duc d'*Aiguillon* , jusqu'à mes Réflexions sur celle
de M. de *Lally*.

J'oseraï dire plus , quant on devroit m'accuser d'amour-
propre , & réveiller les anciens cris d'*égoïsme* : il n'y a pas
eu d'écrivain dont le zèle ait été plus pur , l'ame plus inac-
cessible au manège , en tout genre , comme aux considéra-
tions personnelles , les foibles talens plus exclusivement dé-
voués à la défense de la justice , à la manifestation de la
vérité : & il y paroît bien , aux fruits que j'en ai tirés .

Puisque j'ai parlé ici de l'exil occasionné par la défense
de M. de *Bellegarde* , je dois rendre hommage à la généro-
té de M. le Mal. de *Biron* , en cette occasion . Il étoit Chef
du Conseil de Guerre que la *Lettre-de-Cachet* sembloit ven-
ger . Il se donna les plus grans mouvemens pour en préci-
piter la révocation . A mon retour l'accueil le plus honnête ,
le plus flatteur , fut l'appareil qu'il mit à ma blessure .

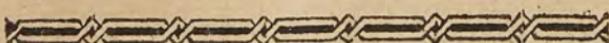
Des Chevaliers *François* tel est le caractère :

Mais ce n'est pas apparemment celui des Chevaliers *Lit-
érateurs* , ni des Maréchaux *Académiciens* .

cables, des mains encore meurtries de fers dont ils les avoient si long-tems chargées. Je ne leur demandois que la grace de m'éprouver, & je n'ai pu l'obtenir! ils n'ont osé croire que mes paroles fussent sincères! Indignes d'apprécier mon cœur, ils ont cru leurs *Lettres-de-cachet* un frein plus sûr que ma délicatesse: & quand la jouissance d'une liberté désormais inaltérable, me console à-peine du prix qu'elle me coûte, ils s'applaudissent peut-être de la sagacité qui leur fesoit deviner l'usage *Infaillible* que j'en ferois.

Ecartons ces retours & ces regrets qui n'ont plus d'application: n'ayant pu être admis à convaincre les Ministres de *France* de ma résignation, profitons au moins de la faculté qu'ils m'ont forcé de me donner de démasquer aux yeux du Public leurs injustices, de révéler leurs barbaries. Les unes sont déjà bien constantes: entrons enfin dans le détail des autres: & si, à la lecture de ces mémoires quelques lecteurs sont tentés de dire que jamais oppression n'a été reprochée avec tant d'énergie, forçons-les de convenir également qu'il n'y en a jamais eu d'aussi cruelle.





S. I I. I.

Du Régime de La BASTILLE.

Je ne touche point ici pour le présent à une question délicate , dont la discussion seroit plus pénible que la solution n'en pourroit être utile. Je ne cherche point si les *Prisons d'Etat* sont nécessaires à un gouvernement ; s'il faut à toutes les administrations de ces dépôts soustraits à l'inspection des Loix ; si ce ressort violent , & toujours dangereux , peut être regardé comme indispensable dans des machines qui , pour se conserver , ont quelquefois besoin d'essuyer des secousses extraordinaires ; si enfin ce qu'on désigne en *France* par le nom bizarre de *Lettre-de-cachet* , est une maladie particulière & propre à ce royaume , comme la *Peste à l'Egypte* , la *Petite Vérole à l'Arabie* , les inondations de cendres brûlantes au voisinage des *Volcans* , &c. ce problème est à-peu-près résolu par les faits ; si cette solution n'est pas celle qu'admettroit une philosophie humaine , elle n'en est pas moins adoptée par une politique universelle.

On ne voit point de nation chez laquelle l'autorité n'ait usé de cette ressource , ou de quelque équivalent. *Rome* dans le tems de sa plus pure liberté avoit des *Dictateurs*. Les ordres de ce magistrat suprême valoient bien des *Lettres-de-cachet* , puisqu'il disposoit sans appel , & sans ren-

dre de compte , non-seulement de la liberté , mais de la vie des citoyens.

A Sparte la *Raison d'état* pouffoit le despotisme encore plus loin , pour ainsi dire. Les Rois mêmes , c'est-à-dire les chefs de la nation , y étoient soumis ; les *Ephores* pouvoient les envoyer en prison : c'étoit à la vérité le contraire d'une *Lettre-de-cachet* ; mais enfin c'en étoit une espèce.

Je vois que dans le lieu de l'univers où l'Administration est le plus surveillée , le plus restreint , dans celui où l'on a le mieux réussi à garantir les particuliers sans pouvoir des abus arbitraires du pouvoir , à Londres même , il existe une *Tour* destinée à renfermer les *Criminels d'état*. Le *Parlement* , ce gardien des libertés privées , autant que des franchises publiques , non-seulement ne marque pas d'effroi à l'aspect d'une citadelle qui semble menacer les unes & les autres ; mais il en fait quelquefois usage : il ne croit par-là ni violer , ni compromettre les priviléges du Peuple. (22)

A plus forte raison une semblable institution pourroit - elle paroître excusable en *France* , où les caractères étant plus impétueux , les préentions des différens pouvoirs qui ne cessent de s'y choquer moins circonscrites , & l'autorité royale sans bornes comme sans étendue bien constatées , on peut dans de certains momens s'imaginer avoir besoin d'un frein , ou d'un épouvantail qui défende les prérogatives du

trône , si ce ne sont pas celles de la nation. Mais encore une fois je n'entre point ici dans cet examen : ce n'est pas de la légitimité de la *Bastille* que je m'occupe en ce moment ; c'est de son régime. Or ce régime est horrible : il ne ressemble à rien de ce qui s'est jamais pratiqué , ou se pratique aujourd'hui dans le monde. (23)

Si dans les relations de ces voyages qu'une effervescence passagère a tant multipliés ces dernières années ; nous lisions qu'aux Terres *Australes* ; dans quelques-unes des îles que la nature sembloit y avoir cachées au reste du monde , il existe une nation légère , douce , frivole même par essence ; dont le gouvernement n'est point sanguinaire ; où les affaires les plus sérieuses prennent toujours une tournure plaisante ; & dans la capitale de laquelle cependant on conserve avec soin un abyme , où tous les citoyens sans exception peuvent être à chaque instant précipités ; où en effet on en précipite journallement quelques-uns , sur des ordres dont il n'est possible ni d'éviter le coup ni d'espérer l'examen , ni souvent de pénétrer le motif ou le prétexte :

Que l'infortuné ainsi évanoui se trouve alors séparé du monde entier ; plus éloigné de ses parents , de ses amis , & sur-tout de la justice , que s'il étoit transféré dans une autre planète ; que ses réclamations sont étouffées sans ressource , ou du moins n'ont qu'un seul canal pour se produire au dehors , & c'est précisément celui qui est toujours intéressé à les supprimer , en raison de

ce que leur motif, c'est-à-dire l'oppression qui les nécessite, est plus grave & plus palpable :

Qu'il est abandonné, au moins très-long-tems, sans *livres*, sans *papier*, sans communication avec qui que ce soit, au tourment d'ignorer ce qui se passe au dehors, ce que deviennent sa famille, sa fortune, son honneur, & de quoi on l'a accusé, & de quoi on l'accusera, & quel sort on lui réserve ; tourment dont une solitude sans aucune espèce de distraction rend à chaque minute les aiguillons plus vifs, & la sensation plus profonde :

Qu'il n'a d'autre caution de la sûreté de sa vie que la délicatesse de ses gardiens ; gardiens qui, malgré le signe d'honneur attaché à leur vêtement, étant capables pour de l'argent de s'avilir jusqu'à se rendre sur un ordre arbitraire de lâches satellites, ne répugneroient pas sans doute à se charger d'un ministère plus lâche encore, & plus barbare, si on l'exigeoit d'eux au même titre ; qu'ainsi il peut très-raisonnablement voir la mort dans chaque aliment qu'on lui fert ; qu'à chaque fois qu'on ouvre sa porte, le cri lugubre des verroux qui la chargent peut lui paroître le précurseur d'un arrêt de mort, & le signal de l'arrivée des muets destinés à l'exécuter ; sans que le sentiment de son innocence, ou l'équité du Prince, soient pour lui un motif de tranquillité, puisque la première surprise faite à celle-ci peut être suivie d'une seconde ; puisqu'on a sur sa vie le même droit que sur sa liberté ; puisque les mêmes mains qui se prêtent

à l'assassiner moralement mille fois par jour en vertu d'une *Lettre-de-cachet*, ne se refuseroient pas sans doute à le tuer physiquement une fois, d'après la même autorisation; & que dans un lieu où tout est douleur & mystère il n'y a pas d'attentats qui ne puissent être commis & cachés avec la même facilité :

Que s'il conserve sa santé, elle n'est qu'un supplice de plus, parce que sa sensibilité est plus vive, & ses privations plus douloureuses; si elle succombe, comme il arrive presque toujours, le régime de la maison qui ne change point le livre sans secours, sans consolation, à l'idée horrible qu'il ne peut échapper; qu'il va laisser sa famille malheureuse, sa mémoire compromise; que sa cendre sera privée des derniers tributs payés par la tendresse aux objets qu'elle a perdus; que sa fin sera peut-être ignorée; que sa femme, ses enfans abusés, feront encore des vœux & des efforts pour sa délivrance, long-tems après que le tombeau où il a été enseveli vivant ne servera plus que ses ossemens décharnés:

Si un pareil tableau se trouvoit dans les voyages de *Cook*, ou de l'Amiral *Anson*, quelle impression produiroit-il? Ne prendrions-nous pas le peintre pour un imposteur; ou bien, en nous applaudissant de vivre dans des contrées exemptes d'une pareille servitude, ne concevrions-nous pas un mépris mêlé d'horreur pour un gouvernement si barbare, & une nation si avilie?

Hélas! c'est celui de la *Bastille*, & qu'il est

encore au-dessous de la vérité ! Qu'il est loin de rendre ces tortures de l'ame , ces convulsions prolongées , cette agonie perpétuelle qui éternise les douleurs de la mort , sans jamais en amener le repos ; enfin tout ce que les geoliers de la *Bastille* peuvent faire souffrir , & ce que personne ne peut peindre !

Le premier article de leur code c'est le mystère impénétrable qui enveloppe toutes leurs opérations ; mystère qui s'étend jusqu'à laisser du doute non-seulement sur la *résidence* , mais sur la *vie* de l'homme disparu entre leurs mains ; mystère que ne se borne pas à interdire sans exception tout accès auprès de lui aux nouvelles qui pourroient , ou le consoler , ou le distraire , mais qui empêche également qu'on ne puisse vérifier ni où il est ni même s'il est encore.

L'homme qu'un officier de la *Bastille* voit & angarie tous les jours , il soutient sans rougir quand on lui en parle dans le monde , qu'il ne l'a jamais ni vu ni connu. Quand mes vrais amis sollicitoient auprès du Ministre chargé du département de ces *Oubliettes* la permission de me voir , il répondoit comme un homme étonné , même qu'on put me croire à la *Bastille*. Le Gouverneur a souvent juré à plusieurs d'entre eux sur son *honneur & foi de Gentil-homme* , que je n'y étois plus , que je n'y avois pas été huit jours ; car le scandale de ma détention , le soin que l'on avoit eu de l'opérer en plein jour , & en pleine rue , ne lui permettoit pas de soutenir , comme il l'auroit fait sans cela , que je n'y étois jamais entré.

Un laquais ment de même à la porte de son maître quand il en a reçu l'ordre : mais ce n'est que pour écarter des visites importunes : ses faussétés ont un but utile , ou un effet agréable : il ne les appuie point par un air pénétré , ni par des sermens : & cependant cet emploi l'avilit. Appréciez donc celui d'un Ministre , & d'un Gouverneur de la *Bastille* , qui ne trompent que pour tourmenter , & dont les mensonges ne produisent que des douleurs.

J'ose le demander quel est l'objet de cette incertitude affectée où on laisse un public entier , des amis , une famille , sur l'existence physique de l'homme qu'on leur a ravi ? Ce ne peut pas être de faciliter les moyens de le convaincre , & d'assurer son châtiment : car , 1^o cette clandestinité n'ajoute rien à ceux que l'on a d'ailleurs , soit pour instruire son procès , soit pour consommer sa punition , s'il y en a une de prononcée : 2^o mon exemple prouve que la *Bastille* recèle souvent des hommes à qui non-seulement on ne veut pas faire de procès , mais à qui l'on n'en peut pas faire , & ce sont précisément ceux-là sur le sort de qui l'on affecte d'épaissir le plus le nuage : dans quel dessein , je le répète ?

Le régime de ce Château étant expressément institué pour déchirer les ames , pour rendre *la vie dure* , comme l'a dit naïvement une fois , un des questionnaires à *croix de St. Louis* , qui ne frémissent pas de ces fonctions , je conçois que l'isolement absolu , l'ignorance ans exception où l'on tient un prisonnier de

ce que l'on a fait, de ce que l'on fait, de ce que l'on fera, pour ou contre lui, est un moyen parfaitement convenable au but que l'on se propose; rien n'est mieux imaginé, pour faire passer un homme par toutes les gradations du désespoir, surtout s'il a le malheur d'avoir une de ces ames fières & actives, que le sentiment de l'injustice révolte, pour qui l'occupation est un besoin, & l'attente un supplice: mais pourquoi faut-il associer à ses tourments ses parens, ses amis, que l'on feint de ne pas vouloir associer à ses infortunes?

Au moins quand il y a un procès établi, on coïnoit la nature de l'accusation; on fait jusqu'où elle doit s'étendre: on suit les progrès de la procédure; on ne perd point la victime de vue, jusqu'au sacrifice, ou jusqu'au triomphe. L'inquiétude a des bornes, & la douleur des consolations.

Mais ici, tandis que l'infortuné souffrait à tous les yeux accusé ses amis, sa famille de l'oublier, ils tremblent qu'on ne leur fasse un crime de se souvenir de lui: sa captivité dépendant d'un caprice, ses fers pouvant ou tomber à chaque moment, ou se perpétuer sans fin, chaque jour est pour ceux qui espèrent de le revoir, comme pour lui, une période complète; où ils éprouvent toutes les angoisses de l'attente, & toutes les horreurs de la privation: le matin on pleure du souvenir de ce que l'on a déjà souffert, & le soir par la certitude d'avoir encore à souffrir, sans qu'il soit

possible même d'entrevoir une fin à ces supplices ; ou si l'imagination essaie de s'en fixer une , ce n'est que pour se préparer de nouveaux déchiremens.

Dans les vues de l'instituteur primitif du régime de la *Bastille*, cette effroyable politique avoit un objet : c'étoit de se défaire sans bruit , & sans éclat , des hommes pour l'assassinat de qui le bourreau lui auroit refusé son ministère : quand il avoit proscrit un innocent , car on ne proscrit que ceux-là , les coupables on les juge ; quand il avoit proscrit un innocent , il vouloit qu'on ignorât l'époque de sa mort , afin de ne la fixer qu'au momont précis qui convenoit à ses intérêts , ou à sa vengeance.

Mais *Louis XVI* n'est pas *Louis XI* : l'un est aussi humain que l'autre étoit barbare : l'un respecte autant la justice & les loix ; il en recommande aussi soigneusement l'observation , que l'autre se plaisoit à les faire violer , & à donner l'exemple de l'infraction. Comment donc conserve-t-on sous l'humanité de *Louis XVI* le régime inventé par la tyrannie de *Louis XI*? Comment sous le Prince à qui l'équité est chère , & le sang des hommes précieux , les sujets sont-ils exposés aux mêmes catastrophes que sous celui pour qui les exécutions étoient un spectacle délicieux , qui appelloit le bourreau son *Compère* , & ne marchoit jamais que sous l'escorte d'un satellite , son compère aussi , mais plus féroce , plus sanguinaire que tous les bourreaux ensemble?

Encore si c'étoit la gravité des délits , ou l'espèce des personnes qui déterminaient cet étrange & périlleux incognito ; si l'on ne couvroit de ce voile funèbre que des hommes dévoués par l'énormité de leurs forfaits à un supplice prochain , ou des intriguans que leur naissance , ou leurs richesses , ou leurs relations rendissent redoutable , on auroit au moins une excuse , ou un prétexte.

Mais la *Bastille* , comme la mort , égaleise tous ceux qu'elle engloutit : le sacrilège qui a inédité la ruine de sa Patrie ; & l'homme courageux qui n'est coupable que d'en avoir défendu les droits avec trop d'ardeur ; & le lâche qui a trafiqué des secrets de l'Etat , & celui qui a dit aux Ministres des vérités utiles , mais contraires à leurs intérêts ; & celui qu'on enchaîne de peur qu'il ne déshonore sa famille par des crimes , & celui dont on ne redoute que les talens , sont tous plongés dans les mêmes ténèbres.*

* Cela n'est pas tout-à-fait exact. On verra plus bas en faveur de qui , & dans quels cas ces ténèbres s'éclaircissent. Ainsi je ne prétends pas qu'il n'y ait jamais d'exception ; je parle du régime général , de ce que j'ai éprouvé personnellement , de ce que l'on m'a dit sans cesse être le costume habituel & l'ordre commun de la maison. On sent bien que c'est sur-tout à l'innocence qu'il doit être funeste. Dans des rigueurs dont le caprice dispose , il n'y a que la protection qui puisse procurer des dispenses : or dès qu'un homme innocent est à la *Bastille* , il est bien clair , ou qu'il n'a pas

Et qu'on y songe bien : elles sont doubles : elles empêchent de voir , comme d'être vu : non-seulement elles ôtent au prisonnier la connoissance de ce qui peut l'intéresser personnellement , la faculté de régler ses propres affaires ; de prévenir par des arrangemens définitifs ou provisoires , sa ruine , & celle quelquefois de ses correspondans , celle sur-tout d'éclairer ses protecteurs , de désarmer ses ennemis ; enfin , tout ce qui pourroit l'occuper utilement : mais elles lui dérobent jusqu'à l'aspect des affaires publiques qui pourroit le distraire : devenu étranger à l'univers entier , on ne lui permet pas même de s'informer de ce qui s'y passe . Il y a peut-être dans ces cachots tel homme qui fatigue journellement de ses prières *Louis XV* & le *Duc de la Vrillière* : il se croit encore enchaîné par eux : il est sans cesse à genoux devant ces deux fantômes dont il n'existe plus que la mémoire : & les officiers du lieu , témoins de son erreur , ont la stupide délicatesse , ou le scrupule barbare de ne pas l'en tirer .

De cette ignorance active & passive , il résulte des effets infiniment funestes pour l'infortuné ainsi abusé : s'il n'a été sacrifié , par exemple , qu'à la vengeance personnelle d'un homme en place , il n'est point soulagé par la

de protecteurs ; ou que ses protecteurs sont moins puissans que ses ennemis . C'est donc sur-tout pour lui qu'est préparé l'abominable régime dont il est ici question .

chute même de ce colosse dont la prospérité l'a écrasé. Il ne peut pas s'en prévaloir par lui-même , puisqu'il n'en est pas instruit : s'il n'a pas des amis ardens ; si sa famille est timide , ou obscure , ou indifférente , ou éloignée , l'oppression reste la même , quoique l'opresseur soit évanoui. Le successeur songe bien plutôt à user de la même ressource , qu'à redresser les torts qu'elle a produits. Le prisonnier reste à la *Bastille* , non pas parce qu'on desire qu'il y soit , mais parce qu'il y est ; parce qu'on l'oublie , parce que les bureaux ne sont pas sollicités ; & que rien n'égale la difficulté de sortir de ce puits meurtrier , si ce n'est la facilité d'y tomber.

J'en puis citer un exemple , autre que le mien , & sans compromettre personne. De mon tems la *Bastille* recéloit un *Génevois* , nommé *Pelisseri*. Son crime unique étoit d'avoir fait quelques remarques sur les opérations financières de M. *Necker*. Quand un hazard très-singulier m'en a instruit , il y étoit depuis trois ans : il y est peut-être encore ; & ne connaît ni la subversion de sa patrie , ni celle du Ministre qu'il accuse avec raison de la sienne. Il ne sortira que quand un autre hazard , ou peut-être la mention que j'en fais ici rappellera sa mémoire aux cerveaux mobiles qui maîtrisent l'immobilité de la *Bastille* : peut-être enfin sentira-t-on combien il est affreux d'éterniser ainsi au nom de l'*Etat* la vengeance personnelle d'un administrateur passager ; de punir un étranger , un homme honnête , d'avoir été assez éclairé pour pressentir ce que le gouvernement ne

devoit pas tarder à faire lui-même ; car enfin que reste-il des opérations de M. Necker ? Si M. Pelisseri a été coupable en les censurant , que sont donc ceux qui les ont détruites ? (24)

Peut-on ne pas frémir d'horreur , en songeant que celles dont je trace le pénible tableau , ont été le prix d'une indiscretion , qui , quelques mois plus tard , est devenue , non-seulement une action prudente , mais une nécessité. Le panégyriste de M. Necker aujourd'hui risqueroit sans contredit de se trouver le commensal de son critique : & tandis qu'un despotisme sans pudeur multiplie arbitrairement les victimes de ces terribles inconséquences , leurs réclamations se perdent dans les ténèbres inaccessibles dont je parle.

Encore une fois , qu'on y songe bien , rien n'en sort , comme rien n'y pénètre : les tentatives même qu'un prisonnier peut hazardez , auprès de ses protecteurs , pour les intéresser à obtenir ou une procédure ou un pardon , on les intercepte , on les ensevelit : avertis même par ces indications indiscrettes des côtés par lesquels il peut se flatter d'être secouru , les limiers de la Police se hâtent de fermer les passages aux efforts que l'on pourroit tenter en sa faveur. On ne lui laisse le pouvoir de solliciter ceux qui peuvent solliciter pour lui , que quand il a bu jusqu'à la dernière goutte la mesure de fiel que le despotisme & la haine lui ont préparée.

Ses lettres , quand on ne lui enlève pas la faculté d'écrire , passent toutes ouvertes à la Police : où bien elles y sont décachetées. C'est pour les préposés à ce triage un amusement que la lecture de ces douloureuses lamentations : ils se divertissent un moment du ton sur lequel chacun des encagés soupire : & puis on enlasse soigneusement le produit épistolaire de chaque jour , non pour en faire usage , mais pour l'en-terrer dans des dépôts inconnus , ou le brûler. Ni le prisonnier qui a écrit , ni ceux à qui il écrit , n'en entendent jamais parler.

Dans les premiers tems de ma détention , j'avois imploré les bontés des Princes de la Famille Royale. (25) Instruit dès auparavant que Monsieur , & Mgr. le Comte d'Artois m'hono-roient de leur estime , je m'étois flatté que dans mon malheur ils ne me refuseroient pas leur bïenveillance. Je leur avois écrit : les lettres étoient cachetées : le Lieutenant de Police quel-que tems après me dit qu'il les avoit *lues* , mais non pas *rendues* : qu'on ne le lui avoit pas permis. Et sur ce que je lui observai , que , puisk'il en favoit le contenu , il pouvoit en in-former les Princes généreux à qui il les avoit soustraitez , il me répondit *qu'il n'approchoit pas de ces Puissances*. Et l'homme à qui l'accès de ces Puissances étoit interdit , avoit celle de dé-cacheter leurs lettres , de les supprimer , de ren-dre leurs bonnes intentions , & celles du Roi inutiles , enfin d'élever autour de moi des rem-parts plus impénétrables que tous les châteaux-magiques dont l'imagination a jamais peuplé les romans !

* D

Entrons maintenant dans l'intérieur de ces remparts : voyons comment s'y prennent les *Cerbères* qui en ont la garde pour compléter leur abominable ministère , pour achever d'y rendre la *vie dure*.

Le prélude quand on leur amène une proie nouvelle , c'est la *Fouille*. Leur prise de possession de la personne d'un prisonnier , leur manière de constater la propriété infernale dans laquelle il va être compris , c'est de le dépouiller de toutes les siennes. Il est aussi surpris qu'effrayé de se trouver livré aux recherches , aux tatonnemens de quatre hommes dont l'apparence semble démentir les fonctions , & ne les rend que plus honteuses ; de quatre hommes décorés d'un uniforme qui autorise à en attendre des égards , & d'un signe d'honneur qui suppose , il faut le répéter , un service *sans tache*.

Ils lui enlèvent son *argent* , de peur qu'il ne s'en serve pour corrompre quelqu'un d'entre eux ; ses bijoux , par la même considération ; ses *papiers* , de peur qu'il n'y trouve une ressource contre l'ennui auquel on veut le dévoyer ; ses *ciseaux* , *couteaux* , &c. de peur , lui dit-on , qu'il ne se coupe la gorge , ou qu'il n'assassine ses geoliers : car on lui explique froidement le motif de toutes ces soustractions. Après cette cérémonie qui est longue , souvent coupée par des plaisanteries , & des gloses sur chaque pièce comprise dans l'inventaire , on vous entraîne vers la loge qui vous est destinée dans cette ménagerie.

Elles sont toutes pratiquées dans des tours dont les murs ont au moins , comme je l'ai dit douze pieds d'épaisseur , & dans les bas *trente* & *quarante*. Chacun a un seul soupirail pratiqué dans le mur , mais traversé par trois grilles de fer , l'une en *dedans* , l'autre *au milieu de la muraille* , la troisième en *dehors*. Les barreaux sont croisés ; ils ont un pouce quarré d'épaisseur : & par un raffinement qui prouve la supériorité du génie des inventeurs , la partie solide de chacun de ces étranges mailles répond juste au vuide d'une autre , ce qui laisse à-peine à la vue un passage de deux pouces , quoique les mailles en aient à-peu-près quatre de large.

Autrefois chacun de ces caveaux avoit trois ou quatre ouvertures , toutes petites il est vrai , toutes décorées des mêmes réseaux : mais enfin cette multiplicité de lucarnes aidoit à la circulation de l'air ; elle prévenoit l'humidité , l'infection , &c. : un Gouverneur plein d'humanité les a fait boucher : il n'en reste qu'une : dans les plus belles journées le peu de lumière qu'elle laisse transpirer dans la chambre , ne peut servir qu'à en faire mieux distinguer l'obscurité.

Ainsi en hyver ces caves funestes sont des glacières , parce qu'elles sont assez élevées pour que le froid y pénètre ; en été ce sont des poèles humides , où l'on étouffe , parce que les murs en sont trop épais pour que la chaleur puisse les sécher.

Il y en a une partie , & la mienne étoit de ce nombre , qui donnent directement sur le fossé où se dégorgent le grand égout de la Rue *St. Antoine* ; de sorte que quand on le nettoie , ou en été dans les jours de chaleur un peu continuée , ou après chaque inondation , accident assez commun au printemps & en automne dans ces fossés creusés au-dessous du niveau de la rivière , il s'en exhale une infection pestilentielle. Une fois engouffrée dans ces boulins que l'on appelle des *chambres* , elle ne se dissipe que très-lentement ,

C'est dans cette atmosphère qu'un prisonnier respire : c'est là que pour ne pas étouffer entièrement il est obligé de passer les jours , & souvent les nuits , collé contre la grille intérieure , qui l'écarte comme je viens de le dire , même du trou taillé en forme de *fenêtre* par laquelle coule jusqu'à lui une ombre de jour & d'air. Ses efforts pour en pomper un peu de nouveau par cette farbacane étroite ne servent souvent qu'à épaisser autour de lui la fétidité qui le suffoque.

En hyver malheur à l'infortuné qui ne peut pas se procurer l'argent nécessaire pour suppléer à ce que l'on distribue de bois au nom *du Roi*. Autrefois il se délivroit sans compte , & sans mesure , en raison de la consommation de chacun. On ne chicanoit pas des hommes d'ailleurs privés de tout , & réduits à une immobilité si cruelle sur la quantité de feu qu'ils croyoient nécessaire pour décoaguler leur sans engourdi par l'inaction , ou volatiliser les vapeurs condensées sur leurs murailles. Le Prince vouloit qu'ils

jouissent de ce soulagement, ou de cette distraction, sans en restreindre la dépense.

L'intention est sans doute encore la même ; les procédés sont changés. Le Gouverneur actuel a fixé la consommation de chaque réclus à six bûches, *grosses* ou *petites*. On fait qu'à Paris les bûches d'appartement ne sont que la moitié de celle du commerce, parce qu'elles sont sciées par le milieu. Elles n'ont qu'environ dix-huit pouces de longueur. L'économiste distributeur a soin de faire choisir dans les chantiers ce qu'il est possible de trouver de bois plus mince, &c., ce qui est aussi incroyable que vrai, de plus mauvais. Il fait prendre, par préférence, les fonds de piles, les restes de magasins, dépoillés par le temps & l'humidité de tous leurs sels, & abandonnés par cette raison à bas prix aux ouvriers tels que les *basseurs*, les *boulangers*, à qui il faut un feu plus clair que substantiel. Six de ces alumettes composent la provision de vingt-quatre heures pour un habitant de la *Bastille*.

On demandera ce qu'ils font quand elle est disparue : ils font ce que leur conseille en propre termes l'honnête Gouverneur : ils souffrent. (*Voyez ci-après la note 29, page 156.*)

Les meubles sont dignes du jour qui les éclaire, & de l'habitation qu'ils doivent décorer. Il est bon d'avertir d'abord que par son forfait avec le Ministère le Gouverneur doit les *fournir*, & les *entretenir* à ses dépens : c'est une des très-petites charges attachées à

son immense revenu, dont je parlerai bientôt. Il peut s'excuser des incommodités du séjour, parce qu'il ne peut pas changer la situation des lieux : il peut pallier l'odieuse lésinerie dont je viens de parler, qu'il exerce sur la consommation du bois, sous prétexte qu'elle tend à épargner de la dépense *au Roi*. Mais sur l'article des meubles qui ne regardent que lui, & qui lui sont payés, il n'a ni excuses, ni palliatifs. Ses épargnes en ce genre sont nécessairement tout à la fois un vol, & une cruauté.

Or deux matelats rongés des vers, un fauteuil de canne dont le siège ne tenoit qu'avec *des ficelles*, une table pliante, une cruche pour l'eau, deux pots de fayance, dont un pour boire; & deux pavés pour soutenir le feu; voilà l'inventaire, du moins des miens. Je n'ai dû qu'à la commisération du *Porte-cléf*, après plusieurs mois, une *pincette* & une *pelle* de fer. Il ne m'a pas été possible d'obtenir des *chênets*: & soit politique, soit inhumanité, ce que le Gouverneur ne veut pas fournir, il ne veut pas non plus qu'un prisonnier se le procure à ses propres frais. Ce n'est qu'au bout de *huit mois* que j'ai pu me faire acheter une *téière*: pour avoir *avec mon argent*, un fauteuil ordinaire & solide, il en a fallu *douze*; & *quinze* pour remplacer par de la fayance commune la crasseuse & dégoûtante vaisselle d'étain qui circule seule dans la maison.

L'unique meuble qu'il m'ait été permis de me faire *acheter* dans les premiers jours, c'est une couverture de laine: en voici l'occasion.

Le mois de Septembre est , comme on fait ,
le tems où les œufs des teignes qui rongent
les étoffes de laine se changent en papillons .
A l'ouverture de l'antre qui m'étoit assignée il
s'éleva du lit , non pas un nombre , non pas un
nuage de ces insectes , mais une large &
épaisse colonne dont le développement inonda
la chambre en un instant . Je reculai d'hor-
reur : *Bon , bon ,* me dit en souriant un des in-
troduceurs , *vous n'y aurez pas couché deux nuits ,*
qu'il n'y en aura plus un seul .

Le soir , le Lieutenant de Police vint suivant
l'usage me souhaiter la *bien - venue* . Je montrai
une répugnance si violente pour un grabat ainsi
peuplé , qu'on voulut bien me laisser parvenir
une couverture neuve , & me permettre de
faire battre les *matelas* , le tout à mes dépens .
Comme les *lits de plume* sont interdits à la *Bastille* , sans doute parce que ces délicatesses ne
convient pas à des hommes à qui le Minis-
tère veut sur-tout donner des leçons de mortifi-
cation , j'aurois voulu , au moins tous les trois
mois , faire donner à mes misérables matelas
cette espèce de rajeunissement . Le Gouver-
neur propriétaire s'y opposoit tant qu'il pou-
voit , quoiqu'il ne dût lui en rien coûter ; mais
parce que cette façon , disoit-il , *les use* .

M^{de}. de *Staal* raconte qu'elle fit tendre dans
sa chambre une tapisserie . Dut - elle cette con-
descendance à sa qualité de favorite d'une grande
Princesse , ou bien à ce que les mœurs du tems
laissoient encore d'humain même à la *Bastille* .

comme le prouvent les autres détails de sa captivité , je ne le fais pas. Ce qui est sûr c'est que les tolérances de ce genre sont un des abus que la régularité moderne a retranchés. Mes instances pour obtenir à mes dépens , ou une toile qui eût aidé à absorber l'humidité des murs , en cachant leur teinte lugubre ; ou du papier qui eût produit le même effet , en me procurant de plus la diversion de le coller moi-même , ont été inutiles.

Dans ma chambre le spectacle de ces murs avoit quelque chose d'affreux. Un de mes prédeceesseurs , peintre apparemment , ou amateur , & moins exclusivement sevré de tout ce qui pouvoit ou nourrir son ame , ou occuper ses mains , a obtenu la permission de barbouiller ce séjour à sa manière. C'est un octogone qui a quatre grans côtés , & quatre petits. Chacun est incrusté d'un tableau très-convenable au lieu ; ce sont les détails de la *Passion*.

Mais soit par goût ; soit qu'on n'ait voulu lui passer qu'une couleur assortie au sujet , & à l'appartement , il n'a employé que de l'*ocre* , & n'a fait que des camayeux dont on peut imaginer la nuance. Après l'évaporation des papillons ; quand mes yeux se portèrent sur ces panneaux dont l'obscurité durciffoit encore la teinte ; où je ne voyois en gros que des attitudes de douleur , que des appareils de supplices , sans en distinguer le sujet ; ce que l'on raconte des *Oubliettes* , ce que l'on fait des *Samberitos* , me revint à l'imagination. Je crus fermement que

ces cadres étoient autant d'emblèmes du sort qui m'attendoit, & qu'on ne m'avoit donné cette chambre que pour m'y préparer. Je fis à Dieu le sacrifice de ma vie. Ames sensibles appréciez ce moment.

Ainsi logés, ainsi meublés, si du moins les captifs conservoient la faculté qu'ils avoient autrefois, celle dont les coupables même ne sont point privés dans les prisons ordinaires, que la justice seule dirige; c'est-à-dire, celle de converser entr'eux, de se voir, de former de ces liaisons que la nécessité excuse dans les autres dépôts, même entre l'homme honnête, & celui qui ne l'est pas; mais qui pourroient souvent à la *Bastille* être fondées sur une estime réciproque; sans oublier leur détresse ils en auroient plus de force pour la supporter. On voit de certaines liqueurs, qui chacune à part blessent le goût: en les mêlant elles acquierent une faveur moins rebutante: il en est de même de l'infortune: mais c'est précisément cet amalgame de soupirs que les *Bastilleurs* ont grand soin de prévenir: ce qu'un prisonnier diminueroit de ses amertumes seroit autant de retranché sur leurs jouissances. Leur devise est le mot qu'adreſſoit à ses bourreaux *Caligula*, quand il leur commandoit un assassinat; *frappes de façon qu'il se sente mourir.*

Du moment où un homme leur est livré il est perdu, comme je l'ai dit, pour l'univers entier: il n'existe plus dans le monde que pour eux: ils ne sont pas moins attentifs à prévenir toute

forte de correspondance intérieure entre leurs victimes , qu'à leur interdire toute espèce d'épanchement au - dehors. *La Porte* & d'autres parlent du commerce qu'ils entretenoient avec leurs voisins par des cheminées , &c.

Encore une fois cela pouvoit être de leur tems : aujourd'hui les tuyaux des cheminées sont traversés comme les fenêtres dans leur longueur de trois grilles les unes au-dessus des autres , dont la première commence à trois pieds du foyer ; & leur embouchure s'élève à plusieurs pieds au-dessus de la terrasse : les *privés* , soulagement très-rare , car je crois qu'il n'y a dans tout le château que deux chambres qui en soient douées , sont pourvus de la même garniture : une grande partie des chambres est voutée ; les autres ont des planchers doubles.

Quand on juge à - propos de faire descendre un captif , soit pour un interrogatoire , s'il est assez heureux pour en subir ; soit pour voir le médecin , s'il n'est pas assez malade pour être obligé de l'attendre dans sa caverne ; soit pour la prétendue promenade dont je parlerai tout-à-l'heure ; soit par un simple caprice du Gouverneur , il ne trouve par-tout que le silence , des déserts , & l'obscurité. Un croissement funèbre du *Porte-cléf* qui le guide fait disparaître tout ce qui peut le voir , ou être vu de lui. Les fenêtres du corps de logis où se recèle l'*état major* , où sont les cuisines , où sont admis les étrangers , se cuirassent à l'instant de *rideaux* , de *volets* , de *jalousies* ; & l'on a la cruauté de

ne procéder à cette opération que quand il est à portée de s'en appercevoir. Ainsi tout lui rappelle qu'à deux pieds de lui il y a des hommes, & des hommes qu'il auroit peut-être un très-grand intérêt de voir, puisqu'on apporte un si grand soin à les lui cacher : ce qui multiplie ses angoisses en raison de ses attachemens.

J'ai cru long-tems que j'avois pour commensale une personne dont la conservation pouvoit seule me consoler de mes autres pertes, & par les fers de laquelle on y auroit en effet mis le comble, si l'on avoit pu tromper sa vigilance. Les réponses qu'attiroient mes questions à ce sujet n'étoient propres qu'à confirmer mes alarmes : car quand ces hommes raffinés dans l'art de meurtrir les ames trouvent l'occasion de mêler au silence habituel qui tourmente, une franchise simulée qui puisse désespérer, ils ne la manquent pas : qu'ils parlent, ou qu'ils se taisent ils ont grand soin que leur activité soit cruelle comme leur inaction.

C'est par ces manœuvres qu'un père & un fils, un mari & une femme, des parentés entières peuvent peupler à la fois la *Bastille*, sans se douter qu'ils aient auprès d'eux des objets si chers ; ou y languir dans la persuasion qu'une détresse commune enveloppe toute la famille, quoiqu'une partie s'y soit soustraite. Quand un Gouverneur de *St. Domingue* jugea à-propos, il y a quelques années, de se défaire un matin de toute la justice d'une de ses villes, & d'emballer un tribunal entier pour le renvoyer en *France* sur

le même vaisseau, on mit tout en arrivant ce Parlement Américain à la Bastille.

Les pauvres gens y trouvèrent une bien autre servitude que celle de leurs *Négres*: ils y furent huit mois, sans savoir ce qu'étoit devenu chacun d'eux: & cependant on leur fesoit leur procès! & en définitif ils ont été reconnus innocens! & ils n'ont eu d'autre indemnité que la permission d'aller reprendre leurs places!

Mais si l'on est si soigneux d'empêcher les captifs, soit de correspondre entr'eux, soit même de se connoître, on ne songe point du tout à leur dissimuler qu'ils ne sont pas seuls. Ces planchers doubles, ces voûtes, impénétrables aux consolations, rendent fidèlement les indices par lesquels un infortuné qui souffre est averti qu'il a au-dessus, ou au-dessous de lui, un autre inforté non moins à plaindre: les portes, les clefs, ne sont pas plus muettes, ainsi que les verroux. Le fracas des unes, le cliquetis des autres, le lourd roulement des troisièmes retentissent au loin dans les volutes de pierres qui forment les escaliers, & se propagent d'une manière effrayante dans le vuide immense des tours. Il m'étoit facile par-là de supputer combien j'avois de voisins, & c'étoit une nouvelle source de convulsions.

Sentir que l'on a sur sa tête ou sous ses pieds un être malheureux à qui l'on pourroit donner, ou de qui l'on pourroit recevoir du soulagement; l'entendre marcher, soupirer, penser

qu'on n'en est éloigné que d'une demi-toise ; combiner sans cesse le plaisir de franchir cet espace & l'impossibilité d'y réussir ; avoir également à s'affliger , & du fracas qui annonce un nouveau-venu condamné à partager vos fers , sans les alléger , & du silence de ces cachots , qui vous avertit qu'un des compagnons de votre misère a été plus fortuné que vous , c'est un supplice dont on ne peut pas se former d'idée. Ce sont ceux de *Tantale* , d'*Ixion* , de *Sisyphe* , réunis.

Et il en occasionne quelquefois un plus horrible encore. Je ne puis douter que le camarade qui occupoit la chambre au-dessous de moi ne soit mort , naturellement ou non , pendant mon séjour. Une nuit , vers deux heures du matin j'entendis dans l'escalier un grand tumulte : on montoit en grand nombre , & avec fracas : on s'arrêta à cette porte : il y eut des débats , des contestations , des allées , des venues : j'entendis très-distinctement des efforts , des gémissements.

Etoit-ce une visite secourable , ou une exécution ? Introduisoit-on un médecin , ou un bourreau ? Je l'ignore : mais trois jours après , à la même heure , j'entendis à la même porte un bruit moins violent ; je crus distinguer qu'on montoit , qu'on posoit , qu'on remplissoit , qu'on accommodoit une *biere* : à ces formalités succéda une forte odeur de *genièvre*. Ailleurs ce seroit un évènement tout simple : mais à la *Bastille* , & à une pareille heure ; & à deux pas de soi !

Si le régime de la *Bastille* met ainsi à la discrétion de ses gardiens, par cette voie, & par une autre dont je parlerai bientôt, la vie de quiconque y est précipitée, ils veulent aussi qu'elle ne dépende absolument que d'eux ; ils savent, & c'est une de leurs plus précieuses jouissances, que leur régime doit produire le désespoir : ils savent qu'il y a mille momens où celles sur-tout de leurs victimes dont aucune action reprehensible n'a flétrî le courage, ni l'habitude servile de l'obéissance énervé la sensibilité, seroient tentées de se soustraire par un effort passager à cette longue suite d'agonies : & c'est précisément ce qu'ils ne veulent pas ; ils craignent encore plus qu'un de leurs captifs ne se dérobe aux horreurs dont ils le nourrissent, par la mort, que par la fuite. Ces *Phalaris* redoutent sur-tout qu'on ne sente pas assez long-tems le feu de leur Taureau : & par un art qui ne peut se trouver qu'à la *Bastille*, les précautions mêmes qu'ils multiplient contre ces prétendus accidens, sont aussi humiliantes que douloureuses, aussi propres à entretenir le désir de la catastrophe qu'elles préviennent, qu'à en empêcher l'exécution.

J'ai dit qu'on ne laissoit à un prisonnier ni ciseaux ni couteaux, ni rasoirs. Ainsi, quand on lui fert les alimens que ses larmes arrosent, ou que ses soubirs repoussent, il faut que le *Porte-clef* lui coupe chaque fois ses morceaux : & il se fert d'un couteau arrondi par le bout, qu'il a soin chaque fois de remettre dans sa poche, après la dissection.

On ne peut pas empêcher ses ongles de croître , ni ses cheveux de pousser ; mais il ne lui est pas permis de se débarrasser de ces progrès incommodes , sans en acheter la faculté par une humiliation ; il faut qu'il prie qu'on lui prête des *ciseaux* ; le *Porte-clef* doit rester présent tant qu'il en fait usage , & les remporter sur-le-champ.

Quant à *la barbe* , le Chirurgien de la maison est chargé de la raser : c'est un office dont il s'acquitte deux fois par semaine : lui , & le *Porte-clef* , agent ou sur - intendant général de tout ce qui se passe dans les *Tours* , veillent soigneusement à ce que la main du *Captif* n'approche pas de l'étui où sont renfermés les formidables instrumens : on ne les dévoleoppe , comme la hache du bourreau qui décapite , qu'au moment de s'en servir : on se souvient encore à la *Bastille* du fracas qu'y occasionna la témérité de M. *De Lally* , quoique dans un tems où il ne prévoyoit guère sa destinée : il s'empara un jour d'un *rasoir* ; il refusa , en riant , de le rendre. Cela n'annonçoit pas des desseins bien furieux : le tocsin n'en sonna pas moins dans tout le château. La garde étoit déjà mandée : vingt bayonnettes marchoient ; on préparoit peut-être les canons , quand heureusement la révolte finit par la réintégration du terrible outil dans son étui.

C'est une dérision que de prétendre , comme on le fait , que cette vigilance a autant pour objet la sûreté des gardiens qu'e celle du captif lui - même. Quel attentat redoute - t - on d'un

homme chargé de chaînes appesanties avec tant d'art , pressé par tant de murs , entouré de tant de gardes , isolé avec tant de scrupule ? Mais quel que soit le motif qui fait craindre de laisser de si foibles ressources à sa portée ; il est évident que c'est son désespoir que l'on redoute : or on fait que ce désespoir n'est le fruit que des tortures réfléchies dont on l'accable ; & ce n'est que parce qu'on veut déchirer impunément son cœur , qu'on veut aussi que sa main soit impuissante.

J'ai beaucoup parlé jusqu'ici des *Porte-clefs* , sans en indiquer l'emploi. Ce sont les subalternes chargés de ce qu'on appelle le service des *Tours* , c'est-à-dire des prisonniers ; & il est bref : il se réduit à distribuer les alimens dans chacune des mues dont le district leur est confié. Ils y entrent trois fois par jour , à sept heures du matin , à onze , & à six du soir. Ce sont-là les heures du *déjeuner* , du *dîner* , & du *souper*. On les veille pour s'assurer qu'ils ne restent que le tems à-peu-près de déposer leur fardeau : ainsi sur les 24 fiècles qui composent une journée , ou plutôt une nuit à la *Bastille* , un prisonnier n'a que ces trois courtes distractions.

Les *Porte-clefs* sont dispensés même de faire les lits , de balayer les chambres. On prend encore pour prétexte que quand ils y seroient occupés on pourroit les maltraiter , les assassiner , &c. on appréciera la justesse du motif : mais la dispense est constante. Ainsi le vieillard , l'infirme , la femme délicate , l'homme de lettres étranger

À ces manipulations du ménage, l'homme opulent qui ne les connoît pas mieux, sont tous soumis à la même étiquette.

A la vérité les *Porte-clefs* ne s'y assujettissent pas toujours : ils font des exceptions, & rendent quelquefois des services qu'on n'a pas droit d'exiger d'eux : mais il faut qu'ils s'en cachent, comme d'une correspondance illicite : la furie déguisée en Gouverneur qui prend l'alarme dès qu'en passant devant un de ses cachots il n'y entend pas gémir, les puniroit bien vite des consolations qu'ils y auraient portées.

C'est dans ce silence absolu, dans ce dénuement général, il faut le répéter ; dans ce néant plus cruel que celui de la mort, puisqu'il n'exclut point la douleur, ou plutôt qu'il engendre toutes les espèces de douleurs : c'est dans cette abstraction universelle, il faut ne point se lasser de le redire, que ce qu'on appelle un *Prisonnier d'Etat* à la *Bastille*, c'est-à-dire un homme qui a déplu à un Ministre, à un Commis, à un de leurs Valets, est livré sans ressource daucun genre, sans autre distraction que ses pensées, & ses alarmes, au sentiment le plus amer qui puisse affecter un cœur que le crime n'a point dégradé, à celui de l'innocence accablée, qui se voit périr sans pouvoir se manifester ; c'est delà qu'il s'épuise à réclamer sans fruit le secours des loix, la communication de ce qu'on lui impute, & l'assistance de ses amis : non - seulement ses prières, ses gémissements, son désespoir ne servent à rien ; mais il fait, on lui répète qu'ils

sont inutiles ; c'est la seule connoissance qu'on lui donne. Abandonné à toute l'horreur du désœurement, de l'ennui, augmentée par l'incertitude de l'avenir, il sent journellement son existence s'éteindre, & il sent en même tems qu'on ne la lui conserve que pour prolonger son supplice. La dérision & l'insulte se joignent à la cruauté, pour redoubler l'amertume des privations dont on le nourrit.

Par exemple, au bout de huit mois l'idée me vint d'éluder un peu ma nullité en me rappelant mon ancienne géométrie : je demandai un étui de mathématiques : j'avois eu soin d'en fixer la grandeur à *Trois pouces*, afin de prévenir même le prétexte d'un refus. Il fallut solliciter cette grace pendant deux mois ; il fallut peut-être tenir un *Conseil d'Etat*. Enfin elle est accordée : l'étui arrive,..... *sans compas*. Je me récrie : on me répond froidement que les *armes* sont défendues à la *Bastille*.

Il fallut solliciter de nouveau, supplier, envoyer de longs mémoires ; discuter sérieusement s'il y a quelque différence entre un étui de mathématiques, & un canon. Après un autre mois, grâce à la charité, à l'imagination du Commissaire du château, les compas sont venus : mais comment ? garnis en *os*. On avoit fait faire à mes dépens, de cette matière, tout ce qui dans un étui de mathématiques doit être d'acier.

Je conserve précieusement cette garniture

géométrique d'un genre nouveau. Après en avoir pendant ma vie orné mon cabinet , j'aurai soin en mourant qu'elle soit consignée dans un dépôt où elle puisse trouver des spectateurs : elle y figurera avec honneur au milieu des monumens de l'industrie des peuples barbares , dont nos voyageurs nous rapportent quelquefois des échantillons. Nulle part on ne trouvera d'invention de sauvage qui mérite autant la curiosité publique.

Par une suite de ce principe qu'un homme ainsi mis sous *la main du Roi*, ou plutôt du Ministère , doit devenir invisible , sans exception ; pour ne pas déroger à cet escamotage atroce , on a voulu que l'existence des prisonniers dépendit exclusivement des mains qui sont employées à la cacher. Le Gouverneur en entreprend la nourriture à forfait , & cette gargotte royale & lucrative.

Le Ministère a fondé à la *Bastille* quinze places qui sont payées , occupées ou non , sur le pied de dix livres de *France* , ou à - peu-près cinq florins de *Brabant* , ou huit *shellings* d'*Angleterre* , par jour , ce qui fait au Gouverneur un revenu de près de 2500 Louis-d'or par an.

Ce n'est pas tout : en fabriquant une *Lettre-de-cachet* qui lui donne un commensal , on ajoute à la fondation primitive une somme par tête , proportionnée à sa qualité. Ainsi un *Colporteur* , un homme du bas étage , apporte à la marmite

commune, outre la pistole fondée, un écu (*a*) d'extraordinaire par jour; un *Bourgeois*, un *Légiste* de la classe inférieure, cent sols (*b*); un *Prêtre*, un *Financier*, un *Juge ordinaire*, 10 liv. T. (*c*); un *Conseiller au Parlement*, 15 liv. T. (*d*); un *Lieutenant Général* des armées, 24 liv. T. (*e*); un *Marechal de France*, 36 liv. T. (*f*). J'ignore quel est dans ce cadastre ministériel le taux d'un *Prince du Sang*.

Enfin de plus on a accordé au Gouverneur le privilège de faire entrer dans ses caves près de cent pièces de vin, franches de tous droits, ce qui fait encore un objet considérable, qui devroit sans doute faciliter & assurer le service de ses tables.

Que fait-il? Il vend son droit d'entrée à un cabaretier de *Paris*, nommé *Joli*, qui lui en rend *deux mille écus*: il lui prend en échange du vin au plus bas prix pour l'usage des prisonniers; & ce vin, comme on s'en doute bien, n'est que du vinaigre. Il regarde la fondation annuelle des *dix francs par jour*, comme un revenu fixe de sa place, duquel il ne doit aucun compte, & qui n'a rien de commun avec ses écots; il n'y emploie que cet excédent, cet extraordinaire que la libéralité du Prince n'a destiné qu'à les augmenter; & cet excédent même il se garde

(*a*) Une demi-couronne.

(*d*) Douze shillings.

(*b*) Quatre shillings.

(*e*) Un louis-d'or.

(*c*) Huit shillings.

(*f*) Un louis & demi.

bien de le consommer en entier. Les détails à ce sujet ne sont pas nobles ; mais ils n'en méritent pas moins d'être connus. Il y a des prisonniers à la *Bastille*, à qui l'on ne sert que quatre onces de viande par repas. Les portions ont été pesées plus d'une fois : c'est un fait connu de tous les subalternes , qui en gémissent. (26) Rien de plus facile à vérifier , dès qu'on voudra garantir du ressentiment du Chef les inférieurs qui peuvent démasquer sa fardide avarice.

Il y a des tables moins dénuées ; je l'avoue : la mienne étoit du nombre. Est-ce un mal , est-ce un bien , que cette abondance pour ceux à qui on l'accorde ? Je n'ose le décider : si elle a quelque chose de moins humiliant , elle peut aussi cacher des pièges bien redoutables. J'ai connu des gens qui dans tout leur séjour à la *Bastille* n'ont vécu que de lait : d'autres , tels que M. de la Bourdonnaie , ont sollicité , & obtenu la permission de se faire apporter des alimens de chez eux. Elle m'a été constamment refusée , & même pendant huit mois celle de me faire acheter quoi que ce soit , sans exception , comme je l'ai dit , quoique j'eusse de l'argent déposé dans les mains des officiers du Château.

J'y suppléois par une attention scrupuleuse à ne manger jamais que très-peu de chaque plat ; à laver dans plusieurs eaux ce qui me paroiffoit suspect ; & je n'ai pas pu , malgré ces précautions , éviter ce que je redoutois avec trop de

raison. Le 8e. jour depuis mon entrée j'ai eu des coliques & des vomissemens de sang qui ne m'ont presque plus quitté, & dont les accès redoublés de tems en tems déceloient un renouvellement de causes.

Je ne me suis ni mépris, ni tû sur ces causes. J'ai écrit cent fois au Lieutenant Général de Police, que l'on m'empoisonnoit : Je l'ai dit verbalement à son substitut : je l'ai dit au Médecin, au Chirurgien, aux officiers de la maison eux-mêmes : un rire insultant est la seule réponse que j'aie jamais reçue.

Si l'on avoit voulu vous empoisonner, existeriez-vous, m'ont déjà dit plusieurs personnes, à qui j'ai parlé de cette étrange anecdote : & la même objection sera peut être répétée par d'autres qui la liront ici : mais ce n'est que faute de réflexion qu'elle peut paroître spécieuse. Non, sans doute, je n'aurois pas échappé à cette volonté meurtrière, si elle avoit été celle du Gouvernement : mais mon existence, l'opiniâtreté vivace de ma constitution ne justifient que lui. Les mains qui ne lui refuseroient pas une lâcheté de cette nature, s'il étoit capable de l'exiger, le sont-elles de résister à des sollicitations lucratives qui peuvent venir d'ailleurs ?

Par l'inconcevable régime dont il est question ici, rien de ce qui serviroit à distraire, ou à consoler un prisonnier, ne peut arriver jusqu'à lui ; mais tout ce qui est propre à porter à son

ame , ou à sa santé , des atteintes irréparables n'éprouve aucune difficulté . L'Etat Major supérieur est composé de quatre Officiers ; l'inférieur de quatre Porte-clés ; la cuisine de quatre Marmitons . Ces douze hommes savent tous qui ils servent , malgré les ridicules minauderies avec lesquelles on feint de vouloir leur en dérober le secret : tous sortent , se répandent journellement dans Paris : ils y ont leurs maisons , leurs femmes , leurs amis , leurs connoissances . Est-il donc si difficile de trouver un scélérat parmi cette troupe , dont l'état même n'est qu'une suite de fonctions criminelles ? L'est-il davantage pour celui qu'on aura une fois gagné de distinguer la portion qu'il doit rendre mortelle , & dont rien ne lui défend l'accès ? On ne peut pas présumer de pareilles horreurs ! mais toutes celles dont il s'agit ici les présumenteroit-on ?

Le danger est si peu imaginaire qu'autrefois il y avoit toujours dans la cuisine , auprès de la marmite & des fourneaux , un sentinelle , chargé de tenir un compte exact de tous ceux qui en approchoient . Cette précaution salutaire encore plus qu'injurieuse a été supprimée il y a quelques années : les attentats dont elle indiquoit évidemment la possibilité en sont-ils devenus plus difficiles à commettre ?

Celui dont j'étois l'objet n'a pas été consommé ! mais l'éclat de mes plaintes a pu déconcerter la main qui l'avoit promis , & mes

soins rendre en partie ses efforts inutiles. Je ne prétends pas que tous ceux qui ont reçu mes tristes confidences à ce sujet fussent complices du crime qui les occasionnoit : le vrai coupable a pu craindre en vérifiant avec trop de rapidité mes pressentimens , qu'il n'en résultât des recherches. La langueur habituelle où j'étois ; mon péril imminent à la fin de 1781 , ma mort regardée alors comme inévitable : ont pu faire croire que d'autres tentatives étoient inutiles.

Et quand j'aurois pu me tromper sur des accidents aussi marqués , qui ne sont pas encore cessé à beaucoup près ; quand ces appréhensions & ces symptômes n'auroient été le fruit que d'une imagination trop vivement frappée , n'est-ce pas déjà un véritable crime pour la *Bastille* , que d'occasionner de semblables craintes , & de produire une impuissance absolue de se soustraire aux manipulations secrètes qui pourroient les justifier ?

De plus , n'est-ce pas dans tous les cas une vraie dispute de mots ? Je veux bien supposer que dans un lieu où l'*Italien Exili* tenoit-il y a un siècle école de poison , (27) l'on n'ait pas conservé quelques-unes de ses recettes , & qu'un crime de plus puisse répugner à des hommes dont , encore une fois ? la mission spéciale est d'en commettre ; mais un séjour de vingt mois , avec tous ses accessoires dans un lieu où la vie n'est qu'une succession de morts , n'en attaque-t-il pas essentiellement la source ? Près de

deux ans passés dans ces cachots , sans air , sans exercice , dans les angoisses de l'ennui , dans les convulsions de l'attente , ou plutôt du désespoir , font-ils moins d'impression sur les organes que le venin le plus actif ? Elle peut être plus lente : est-elle moins sûre ? Entre ces deux expédiens destructeurs , y a-t-il d'autre différence que le tems ?

Mais est-on absolument privé d'air & d'exercice , diront ceux qui ont lu les anciennes relations de la *Bastille* , & ceux mêmes qui s'y sont promenés par curiosité : car on y admet les curieux : le Gouverneur , quoique logé au dehors , s'y rend souvent pour recevoir ses visites : tous ses collègues depuis le *Lieutenant du Roi* , jusqu'au dernier *Marmiton* , y reçoivent les leurs : dans les jours de réjouissance , de feux d'artifices , d'illuminations , on reçoit sur les tours , & même en foule le public qui s'y rend pour jouir du coup-d'œil .

Dans ces occasions elles n'offrent que l'image du calme & de la paix : tous ces spéculateurs étrangers ignorent ce qui se passe , ce qui est renfermé sous ces voûtes impénétrables dont ils admirent les dehors : tel d'entr'eux foule aux pieds le sépulchre de son ami , de son parent , de son père , qui le croit à deux cents lieues de lui , bien tranquille , occupé de ses affaires , ou livré à ses plaisirs .

Mais enfin tous ceux à qui l'on permet cette

inspection extérieure , voyant un jardin assez vaste , des platesformes très - élevées , où par conséquent l'air est pur & la vue pittoresque , & entendant assurer que tout cela est , dans les jours ordinaires , à l'usage des prisonniers , sortent persuadés que si la vie n'est pas douce à la *Bastille* , ces adoucissemens peuvent cependant la rendre supportable. Cela pouvoit être autrefois : voici ce qui est arrivé depuis peu.

Le Gouverneur actuel , nommé *De Launay* , est un homme ingénieux , qui tire parti de tout : il a réfléchi que le jardin pouvoit être pour lui un objet d'économie intéressant ; il l'a loué à un jardinier qui en vend les légumes , & les fruits , & lui en paie une somme fixe par an : mais pour n'être pas gêné dans son marché , il a cru qu'il falloit en exclure les prisonniers : en conséquence il est venu une Lettre signée *Amelot* , qui défend le jardin aux prisonniers.

Quant aux platesformes des tours , quoiqu'à l'élévation où elles sont , il soit à-peu-près impossible d'y être reconnu , ou de reconnoître ; cependant comme elles donnent sur la rue *St. Antoine* , dont on n'a pas encore chassé le public , on ne permettoit ci-devant aux prisonniers de s'y promener que sous l'escorte d'un des geoliers de la maison , soit *Porte-clef* , soit *Officier*. Ils ont trouvé dans ces derniers tems , c'est-à-dire depuis environ trois ans , que ces corvées les gênoient , d'ailleurs il en résultoit des conversations avec le factionnaire : la vigilance de

M. *De Launay* en a pris l'alarme. En partie par condescendance pour la paresse de ses collègues, en partie par égard pour ses soupçons, il est venu une Lettre signée *Amelot*, qui interdit les plattesformes, comme le jardin.

Reste donc pour la promenade *la cour* du château ; c'est un carré long de seize toises sur dix. Les murailles qui la ferment ont plus de cent pieds de haut, sans aucune fenêtre : de sorte que dans la réalité c'est un large puits, où le froid est insupportable l'hiver, parce que la bise s'y engouffre; l'été, le chaud ne l'est pas moins, parce que l'air n'y circulant pas, le soleil en fait un vrai four. C'est-là le *Lycée* unique où ceux des prisonniers à qui l'on en accorde la faculté (car tous ne l'ont pas) peuvent, chacun à leur tour, se dégorger pendant quelques momens de la journée de l'air infect de leur habitation.

Mais il ne faut pas croire que l'art de martyriser qui les rend si douloureuses se relâche même pendant ces courtes absences. D'abord on conçoit quelle promenade ce peut être qu'un semblable espace, sans abri quand il pleut; où l'on n'éprouve des élémens extérieurs que ce qu'ils ont de fâcheux; où dans l'apparence d'une ombre de liberté, les sentinelles dont on est entouré, le silence universel, & l'aspect de l'horloge à laquelle seule il est permis de le rompre, ne rappellent que trop la servitude.

C'est une remarque curieuse. L'horloge du

château donne sur cette cour. On y a pratiqué un beau cadran : mais devinera-t-on quel en est l'ornement , quelle décoration l'on y a jointe ? Des fers parfaitement sculptés. Il a pour support deux figures enchaînées par le col , par les mains , par les pieds , par le milieu du corps : les deux bouts de ces ingénieuses guirlandes , après avoir couru tout autour du cartel , reviennent sur le devant former un nœud énorme ; & pour prouver qu'elles menacent également les deux sexes , l'artiste guidé par le génie du lieu , ou par des ordres précis , a eu grand soin de modeler un *homme* & une *femme* : voilà le spectacle dont les yeux d'un prisonnier qui se promène sont récréés : une grande inscription gravée en lettres d'or sur un marbre noir , lui apprend qu'il en est redévable à M. *Raymond Gualbert de SARTINES , &c.* (28)

Et ne pensez pas qu'il en jouisse autant qu'il le voudroit. On mesure avec économie le tems où il lui est permis de venir y lever les yeux vers le ciel , qu'il ne découvre qu'à moitié. Cette mesure dépend du nombre des aspirans. Comme l'un ne descend jamais que l'autre ne soit remonté : & que , grâce aux lettres signées *Amelot* , cet entonnoir commun est le seul qui reste à leur partager ; si la *Bastille* est fort peuplée , les portions sont plus petites. Je m'apercevois de l'arrivée d'un nouvel hôte , ou d'un nouveau promeneur , par le contingent que l'on me fesoit fournir à ses plaisirs.

Mais gardez - vous d'imaginer encore que la

jouissance de ce soulagement ainsi modifié soit paisible & complète. Cette cour est l'unique chemin de la cuisine , des visites que reçoivent les officiers du château ; c'est par-là que passent les pourvoyeurs de toute espèce , les *ouvriers* , &c. Or comme il faut sur-tout qu'un prisonnier soit invisible , & qu'il ne voie rien , quand il se présente des étrangers , on l'oblige de s'enfuir dans ce qu'on appelle le *Cabinet* ; c'est un boyau de douze pieds de long , sur deux de large , pratiqué dans une ancienne voute ; c'est-là le *Cabinet* , où à l'approche d'une botte d'herbes il faut se récéler au plus vite , avec le soin d'en fermer scrupuleusement la porte sur soi ; car au moindre soupçon de curiosité la moindre punition seroit une clôture absolue : & ces alternatives sont fréquentes : j'ai souvent compté que sur une heure , durée de la plus longue promenade , il y avoit trois quarts d'heure consumés dans l'inaction humiliante & cruelle du *Cabinet*.

J'ignore si cette police est justifiée par une Lettre signée *Amelot* ; mais il est sûr qu'elle est nouvelle. Jusqu'à ces derniers tems , passé neuf heures du matin aucun étranger n'étoit admis dans la cour sans la plus pressante nécessité : les provisions étoient faites ; les visites se recevoient au dehors ; & le manège du *Cabinet* n'avoit lieu que pour des occasions sérieuses qui sembloient l'excuser.

Enfin ce n'est pas tout : cette promenade même si insuffisante , si cruellement modifiée ,

devenue , comme le reste un supplément de souffrance , plutôt qu'une consolation , elle est suspendue journellement , & arbitrairement . Si un curieux demande à voir la *Bastille* ; s'il y a quelques réparations qui exigent le passage d'un ouvrier ; si M. le Gouverneur a un grand dîner , ce qui nécessite l'entrée & la sortie de ses laquais , attendu que sa maison est dehors , & sa cuisine au dedans ; pour tous ces cas il n'y a point de promenade .

En 1781 , dans les chaleurs qui ont rendu mémorable l'été de cette année , accablé de la saison , & d'un vomissement de sang , d'une foiblesse d'estomac qu'elle n'avoit pas causée , mais qu'elle entretenoit , j'ai passé les mois de *Juillet* & d'*Août* entiers sans sortir de ma chambre ; le prétexte étoit un travail qui se fesoit sur les plattesformes : les ouvriers auroient pu y monter par dehors , & ils y montoient : on n'avoit besoin de faire traverser la cour qu'aux pierres qu'il falloit leur fournir : cette opération auroit pu se faire , comme autrefois , tous les jours le matin avant neuf heures : M. de *Launay* avoit trouvé que cela seroit gênant ; il lui paroissoit plus court de dire , *Point de promenade !* & il n'y a pas eu de promenade .

Pour apprécier cette privation , il faut songer qu'elle vient à la suite de toutes celles par lesquelles il est possible de bourreler des hommes , sans exception ; il faut songer que par-là , non-seulement on expose un prisonnier à des périls phy-

physiques, on nécessite l'altération de sa santé; mais que le mouvement du corps étant sa seule ressource pour endormir un peu les convulsions de son ame, en la lui ôtant on rend celles-ci plus poignantes; que quand il n'a pas une minute dans la journée pour changer au moins d'an-goisse, son cœur toujours grossi par les soupirs semble heurter plus douloureusement les murs qui le pressent de toutes parts.

Aussi dans les prisons de la justice ordinaire cette rigueur est regardée comme la plus fâcheuse de toutes celles qu'il lui soit permis d'employer contre les coupables qu'elle doit convaincre. Le *Secret*, c'est-à-dire une réclusion absolue, n'a lieu que dans les courts intervalles où elle craint que des relations extérieures ne portassent jusqu'à l'accusé des lumières favorables au crime : il est motivé par la situation des lieux, & plus encore par les égards pour l'humanité, qui laissant à tous les prisonniers une libre communication entr'eux, ne permet de la suspendre envers un seul; qu'en l'isolant pour le moment, en le tenant hors de la portée des autres, tant que dure le motif de la suspension; il faut bien interdire la promenade à celui-là seul, si l'on ne veut pas l'enlever à tous:

Et encore cette inaction passagère est bien adoucie pour lui, sur-tout s'il est innocent, par les progrès de l'instruction; il voit ses juges, ses accusateurs, ses témoins: il fait ce qu'on lui objecte. Tant qu'on l'interroge,

tant qu'on le confronte, il n'est pas seul : & quand il sort d'un de ces combats, la solitude qui les sépare lui devient précieuse, nécessaire même, pour se disposer à en soutenir un second.

Mais à la *Bastille* aucun de ces motifs, ou de ces soulagemens ne peut avoir lieu. Le *Secret* y est perpétuel : toutes les proménades sont solitaires, comme la demeure : elles ne peuvent donc apporter aucun obstacle aux succès de l'instruction, quand il y en a une, à sa facilité, à son impénétrabilité. Dans ce cas même, les prohiber arbitrairement ; priver un prisonnier de la seule minute du jour où il puisse lever ses yeux noyés de larmes vers le soleil qui semble le fuir, ce seroit l'excès de l'injustice, comme de la cruauté.

Qu'est-ce donc quand il n'y a pas d'instruction encore une fois ; quand cette prohibition tombe sur des hommes contre qui la haine & la vengeance ne peuvent même trouver le prétexte d'une procédure ; quand elle est soutenue des mois entiers ; quand elle dépend des caprices d'un satellite aussi lâche que barbare, qui, tout fier de pouvoir impunément outrager dans son fort des hommes honnêtes, ne se croit honnoré que quand il insulte à leurs misères, & puissant que quand il les déchire ?

On dira que ces dernières particularités tiennent au caractère des Chefs actuels plutôt qu'à la constitution fondamentale de la maison. Cela

est vrai : elle auroit bien assez de croix par elle-même , quand un caprice passager n'y ajouteroit pas celles-là ; mais il les y ajoute : aussi ai-je annoncé d'avance que depuis peu d'années les barbaries de la *Bastille* s'étoient accrues. Autrefois on s'occupoit des prisonniers : aujourd'hui l'on s'en joue.

Et , ce qui paroîtra peut-être bien étrange , les additions , ou inhumaines ou honteuses , dont on enrichit ce régime déjà si honteux , si inhumain par lui-même , s'étendent jusqu'aux mercenaires qu'il emploie : autrefois , comme je l'ai observé , les officiers de l'*Etat major* jouissent du droit de voir chacun , seuls , & quand ils le jugeoient à-propos , les prisonniers confiés à leur vigilance commune. Etant réputés tous également fidèles , leurs visites particulières n'inspiroient ni soupçons ni alarmes ; & comme ils sont quatre , il s'en trouvoit de tems en tems quelqu'un moins impitoyable , qui consacroit quelques momens de sa journée à des conversations toujours précieuses pour ceux qui les partageoient.

Cette condescendance a déplu au Ministère présent : il est venu une Lettre toujours signée *Amelot* , qui a défendu aux officiers d'entrer jamais seuls dans les tours : il faut qu'ils y aillent au moins deux , non compris le *Porte-clef* : les visites du Médecin sont sujettes à la même formalité : il n'est plus permis à ces dogues de marcher qu'accouplés.

Ce régime monacal a produit l'effet qu'on en attendoit , c'est-à-dire la cessation absolue de ces visites. Dans une meute de cette espèce deux ames également compatissantes sont difficiles à trouver. D'ailleurs il faudroit se concerter , se tenir prêts pour la même minute : de plus ils ne s'aiment pas entr'eux : ils sont jaloux les uns des autres : ils se défient les uns des autres : flétris, même à leurs propres yeux , par leur abominable métier , ils tremblent des interprétations que pourroit donner aux choses les plus simples l'adjoint , ou plutôt l'espion qui doit les suivre : enfin cette innovation étant un indice d'augmentation de dureté dans le Ministère , elle est devenue pour eux un motif d'augmentation d'insensibilité. Ainsi ce léger adoucissement est encore banni de la *Bastille* , & il ne l'est que depuis trois ans.

Voilà ce qu'y est la santé. Peut-être voudra-t-on savoir ce qu'y devient une maladie. Le Lieutenant de Police d'Argenson , écrivant au commencement de ce siècle à Mde. de Mainrenon , au sujet des prisons d'état , lui disoit :
» Je puis & je dois vous assurer que les prisonniers n'y ont rien à désirer par la nourriture & le vêtement. (29) J'ajouteraï que les Commandans de la *Bastille* , & de *Vincennes* , ont pour les leurs des attentions CHARITABLES qui vont fort au-délà de ce qu'on pourroit leur proposer ou leur prescrire : à la moindre maladie , on leur donne tous les secours spirituels ou temporels qui conviennent à leur état ; mais la privation

» de la Liberté les rend insensibles à tout autre
» bien. »

Quoiqu'il soit permis de trouver un peu étrange le rapprochement de ces deux mots, la *Charité*, & la *Bastille*; quoiqu'on puisse soupçonner par le sang-froid de la dernière phrase que le Lieutenant de Police d'Argenson en parlant ainsi tenoit le langage d'un *Lieutenant de Police*, c'est-à-dire d'un homme voué par état à ces barbaries, & obligé de donner raison à ceux que leur profession rend ses complices nécessaires; rien n'empêche cependant de supposer qu'il y avoit dans ses assertions quelque chose de vrai: mais en ce cas tout est bien changé: ce ne seroit qu'une preuve de plus de la dépravation introduite depuis peu dans ces lieux où dès le commencement on auroit pu la croire à son comble.

D'abord, pour les incommodités passagères, ou les attaques subites qui se guérissent avec du soin, & des secours prompts, il ne faut plus en avoir, ou il faut y succomber, si elles sont sérieuses: il n'y a point de secours à attendre, du moins dans la nuit. Chaque chambre est fermée de deux portes épaisses, ferrées par dehors & par dedans; & chaque tour en a une plus épaisse, mieux renforcée encore. Les *Porte-clefs* couchent dans une pièce éloignée, absolument isolée: il n'y a point de voix qui put pénétrer jusqu'à eux.

On a la ressource de frapper à la porte: mais
F 3

une apoplexie , un coup de sang , en laissoient-ils la force ? il est douteux même qu'en frappant on fût entendu , ou que ces gens une fois couchés voulussent entendre .

Il y a cependant pour ceux à qui le mal auroit laissé l'usage de la voix & des jambes un moyen d'appeler du secours . Le fossé qui enveloppe le château n'a qu'environ cent cinquante pieds de large : le revêtement du côté opposé est couronné d'une galerie qu'on appelle le *chemin des rondes* , où sont établies des sentinelles . Les fenêtres donnent sur ce fossé ; il n'est pas impossible au malade de crier à l'aide ; & si la grille intérieure qui bouche son soupirail , comme on l'a vu , n'est pas trop avancée en dedans ; s'il a la voix forte ; s'il ne fait pas de vent , si le sentinelle ne dort pas , il n'est pas impossible qu'il soit entendu .

Alors le soldat crie à son voisin , qui crie plus loin . L'alarme en circulant arrive au corps-de-garde : le caporal de service vient voir ce qu'il y a ; instruit de quelle fenêtre est parti le gémissement , il retourne passer par la porte , ce qui consume du tems : il entre dans l'intérieur ; il va réveiller un *Porte-clef* , qui va réveiller le laquais du *Lieutenant de Roi* , qui va réveiller son maître , pour avoir la clef : car toutes , sans exception , sont déposées chaque soir chez cet Officier . Il n'y a point de place de guerre où le service soit plus régulier que la *Bastille* ; & à qui y fait-on la guerre ?

On cherche la clef : on la trouve. Il faut encore aller éveiller le *Chirurgien* : il faut éveiller le *Frère Chapeau* qui doit completer l'escorte. Il faut que tous ces gens-là s'habillent : au bout de deux heures la troupe se rend à grand bruit chez le malade.

On le trouve , ou baigné dans son sang , s'il en vomit , & sans connoissance , comme il m'est arrivé ; ou suffoqué par son apoplexie , comme cela est arrivé à d'autres. J'ignore quel parti l'on prend quand il est mort sans ressource : s'il lui reste un peu de respiration , ou s'il en reprend , on lui tâte le pouls ; on lui dit d'avoir patience , qu'on écrira le lendemain au médecin , & on lui souhaite le bon soir.

Or ce Médecin , sans l'aveu duquel le Chirurgien-Apothicaire de la maison n'oseroit pas donner une pillule , demeure aux *Thuilleries* ; c'est-à-dire à trois mille de la *Bastille*. Il a des pratiques : il a une charge chez le *Roi* , une autre chez *Monsieur*. Il est souvent à *Versailles* pour son service : il faut l'attendre. Il vient enfin : mais il est payé à l'année , & payé également pour ne rien faire , comme pour agir : quelque honnête qu'il soit , il doit être porté naturellement à trouver la maladie légère , afin que les visites soient moins exigibles. On est d'autant plus porté à le croire qu'on l'est aussi à soupçonner de l'exagération dans les plaintes du prisonnier ; que la négligence de sa garde , l'abattement habituel de sa personne , le ferrement non moins habituel de son cœur ne

permettent pas de remarquer d'altération sur son visage , ni dans son pouls ; l'un & l'autre font toujours ceux d'un malade ; ainsi il a la triple douleur , 1^o. de son mal ; 2^o. de se voir soupçonné d'imposture , & l'objet des railleries ou des duretés des officiers , car les monstres dans ces cas-là s'en permettent ; 3^o. d'être privé de tout soulagement jusqu'à ce que la maladie devienne assez violente pour le mettre en danger.

Alors même si on lui donne quelques remèdes , ce n'est pour lui qu'un tourment de plus : il faut songer à la police de la maison : chaque prisonnier enfermé à part , seul jour & nuit , malade ou en santé , ne voit , comme je l'ai déjà dit , son *Porte-clef* que trois fois par jour . Lui donne-t-on un médicament ? On le pose sur sa table , & l'on s'en va . C'est à lui à le faire chauffer , à le préparer , à se gouverner quand il opère , heureux si le Cuisinier dérogeant à la règle à la générosité de lui réserver un bouillon , le Porte-clef celle de le lui porter , & le Gouverneur celle de le permettre . Voilà eomme sont traités les malades ordinaires , ceux qui conservent assez de forces pour se traîner du lit à la cheminée .

Mais quand ils sont à l'extrême , accablés au point de ne pouvoir quitter la couche vermoulue où ils gisent , on leur donne une *garde* . Et qu'est-ce que cette garde ? Un soldat invalide , lourd , grossier , brutal , incapable d'attentions , de soins , de rien de ce qui est nécessaire

à un malade : mais il y a bien pis , c'est que ce soldat une fois attaché à vous ne peut plus vous quitter ; il devient prisonnier lui-même : ainsi il faut d'abord acheter son consentement , & le déterminer à s'enfermer avec vous tant que durera votre captivité ; & si vous en revenez , il faut vous résoudre à supporter l'humeur , le mécontentement , les reproches , l'ennui de ce compagnon qui se venge bien sur votre santé des services apparens qu'il a prêtés à votre maladie. Appréciez maintenant la sincérité du Lieutenant de Police d'Argenson , quand il parloit des secours temporels de la *Bastille* , & de la *Charité* des Gouverneurs.

Quant au *Spirituel* , si ces hommes de fer , incapables de pudeur , ou de pitié , l'étoient au moins de remords , oseroient-ils même prononcer ce mot ? Peut-il rappeler autre chose que leurs outrages à la religion ? Ils ne la respectent pas plus que l'humanité .

D'abord ne va point qui veut à la *Messe* , à la *Bastille* ; c'est une grace spéciale , une faveur exquise , qui n'est accordée qu'à un petit nombre d'élus. J'avoue qu'elle m'a été offerte : le premier jour on m'invita , on me conduisit aux *Tribunes* où il faut être caché pour en jouir : je n'y restai pas long-tems. Ce que la servitude & les fers ont de plus horrible vous suit , vous accable jusqu'au pied de l'autel .

On traite la Divinité à la *Bastille* , aussi lestement que ses images. La *Chapelle* est le des-

sous d'un colombier garni de pigeons que nourrit le *Lieutenant de Roi* : elle peut avoir sept à huit pieds en carré. Sur une des faces on a construit quatre petites cages, ou niches, qui ne peuvent contenir juste qu'une personne ; elles n'ont ni jour, ni air, que quand la porte est ouverte, ce qui n'arrive qu'au moment où l'on y entre, & où l'on en sort. C'est-là qu'on ferre le malheureux dévot : au moment du sacrifice on tire un petit rideau qui couvre une lucarne grillée, par laquelle il peut, coincé par le tuyau d'une lunette, découvrir le célébrant. Cette manière de participer aux cérémonies de l'*Eglise* m'a paru si honteuse, & si affligeante, que je n'ai pas succombé deux fois à la tentation d'en avoir le spectacle.

Pour les *Confessions*, &c. J'ignore comment on s'arrange ; & je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de captifs, même dévots, qui céderent à l'envie d'user de cette ressource. Le Confesseur fait partie de l'*Etat Major* : il est officier de la maison. On peut apprécier quelle sûreté il y auroit à être sincère avec lui, si l'on avoit des reproches sérieux à se faire. Son office n'est donc qu'un piège, ou une dérision. Je ne conçois pas comment on a l'audace de proposer aux prisonniers de la *Bastille* d'ouvrir leur ame à un lâche prévaricateur qui prostitue ainsi la dignité de son caractère ; ni comment lui-même sondoyé par le pouvoir terrestre qui les opprime, oseroit leur parler au nom du Ciel qui le désavoue.

Je ne puis pas parler de ce qui arrive quand on meurt , confessé ou non : j'ignore dans ce cas comment on se venge sur le corps de la fuite de l'ame , & dans quel dépôt on jette ces cendres immobiles , quand on est bien sûr de ne pouvoir plus les tourmenter. Ce qui est sûr c'est qu'on ne les rend pas à leurs familles. Certainement depuis que la *Bastille* existe elle a vu des funérailles : connoît-on un extrait mortuaire qui en soit daté , hors celui du *Marechal de Biron* ? Ces familles sont donc impitoyablement livrées à la confusion qui résulte de l'absence de leur chef : après en avoir souffert tant qu'il existe , on leur envie jusqu'au triste remède que produiroit la certitude de son sort.

Lecteurs dont cette description n'a que trop souvent serré le cœur , vous croyez être au bout. L'imagination ne vous paroît pas pouvoir aller dans l'art de créer des supplices au-delà des raffinemens multipliés que je viens de vous dépeindre. Un aréopage de bourreaux s'indignerait en songeant au sans-froid avec lequel ces dispositions ont été réfléchies , combinées ; au calme avec lequel on les exécute. Eh bien , voici , quelque chose de plus fort : voici un trait qui m'est personnel , & qui passe tout ce que vous venez de voir .

Depuis le 27 Septembre 1780 , jusqu'en Octobre 1781 , c'est-à-dire pendant DOUZE MOIS , j'étois resté non-seulement dans une privation absolue de toute espèce de correspondance au

dehors, ou avec une correspondance pire encore que la privation, comme on le verra plus bas; mais dans une ignorance non moins absolue de ce qui s'y passoit en général, ou relativement à moi: on ne m'avoit laissé parvenir que les nouvelles propres à augmenter mon désespoir, à m'enlever jusqu'à l'attente d'un avenir moins affreux. Plusieurs même, par un raffinement auquel on tremble de donner une épithète, étoient fausses, fabriquées uniquement pour m'induire en erreur, & pour rendre cette erreur plus amère, ou plus funeste.
(Voyez la note 7.)

Ainsi on me disoit à moi-même, journellement, & en riant, que je ne devois plus m'inquiéter de ce qui se passoit dans le monde, parce qu'on m'y croyoit mort: on pouffoit le badinage jusqu'à me détailler les circonstances qu'une rage forcenée, ou une horrible légèreté ajoutoit à ma prétendue fin. On m'affuroit que je n'avois rien à attendre de l'empressement & de la fidélité de mes amis, moins encore parce qu'ils étoient trompés comme les autres sur mon existence, que parce qu'ils m'avoient trahi: cette double imposture avoit pour objet non-seulement de me tourmenter, mais tout à la fois de me donner une confiance sans réserve pour le seul traître que j'eusse en effet à redouter, & qu'on me présentoit sans cesse comme le seul fidèle; & de pénétrer par la manière dont je recevrois ces insinuations, si j'avois en effet quelques secrets qui m'expossoient à des trahisons.

En Octobre 1781, l'accouchement de la Reine m'avoit donné quelques lueurs d'espérance. On n'avoit pas pu me cacher cette nouvelle : j'avois sur ma tête le canon chargé de la publier, & sous les yeux les réjouissances qu'elle produisoit. Ces évènemens étant toujours en France l'époque de la rémission même des crimes, l'idée me vint que celui-là pourroit être favorable à l'innocence. J'écrivis une courte lettre à M. le C. de Maurepas : connaissant son caractère, j'eus la force de la faire gaie, & presque plaisante. Il en avoit paru touché : il s'étoit montré disposé à seconder la voix publique déterminée enfin en ma faveur. Ce changement dans ses dispositions ne me fut pas caché, mais de peur qu'il n'en résultât des illusions trop consolantes : on eut soin de m'apprendre en même tems qu'il étoit mort, & mort sans avoir rien fait pour moi.

Enfin, en Décembre 1781, ma constitution cédant à tant de maux, & d'épreuves; les manipulations physiques & chymiques que depuis quinze mois, se joignoient aux morales pour la détruire, ayant produit leur effet; me trouvant attaqué de manière à ne pouvoir plus me flatter même de disputer ma vie d'avantage; sentant à chaque minute approcher celle où j'allois perdre, non pas la lumière que je ne voyois point, mais la sensibilité qui fesoit de mon existence le plus cruel des supplices, j'ai désiré de faire un TESTAMENT. Il falloit pour cela une permission expresse : je l'ai demandée:

j'ai supplié les Ministres de me permettre de voir l'officier public, qui seul pouvoit constater mes dernières volontés, & le dépositaire de qui seul je pouvois tenir les connaissances indispensables pour ne pas faire des dispositions illusoires.

J'ai réitéré journellement pendant deux mois qu'a duré mon danger, les instances les plus vives, les plus attendrissantes, j'ose le dire, à ce sujet. Le Médecin de la *Bastille* a eu la complaisance de porter lui-même au *Lieutenant de Police*, organe immédiat du Ministère en ce genre, une attestation de mon état, & du péril imminent que je courrois : un refus impitoyable a été l'unique réponse : de sorte que, traité comme mort depuis quinze mois ; privé de toutes les facultés des vivans sans exception, hors celle de souffrir, je perdois jusqu'à l'espoir de jouir, quand j'aurois en effet cessé de vivre, des derniers droits qu'en aucun pays on ne refuse aux morts, du moins à ceux que des arrêts solennels n'ont point dégradé.

C'est ainsi que j'ai passé les mois de Décembre 1781, & de Janvier 1782 entiers, dans la persuasion chaque soir, que je ne verrois pas le lendemain ; & chaque matin que je n'entendrois pas annoncer la fin du jour, par l'horloge lugubre qui dans cette nuit éternelle marque seule la division des tems, &, qu'on y songe, cette attente toujours trompée, devenoit sans cesse de plus en plus douloureuse, par le sentiment du caprice qui m'envioit jusqu'à la

satisfaction de laisser après moi des traces de bienfaisance , & des marques de souvenir aux amis qui pourroient encore cherir le mien.

Voilà un fait : pourra-t-on donner un motif?

On ne peut pas m'objeéter le régime de la maison , les prétendues loix de cet écueil de toutes les loix : non-seulement le délice op- pressif n'y est pas porté jusqu'à l'excès de faire du refus des actes civils une règle dont on ne puise s'écartez : mais il fait quelquefois à ses victimes une nécessité de ces actes : la *Bastille* à un notaire breveté : il peut donc en général y exercer ses fonctions : moi-même on m'avoit dans les premiers tems , non pas permis , mais forcé de l'employer .

L'*Exempt* de la Cour de *France* , quoique se-condé par le Ministre Plénipotentiaire de la Police de *Paris* , ayant échoué dans la poursuite de mes papiers , &c. à *Bruxelles* ; un troisième adjoint envoyé à leur secours n'ayant pas d'abord mieux réussi , parce qu'il y a des loix dans ce pays , & qu'elles y sont respectées , on m'a arraché une *procuration* notariée qui a enfin produit une partie de ce que l'on desiroit : si pour pénétrer dans mes secrets , & me chercher des crimes , ou s'emparer de mes dépouilles , on avoit pu sans blesser le Code de la *Bastille* , emprunter le ministère d'un officier public , il n'y avoit pas plus d'impossibilité sans doute , ou de danger , à me le permettre pour régler la disposition de ce qu'on m'avoit laissé : un

Testament n'étoit pas plus illicite qu'une *Procuration*.

Quand il y auroit eu contre moi une accusation , des indices , une procédure commencée , n'y ayant pas de jugement , le refus du pouvoir de *tester* , & par conséquent une confiscation anticipée , auroit paru une atrocité scandaleuse autant que criminelle : comment faut-il donc le regarder , ou le qualifier , dans la position où j'étois ; car on ne doit pas l'oublier , n'ayant ni juges , ni procès , ni délits , ni accusateurs ? N'est-ce pas-là le dernier abus du pouvoir , & une des plus fortes preuves de la barbarie avec laquelle on se joue à la *Bastille* de l'existence des citoyens ?

Et qu'on ne dise pas , je le répète , que la *Bastille* étant exclusivement destinée à renfermer des *Criminels d'Etat* , le régime n'en peut être trop sévère , ni trop ministéieux ; qu'ainsi l'accroissement de rigueur que je lui reproche , seroit dans son genre une espèce de perfection , puisqu'on ne peut prendre trop de mesures pour convaincre , pour déconcerter des personnages dangereux , dont la liberté pourroit entraîner la subversion de la Patrie.

Non ; cela n'est pas vrai : ce n'est pas , dans ces derniers tems sur-tout , aux *Criminels d'Etat* que la *Bastille* est réservée : la légèreté avec laquelle on l'ouvre , s'est redoublée dans la même proportion que l'inhumanité avec laquelle on la régit . Depuis un petit nombre d'années elle semble

semble être le préliminaire des *affaires civiles* les plus communes, les moins susceptibles par leur objet & leur issue, de cet étrange & terrible début. Elle est devenue, en quelque sorte, l'Anti-chambre de la *Conciergerie*.

Une femme de qualité est soupçonnée d'avoir fabriqué ou commercé de faux billets : on la met à la *Bastille*.

Un fou revêtu d'une robe de Magistrat à Paris, accuse une marchande de fayance de Lyon, d'avoir été la confidente péculinaire d'une société disparue depuis long-tems : on la met à la *Bastille*. Relâchée après l'évanouissement de cette ombre absurde, elle se brouille, pour des discussions domestiques, avec un premier commis, qui a intérêt personnellement de la perdre, on la remet à la *Bastille*.

Un subalterne est accusé d'avoir commis des faux dans le maniement des affaires d'une grande maison ; mais des faux d'une espèce qui assurément n'intéressoient pas la monarchie : on le met à la *Bastille*.

Voilà le sort qu'ont eu Mad. de St. Vincent, la De. Roger, le Sr. Le Bel. Etoient-ce-là des *Pri-sonniers d'Etat*? Quel étoit donc l'objet du régime funéraire auquel on les soumettoit?

Tous ont été ronvoyés devant les Juges ordinaires : mais à l'instant du renvoi on n'avoit pas la preuve de leur innocence : bien loin de-

là, on doit croire qu'elle paroiffoit plus problématique, puisqu'on les livroit aux lenteurs difféndieuses de la justice régulière, & à une accusation réfléchie, intentée, approfondie dans les formes. Il falloit donc que les éclaircissements antérieurs à leur renvoi leur fussent plus contraires que favorables : ils étoient donc, en sortant de ce gouffre funeste, plus suspects qu'en y entrant : & cependant c'est à leur entrée qu'on les accable du régime de la maison ! ce n'est que quand on a plus de droit de les présumer coupable, qu'on les en affranchit ! On leur rend une demi-liberté, quand on les abandonne à une instruction qui semble former un indice contr' eux ; on la leur avoit ôtée entière, en joignant à cette perte tous les accessoires de la *Bastille*, avant que de procéder même aux préliminaires de l'instruction.

Il y a plus : les vrais *Prisonniers d'Etat*, ceux qui arrivent à la *Bastille* chargés de fers que le prétexte du bien public peut justifier, & poursuivis par une clamour que des fautes précédentes peuvent excuser, y trouvent des douceurs inconnues, des égards refusés à tous les autres.

J'ignore, par exemple, quel étoit le grief qui y a conduit quelque tems avant moi un homme associé clandestinement aux expéditions de la marine *Française*. Je suis fort éloigné d'affirmer qu'il méritât ce fort : mais il n'est pas possible que le titre d'accusation au moins sur lequel la *Lettre-de-cachet* a été expédiée contre lui, ne fut grave. Il avoit eu part à des opérations délicates, & dont le succès n'a-

voit pas répondu aux espérances , peut-être à ses promesses . Le Ministre qui l'employoit , accoutumé par son ancien métier à regarder l'espionnage comme le plus beau champ du génie ministériel , & l'arme la plus sûre d'un gouvernement : croyant mener la *Marine* comme la *Police* , & se flattant de maîtriser les flottes *Angloises* comme les jeux de *Paris* , l'avoit-il créé son substitut dans ces flétrissantes fonctions ? Avoit-il , comme on l'a cru , commis pour doubler ses profits une double trahison , toujours à craindre de la part des ces sortes d'agens ? Chargé de commission par la *France* pour acheter les secrets de l'*Angleterre* , avoit-il vendu à l'*Angleterre* ceux de la *France* ? Ou bien son protecteur ayant mal - entendu ses avis ; ou , comme on l'a dit aussi , ayant eu des motifs personnels pour les négliger , avoit - il cru à la vue des suites de son ineptie , ou de sa prévarication , devoir en rejeter la cause sur le subalterne , & feindre de soupçonner l'intégrité de celui-ci , pour couvrir sa propre incapacité , ou pis encore , je n'en fais rien .

Ce qui est sûr , c'est que son ancien protégé n'a connu des supplices de la *Bastille* , que la perte de la liberté : c'est que dès le premier moment il y a eu des livres , des correspondances : c'est que tous les jours , dans le tems où un silence imposteur , autant qu'effrayant , donnoit à mes amis de trop justes alarmes , il y recevoit des visites ; c'est qu'en ayant eu le soupçon , & m'étant permis pour m'en assurer , d'en hazarder le reproche dans une des rares &

courtes entrevues que m'a accordées le Lieutenant de Police , ami comme on sait , & créature de M. de Sartines ; il m'a répondu , en convenant du fait , & rejettant les ménagemens dont on usoit envers le prisonnier que je lui nommois , sur ce que le Ministre auteur de sa détention étoit BON ; & sur mon observation toute naturelle que la différence des traitemens auroit dû dépendre de la gravité des accusations , & non de la bonté personnelle de chaque Ministre ; il m'a ajouté ces mots remarquables : qu'il ne pouvoit qu'y faire ; parce que personne ne s'intéressoit à moi .

De sorte que les horreurs de ma captivité , la redondance avec laquelle on m'a noyé de toutes les horreurs de la Bastille , ne sont venues que de n'avoir pas eu le bonheur d'être mêlé dans quelque intrigue obscure & honteuse , vraiment relative aux intérêts de l'Etat ; de n'avoir pas été sacrifié à un manège adroit , qui cachât l'indulgence sous les symptômes apparens de la sévérité ; de n'avoir eu parmi les Ministres que des ennemis directs , personnels , & implacables , au lieu d'y avoir des complices ; elles sont venues du malheur de n'avoir eu pour protecteurs que des hommes honnêtes ; pour solliciteurs que des amis délicats ; enfin d'avoir eu affaire à une Lettre-de-cachet signée Amelot , & non pas Sartines .

Qui auroit jamais cru que de ces deux Ministres de M. de Sartines fût le Bon-homme ?

Le régime de la *Bastille* n'est donc ni inflexible, ni uniforme : même avec cette rigidité commune il n'en seroit guère moins horrible , puisqu'il exerceroit une rigueur égale sur des délits différens ; & , ce qui est encore plus affreux , sur l'innocence & sur le crime. Mais il n'a pas même cette abominable stabilité : & il n'y déroge que dans le sens contraire à celui qu'indiqueroit la justice.

L'exemple seul que je viens de citer , & le mien , prouvent qu'il est susceptible de modifications ; qu'il est surbordonné uniquement à la vengeance , au desir qu'ont les coeurs infernaux qui le dirigent de servir le ressentiment ou les nécessités de leurs patrons ; ils prouvent que de même que le Ministère de *France* a des magasins de *Lettres-de-cachet* , signées d'avance , qu'il attend sans bruit le moment d'appliquer , il a aussi des réserves de douleurs qu'il ne déploie , que quand l'ordre fatal a eu son exécution ; ils prouvent qu'il y a à la *Bastille* un tarif de tortures pour chaque commensal , comme il y en a un pour leur pension ; & qu'en fixant au lâche Catinier qu'on charge de leur subsistance le prix des alimens destinés à prolonger leur vie , on détermine aussi la mesure de fiel dont il doit l'empoisonner.

Le régime de la *Bastille* est donc institué uniquement pour tourmenter ? & qui ? Des innocens reconnus , puisque des soupçons fondés motivent des égards , ou un renvoi. Au nom

de qui ? Au nom du *Roi*, du magistrat suprême, du protecteur né de l'innocence, du gardien de la foibleffe : c'est son intervention plus directe qui produit des effets plus cruels : c'est par ses ordres immédiats qu'on se prétend autorisé à soumettre un infortuné qui n'a offensé, ni lui, ni les loix, ni rien de ce qu'elles obligent de respecter, à des supplices inconnus dans les prisons ordinaires, peuplées d'hommes coupables, ou du moins accusés de quelques-uns de ces attentats : c'est de *par le Roi* qu'on lui presse la gorge de manière à ne pas intercepter tout-à-fait la respiration, mais à ne lui en laisser précisément que ce qu'il faut pour perpétuer son angoisse, qu'on rit de ses convulsions ; qu'on s'applaudit de ses gémissemens ; qu'on compte comme autant de victoires les soupirs prolongés que la douleur lui arrache : c'est le Roi qu'on ne frémît de donner pour auteur de ces prévarications barbares qu'il ignore, de ces vengeances mystériels que son cœur désavoue.

Oui, vous les ignorez, ô vous que la Nature m'avoit donné pour maître, & que vos vertus m'auroient donné pour protecteur, si l'innocence avoit autant d'accès auprès du trône que la calomnie ; Vous dont l'estime étoit la plus flatteuse récompense, & le plus puissant encouragement de mon travail ; Vous dont l'ame honnête & franche n'avoit été ni effrayée de ma promesse de dire toujours la vérité, ni rebutée de mon exactitude à la remplir.

Vous ne les connoissez pas, ces cachots qui

ependant ne s'ouvrent & ne se ferment qu'à votre nom ; où l'on ne sent que l'on existe que parce que l'on souffre ; & dont l'espérance même est souvent exclue : ils engloutissent journellement des citoyens irréprochables , des sujets fidèles , qui réclament en vain du fonds de ces abîmes les vertus , & le nom de leur Prince : ce nom sacré , qui est par-tout ailleurs le garant de l'exécution des Loix , n'est là que le titre en vertu duquel on les enfreint.

En signant un ordre pour *enfermer* , vous croyez ne faire qu'un usage légitime de votre autorité ; un usage consacré par une possession de plusieurs siècles ; un usage nécessaire au repos public , & dont il ne résulte aucun abus : vous supposez que l'exécution de cet ordre n'entraîne que les effets d'une précaution de ce genre.

Bienfaisant jusques dans les rigueurs que votre rang vous oblige d'autoriser , vous avez donné mille preuves de votre penchant à soulager les maux que le maintien de la société nécessite. Par vos ordres les prisons destinées à assurer la conviction & le châtiment du crime sont devenues plus douces , moins meurtrières : elles ont cessé d'être une punition préliminaire plus cruelle souvent que le dernier supplice. Vous avez détruit la pratique barbare qui autorisoit les tribunaux à torturer des accusés simplement suspects , pour essayer si par-là on ne réussiroit pas à les rendre criminels.

Vous êtes donc bien loin de soupçonner que dans votre royaume , dans votre capitale , sous vos yeux , il existe une place dévouée spécialement à perpétrer sur l'innocence une question mille fois plus cruelle que toutes les questions préparatoires proscrites par vous ; puisqu'enfin elles ne brisoient que les corps , au lieu que celle de la *Bastille* ne déchire le corps , que pour pénétrer plus fructueusement jusqu'à l'ame. Vous êtes loin de soupçonner que l'on ajoute encore arbitrairement à ce régime infernal ; que les agens subalternes , choisis pour le maintenir trouvent de la satisfaction & du profit à l'outrer ; que pareils à ces chiens acharnés qui secouent & mordent le gibier en le rapportant , ils se fassent un plaisir d'être barbares , quand on n'exige d'eux que d'être soumis & fidèle.

Mais vous ne l'ignorez plus ; le voile est déchiré : portez les yeux sur ces souterreins funéraires , où n'est jamais descendu le jour : pour lui en procurer l'accès , il falloit deux évènemens aussi singuliers l'un que l'autre , que j'y entrasse & que j'en sortisse. Le second , que je ne dois qu'à vous , m'assure que les connaissances dont je suis redevable au premier ne seront pas inutiles.

Il m'en coûtera ma Patrie. La nécessité de chercher un tombeau dans des contrées étrangères , hélas ! & ennemis , sera le seul prix de tous les sacrifices que je lui ai faits. Celui-ci

est le dernier : je serai payé de tous les autres s'il n'est pas infructueux.

Mais non , il ne le fera pas : votre cœur pur & sensible s'émeut : vous frémissez : vous rougissez : ce ne sera pas en vain. Dieu quand vous protégez les hommes , tout puissant pour opérer leur salut ; donnez à l'*Europe*, au monde le spectacle d'un prodige que vous êtes digne d'opérer. Parlez : A votre voix on verra s'écrouler les murailles de cette moderne *Jéricho* , plus digne mille fois que l'ancienne des foudres du ciel , & de l'anathème des hommes. Le prix de ce noble effort sera la gloire de votre règne ; un redoublement d'amour des peuples pour votre personne & votre maison ; & la bénédiction universelle des siècles les plus reculés , comme du siècle présent.



Ita enim est ut et obsequiis et iuris consuetudinibus

etiam tempore sutorum concordia ostendatur, non enim
adulatione et ostentatione sed amicitia et unitate et concordia
convenit. Ita et brevius in Cicerone: non enim res ipsa
concordia sed amicitia ostendit unitatem. Itemque
longius: nullus est talis discordia inter amicos, quod
non possit esse inter fratres. Ita et in Cicerone: non enim
amicorum frater, sed amicorum amicus, res ipsa, non
amicorum amicorum, sed amicorum amicorum, res ipsa.
Quo et hoc in eis in multis fideliter et amicis
amicis, et fratris in fratris, quod suorum
amicorum et fratrum, ut in amicis, et fratris, ut in amicis.

N O T E S.

N. B. Les Lecteurs sont priés de ne passer aux Notes qu'après avoir bien lu, & un peu médité le Texte, s'il est possible.

(1) **P**AGE 3. *Sur les avenues de ces gouffres.)*
 En général en France toutes les places fortes peuvent à volonté devenir autant de *Bastilles* : il n'y a pas un de ces remparts, élevés en apparence contre les ennemis de l'état, dont un caprice ministériel ne priverait à chaque instant faire le tombeau de ses enfans : mais il n'y a guère qu'une vingtaine de châteaux qui aient cette destination spéciale & constante, tels que la *Bastille* & *Vincennes*, aux portes de *Paris*; *Pierre en Cise*, à *Lyon*; les *Iles Ste. Marguerite*, en *Provence*; le *Mont St. Michel*, en *Normandie*; le *Château du Taureau*, en *Brétagne*; celui de *Saumur*, en *Anjou*; celui de *Ham*, en *Picardie*; &c. &c. &c. Et tout cela est rempli de *Prisonniers d'Etat*! & dans tous on suit le régime de la *Bastille*! & dans tous il y a des Gouverneurs *Cantiniens*, des États majeurs *Porte-clefs*, des *Garnisons*, des *Ingénieurs*, &c.

La considération de cette énorme dépense,

donné à quelques Ministres , & entr'autres à M. Necker , dit-on , la velléité d'une réforme ; si elle s'opéroit jamais , il seroit bien honteux qu'elle n'eût point d'autre motif. *Supprimer la Bastille par ÉCONOMIE !* disoit , il y a quelques jours , avec indignation , à ce sujet , un des plus jeunes , & des plus éloquens orateurs de l'*Angleterre* !

(2) Page 3. *Un Condé.*) A - propos de ce nom je ne puis me refuser de placer ici une anecdote tirée des Mémoires de *Sully* , à laquelle peut-être peu de lecteurs font attention.

Henri IV , malgré sa vieillesse & ses vertus , avoit dans ses derniers tems cédé à une passion aussi scandaleuse que ridicule : il aimoit la Princesse de *Condé* , femme de son neveu. Il la lui avoit fait épouser dans l'espérance qu'étant jeune , dissipé , & avare , on pourroit avec des plaisirs ou de l'argent l'aveugler sur la conduite de sa femme. Il n'en fut rien : le jeune Prince ne voulut ni se distraire , ni s'enrichir : il emmena sa femme à *Bruxelles* , sans en avertir personne.

Cette évaison ne pouvoit être qu'approuvée des honnêtes gens ; elle fut traitée dans le conseil du Roi , comme une *Affaire d'Etat*. Tous les Ministres opinèrent gravement tour - à - tour sur les moyens de remettre au plus vite dans les bras du Roi une Maîtresse que l'incommodé époux avoit osé lui enlever. Il y avoit des opinions *Pour la guerre* : quand le tour du Duc de *Sully* fut venu , il commença son avis par ces mots : *Si vous m'aviez laissé faire , il y*

a trois mois , j'aurois mis votre homme à la Bastille ,
ou je vous en aurois bien répondu. *

C'étoit en *Plein conseil* que se tenoit ce langage ! celui qui le tenoit étoit un des plus vertueux Ministres que la France ait eu ; celui contre qui il le tenoit , étoit un *Prince de Sang* ; & le crime jugé dans ce *Prince de Sang* digne de la Bastille , étoit d'avoir une jolie femme , & de ne pas vouloir qu'elle fût la maîtresse de son oncle.

Lecteurs , réfléchissez .

(3) Page 4. *Sa description avec la mienne.*) Je ne mets pas au rang des mémoires que l'on peut consulter sur les détails de cet antre de *Trophonius* une histoire de l'*Inquisition Françoise* , par *Constantin de Renneville*. Ce livre devenu rare , & cher parce qu'il est rare , n'a d'intéressant & même de vrai que le titre. C'est un tissu de grossièretés dégoûtantes , & de fables absurdes.

On y lit , par exemple , qu'un prisonnier ayant été renfermé dans les souterreins d'une des tours , il arracha *avec ses mains* tant de pierres des fondemens qu'il les ébranla , & que le Gouverneur effrayé fut forcé de loger ce nouveau *Samson* dans le plus bel appartement du château , pour en prévenir la chute.

* Je cite de mémoire : je puis me tromper , sur un ou deux mots : je suis sûr de ne me tromper , ni sur la chose , ni même sur la phrase .

L'auteur de ce conte né savoroit donc pas que les murs de la *Bastille* ont aux endroits où ils sont le plus mince , au moins douze pieds d'épaisseur , & trente , quarante , cinquante dans les autres ; qu'ils sont de la plus superbe pierre de taille , & par conséquent aussi solides que les cœurs des gardiens sont impitoyables.

D'ailleurs *Renneville* ne parle que de mauvais traitemens physiques : il est vrai qu'on ne les épargne pas dans ce lieu où toutes les manières de rendre l'existence insupportable sont employées ; mais comme on l'a vu ci-devant , ce n'est pas sur cette ressource que comptent le plus les questionnairés à croix de *St. Louis* qui se chargent d'y administrer les douleurs : ce sont les ames qu'ils torturent ; & cela est bien plus ingénieux.

(4) Page 6. *Consacré en apparence à la justice.*)
C'est le Lieutenant G^{al}. de Police : il est le véritable administrateur de la *Bastille* , le Gouverneur en chef de ce château , c'est par lui que passent tous les ordres ; il n'a de supérieur dans ce district que le Ministre immédiat du département de Paris.

C'est une inconséquence dont on ne peut trouver d'exemple qu'en France que cette association de la *Robe* avec l'*Epée* , d'un magistrat avec des stipendiaries armés , pour consummer une oppression que les Loix proscrivent , & que la *Robe* , la *Magistrature* font profession de détester. Et ce n'est pas pour l'adoucir que la régie en a été ainsi confiée à un *Maitre des Re-*

quêtes : c'est pour la légitimer, en quelque sorte, ou du moins la légaliser, s'il étoit possible.

Les troupes de la *Fermé générale*, les soldats de la finance ont en *France* le droit de rédiger des actes civils & juridiques ; de dresser des procès verbaux ; de faire subir de vrais interrogatoires à ceux qu'ils arrêtent, & qu'ils fouillent : les troupes du Roi, les militaires nationaux n'ont pas ce droit. Comme ce sont eux qui gardent la *Bastille*, il a fallu leur adjoindre un homme qui en fut doué, pour procéder à ce qu'on y appelle des *Procès verbaux*, des *Interrogatoires*, quand on daigne s'amuser à ces formalités : c'est-là l'emploi du *Lieutenant de Police*, & l'occasion du pouvoir dont on l'a investi.

Ce qui est plaisant, si quelque chose relatif à la *Bastille* peut l'être, ce qui prouve toujours la conséquence des idées *Françaises*, c'est que sa robe qui devient ici pour lui un titre de supériorité, en est, pour tout autre magistrat, un d'exclusion. Le *Chancelier* lui-même ne seroit pas admis à la *Bastille*, à moins qu'il n'y fût envoyé comme prisonnier. Quand le *Parlement*, comme il arrive quelquefois, par une autre suite de cette même justesse d'esprit, accepte des *Commissions*, pour juger des prisonniers déposés à la *Bastille*, il n'est pas permis aux Juges d'entrer dans le château : c'est à la porte qu'ils tiennent leurs assises, & qu'on leur amène l'accusé, ou plutôt la victime; témoin M. de *Lally*, &c. de sorte que ces magistrats supérieurs, si fiers, si despotiques, n'ont pas même le droit

d'inspection sur ces lieux où un subalterne exerce un empire illimité.

Et ce qui achève de réunir toutes les espèces de contradictions, comme de confondre toutes les idées, les actes passés par ce magistrat appelé exprès, institué exprès, pour leur donner une apparence de *légalité*, sont formellement défavoués, proscrits par les tribunaux dont il continue d'être membre, toutes les fois qu'ils leur sont présentés. Ils déclarent au nom du *Roi*, de la part du *Roi*, en faisant parler le *Roi*, illégales, & tyranniques, les procédures instruites, au nom du *Roi*, de la part du *Roi*, en faisant parler le *Roi*, par leur confrère dans les *Bastilles*; & enfin le même homme siégeant au *Châtelet*, comme *Lieutenant de Police*, au *Parlement*, comme *Mre. des Requêtes*, rejettéra le lendemain avec horreur, déclarera criminelles, les mêmes pièces qu'il aura extorquées, la veille au *fauxbourg St. Antoine*, à *Vincennes*, &c. en qualité de *Commissaire du Roi*, & munies de sa signature.

Ces absurdités rendent la Législation *Française* ridicule aux yeux des étrangers : mais malheureusement elles la rendent encore plus accablante pour les nationaux.

(5) Page 6. *Du gage apparent d'un service pur.*) Tous les officiers de l'*Etat Major* à la *Bastille* ont la *Croix de St. Louis* : ceux même qui n'ont jamais servi, tels que le *Gouverneur actuel*, ou qui ont servi avec un titre qui n'y donne pas de droit, tels que le *Major actuel* on la leur accorde par grace, & afin de leur donner apparemment un extérieur plus imposant.

Cela

Cela n'a rien d'étonnant après tout. On la donne bien aujourd'hui , cette croix , si long-tems respectable & respectée , à des *Exempts de Police*. C'est à M. de Sartines qu'est due cette honteuse illustration du plus lâche service que le despotisme ait jamais exigé. Si l'on prétend la justifier par l'utilité de ces emplois dans certains cas , il faudroit donc la rendre commune aux *Geoliers* ordinaires , & aux *Bourreaux* ; car enfin ce sont aussi des hommes utiles ; & certainement aux yeux de la raison ils sont infiniment au-dessus de leurs camarades *Bastilleurs* ; ils devroient être bien moins flétris dans l'opinion publique.

Ils ne sont que les ministres d'une sévérité indispensable : ils sont officiers , & officiers nécessaires d'un pouvoir légitime : ils peuvent quelquefois exécuter des ordres injustes : mais ils obéissent toujours à la justice & aux loix. Ils sont sûrs que l'infortuné qui leur est livré , a eu ou aura le moyen de se défendre : ils sont sûrs ou du moins doivent croire qu'un examen équitable , impartial , a précédé les décisions rigoureuses qui les décient. Ils sont autorisés à penser qu'elles n'ont jamais pour objet que des coupables , ou au moins des hommes justement suspects.

Mais un *Exempt de Police* , un officier de *Bastille* sont sûrs précisément du contraire : ils savent qu'ils violent les loix , & que leur destination spéciale est de violer : ils savent qu'ils sont les instrumens passifs , criminels , d'une violence arbitraire : ils savent que les trois quarts des victimes qu'on leur donne à crucifier sont in-

nocentes ; que si l'on avoit eu quelque prétexte fondé pour les charger de fers juridiquement , on n'auroit pas eu recours à la voie abrégée d'une *Lettre-de-cachet* ; ils savent enfin que , sans les bayonnettes qui les entourent, leur procès est tout fait dans les rituels des tribunaux , comme dans le cœur de tous les citoyens ; & qu'un supplice honteux seroit le juste prix de leur infame condescendance.

Ils le savent ! & ces violences , ces *Lettres-de-cachet* , ils s'en rendent les instrumens ! L'Exempt captureur compte sur ses doigts de combien de *Louis-d'or* chaque nouvelle proie lui fournira le prétexte de grossir ses mémoires ; le Gouverneur geolier suppute combien d'*Ecus* il en résultera pour sa cuisine ; tous deux trouvent la capture d'autant meilleure qu'elle leur devient plus lucrative.

Affurément l'exécuteur des *hautes œuvres* , ni ses valets ne poussent point jusques-là la dégradation de l'avarice , & l'oubli de toute espèce de pudeur comme de remords.

Si donc l'opinion étoit raisonnnable ; si c'étoit la réflexion que déterminât le préjugé , lequel de ces deux hommes , je le demande , devroit être le plus flétri aux yeux de la société ? à qui des deux est dû plus de mépris & d'opprobre ?

(6) Page 7. Entre *M. le Comte de Vergennes* , & moi.) Voyez ma lettre à ce Ministre , imprimée en 1777. Je n'ai point mis cet écrit , ni l'éclat qu'il a fait , au nombre des causes de ma détention , parce que ce seroit accuser nettement *M. le C. de Vergennes* d'une fourberie , d'une hypocrisie ,

trop contraire à la vertu, à la franchise dont il fait profession : mais il est très-vrai, cependant que depuis que j'ai eu, moi, la bon-homnie de repasser la mer *sur sa parole*, des amis éclairés n'ont cessé de me prédire ce qui m'est arrivé le 27 Septembre 1780 : ils n'ont cessé de me répéter que tôt ou tard M. le C. de *Vergennes* se ménageroit le moyen de concilier le plaisir de se venger, avec la gloire d'avoir paru pardonner. Ce rapport entre leurs prophéties & l'évènement doit-il l'emporter sur la confiance qu'inspirent les *VERTUS* de M. le Comte de *Vergennes* ?

(7) Page 8. *Plus noble encore que celui de mon séjour.*) Révéler ici l'objet de ce sacrifice, ce seroit en perdre le mérite ; il me seroit permis, peut-être, il seroit intéressant pour ma gloire, & ma vengeance, de révoquer ma parole, comme les Ministres de *France* ont violé la leur : mais je n'ai pas l'honneur d'être Ministre. Un serment tyrannique & injuste, ne lie jamais : une parole donnée librement lie toujours.

(8) Page 9. *Avec un opprobre réfléchi & combiné.*) C'est en plein jour, à midi, dans la rue de *Paris*, la plus passante, & la plus peuplée, que j'ai été arrêté, aux yeux de dix mille hommes rassemblés en un instant, on pourroit dire convoqués. Mon Cocher, mon Laquais, ou plutôt ceux du S. *Le Quesne*, & par conséquent de la *Police*, ne cachaient mon nom à personne. On sentira tout ce que cette affectation avoit de malignité, si l'on songe que dans les affaires les plus sérieuses, & même les plus pressantes, c'est toujours la

nuit, & le secret que l'on choisit pour ces opérations violentes : mais le ministère qui se vengeoit dans celle-ci, qui savoit bien qu'il n'en tireroit d'autre profit que l'opprobre, & les cruautés dont ma détention pourroit être accompagnée, a voulu m'en faire boire l'amertume jusqu'à la lie.

Ajoutons que le *Lant de Police*, à qui suivant mon usage de circonspection, & de franchise, chaque fois que j'allois à *Paris*, depuis 1777, j'avois rendu ma première visite, m'avoit donné rendez-vous pour ce jour-là, à neuf heures du soir, chez lui : nous devions parler du N°. LXXI. des *Annales*, qui n'étoient pas encore distribué ; & c'est le même jour qu'il me fait arrêter à midi, avec le scandale que l'on vient de voir ! & après cela, on me tient vingt mois dans un secret impénétrable : on met autant de mystère dans les suites de ma détention, qu'on a mis de publicité dans la détention même ! Quel en étoit l'objet ? Faut-il le demander ? La publicité autorisoit à tout dire à ma charge, & le mystère à tout croire.

(9) Page 10. *Le Chargé-d'affaires de FRANCE.*) Il ne s'agit pas ici de M. le C. d'*Adhemar*, Ministre Plénipotentiaire de la Cour de France, à *Bruxelles* : je puis supposer qu'un homme de condition qui n'avoit jamais eu qu'à se louer de moi auroit en cette occasion soutenu la dignité de son caractère, & senti qu'il ne lui convenoit pas de s'associer à des *familiers* de la *Police de PARIS* pour consommer une spoliation aussi odieuse qu'injuste.

Mais il étoit absent : les affaires se trouvoient

entre les mains d'un homme qui est tantôt son intendant, tantôt son secrétaire, &c. & tantôt son représentant, nommé LA GREZE, homme dont une naissance équivoque est le moindre défaut, & que ses premiers emplois ne devoient pas naturellement conduire à figurer dans le corps *Diplomatique*.

Cet étrange Ministre a trouvé dans l'*Exempt de Police de Paris*, & dans son substitut, de dignes collègues. Il les a secondés de tout son pouvoir, & avec d'autant plus de facilité qu'il pouvoit au moins dans les premiers momens couvrir ses trahisons sous les symptômes de l'empressement & de l'amitié : il avoit, je l'avoue, surpris ma confiance : je n'avois pu la refuser à un homme que le gouvernement de mon pays sembloit honorer de la sienne. Il étoit chez moi tous les jours, & tout le jour.

A l'instant du désastre il fut le conseil préféré de la Personne qui en le partageant avoit encore la douleur d'être obligée de travailler à prendre des précautions pour le diminuer. On ne sera pas fâché de trouver ici à ce sujet une anecdote assez plaisante aujourd'hui, mais qui ne l'étoit pas alors.

Il s'agissoit sur-tout de sauver mes papiers ; non pas qu'ils continsſent rien de criminel : mais c'étoit ma fortune, & plus que ma fortune : d'ailleurs ils renfermoient des secrets importans qui ne m'appartenoient pas ; la confiance de beaucoup d'honnêtes gens m'ayant suivi dans ma retraite, malgré mon abjuration absolue du barreau, le repos & l'honneur de plusieurs familles dépendoient de la soustraction de mon cabinet. H 3

La Grèze consulté ne trouva rien de mieux que de jeter les papiers les plus précieux dans la vache de ma voiture , de les conduire à une maison de campagne que j'avois à trois lieues de *Bruxelles* , & d'y ensevelir le tout dans le foin dont les greniers étoient remplis : il assista déguisé , à minuit , à l'exécution de son avis , répétant sans cesse qu'il risquoit sa place , & sa fortune , pour me rendre ce service : il travailla lui-même : il vit charger la vache : il s'affura que la voiture partiroit à l'ouverture des portes : jurant toujours d'un ton pénétré que puisqu'il étoit seul confident de ce dépôt il seroit impénétrable.

La voiture étoit arrivée en effet à la campagne à sept heures du matin. A huit , l'Exempt de la Police *Parisienne* étoit dans mon grenier : il crochetoit la vache : il en brisoit les cadenas : il y trouvoit quoi ? De la paille !

L'onction que *La Grèze* tâchoit de mettre dans ses sermens l'avoit trahi : on avoit profité du moment où il étoit allé souper , ou plutôt instruire l'Exempt , pour faire l'échange.

L'histoire est plaisante : mais la perfidie étoit affreuse. En voici une encore plus atroce , s'il est possible.

En sauvant mes papiers jugés les plus importants , on en avoit laissé dans la maison une quantité assez grande pour autoriser à nier qu'il en eut d'autres. La police de *Bruxelles* s'étoit saisie de cette proie , tandis que l'Agent *Parisien* , mieux instruit , en poursuivoit une plus précieuse. Lui , & *La Grèze* son complice déconcertés par la précaution que l'on vient de voir , crurent se dédommager en s'emparant de celle qui étoit

restée à *Bruxelles* : ils trouvèrent de la résistance dans les loix du pays : on vouloit un pouvoir de moi : *Le Quesne* appellé à leur aide en avoit bien un , mais il étoit ancien , il n'étoit pas relatif à l'évènement du moment , ni à ses suites : les Magistrats de *Bruxelles* refusoient de le reconnoître ; mes amis encore d'avantage.

Il fallut bien m'en demander un nouveau : car la démangeaison de connoître mes papiers étoit pressante ; & l'on se flattoit avec ce titre de faire revenir même ceux qui s'étoient échappés du filet de *La Grèze*. On me le demanda. Je le refusai nettement : on devine quelle étoit ma raison. Que fit-on ?

Le Sr. *La Grèce* écrivit au Lieutenant de Police de Paris que la justice de *Bruxelles* avait saisi tous mes effets ; qu'une partie étoit déjà vendue , & CONFISQUÉE , en vertu de la Joyeuse entrée ; * que le reste alloit avoir le même sort ; que le seul moyen de le sauver , étoit un pouvoir de moi , pour s'opposer à ces opérations dévorantes. Dans ce lieu où l'on ne montre rien , on me montra la lettre : on me laissa bien m'abreuver du fiel qu'elle devoit porter dans mon ame : & l'on me présenta le Notaire pour consolateur.

Il fallut bien obéir à ce que je croyois nécessaire : je voulois restreindre au moins la pro-

* Ce n'étoit pas la miegne à la *Bastille* , dont il parloit , comme on le sent bien : la Joyeuse entrée est un droit particulier des Souverains de *Brabant*.

curation que l'on m'arrachoit ainsi : on employa la violence pour m'obliger à la signer générale.

En arrivant à Bruxelles, j'ai trouvé que la lettre du S. La Grèze étoit fausse dans toutes ses parties. On n'avoit rien confisqué ; au contraire : le pillage n'étoit venu que de ses complices, & de leur représentans. On avoit gémi à Bruxelles en voyant ma procuration ; & quoiqu'on ignorât de quels artifices elle étoit le fruit, on n'y avoit heureusement déféré que sur les articles les moins essentiels pour moi, l'argent, & les papiers dont l'abandon n'avoit rien d'inquiétant.

(10) Page 10. *D'un Exempt de la Police de Paris.*) Pour ajouter à ce tableau de trahisons, & de lâchetés, il est bon d'observer que cet Exempt est un de ceux que j'avois, dans ma courte & orageuse carrière du barreau, arraché à une persécution injuste, mais acharnée : c'est le trop fameux *Des Bruguières*. On l'avoit choisi, ou bien il s'étoit offert, non pas pour me servir, mais parce que les obligations qu'il m'avoit étant connues, & lui s'étant toujours paré des dehors de la reconnoissance, il étoit plus propre qu'un autre à surprendre la crédulité des personnes dont on redoutoit les lumières, & l'attachement pour moi.

(11) Page 10. *D'un substitut que je nommerai ailleurs.*) Ce substitut n'étoit autre que le S. Le Quesne. Voyez les détails de cette inconcevable trahison dans l'*Avis aux Souscripteurs*, qui précède le N°. LXXII. de ces *Annales*.

(12) Page 10. *Du Sous-Ministre.*) Le Sr. *La Grèze* s'est fait payer par *Le Quesne* près de 500 liv. T. à ma charge, pour ses démarches. Ce dernier, en me portant la somme en compte, m'a dit qu'il avoit payé par des ordres supérieurs.

(13) Page 11. *Elle a réussi.*) On se rappellera peut-être que l'objet en étoit de transmettre aux distances les plus éloignées, des nouvelles, de quelque espèce qu'elles fussent, de quelque longueur que fussent les avis, avec une rapidité presque égale à celle de l'imagination.

La seule objection fondée que l'on m'aït faite, c'est que les *Brouillards* & la *Neige* interromproient cette poste aérienne. Je l'avoue : mais la *Neige* ne dure que quelques heures dans l'année : les *Brouillards* que quelques jours, au moins dans le Continent : des rivières débordées, des ponts rompus, une chute de cheval, peuvent également retarder, intercepter pendant quelques momens les communications ordinaires.

Je confignerai un jour ici mes idées à ce sujet. L'invention est certainement susceptible encoré d'être perfectionnée, & je ne doute pas qu'elle ne le soit. Je suis persuadé qu'elle deviendra avec le tems le plus utile instrument du commerce, & de toutes les relations de ce genre ; comme l'*électricité* sera l'agent le plus efficace de la médecine ; comme la *pompe-à-feu* sera le principe de tous les mécanismes qui exigent, ou doivent donner de grandes forces.

(14) Page 11. *Les droits ordinaires de citoyen.*) Pourvu ! Je suis obligé d'insister sur

cette restriction. On s'est déjà permis de publier que j'avois indistinctement promis *de ne plus écrire*; que cette condition avoit été le prix de ma liberté. Cela n'est pas vrai. Ce qui est vrai, c'est que de moi-même, épuisé de cette lutte perpétuelle, de ce combat inégal où il falloit choquer sans cesse, sans autres armes que la raison & la justice, des ennemis armés du pouvoir, & de l'intrigue, je n'aspireois plus qu'à une paisible obscurité. Encore une fois, quoique je fusse bien éloigné de m'attendre à voir deux ans de *Bastille*, remplacés par un exil sans terme, j'aurois été attendre patiemment à *Rethel* la fin de ce nouveau caprice : j'aurois travaillé de bonne foi à me taire, ou du moins à me *Laisser oublier*, si cette indifférence pour mon existence littéraire, on n'avoit pas prétendu m'obliger de la pousser jusqu'à mon existence civile. C'est bien à regret, mais assurément bien sans remords, que je suis rentré dans mon orageuse carrière.

(15) Page 15. *Qui n'en auront jamais peut-être, même à la Bastille.* J'en ai supprimé plusieurs dont le récit ne seroit pas aujourd'hui aussi frappant qu'ils ont dû me paraître dououreux dans le tems : les conjectures font quelque chose, même dans les souffrances ; un coup qui n'est rien pour un homme en santé, devient insupportable, il peut causer la mort, s'il porte sur un membre déjà cassé. Mais je ne puis m'empêcher d'insister sur le refus soutenu jusqu'au bout, de me permettre de

faire un testament , par le ministère d'un Officier public.

S'il n'a pas eu pour motif le caprice le plus barbare dont jamais Ministre ait pu se donner la licence , il a donc eu pour objet une prévarication encore plus lâche : on vouloit donc , en me mettant dans l'impuissance de disposer du reste de mon bien , favoriser le Sr. *Le Quesne* qui avoit tout en sa possession ; on vouloit donc , si j'étois mort , lui ménager le moyen de ne faire à ma famille que la part qu'il auroit voulu , & payer ainsi ses trahisons non-seulement à mes dépens , mais à ceux de mes héritiers. Ne m'ayant rendu aucun compte ; ayant en main tous mes titres , & tous mes effets sans exception ; étant assuré par ses relations avec la *Police* , &c. qu'un testament *Olographe* de moi ne sortiroit de mon tombeau que de son aveu , il devoit s'opposer à tout acte notarié , dont il auroit été plus difficile de maîtriser les dispositions , ou de supprimer la trace.

Laquelle de ces deux causes a motivé le refus du testament ? Je l'ignore : toutes deux peut-être ont concouru : mais quand il n'y en auroit qu'une , n'ai-je pas eu raison de dire que ce refus seroit un exemple unique , même dans l'histoire des crimes de la *Bastille* ?

(16) Page 26. *De me préparer une retraite.*) Il ne falloit peut-être pas moins que cette dernière infortune , pour me guérir de ce patriotisme extravagant : le topique a été cuisant : mais aussi la cure est radicale.

A présent que je ris, j'ai trouvé assez plai-sante une naïveté échappée à ce sujet, à un homme qui joue aujourd'hui un rôle important dans le Ministère. On lui parloit de ma re-traitre à *Londres*, & de mon intention de pu-bliser ces Mémoires-ci. *Mais il veut donc, dit-il, se fermer pour toujours les portes de la France!* Mais ces Messieurs auroient-ils donc encore quelques *Lettres-de-cachet* à placer, & songeo-rient-ils à m'honorer de la préférence ?

(17) Page 28. *Et défarmer la vengeance.*)
Le hazard on m'a fait conserver une copie de cette réponse ; je ne puis me défendre d'en consigner ici au moins la fin. Après avoir dé-taillé d'une manière attendrissante les raisons qui m'avoient arraché cette lettre, j'ajoutois :
„ Il espère que le Roi voudra bien considérer
„ que c'est une affaire particulière, une affaire
„ secrète, ignorée, que cette lettre ne
„ doit être réputée que la suite d'un premier
„ mouvement que les loix ne punissent nulle
„ part, & que la simple humanité excuse ;
„ qu'enfin de quelque manière qu'on l'en-
„ visage, elle ne doit pas effacer le souvenir
„ des services que le répondant s'est efforcé de
„ rendre toute sa vie aux particuliers nombreux
„ qu'il a défendus, & sauvés dans les tribunaux ;
„ au public qu'il s'est efforcé d'éclairer par ses
„ écrits ; à la religion, aux loix, aux mœurs
„ qu'il a toujours scrupuleusement respectées ;
„ ni de la délicatesse qui lui a fait sacrifier à la
„ seule apparence de la rupture, un établissem-

» ment tout formé en Angleterre , pour se rapprocher de la France ; ni de la fermeté avec laquelle il a publié par-tout les louanges , & soutenu les intérêts de son Prince & de sa Patrie , même au milieu de leurs ennemis comme le prouvent sur-tout ses *Annales* ; ni du dessein qu'il a toujours eu , & annoncé de rentrer en France , de s'y fixer , d'y rapporter sa fortune , & d'y vivre , sous les loix du Souverain à qui la Providence l'a soumis ; dessein qui étoit un des principaux objets du présent voyage , & sans lequel il ne feroit pas tombé dans l'infortune où il se trouve.

» Il n'ajoutera plus qu'un mot ; c'est qu'en développant ainsi les considérations qui peuvent rendre sa faute plus légère , il ne pense pas néanmoins à l'excuser entièrement : il ne se propose que de fournir des motifs à la clémence du Roi pour en abréger la peine , & à la générosité de M. le Mal de Duras pour en solliciter le pardon.

Depuis cette réponse je n'ai plus entendu parler de rien : j'ai seulement appris depuis ma sortie , qu'elle avoit été un sujet de plaisanterie pour les bureaux de M. le C. de Vergennes. Le S. Moreau , entr'autres , un de ses Secrétaires favoris , s'est permis , en la lisant à ses amis , de dire à cette fin , *Ah , ah , à présent il fait le capon.*

O Louis XVI , ô Roi juste & bienfaisant , est-ce donc ainsi que les agens mercenaires des Ministres qui vous trompent , insultent aux douleurs de vos sujets qu'ils oppriment ! Est-ce

ainsi qu'ils osent travestir des retours respectueux de confiance & de soumission envers vous ! Est-ce d'une inculpation ainsi reconnue, & discutée, que vingt mois de barbaries ont été le fruit ?

(18) Page 29. *Que la satisfaction de l'avoir rendu.*) On m'a assuré depuis ma sortie qu'on avoit fait courir de prétendues copies de cette lettre. Je déclare ici, qu'il n'est pas possible qu'il en existe : on ne peut pas supposer que le *Lieutenant de Police* l'ait livrée à la curiosité publique. Assurément M. le *Mal. de Duras* ne la montrera pas plus à l'avenir que par le passé ; les mains qui ont soustrait mes papiers aux recherches ardentes de ses vengeurs, ont eu la même discrétion : ainsi ce petit secret est un de ceux sur lesquels la malignité publique ne sera jamais satisfaite.

(19) Page 32. *Du très-ridicule neveu de M. de Leyrit.*) Pour apprendre quel est ce personnage, voyez les tomes VIII & IX des *Annales*, mais sur-tout le IX, page 217 & suivantes. Peu d'affaires ont été plus atroces, & aucune, même en *France*, n'a jamais eu des détails & des suites plus inconcevables que tout ce procès de M. de *Lally*. Le *Parlement de Paris* après avoir eu la bassesse inconséquente d'accepter une *commission* pour le juger ; & la cruauté horrible de punir par un arrêt de mort, des fougues excusables peut-être en tout sens, des écarts auxquelles l'arrêt même n'a pas osé adapter le nom de crime, a eu la bassesse & la cruauté tout à la fois, de traverser sourdement un fils qui de-

mandoit la réhabilitation de la mémoire de son père.

Le Parlement de *Rouen*, constitué réviseur d'un jugement déjà reconnu irrégulier dans la forme, déjà anéanti en conséquence, & démontré au moins aussi inique dans la forme, n'a pas, à la vérité, prévariqué au point d'osier le confacer de nouveau ; mais pour éluder la nécessité de se décider entre la justice, & un corps de son ordre, il a mieux aimé violer une des règles les plus solennnelles de la procédure *Française*, & admettre une *intervention* aussi folle par ses accessoires, aussi absurde en elle-même, qu'insoutenable en jurif prudence. D'où résultent de nouveaux combats, de nouvelles questions, un nouveau renvoi à un autre Parlement, celui de *Dijon*, où M. de *Lally* aura à effuyer les mêmes préjugés, les mêmes déférences pour l'esprit de Corps, les mêmes fureurs.

Il ne faut point se lasser de le redire : le reste de l'univers n'offre point de pareils exemples : ils n'ont lieu, ils ne peuvent avoir lieu qu'en *France*.

Sic vivitur illic.

Mais aussi on y a l'*Opéra Comique*, le *Grand Opéra*, les *Boulevards*, les *Champs Élysées*, le *Mercure*, &c. &c. &c.

(20) Page 33. *Tant que j'ai écrit d'Angleterre, je n'ai effuyé aucune tracasserie :*) Cette remarque est aussi vraie que singulière ; & elle tient à une anecdote plus singulière encore, s'il est possible, que tout ce qui a précédé : mais que je supprime par deux raisons ; 1^o. par

respect pour un nom auguste, qui s'y trouve mêlé ; 2°. parce qu'elle est plus curieuse, plus piquante qu'utile. Tout ce qu'elle prouveroit ; c'est la supériorité que donne même aux simples particuliers l'influence d'un atmosphère épuré par la Liberté, tel que celui de la *Grande Bretagne*, sur la fange du despotisme, qui souille, énerve presque également, & ses agens, & ses victimes : or cela a-t-il besoin de preuves ?

(21) Page 40. *Un si long sacrifice.*) Je suis bien fâché pour M. le Mal. de Duras, de le tenir si long-tems sur une scène où il ne fait pas une bien honorable figure : mais encore une fois ce n'est pas ma faute. Pour me réduire à un silence éternel, il n'auroit eu besoin d'être généreux qu'un moment.

(22) Page 51. *Les priviléges du peuple.*) En citant la *Tour de Londres* à l'occasion de la *Bastille*, je commettois une réticence injuste, & même criminelle, si je n'observois que ces deux séjours ont entr'eux bien plus de différence réelles que de ressemblances apparentes. Les Commandans de la Tour, la garnison qui exécute leurs ordres, sont soumis à l'inspection du *Parlement*, comme les autres sujets de l'Etat. Un prisonnier maltraité par eux a mille moyens de faire parvenir ses plaintes aux supérieurs qui peuvent y faire droit, & aux amis, aux parens intéressés à les faire valoir. Ce prisonnier est fût *qu'on lui fera son procès*, & *publiquement*. Il a des conseils, des Avocats ; tout ce qu'il doit éclaircir, ou détruire, lui est communiqué dans le

le plus grand détail. L'accusation de *crime d'Etat* n'influe que sur le dépôt auquel est confié l'accusé ; elle ne change absolument rien à la forme de la procédure qui doit décider de son sort. Enfin, dans les délais même, & la sévérité qu'elle comporte, il n'y a jamais l'ombre d'incertitude, non-seulement sur son existence ; mais même sur l'état de sa santé, ni sur le lieu où il est détenu : est-ce-là la *Bastille* ?

(23) Page 52. *Ou se pratique aujourd'hui dans le monde.*) Peut-être quelques censeurs pointilleux, ou quelques membres de l'administration m'accuseroient-ils ici d'user d'hyperbole ; peut-être prétendoient-ils qu'il y a peu de pays où l'on ne trouvât, quant au fonds, l'équivalent de la *Bastille*, &, quant à la forme des usages, ou des abus encore plus horribles : ils essayeroient par ce parallel de justifier au moins indirectement l'abominable régime que je dénonce ici à toutes les ames honnêtes, & que les plus déterminés partisans du despotisme n'oseyroient songer à excuser que par de semblables subterfuges.

Otons-leur encore cette ressource. Je suis convenu que dans presque tous les pays, le *Bien public* paroiffoit quelquefois un motif capable de légitimer des rigueurs extraordinaires ; mais il n'est pas vrai que nulle part les loix, ou même un usage constant aient rien consacré d'approchant du régime de la *Bastille*. Quelque répugnance que m'inspire ce triste & honneux sujet, quelque dégoût que j'éprouve à la

seule idée de prolonger la nécessité de m'en occuper, dépouillons les annales de la tyrannie : parcourons le globe, & cherchons dans l'istoire des crimes du pouvoir arbitraire, s'il y en a aucun que l'on puisse comparer à l'institution du Château qui écrase la Rue *St. Antoine* à Paris.

Ce court résumé des misères passées, ou étrangères, fera peut-être plus d'impression que la peinture la plus énergique des nôtres. En voyant quels ont été dans tous les tems les fruits des *Lettres-de-cachet*; en les comparant à ceux qu'elles produisent encore de nos jours, les *Titus* modernes décideront plus aisément si c'est à eux qu'il convient de continuer de se servir d'une semblable ressource, & de se piquer d'une semblable rivalité avec les *Phalaris*, & les *Nérons*.

Je le répète donc, & je vais le prouver par les faits : dans l'univers entier il n'y a jamais eu, il n'y a rien qui ressemble au *Régime* de la *Bastille*. On ne connaît point de nation flétrie par l'opprobre & l'atrocité d'une *Bastille* toujours existante ; d'un gouffre sans cesse ouvert, pour recevoir des hommes, non pas à PUNIR, qu'on y prenne bien garde, mais à TOURNENTER ; d'un Purgatoire politique, où les fautes les plus légères, souvent l'innocence, soient arbitrairement soumises aux supplices de l'Enfer.

Dans toute l'antiquité vous ne trouvez de prison d'état que chez les plus abominables tyrans, & même pendant leur règne. C'étoient, comme le fer & le poison, des fléaux passagers dont ces oppresseurs exécrés fesoient usage tant

que deroit leur usurpation , & qui disparaisoient avec eux : elles n'étoient pas liées à la constitution du pays : ce n'étoit pas un des ressorts favoris du gouvernement, ni la ressource habituelle de l'autorité. Ce qu'on connoît de leur police ne permet, en aucun sens , de les comparer à la *Bastille*.

On lit , par exemple , que le premier *Denys* en avoit une dans son palais à *Syracuse* : il y avoit même , dit l'histoire , pratiqué un raffinement dont il est peut-être étonnant qu'aucun des *Denys* subalternes qui ont marché sur ses traces avec tant de succès pour la perfection du régime de la *Bastille* ne se soit avisé. Les voûtes des cachots y étoient ondulées avec un tel art que tout ce qui s'y disoit , retentissoit , & s'entendoit distinctement dans un cabinet qui servoit de réceptacle à ces sons ramassés. C'étoit-là l'observatoire , ou si l'on veut le confessional où le tyran se plaçoit pour intercepter les conversations & les secrets des prisonniers : on appelloit ce cabinet ingénieux *l'Oreille*.

Cependant il falloit que *l'Oreille* ne rendît pas tout : car on ajoute qu'un philosophe y ayant été enfermé par *Lettre-de-cachet* , & en étant fortif , le tyran fut curieux de savoir de lui à quoi on s'y occupoit : *A souhaiter ta mort* , répondit le captif sincère. *L'Oreille* n'avoit donc pas révélé ce secret-là , dont le fruit fut , s'il faut toujours en croire l'histoire , une autre *Lettre-de-cachet* , portant ordre d'égorgier tous les prisonniers.

Quoi qu'il en soit de ce dernier trait , puisque *l'Oreille* avoit été construite pour épier les conversations des prisonniers , ils conversoient donc entr'eux : ils se voyoient donc : ils n'étoient

donc pas abandonnés à une solitude absolue : ce n'étoit donc pas la *Bastille*.

Chez les *Romains* il n'y avoit ni *Oreille* ni *Bastille*. Du tems de la république les citoyens, même coupables, ne pouvant être arrêtés qu'après la condamnation, la prévenoient ordinairement par un exil volontaire : à plus forte raison l'innocence n'avoit-elle pas à redouter des cachots arbitraires.

Sous les Empereurs elle ne fut pas à l'abri des assassinats ordonnés au nom du Prince : mais alors c'étoit dans la maison même des victimes que se consommoient les sacrifices. La *Lettre-de-cachet* contre-signée, *Sejan*, *Narcisse*, *Tigellinus*, &c. qui ordonoit de mourir, étoit notifiée par un *Tribun*, un *Centurion*, à la tête d'une escouade de soldats : car par-tout ce sont les militaires qui se chargent de ces fonctions, comme ce sont les chiens qui lancent & déchirent le gibier.

A la vue de l'ordre ministériel les uns prenoient du poison : les autres se perçoient d'un poignard : d'autres se fesoient ouvrir les veines : la troupe environnoit la maison jusqu'à ce que l'affaire fut faite, & puis elle s'en retournoit froidement aux casernes, comme si elle venoit de monter la garde.

On ne manquera pas de se récrier que cela est encore plus dur que la *Bastille* : je n'en fais rien : il n'y a guère que ceux qui y sont qui pourroient décider cet étrange problème. Si je m'en rapportois à moi-même, à ce que j'ai éprouvé dans le tems, la méthode expéditive du despotisme *Romain* me paroîtroit infiniment préférable. J'ai demandé mille fois verbalement, &

par écrit, une *Procédure*, ou la *Mort*: & alors le bain de *Seneque*, ou le poignard de *Trasea*, m'aurroit paru une faveur.

Mais sans prononcer sur cette question, au moins est-il sûr que les *Narcisses* n'envoient pas à ceux dont la vie les importunoit, la consolation de faire leur *testament* avant de la quitter. Au contraire ils récompensoient par cette tolérance leur promptitude à obéir; la faculté de rédiger ses dernières dispositions, & la certitude qu'elles seroient exécutées, étoient, suivant *Tacite*, *preium festi-nandi*. Or on a vu qu'à la *Bastille*, la même résignation, la proximité d'une mort que je hâtois par mes vœux, ne m'a pas valu la même indemnité. Il y a donc quelque chose de plus d'un côté que de l'autre: à *Rome*, dans ces sortes de cas, la mort étoit plus infaillible; en *France* on fait en rendre les approches plus douloureuses.

Ce n'est pas tout: cette précipitation meurtrière n'étoit à craindre que pour les grans. Les monstres qui l'avoient exigée échappoient rarement à la vengeance publique. *Sejan* fut déchiré par le peuple: *Neron* proscrit par des arrêts, auroit péri d'un supplice ignominieux s'il ne se fut lui-même arraché la vie: d'ailleurs les *Trajans*, les *Antonins* venoient de tems en tems délivrer *Rome* de cet opprobre, & empêcher la prescription qui en auroit fait avec le tems une des prérogatives de la couronne.

Sous les plus mauvais Princes même on voit que les *Criminels d'Etat*, ou plutôt les *Accusés d'Etat* ordinaires, n'étoient assujettis qu'à une gêne incommode, & non à une captivité horrible. On leur attachoit une main à celle d'un soldat

qui ne pouvoit ainsi les quitter. C'étoit un désagrément sans doute que cette société ; mais elle n'empêchoit ni *Agrippa* de dormir paisiblement chez lui sous *Tibère*, ni *St. Paul* de prêcher publiquement sous *Neron*. Etoit-ce-là la *Bastille* ?

La seule espèce de *Prison d'Etat* rigoureuse que l'on trouve constamment maintenue dans l'ancienne *Rome*, c'étoit ce que l'on appelloit la *Transportation*. On avoit de petites îles inhabitées, où l'on déposoit les personnages devenus suspects à la cour. On les y abandonnoit avec défense de *désemparer*, sous peine de mort. J'avoue qu'on ne voit pas qu'aucune procédure justifiait ordinairement ces *Lettres-de-cachet* : mais les infortunés ainsi dégradés conservoient cependant la vue du jour, & la faculté de respirer l'air : ils jouissoient d'une partie de leurs revenus : ils pouvoient se faire accompagner de quelques-uns de leurs domestiques : ils recevoient, ils écrivoient des lettres : enfin, si l'ennui devenoit trop fort, s'ils préféroient l'expatriation à cette honteuse résignation, ils pouvoient s'échapper, & ils s'échappoient. On voit bien que ce n'étoit pas encore-là la *Bastille*.

L'histoire du *Bas Empire* n'étant rien moins qu'exakte, il est impossible d'y suivre bien en détail la jurisprudence des *Lettres-de-cachet* : les prétendus Empereurs étant souvent fait & défait avec aussi peu de cérémonie que les *DEYS d'Alger*, leurs Ministres n'auroient guère eu le tems de faire servir les *Prisons d'Etat* à leurs vengeance : au lieu de mettre les sujets en mue, ils leur coupoient la gorge sur-le-champ, & cette

politique fut souvent adoptée par ceux mêmes qui jouissoient quelquefois d'un règne brillant & heureux.

Constantin avoit une méthode à lui : il fesoit étouffer dans des bains chauds les personnes dont il vouloit se défaire sans bruit, & sans scandale, telles que sa *Femme*, son *Fils*, &c. Pour son *Beau-père* il le fesoit étrangler, & décapiter son *Beau-frère* : il ne ménageoit guère les *Évêques* ; il se contentoit de les exiler : mais il paroît qu'il n'enfermoit personne.

On pourroit soupçonner que sous son fils *Constantius* on commençoit à jettter les fondemens d'une *Bastille* : car y ayant eu quelques troubles dans un concile tenu par ses ordres ; les Pères s'y étant divisés, & les choses ayant été jusqu'à la violence, des *Commandans de Province*, porteurs de *Lettres-de-cachet*, en firent enfermer quelques-uns : un d'entr'eux, nommé *Lucifer*, écrivit à l'Empereur lui-même en ces termes :

„ Parce que nous nous sommes séparés de votre
 „ concile d'iniquité, nous languissons en pri-
 „ son, privés de la vue du soleil ; gardés avec
 „ soin dans les ténèbres ; & on ne laisse entrer
 „ personne pour nous voir „ Voilà bien
 la peinture d'une *Bastille*.

Cependant d'un côté on voit que le Prélat avoit la permission de s'adresser directement au Prince, & de se plaindre à lui des rigueurs de sa détention, ce qui est précisément un des points le plus formellement interdits par le Code des *Bastilles* ; de l'autre, il est probable que si une invention aussi admirable s'étoit une fois introduite dans l'Empire, elle s'y feroit perpétuée :

il n'auroit pas fallu attendre jusqu'à *Louis XI* pour la ressusciter : or on n'en revoit plus de traces à *Constantinople*. Quand on voulut se défaire de St. Jean Chrysostome on l'envoya à *Cucusé* ; au lieu de le tuer par l'immobilité d'un cachot on le fit périr par des courses violentes : mais on n'eut pas même l'idée de l'ensevelir dans une citadelle, où il fut censé mort de son vivant.

Dans l'empire *Grec* les Secrétaires d'Etat & leurs commis sentirent de bonne heure combien il leur étoit important de priver de la lumière les hommes qu'ils jugeoient dignes de leur attention & de leur ressentiment : mais ils n'imaginèrent pas des caveaux pratiqués dans des murailles de vingt, de trente pieds d'épaisseur , ils attaquèrent les yeux même , au lieu d'en enlever l'usage : on les arrachoit , on les rôtissoit avec des lames d'argent ou de cuivre ardentes ; on les étuvoit quelquefois avec du vinaigre bouillant , le tout en vertu d'une *Lettre-de-cachet*.

Ces *Criminels d'Etat* devenoient aveugles , je l'avoue : mais enfin le despotisme qui les martyrisoit ainsi n'étoit pas une *Loi de l'Etat* : il n'y avoit pas à la cour de Ministre qui eut le district particulier des *aveuglemens*. Le *Lieutenant de Police* de *Constantinople* n'étoit pas créé par un brevet exprès Commissaire Impérial à l'application du vinaigre enflammé , ou des estampilles brûlantes.

Dans la *Constantinople* moderne , ce scandale de notre prétendue philosophie , & en apparence de l'humanité ; il y a une forteresse qui semble avoir quelque affinité avec la *Bastille* : ce sont les

Sept Tours : nos voyageurs l'appellent une *prison d'Etat* ; mais d'après leurs relations même on voit que c'est un dépôt plutôt qu'une prison. On n'y configne guère que les Ambassadeurs Chrétiens des Puissances qui rompent avec la Porte ; & ils continuent non-seulement d'y voir qui ils veulent , mais d'être servis par leurs propres domestiques.

Les esclaves dont la rançon est stipulée , mais non payée , sont quelquefois obligés d'aller y attendre l'exécution de ce marché : alors c'est un asyle pour eux , autant qu'une sûreté pour leurs maîtres. Oisifs , bien nourris , souvent visités , c'est une anticipation de la liberté qu'ils goûtent , & non pas des fers qu'ils supportent.

Mais jamais on ne s'est avisé d'enfermer aux *Sept Tours* uniquement pour y languir , pour y être séquestrés plus rigoureusement que les plus abominables scélérats , des hommes à qui l'on n'impute point de crimes. Jamais ni *Sultan* , ni *Visir* , ni *Cadi* , ni *Janiffaire* n'a pensé à donner , ou à solliciter , ou à exécuter une *Lettre-de-Cachet* contre un Bourgeois de *Constantinople* , d'*Erzerum* , ou de *Salonique* , pour avoir trouvé l'aigrette du *Grand Visir* moins brillante qu'à l'ordinaire , ou la pabouche du *Seliçtar* mal brodée.

Si un blasphémateur a outragé le Prophète , on le circonçoit , ou on l'empale : la loi étoit précise , & au moins il a le choix. Si un *Visir* a abusé de son pouvoir , on l'exile , on le dépouille ; quelquefois on l'étrangle : pourquoi se fesoit-il *Visir* ? pourquoi étoit - il avide ? Si un Boulanger vend à faux poids , & vole ainsi le public , il est puni comme un voleur : la punition est prompte

& quelquefois terrible : mais le délit & la conviction l'ont toujours précédée. Tous les habitans de ce vaste empire, *Grecs, Arméniens, Francs, Asiatiques, Européens, Tartares, Catholiques, Schismatiques, Cophtes, Juifs, Musulmans, &c.* passent leurs jours dans la plus paisible, la plus heureuse sécurité, s'ils observent les loix, s'ils ont sur-tout le bonheur d'être inconnus au Sérail : ils n'ont pas même d'idée d'une *Bastille* & d'une *Lettre-de-cachet*.

En *Perse*, dans ses tems de gloire & de calme, c'est-à-dire jusqu'aux guerres civiles qui la dévastent depuis un demi-siècle, non-seulement ces ressources de la vengeance ministérielle étoient également inconnus, mais la justice ordinaire même, avoit trouvé moyen d'épargner aux accusés vraiment suspects l'humiliation & l'horreur des cachots. Les prisonniers y étoient mobiles. L'homme dont l'ordre public exigeoit que l'on s'affurât ne perdoit de sa liberté que ce qu'il falloit lui en ôter pour qu'il ne pût ni se soustraire au châtiment, ni se rendre plus criminel. Une industrie plus compatissante que sévère y avoit imaginé la *Cangue*, espèce de triangle de bois portatif, qui étant fixé au col, & prenant une des mains de l'accusé, ne pouvoit ni se cacher, ni se détacher, sans cependant lui ôter aucune de ses facultés. Portant ainsi avec lui une garde peu dispendieuse, il conservoit la jouissance du jour, celle de la vie, l'administration de ses affaires, toutes les facilités nécessaires pour éclaircir son innocence, sans cesser d'être soumis à la puissance civile chargée de la vérifier.

On nous parle des exécutions sanglantes or-

données par des monarques yvres : mais ces horreurs étoient renfermées dans les harems ; & l'institution seule de la *Cangue* prouve que l'esprit général de la nation , sans excepter le gouvernement , avoit autant de douceur que d'équité.

C'est la même chose au *Mogol* , dans toutes les *Indes* , à la *Chine* , au *Japon*. Dans ce dernier pays , d'où notre inquiétude nous a justement fait bannir , les relations qui nous en viennent assurent que les mœurs sont cruelles , & les supplices aussi prompts qu'affreux. Cela se peut ; mais au moins d'un côté la rapidité compense la barbarie : on ne connoît point ces longues détentions qui éternisent le plus horrible des supplices , le désespoir produit par l'incertitude de la fin des maux.

L'homme que l'on éventre , qu'on précipite sur des crocs ; qu'on hache en dix mille morceaux ; qu'on pile vivant dans un mortier , s'il est vrai que ces peines raffinées soient communes , cet homme a été jugé ; il a pu se défendre , se justifier : c'est le magistrat , c'est la loi , & non pas le caprice qui l'ont condamné.

Nos missionnaires ont quelquefois habité des prisons dans l'*Inde*. Etrangers , inconnus , prêchant des nouveautés qui devoient paraître bizarres , même aux appréciateurs les plus indifférens , & dangereuses , criminelles aux magistrats , & sur-tout aux prêtres dont ils se déclaroient les ennemis , il n'y avoit point d'hommes contre qui la sévérité fût plus légitime , & les *Lettres-de-cachet* plus excusables : cependant ils sont obligés de rendre justice à

l'humanité des juges qui les détenoient , des geoliers qui les gardoient , des naturels du pays qui les visitoient , les consoloient , les nourissoient .

Nous ne voyons d'exemple approchant de nos châteaux royaux & des ordres qui les peuplent , que dans l'aventure des princes du sang baptisés par les *Jésuites* , exilés d'abord , & ensuite renfermés sous l'Empereur *Jontching*. Les missionnaires qui nous ont instruits de cette catastrophe ne nous en ont point révélé la cause : mais quelle qu'elle soit , leur récit constate bien qu'il n'y a point de *Bastille* à la *Chine* . puisqu'on fut obligé d'en construire une exprès pour chacun des princes destinés à en subir le séjour .

Et alors même ce ne fut pas une soustraction clandestine , opérée sourdement par des *Exempts de Police* , qui laissât une égale incertitude sur la vie des prisonniers , & leur crime , ou leur innocence. Ces prisons momentanées furent construites avec appareil ; on eut soin de les rendre visibles , comme l'exemple d'un grand châtiment , & sans doute dans le pays personne n'en ignoroit le sujet .

Mais au milieu de cette rigueur effrayante , les patiens recevoient encore des adoucissemens : ils voyoient quelquefois leurs domestiques : ils seuoient demander les secours spirituels des guides auteurs de leur infortune : on leur portoit de chez eux des habilemens , de la nourriture , des nouvelles , enfin tout ce qui est scrupuleusement exclus de la *Bastille* .

Dans l'*Asie* entière il est impossible de dé-

couvrir une *Prison d'Etat* constante , admise au nombre des principes du gouvernement , ailleurs qu'à *Ceylan*. « Le Roi y a , dit un voyageur , » quantité de prisonniers , qui sont enchaînés , » les uns dans les prisons ordinaires , les autres » sous la garde des Grans. On n'oseroit s'informer pourquoi , ni depuis quel tems ils y sont ; on les tient ainsi durant cinq ou six années : quand on les emprisonne , c'est par l'ordre du Roi. »

Voilà bien quelque chose de la *Bastille* : les *Mystères d'Etat* de *Ceylan* se rapprochent un peu de ceux de la *Rue St. Antoine* : mais observez cependant qu'il n'y est pas question de ces cachots spécialement destinés à ensevelir les不幸és sur le crime , ou la catastrophe desquels le silence est si impérieusement prescrit. Ils sont déposés dans les *Prisons ordinaires* , ou confié à la *Garde des Grans*.

Dans le premier cas ils n'essuient donc qu'un malheur commun à tous les accusés : dans le second ils doivent trouver dans ces *Chartres privées* , quoique *Royales* , des soulagemens de toute espèce. On ne peut pas supposer que toute la noblesse de *Columbo* , ou de *Candi* , prenne le cœur d'un Gouverneur de la *Bastille* ; parce qu'un despote en exige d'elle passagèrement les fonctions. Il est évident d'ailleurs qu'aucun de ces gentils-hommes bafanés , ne peut avoir chez lui , ni ces fenêtres , & ces cheminées à dentelles de fer ; ni ces murs de trente pieds d'épaisseur , ni ces *Cabinets* qui sont une prison , dans une prison , & qui varient à chaque instant les douleurs , comme l'ignominie.

L'*Asie* entière est donc évidemment exempte de cette peste qui consume chez nous tant de citoyens.

En *Amérique* il y a bien d'autres sortes d'oppressions, & en *Afrique* aussi ; mais on n'y connaît pas celle-là. Les *Indiens* dans le nouveau monde sont écrasés par des maîtres impitoyables, qui sont eux-mêmes avilis par la superstition ; une partie des côtes de l'*Afrique* est soumise à un gouvernement arbitraire, qui n'a que les abus, & les dangers de celui qui règne en *Asie*. Le reste n'est guère dévasté que par notre commerce : ce sont des marchands d'*Europe* qui portent des chaînes aux habitans de *Congo*, ou de *Juida*, & non leurs Princes qui les en accablent : on les vend, on les dévoue à une vie active : mais aucun Ministre n'a le droit de les condamner pour son *bon plaisir* à une inaction meurtrière : certainement ils sont très-malheureux dans les cases des *Antilles* : mais c'est d'un autre malheur, & d'un malheur qui admet des adoucissements, des consolations. Ils ont leurs femmes, leurs enfans : l'exacitude à remplir leurs devoirs, peut les sauver du fouet des *Commandeurs* : mais elle ne sauve personne d'une *Lettre-de-cachet*, & du régime qui ensuit.

C'est donc dans l'*Europe* seule qu'on peut redouter ces terribles fléaux, & encore dans quelles parties de l'*Europe* sont-ils à craindre ? Ce n'est pas, comme on le fait, dans toute la *Grande-Bretagne*. Une détention arbitraire y ferait un crime de *Lèse Peuple*, presque aussi rigoureusement poursuivi qu'un de *Lèse Majesté* : & j'ai rendu ci-dessus hommage à la vérité

non moins connue , que dans les détentions même que des intérêts supérieurs , & des ordres relatifs au service public , autorisoient l'accusé , le prisonnier , même coupable , ne perdoient aucun des droits de l'innocence , ni aucune de ses ressources .

En *Allemagne* les Princes sont en général assez despotiques , dans le sens que l'usage ordinaire attache à ce mot ; c'est-à-dire , qu'aucune barrière effective ne gêne ni l'emploi , ni l'abus de leur pouvoir : cependant ils n'ont ni *Bastille* , ni équivalent . Rien ne les empêcheroit de se donner cet amusement : mais soit que l'idée n'en vienne qu'aux Ministres des grans états ; soit que le recours à l'*Empereur* , ou aux Tribunaux existans , & la crainte de donner trop d'influence à des épouvantails qui ne manqueroient pas l'occasion de se signaler , s'ils la trouvoient , contiennent les propriétaires de ces grans fiefs ; soit que le peuple encore docile , patient , & en général peu instruit , comme peu passionné , obéisse assez sans qu'on l'affujettisse à ce joug , il me semble qu'il n'existe de *Bastille* depuis le *Rhin* , jusqu'à l'*Oder* , que *Spandaw* .

Mais 1°. *Spandaw* existe dans une monarchie toute militaire . Ce colosse né de nos jours , & parvenu par la force à un développement aussi étonnant que rapide , doit conserver dans sa constitution , quelque chose de son origine ; 2°. c'est même aux *Militaires* que la *Bastille Brandebourgeoise* est spécialement destinée . Il est très-rare que les *Citadins* en partagent le funeste honneur : & des soldats , qui ne

reconnoissent d'autres truchemens que la bayonnette & le canon , pourroient-ils se plaindre qu'on leur parlât quelquefois avec des *Lettres-de-cachet* ?

En *Danemarck* depuis l'abominable *Christiern* je ne vois pas que les Rois , ni leurs Ministres , aient eu la tentation d'en décocher , ni que le *Jutland* , ou la *Fionie* , gémissent sous des masses aussi peu utiles , aussi meurtrières que la *Bastille*. En *Suède* aucun Roi n'a fouillé son règne par l'ordre d'en construire , ou d'en faire usage.

Enfin en *Russie* , celui de tous les pays du monde , ou les anciennes mœurs auroient été les plus compatibles avec la *Bastillerie* & ses dépendances , elles ont consacré précisément des usages contraires : les *Lettres-de-cachet* y sont dans toute leur vigueur : mais les suites en sont toutes différentes : c'est une province entière qui est devenue une prison d'état. En *France* un des tourmens des captifs , c'est la petiteſſe de leur cachot : en *Sibérie* , ils ne gémissent que de son immensité. Les uns sont ensevelis dans de vrais tombeaux : les autres sont perdus dans de vastes déserts. Quelque infortuné que soient ceux-ci , il est évident qu'ils sont cependant moins à plaindre. Ils ont des distractions & des dédommagemens. Leurs familles les suivent ; les accompagnent : si leurs cœurs sont déchirés souvent , en se rappellant les uns aux autres ce qu'ils ont perdu , ils peuvent se consoler , en s'occupant de ce qui leur reste : au moins ils pleurent ensemble , & les seules larmes vraiment amères sont celles qui se versent dans la solitude.

D'ailleurs

D'ailleurs l'activité de la vie qu'ils sont forcés de mener les préserve de l'ennui , du tourment de se reporter sans cesse sur le passé ; de trembler d'avance de ce que prépare l'avenir. Ils sont bien malheureux sans doute : mais ils ne croiroient pas l'être , s'ils connoissoient la *Sibérie Françoise*.

En *Espagne* il y a , je crois , deux ou trois tours mises aussi par le Ministère au nombre des ressorts du Gouvernement & des besoins de l'Etat ; mais elles sont peu remplies , parce qu'elles ont eu jusqu'ici pour rivales les prisons de l'*Inquisition* : un peuple qui porte ce dernier joug , & le porte paisiblement , ne peut entrer comme terme de comparaison dans aucun calcul de politique , relativement au premier.

En *Italie* , comme en *Allemagne* , ce dernier est très-peu connu. À *Rome* & à *Venise* il existe cependant des indices d'un pouvoir redoutable , & d'un *Bastillage* très-caractérisé. Il existe dans l'une un château , & dans l'autre un tribunal , qui sont également des outrages à la justice , & des âmes toujours prêtes pour le despotisme. Cependant la multitude d'étrangers qui ne cessent de traverser ces contrées célèbres , prouve que l'usage en est moins fréquent , que l'appareil n'en est pas terrible. Quand un *Anglois* , un *Hambourgeois* s'embarquent pour aller à *Rome* , entendre des *Oratorio* , & admirer *St. Pierre* , ou danser en masque à *Venise* , leur famille ne les conjure pas en tremblant de se garder de l'ancien château d'*Adrien* , ou de l'*Inquisition d'Etat* ; & il n'y a point d'étranger annonçant qu'il va en

France, à qui l'on ne dise de se défier de la *Bastille*.

D'après les faits & l'opinion la *Bastille* est donc un monument *Incomparable*, C. Q. F. D.

(24) Page 62. *Que sont donc ceux qui les ont détruites?*) Je n'apprécie pas ici les manipulations de M. *Necker* : j'ai eu beaucoup à me plaindre de lui, & plus encore de sa femme, qui étoit plus ministérielle que lui : mais ces foiblesses privées ne doivent point influer sur le jugement qu'un écrivain impartial peut porter des opérations des hommes en place. M. *Necker* conserve encore de nombreux partisans : il a fait entrevoir en *France*, ce qui n'est pas un petit mérite, l'espoir d'une ombre de restauration. S'il n'avoit pas été contrarié par une guerre ruineuse, ou plutôt par l'ineptie dépendière qui dirigeoit malheureusement de son tems les forces *Navales* du Royaume, on peut croire qu'il auroit vraiment fait le bien.

Ce qu'on peut lui reprocher seulement, d'après les faits, c'est de s'être donné trop d'éloges par la bouche du Prince, dans les préambules des édits qu'il dictoit ; c'est d'y avoir trop adopté la méthode verbeuse & emphatique de son prédécesseur : c'est sur-tout d'avoir, comme son prédécesseur encore, préféré les petits moyens aux grans : c'est de ne s'être occupé dans ses réformes que des abus particuliers, qui se feroient dissipés d'eux-mêmes après la régénération générale, s'il avoit eu le cou-

rage de l'entreprendre ; c'est de n'avoir fait que des tentatives molles, imparfaites, comme M. de St. Germain ; de n'avoir osé, par exemple, proposer des *Etats* pour toutes les provinces, & d'en avoir inutilement établi l'ombre dans les *Assemblées Provinciales*, & d'avoir ainsi essayé de concilier les principes du despotisme avec ceux de la liberté ; enfin, c'est de s'être amusé à penser des abcès, tandis qu'il avoit à traiter une grangrène universelle : de les avoir traités en manipulateur obscur plutôt qu'en physicien élevé, d'avoir fait dans toutes ses opérations des viremens de banque, & non des dispositions politiques.

(25) Page 51^{bis}. *Des Princes de la Famille Royale.*) J'ai eu assez promptement la permission d'écrire : il semble que ce soit une grande marque de bienveillance, & un soulagement inappréciable : qui pourroit deviner, ce qui n'est cependant que trop vrai, que c'étoit pour moi une torture de plus ?

1°. Le papier, on ne me le donnoit que par compte, sur un *reçu*, en règle, avec l'affranchissement, pour en obtenir de nouveau, d'indiquer l'emploi de l'ancien ; espèce de servitude qu'il faut avoir éprouvée pour apprécier tout ce qu'elle a de poignant.

2°. On se doute bien que je ne pouvois être tenté d'employer ce papier qu'à des lettres, à des mémoires relatifs à ma liberté. Or à qui les adresser ? Aux Ministres ! Ils ne répondent point : & ma situation seule prouvoit assez que ce n'étoit pas d'eux que je pouvois

attendre des secours ! À mes amis , à mes protecteurs ! J'étois prévenu que rien ne passoit , que rien ne passeroit jusqu'à eux . Je l'étois qu'ils *me croyoient mort* ; que ceux à qui l'on ne pouvoit pas en imposer sur cet article ne montrôient que de l'indifférence ? Au bout de huit mois on m'accorda la correspondance du S. *Le Quesne* dont on ne cessoit de me vanter le zèle , & la probité . Or pour savoir ce que c'étoit que le S. *Le Quesne* , consultez , Lecteur , l'Avis que j'ai donné aux Souscripteurs dans mes Annales .

(26) Page 71. *Qui en gémissent.*) Ils en ont une double raison d'abord , comme ils sont les seuls intermédiaires qui approchent des reclus , ils en sont nécessairement aussi les confidens ; ils en reçoivent les plaintes , & quelquefois les humeurs . Mal-payés , traités avec dédain par les supérieurs , attendant quelques gratifications des prisonniers que le despotisme n'a pas dévoués à une captivité éternelle , ne sachant jamais si elle aboutira à l'échafaud , ou au Ministère ; si leur commensal finira par être assassiné juridiquement comme *Lally* , ou *Mal de France* comme *Belle-isle* , & tant d'autres , ils ne sont pas fâchés de trouver quelquefois l'occasion de montrer un peu de zèle .

L'humanité peut quelquefois aussi agir sur ces cœurs rustiques , que l'opulence n'a point endurcis . Je dois même cette justice à ceux de la *Bastille* , de publier qu'ils en sont les seuls agens sur qui ce sentiment paroisse avoir quel-

que prise. Les simples soldats y sont, comme ailleurs, une muette stupide que le fouet dirige, & qui ne connaissent dans, ou hors leur chenil, que la soupe, & l'ordre des piqueurs. L'*Etat major* supérieur joint à cette bassesse obéissante l'insolence, & la dureté que donne l'habitude du commandement : L'*Etat major* des *Porte-clefs*, se trouvant entre les deux, est par cela même le seul auprès duquel la commisération puisse avoir accès.

Mais ils ont de plus une forte raison de s'opposer aux retranchemens qu'opère sur la table des prisonniers, la léfine du Gouverneur, ou du moins de souhaiter qu'elle soit reprimée : c'est que la desserte leur en appartient : & l'on ne peut pas imaginer combien l'honnête M. *De Launay* en est jaloux. Pour peu que lui & son Ministre conservent leurs places, je ne doute pas qu'il ne vienne bientôt quelque lettre signée *Amelot*, qui mette ordre à cet horrible désordre.

Au reste, si ces grans dépositaires des *Secrets de l'Etat* n'avoient pas aussi leurs petits secrets particuliers ; si le silence qui couvre leurs barbaries envers les prisonniers n'étoit également nécessaire pour dérober la honte, & l'iniquité de leurs conventions privées entr'eux, il feroit facile au Gouverneur actuel de motiver l'avarece qui préside aux approvisionnemens de sa taverne.

Il regarde comme son bien propre, comme un vrai patrimoine, les *soixante mille livres de rente* attachées à son emploi ; & il en a quelque raison, car il les a achetées, & même assez cherement.

1°. Il en a obtenu la survivance du tems du Comte de *Jumilhac*; mais celui-ci, pour se déterminer à accepter un coadjuteur, a exigé cent mille écus comptant, qui lui ont été payés; & de plus le mariage de son fils avec la fille de M. de *Launay*, regardée comme une riche héritière, ce qui a eu lieu.

2°. M. de *Launay*, malgré cet accord, n'ayant pour lui, ni nom, ni services, ni agréments, ni même de protections, auroit encore pu effuyer un refus: heureusement il avoit un frère au service de M. le *Prince de Conti*: le frère a obtenu l'intervention du Prince, qui a obtenu le consentement du Ministre, dont les Commis ont expédié les patentes, signées *Amelot*; & pour payer la recommandation de son cadet, l'heureux ainé lui a assuré une pension de *dix mille francs* par an, sur les revenus de sa place.

Ce marché est tout public à la *Bastille*: il n'y a pas un des Marmitons qui n'en soit instruit: & pourquoi s'en scandaliseroit-on? Tous les emplois qui y existent en occasionnent de semblables. Celui de *Licutenant du Roi* vaut environ 8000 livres T. par an; le possesseur actuel en a donné à son prédécesseur une somme comptant dont j'ignore la quotité; & il lui fait une pension annuelle de mille écus, dont je suis très-certain.

Ceux de *Porte-clefs* valent à-peu-près 900 liv. T. par an: ils sont ordinairement remplis par d'anciens *Laquais* du Gouverneur; ainsi c'est pour les récompenser qu'on les fait bourreaux: mais ils n'obtiennent pas encore gratuitement ce prix honteux de leurs fatigues passées. Il n'y

en a pas un qui ne soit obligé de faire en entrant, ou un présent, ou une rente à quelque protégé ou protégée.

Enfin le *Blanchissage* même est l'objet d'un tri-potage de cette espèce : la *blanchisseuse* en titre reçoit du Roi environ trois sols par *chemise* : elle affirme son brevet à un soustraitant qui lui en laisse le tiers, & gratte le linge des réclus à deux sols par pièce.

Voilà comme se fait le *service du Roi*, & celui des *Prisonniers* : voilà comment se maquignonnent ces emplois de *confiance*. Voilà à la discréption de qui est remise la vie d'un hoimme innocent, qui n'a à se reprocher que le malheur plus souvent attaché à la vertu qu'au crime, d'avoir des ennemis nombreux & puissans.

(27) Page 74. *Ecole de Poison.*) On fait que les crimes de la fameuse *Brinvilliers*, au siècle dernier, vinrent de l'éducation que son amant avoit reçu en ce genre à la *Bastille*. Un *Italien*, nommé *Exili*, qu'on lui avoit donné pour compagnon de chambre, fut son précepteur : ce qui prouve, pour l'observer en passant, aussi bien que les mémoires que j'ai cités ailleurs, que dans ce tems-là on ne connoissoit à la *Bastille*, ni la solitude, ni les privations de toute espèce qui en forment aujourd'hui la constitution caractéristique ; mais ce n'est pas sans doute le danger de cette éducation criminelle qui a amené la réforme d'aujourd'hui.

Au reste, il ne s'agit pas ici de la funeste théorie d'*Exili* ; je ne parle que de la facilité d'en imiter la pratique. Or il est sûr qu'elle est entière à la *Bastille*, ainsi que l'impuissance absolue pour un prisonnier de s'y soustraire, si c'étoit

le Gouvernement qui voulut attaquer sa vie par cette voie , & l'impuissance non moins absolue , je ne dis pas d'acquérir la preuve de ce crime , s'il étoit commis par d'autres insinuations , & qu'on put y échapper , mais même d'en recueillir le moindre indice . Si , dans ce second cas , ce n'est pas pas directement à l'administration qu'on peut le reprocher , elle en est toujours complice par la facilité qu'elle donne à le commettre : un passant est assassiné par deux brigands dans un bois ; celui qui se feroit contenté de lui tenir les bras , tandis que son camarade l'égorgeroit , feroit-il reçu à soutenir qu'il n'a pas concouru au meurtre ?

Princes vertueux & bienfaisans , cette seule idée ne vous fera-t-elle pas horreur ? Par le régime de la *Bastille* votre nom peut devenir journallement tout à la fois l'instrument du plus lâche de tous les crimes , & un voile impénétrable pour le couvrir . Vous enverriez au supplice quiconque oseroit vous proposer de servir de votre main sacrée , aux victimes de la tyrannie de vos Ministres , un breuvage mortel & par ce régime infernal la *Lettre-de-cachet* qu'ils vous surprennent leur assure le moyen de le verser impunément eux-mêmes .

Les geoliers qu'ils emploient se récrieront que ce soupçon feul est une insulte à leur délicatesse ! Mais encore une fois les loix qui interdisent les *Chartres privées* ; celles qui ordonnent de respecter la liberté des hommes , sont-elles moins authentiques , moins sacrées que celles qui protègent leur vie ? Celui qu'un sordide intérêt engage à violer les premières , non-seule-

ment sans scrupule , mais avec joie , hésitera-t-il à enfreindre les seconde quand il sera sollicité par un intérêt plus vif , par une amorce plus séduisante ? Et qu'est-ce qu'une vertu qui dépend du prix qu'on en voudra donner ? Quand les chefs seroient susceptibles de ce scrupule , les subalternes le seront-ils ? & s'ils succombent , le *Secret de la Bastille* , n'assure-t-il pas leur impunité comme leur succès ? Tous achètent leurs places ; je l'ai fait voir ci-dessus. Or des hommes capables de donner de l'argent pour acquérir le droit de se souiller de cet infame service , parce qu'il est lucratif , résisteront - ils bien courageusement à la tentation de le rendre plus lucratif encore , par des complaisances bien payées ?

J'insiste sur cette idée , parce qu'elle ma bien long-tems , bien cruellement occupé , ou plutôt déchiré ; parce que dans le nombre innombrable des raisons qui prescrivent l'abolition de la *Bastille* , ou du moins de son régime , c'est la plus frappante. On peut tromper un Souverain même bien-intentionné , au point de lui persuader que les *Prisons d'Etat* en général , & les ordres arbitraires qui les peuplent , sont un accessoire inseparable du Gouvernement , & nécessaires au maintien de l'ordre public , comme à celui de la Couronne : mais il n'y en a point à qui l'on put persuader qu'il lui importe de donner aux plus méprisables satellites sur la vie de tous ses sujets , sans distinction , un droit qu'il frémiroit de s'arroger à lui-même : & il est démontré cependant que c'est-là le fruit nécessaire du *Régime de la Bastille*.

(28) Page 78. *A M. Raymond Gualbert de Sartines.*) Ce n'est pas, à la vérité, l'horloge seul que M. Raymond Gualbert de Sartines, &c. a si ingénieusement reconstruit. L'inscription apprend qu'il a été aussi l'ordonnateur du bâtiment où cette machine est placée; bâtiment qui comprend la *Cuisine*, les *Bains* de M^{me}. la *Gouvernante*, le *Chenil* des *Porte-clefs*, & du reste de la *Harde* qu'on appelle l'*Etat major*, excepté le *Gouverneur*, qui comme je l'ai observé, loge au dehors, quoique sa cuisine soit au dedans, & que Madame s'y baigne; & ces bains ont des particularités au moins aussi remarquables que l'horloge.

Qu'une femme de Gouverneur se lave dans un lieu, ou dans un autre, rien ne semble plus indifférent, & rien en effet ne devroit l'être davantage: mais à la *Bastille* tout a des conséquences, & elles sont toujours douloureuses.

La *baignoire* de Madame étant placée dans l'intérieur du Château, pour y parvenir il faut traverser la cour, & par conséquent le seul espace qu'ayent les prisonniers, comme je l'ai dit, pour se promener. Mais ce sont ses *Laquais* qui portent l'eau: il faut qu'ils entrent, & qu'ils sortent; par conséquent chaque voie entraîne pour le promeneur, comme on l'a vu, un ordre de *cabinet*. (*Voyez page 79.*)

Ensuite viennent les *Femmes de Chambre*: il faut porter les *chemises*, les *serviettes*, les *pantoufles* de Madame: tout seroit perdu, si le *reclus* appercevoit le moindre de ces *Secrets de l'Etat*; chaque importation produit donc encore un *cabinet*.

Enfin arrive *Madame* elle-même : elle n'est pas légère : sa marche est un peu lente : l'espace à parcourir est assez long ; le *Sentinelle*, pour faire sa cour, & prouver son exactitude, crie *Au cabinet* dès qu'il l'apperçoit ; il faut fuir : il faut rester *au cabinet*, jusqu'à ce qu'elle soit rendue à sa baignoire : & quand elle sort, sa retraite est accompagnée des mêmes formalités en sens contraire. Le *reclus* a de même à supporter, dans *le cabinet*, la *Maitresse*, les Femmes de chambre, & les *Laquais*.

De mon tems le *Sentinelle* dans un de ces passages ayant oublié de heurler le signal de la fuite, la moderne *Diane* fut vue dans son déshabillé : j'étois l'*Aéœon* du jour : je n'essuyai point de métamorphose ; mais le malheureux Soldat fut mis en prison pour huit jours : je ne pus l'ignorer, puisque j'en entendis donner l'ordre.

Ailleurs les bains donnent de la santé, ou préparent des plaisirs. Une Gouvernante de *Bastille* n'a point de crise de propreté qui n'en entraîne plusieurs de désespoir.

(29) Page 84. Pour la nourriture & le vêtement.) On a vu dans le texte ce que c'est que la *Nourriture*. Quant au *Vêtement* M. le Gouverneur m'a souvent parlé de ses largeesses en ce genre : je ne crois pas qu'il m'ait jamais honoré de ses visites sans me parler des *culottes* qu'il distribuoit libéralement à ses *prisonniers* ; car en parlant des malheureux *reclus* il emploie toujours le terme possessif. Voici ce qui m'est arrivé à moi-même.

J'ai été arrêté le 27 Septembre, allant dîner à la campagne ; & par conséquent avec la

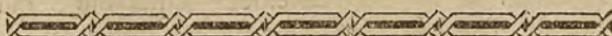
garde-robe que l'on emporte pour un pareil voyage, dans cette saison. Il ne m'a pas été possible de me procurer quoi que ce soit de plus, ni en linge, ni en habits, jusqu'à la fin de Novembre suivant; dans ce mois qui a été rigoureux en 1780, il falloit, ou me condamner moi-même à ne pas sortir de ma chambre, ou aller nud, littéralement nud, braver dans la promenade la violence du froid : & j'avois de l'argent, comme je l'ai dit, déposé dans les mains des officiers, & je ne demandois que la permission d'acheter ces culottes, que l'on *donnoit*, me disoit-on, aux autres.

Il y a plus, dans les derniers jours de Novembre, on m'envoya enfin de chez le S. Le Quesne un convoi d'hyver; il contenoit des bas qu'un enfant de six ans n'auroit pas pu mettre, & le surplus de l'habillement taillé sur les mêmes proportions. Sans doute on avoit calculé que je devois être prodigieusement maigri. Cela ne paroîtra puérile qu'à ceux qui ne réfléchiront pas aux circonstances; mais voici qui ne le paroîtra à personne.

J'élevai douloureusement la voix sur une expédition aussi dérisoire; je priai le Gouverneur de renvoyer cette layette, & de s'intéresser pour m'obtenir un supplément, ou de me le laisser acheter; il me répondit nettement, en présence de ses Collègues & d'un *Porte-clef*, QUE JE POUVOIS M'ALLER FAIRE..... QU'IL SE F..... BIEN DE MES CULOTTES; QU'IL FALLOIT NE PAS SE METTRE DANS LE CAS D'ÊTRE A LA BASTILLE, OU SAVOIR SOUFFRIR QUAND ON Y ÉTOIT.

J'avoue que ses camarades baissèrent les yeux ; & que huit jours après j'eus une *Robe-de-chambre* & des *Culottes*.

Si ces inconcevables atrocités n'étoient pas ordonnées , il faut les publier , afin de les épargner à mes successeurs : si elles étoient autorisées , si elles entrent , ou dans le régime de la maison , ou dans le traitement particulier qui m'étoit préparé , il faut les publier encore , afin d'assurer au scrupuleux Gouverneur les récompenses que mérite son exactitude.



CONCLUSION.

JE me lasse de tenir cette palette lugubre ; quoique je sois loin de l'avoir épuisée. Je n'ai dit ici que ce qui m'est arrivé à moi-même , ou ce dont j'ai pu parler sans risque de compromettre les sources auxquelles j'en ai dû la connoissance. Que seroit-ce donc si je révélois tout ce que j'ai appris , ou par des confidences , ou par des indiscretions , ou par la sagacité que donne à l'esprit d'un reclus l'impuissance de se distraire autrement que par ses efforts pour pénétrer les secrets qui l'entourent , & qu'on veut lui cacher.

Tandis qu'on imprimoit ces *Mémoires* , on m'a envoyé un livre sur la même matière , intitulé *des Lettres-de-cachet* , &c. Je suis fâché que cet ouvrage soit anonyme , parce qu'il sem-

ble par-là en avoir moins d'authenticité. Il met au jour les mystères du Donjon de *Vincennes*, comme celui-ci dévoile ceux des Tours de la *Bastille*. On pourra les comparer : peut-être avec le tems aurons-nous ainsi des histoires des vingt & tant de *Bastilles* que la *France* renferme, ou plutôt qui renferment la *France*.

Toutes justifieront la réflexion par laquelle commence ce triste tableau, (*voyez page 55 ci-dessus*) réflexion que l'on ne peut trop souvent rappeler à un gouvernement équitable, qui n'a ni l'intérêt, ni l'intention d'être cruel. Quel est l'objet de ce secret, de cette impénétrabilité, de cette barbarie qui caractérisent ces prétendues prisons *royales*? N'est-ce pas, précisément parce que tout s'y fait au nom immédiat *du Roi*, que tout devroit y porter une empreinte plus spéciale de clémence, ou du moins de justice? Les rigueurs n'y sont assujetties à aucune formalité préliminaire ; les adoucissements ne devroient donc pas y être plus restreints.

Quand elles ne contiendroient en effet que de vrais *Criminels d'Etat*, ou des hommes réellement soupçonnés d'avoir participé à des complots nuisibles, encore faudroit-il, au moins jusqu'à leur conviction, avoir pour eux les égards dûs à l'humanité. Ne perdons point de vue l'axiome précieux consigné dans la Déclaration du 30 Août 1789; n'oubliions point cette hommage rendu à la vérité par la bienfaisance. Toute peine infligée dans l'*obscurité*, même à

des coupables , est au moins *inutile* , & dans l'idiome de la justice ; qu'est-ce qu'une *peine inutile* ? & quel nom donner à ces *peines inutiles* quand il se trouve qu'elles ne tombent que sur des innocens ?

Or , encore une fois , rien de plus rare dans ces *Prissons d'Etat* , dans ces *Tortures d'Etat* , dans ces *Supplices d'Etat* , que des *Criminels d'Etat*. Si les 20 ou 30 geoles qui portent en France cet horrible nom ; si la pluie de *Lettres-de-cachet* qui les peuple , ne servoient en effet jamais qu'à punir des factieux , à déconcerter des rebellions , il faudroit donc que la France ne fût remplie que de *Catilinas*. Le pays de l'univers où le joug se porte avec plus de docilité , seroit donc par essence la patrie des conjurations , & un repaire de conspirateurs ; ce qui est aussi absurde que honteux à supposer.

Mais si ce ne sont pas des coupables que l'on entasse dans les *Bastilles* , de qui donc regorgent-elles ? Contre qui donc est dressé l'appareil qui les rend si formidables ? A qui sont réservés ces cachots dont le silence n'est interrompu que par des gémissements , où la terreur veille à écarter tout ce qui pourroit écarter le désespoir ? Hélas ! faut-il le dire ? A des peres de famille paisibles , à des citoyens irréprochables , à des actions honnêtes , auxquelles le Gouvernement peut-être devroit des récompenses .

En veut-on un exemple entre mille ? Citons celui du *S. de Bure* , déjà consigné dans ces *An-*

nales, Tome III, page 239. Le *S. de Bure* étoit un libraire distingué dans sa profession : sa famille exerce avec honneur depuis cent ans de pere en fils, ce commerce utile, & digne d'encouragement quand le scrupule s'y joint à l'intelligence : il étoit chef de sa communauté.

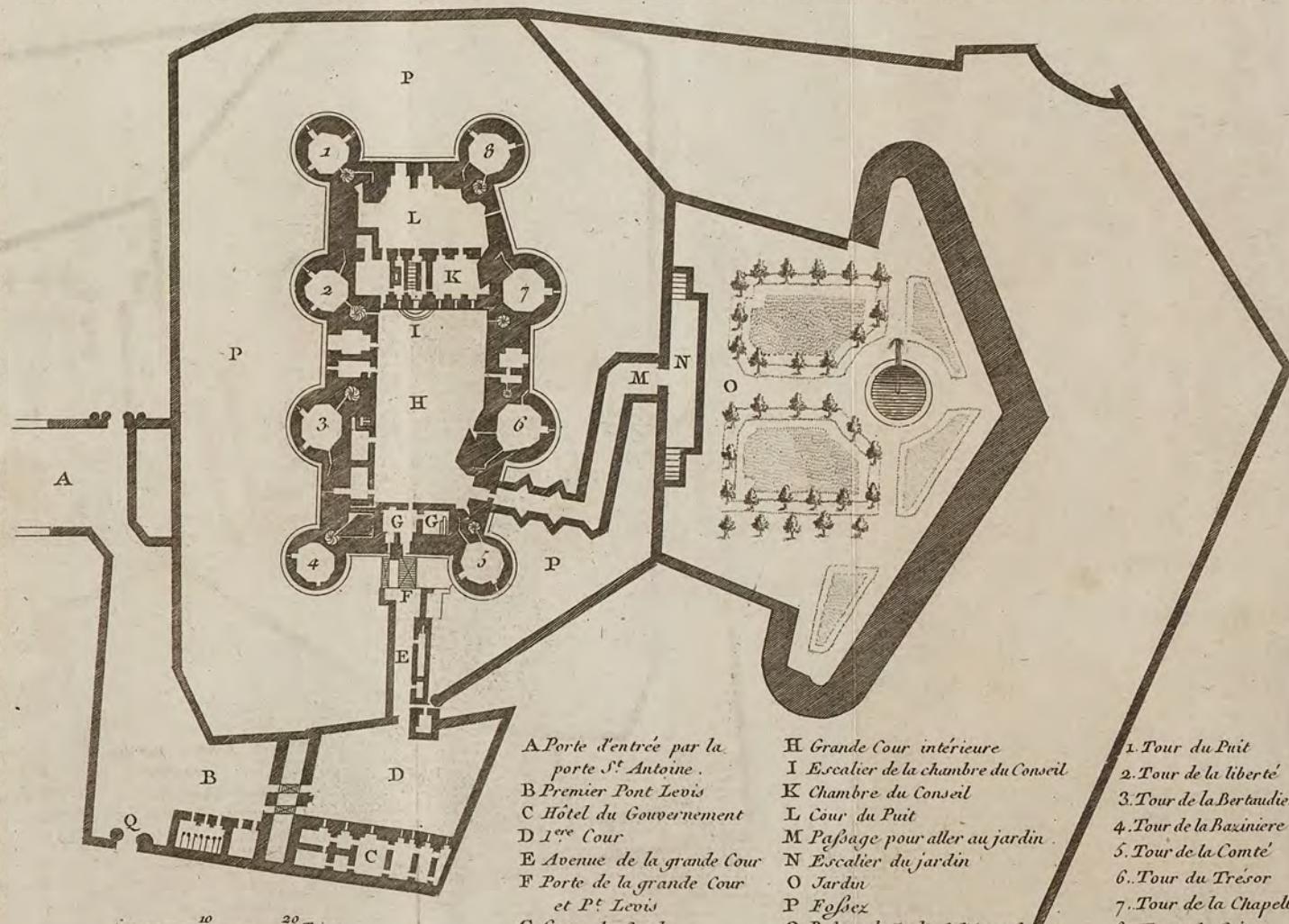
Le Souverain juge à-propos d'introduire dans ce corps une police nouvelle ; une loi ordonne que certains livres feront *estampillés* ; c'est-à-dire marqués d'un certain signe, qui devoit leur donner de certains droits. Jusques-là tout alloit bien, au moins pour ceux à qui l'*estampillage* devoit valoir beaucoup d'argent.

Mais un ordre particulier enjoint au *S. de Bure* d'appliquer lui-même l'*estampille* ; de se rendre le ministre manuel, l'exécuteur de cette opération : il y voit la ruine infaillible de plusieurs familles, de la communauté dont il est le chef : il croit sa conscience intéressée, ainsi que son honneur à s'excuser : il offre sa démission, afin que l'emploi qui lui répugne passe sans bruit dans des mains plus dociles.

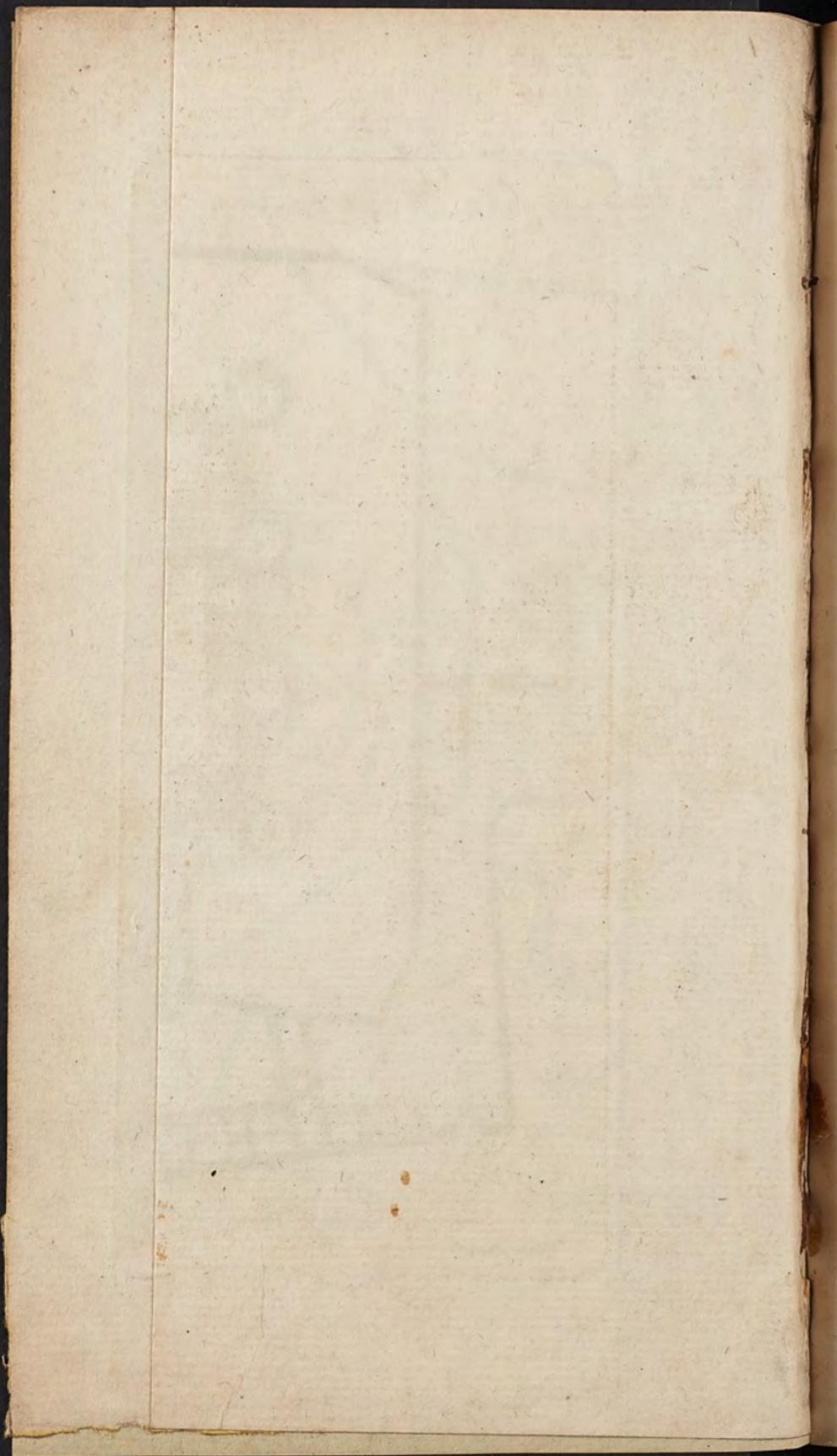
On ne reçoit point sa démission : on lui répète deux fois, trois fois, l'ordre fatal, *Estampillés ; ou bien.....* Il persiste à se défendre : on accomplit l'alternative : on le met à la *Bastille*. Et voilà un *Criminel d'Etat*.



PLAN DE LA BASTILLE



Thomas Duret



OBSERVATIONS

S U R

l'Histoire de la Bastille

PUBLIÉE PAR

MONSIEUR LINGUET,

Avec des Remarques sur le Caractere de
l'Auteur, suivies de quelques Notes
sur sa maniere d'Ecrire l'Histoire Po-
litique Civile & Litteraire.

A L O N D R E S;

Aux dépens de l'Auteur.

M DCC LXXXIII.

БЕСЕДЫ

и уз

о приватной жизни

для практик

жизни и нравов

жизни и нравов
жизни и нравов
жизни и нравов
жизни и нравов

жизни и нравов

жизни и нравов

жизни и нравов

P R É F A C E.

Les caractères des Nations sont les éléments de l'histoire ; c'est sur leur génie , leurs goûts & leurs manières , que les cabinets dirigent leur plan & leurs vues. On ne traite point avec un peuple barbare , comme on fait avec un état civilisé. Ce sont autant de gradations que la politique générale met dans ses négociations particulières. Si l'Europe envoyoit des ambassadeurs à la Chine ou au Japon , ils auroient d'autres instructions , que celles qu'ils ont dans nos cours ordinaires. On ne peut point déroger à ce principe , sans changer l'ordre des choses établi parmi nous. On est donc étonné qu'un auteur ait voulu donner au gouvernement François , un caractère de férocité qui n'est pas le sien.

Celui-ci fait un livre exprès , pour prouver que la monarchie a dans sa capitale une prison faite , non pas pour châtier les coupables mais pour punir les innocens : barbarie , qui n'est pas encore parvenue jusqu'à Alger. Il appelle celle-ci la *fosse aux lions* , un lieu de peines & de supplices , le mortuaire national , où les officiers sont des empoisonneurs , & les agens subalternes , des assaillans.

On dira qu'un peuple peut être doux , affaç-

ble & humain , & son administration dure , austere & cruelle. On dira mal , si l'on dit cela. En fait de caractere , le gouvernement est la cause ; & le genie national , l'effet. D'où vient que les peuples d'Afrique & du Japon sont atroces ? C'est que leur gouvernement l'est. Depuis qu'il n'y a plus de democratie , les peuples n'ont point d'autre caractere que celui qu'on leur donne : ils n'agissent pas , on les fait agir : ils ne pensent pas , on les fait penser. C'est de ce principe qu'ils tirent leurs vertus , ainsi que leurs vices. Qu'on ouvre l'histoire de l'univers , depuis la decadence de l'empire Romain ; qu'on lise les annales de toutes les nations du monde , on trouvera que c'est de la constitution fondamentale , que les hommes tirent leur maniere de penser. Il est bien etonnant , je le répète , qu'un écrivain François ait voulu donner à sa nation , un caractere que ses ennemis mêmes ne lui donnent pas. On sait que ceux , qui ont cherché à la dégrader , l'ont accusée constamment de légerté , souvent d'inconstance , toujours de galanterie , jamais de méchanceté.

Avant de finir cette préface , il faut que je réponde à une objection , qu'on peut me faire. On me demandera peut - être , quel intérêt prenez - vous aux Mémoires de la Bastille , pour faire des observations sur ceux - ci ? Avez - vous une mission particulière de votre gouvernement , pour les censurer ? Non , je n'en ai point. La cour de Versailles ne s'occupe pas de semblables petitesse. Le trône de Louis XVI. est

trop élevé , pour que ces misérables foiblesse~~s~~ de l'esprit humain parviennent jusqu'à lui , ainsi qu'à ses ministres , qui , sous ses yeux , dirigent l'empire. Ces brochures sont faites pour rester dans la basse région du monde littéraire ; où elles naissent & périssent avec une foule d'autres écrits aussi inutiles. Quelle est donc la raison , reprendra-t-on , qui vous a fait écrire ? La voici. Je suis françois & citoyen. Je me trouve à Londres. Je demande ce qu'il y a de nouveau en littérature. On me dit : les Mémoires de la Bastille par le célèbre Linguet. Je lis ces Mémoires ; je les trouve apocryphes , imposteurs : j'abandonne l'ouvrage à lui-même , dans la persuasion , où je suis , qu'il ne percera pas dans ce royaume. Il n'y a pas un grand nombre de Bretons à Londres , qui lisent le François , & les philosophes de la nation , qui connaissent cette langue , ne s'arrêtent pas à ces rapsodies. Mais quelque-tems après , je vis ces Mémoires traduits en très-bon Anglois , imprimés , publiés & insérés dans les Journeaux , que toute l'Angleterre lit ; & cela pour que la postérité Angloise sache & la génération présente croie que le gouvernement François traite ses sujets , comme l'empereur de Maroc & le Dey d'Alger en usent envers les leurs ; voilà ce qui m'a mis la plume à la main.

*On prévient que dans ces Observations,
on n'a pas suivi exactement les Mémoires
de la Bastille , ainsi que les différents voya-
ges de l'auteur dans les pays étrangers.
Par exemple , on ne parle pas du premier
voyage qu'il fit à Bruxelles , non plus que
des Journaux qu'il y imprima ; l'un &
l'autre n'étant pas assez intéressans.*

REMARQUES

S U R

le Caractere de l'auteur.

L'ON connoît les hommes par le caractère. Il ne faut pas juger de celui-ci sur les connaissances & le savoir. On peut avoir du génie & être un très-méchant homme, comme on peut être homme de bien avec des talens médiocres. Par une fatalité attachée à la nature humaine, on ne sauroit raffiner l'esprit sans gâter le cœur. Le mal est dans la chose même. Jean Jacques, en plaidant la cause de la bonhomie & la simplicité des hommes des premiers tems, l'a dit ; mais il ne l'a pas assez dit, quoiqu'il ait fait un gros livre pour le dire*. Il n'avoit qu'un pas à faire pour prouver son assertion, & il ne l'a pas fait. Il lui suffissoit de rapprocher le regne d'Atilla de celui d'Auguste, ou comparer le siècle de Louis XIV. avec le tems du Roi Clovis, & la question eut été décidée. C'est une reflexion bien triste ;

* Dans son discours qui remporta le prix à l'Accadémie de Dijon.

mais ce qu'il y a de plus triste , c'est qu'elle est très-vraie. Si on compare les Arts avec les mœurs , on trouvera que dans tous les âges la corruption est entrée dans l'ame (si j'ose m'exprimer ainsi) par la porte de l'esprit.

L'esprit porte avec lui un inconvenient ; c'est qu'il est indépendant de notre première existence. Physiquement parlant , c'est la nature qui le distribue aux hommes relativement à la distance , ou comme on s'exprime , à la hauteur du soleil. Cet astre , qui vivifie tout , met la même différence dans les hommes qu'il en met dans les plantes , qui doivent tout au climat où elles naissent. *Il faut écorcher un Moscovite pour lui donner du sentiment* , dit un physicien , né à huit cens lieues des glaces de Russie ; voilà donc une différence immense de sensation & par conséquent de perception.

On naît avec de l'esprit ; mais il faut se donner un caractère ; celui-ci n'est pas une chose de hazard ; c'est en nous une suite de sentiments & de réflexions , qui dans les ames bien nées sont elles-mêmes le fruit de la sagesse & de la vertu ; comme dans les coeurs pervers , une suite de vices & de défauts.

Le caractère de chaque homme se fait remarquer dans tous les états & conditions de la vie où il se trouve engagé. Aucun rang , aucune condition n'échappe à son influence. Dans les Rois , il déshonore le trône ; dans le ministre , il avilit l'administration ; dans les

grands , il flétrit leur nom ; il rend méprisable l'artiste & couvre de honte l'écrivain.

La réputation qu'acquiert l'auteur , lors qu'il sort des bornes de la subordination que les Loix politiques & civiles lui prescrivent , ne s'efface pas même par le tombeau ; ses cendres en sont responsables à la postérité. On se souvient encore des mauvais livres qui furent écrits du tems des troubles des Républiques grecque & romaine. Le mépris que l'on a pour leurs auteurs se conserve encore.

Les vices qui troublent l'ordre de la société finissent pour l'ordinaire avec le période qui les a vu naître ; mais un mauvais ouvrage , en passant dans les siècles futurs , laisse dans la mémoire des hommes un opprobre éternel de la méchanceté de celui qui l'a écrit.

A voir la licence de l'esprit qui regnoit dans les auteurs des premiers âges , on pourroit croire que les anciens n'avoient aucune idée de la police littéraire. Peut-être que les hommes n'étoient pas encore assez méchants pour mériter cette attention de la part de la législation. Mais lorsqu'une littérature immense , leur eut acquis des connoissances infinies , la plupart des livres devinrent des libelles.

Alors on fut obligé d'arrêter l'imagination qui s'échappoit de toutes parts. Au renouvellement des lettres on établit un tribunal pour mettre des bornes à l'esprit , & contenir

les auteurs dans le devoir de citoyen;

Comme il falloit un code de loix à cette nouvelle Jurisprudence, on le tira de la nature & du principe de chaque gouvernement. Les hommes les moins instruits savent qu'il y en a de trois sortes ; le Républicain qui est fondé sur la vertu , le Monarchique sur l'honneur , le Despotique sur la crainte ; ces trois principes sont devenus le Palladium des Ecritains. Ils ne peuvent en franchir les loix , sans devenir coupables de Leze-littérature.

Le premier devoir du citoyen est donc de se conformer aux maximes du gouvernement dans lequel il est né , c'est le premier code de la Jurisprudence légale de la vie civile. En effet , par où gouvernerons - nous , si ce n'est par la constitution fondamentale de l'état dont nous sommes membres , & qui nous a assuré à tous les instans de notre vie , la jouissance paisible de tout ce que nous possédons ?

L'auteur des Mémoires de la bastille a-t-il connu ce premier devoir , ou s'il l'a connu , l'a-t-il mis en pratique?

Regle générale , toutes les fois que vous voyez un sujet né dans une Monarchie , afficher le génie Républicain , lever l'étendart de la liberté , parler continuellement d'indépendance ; foyez assuré que c'est un esprit inquiet , turbulent , qui cherche à semer par - tout le trouble & la confusion.

Quoi ! dira l'auteur des Mémoires dans cet endroit ; je verrai d'un œil tranquille qu'on en impose aux Rois , qu'on leur donne une mauvaise impression des sujets dont les talents sont utiles à l'Etat , & je ne m'éleverai point contre l'autorité absolue d'un ministre qui soumet tout à ses loix ? je souffrirai qu'une nation entière gémissé sous le poids des impôts ? je ne me récrierai point contre un tribunal oppresseur , qui porte le glaive de la justice sur les innocens ; je souffrirai sans rien dire le Despotisme d'une police qui s'est rendue indépendante des loix fondamentales. Quoi ! il ne me sera donc pas permis d'écrire contre l'ambition des Souverains , l'insurrection des Princes , l'abus des Parlemens , l'arrogance des Magistrats , l'ignorance des Généraux d'Armée , l'inhabileté des Commandans en chef , qui perdent des batailles au lieu de les gagner ?

Et qui vous a chargé du soin de l'univers ; pourroit - on lui dire ? de quel droit portez - vous vos regards sur la législation suprême ? quelle mission avez - vous pour vous ingérer dans les affaires de la République universelle ? qui vous a fait le tuteur du genre humain ? est - ce à vous à diriger l'empire du monde ? ame foible & pessillanime qui n'occupez que quelques lignes sur la surface de la terre ; atome imperceptible , à qui on pourroit appliquer ce portrait.

*Petite machine de bile,
Dieu garde toute femme fertile :*

*De te voir lorsqu'elle conçoit ;
L'impression de ta figure ;
Par son horreur effaceroit,
Les plus beaux traits de la nature.*

Voyons - le d'abord prendre un état. Suivons - le quelques momens dans les différentes carrières qu'il va parcourir. On doit regarder ce début dans chaque individu , comme la première répétition du rôle qui doit servir de mobile à tous ceux qu'il va jouer dans le monde. Si on remarque d'abord dans le répétiteur un caractère de méchanceté , d'inquiétude, accompagné de légereté , d'inconséquence ; on peut croire que l'auteur tombera dans le mépris , & que la piece finira par la catastrophe. Si (pour le remarquer en passant) l'administration politique de chaque Gouvernement faisoit prendre note de ces premières répétitions qui décelent d'avance le caractère de chaque individu ; comme on seroit à temps à prévenir l'inconduite de chaque auteur , il y auroit moins de mauvais Ecrivains dans le monde , & peut-être moins d'avanturiers à la Cour des Rois.

L'Auteur des Mémoires de la Bastille est né en province *. Ne pouvant être dans sa jeunesse ni Militaire , ni Négociant , le physique s'opposant à l'un , & la fortune lui ayant fermé la porte de l'autre , il se fit Avocat : état qui tient un milieu entre la petite épée

* On n'entre point ici dans les détails de son origine , de son éducation ni de ses premiers ouvrages.

& la grande robe , & qui conduit aux richesses par le chemin qui appauvrit les autres ; la chicane , ce monstre à cent têtes , qui cause plus de maux que la guerre , la peste & la famine , parce qu'elle détruit le bon droit & la justice , & qu'en donnant aux uns ce qui appartient aux autres , elle est la source de cette foule de vicissitudes qui désolent la Société civile. On a souvent voulu la chasser des Tribunaux , mais elle y est toujours rentrée par la même porte qu'on avoit fermée pour empêcher qu'elle n'y parût.

L'Avocat provincial vint à Paris pour y exercer cette profession. Mais il voulut au paravant se faire connoître dans le monde littéraire par un coup d'éclat. Nous venons de voir que c'est du début que dépend l'acteur,

Le Président de Montesquieu , dans son Esprit des Loix , en expliquant les principes des trois gouvernemens , avoit dit que celui des Turcs est foible , languissant , sans système politique , privé des Loix fondamentales. L'Avocat de province fit six mortels volumes pour prouver que sa constitution étoit meilleure que celle des Etats de l'Europe , qui se vantent d'en avoir une bonne. Il n'étoit pas question de le prouver ; mais seulement d'être d'une opinion contraire à celle d'un Auteur célèbre. C'est la maladie ordinaire des petits génies de s'élever contre les grands.

Un homme d'esprit qui lut la réfutation

des principes de Montesquieu , dit : cet Ecri-
vain n'ira pas loin , ou s'il y va , il ira mal .

Comme l'ouvrage ne rendit pas , le pro-
te^{te}teur des Turcs endossa la robe du palais ,
& chercha à vendre des paroles au lieu des
livres . Il ne fut pas plutôt admis au Barreau ,
qu'il donna aux procès les plus ordinaires , la
tournure des discours oratoires . Il employa
le choix des mots & des termes , dont l'ar-
rangement déroute si fort les Juges , qu'ils
prennent souvent les mauvaises causes pour
les bonnes . Il y a long - temps qu'on a dit
qu'il falloit plaider comme on parle ; mais on
s'est borné à le dire . De tous les défauts
attachés au Barreau , celui de l'éloquence est
le plus grand , cet art séduisant porte avec
lui une sorte de vice qui corrompt à la fois
la Justice & les Juges . On fait que l'Aréo-
page le plus équitable de tous les Tribunaux ,
qui favo^{it} combien l'art de parler influe sur
les hommes , ne permettoit aux avocats que
de plaider dans les ténèbres , afin que l'émo-
tion des visages des orateurs ne passât pas
daas l'ame des juges .

Qu'on y fasse bien attention , on trouvera
que le gain des procès penche toujours du
côté des paroles .

Les Démosthènes & les Cicéron , avec cet
art funeste , avoient rempli les barreaux grecs
& romains de trouble & de confusion . Dans
nos tems modernes , il gâte toutes les affaires .

C'est alors qu'on vit plaider au palais des causes singulieres, pusillanimes, extravagantes, souvent même indécentes. Il chercha à détruire les anciennes pratiques, & à introduire une nouvelle maniere de plaider. Il y a des choses que tout le monde dit, parce qu'elles ont été dites une fois. Les mauvais praticiens en France s'accordent tous à dire que la forme de procéder est mauvaise, à cause de la longueur & des délais qu'elle met dans les procès. Je crois bien qu'elle n'est pas bien bonne. Mais si elle est analogue au génie de la nation ; si elle tient à l'ancienne jurisprudence ; si elle s'accorde à la maniere de penser des juges ; si elle est par tout analogue aux mœurs, aux usages, aux coutumes de la natiou , pourquoi en changer ?

Si vous examinez les formalités de la justice, dit un grand Jurisconsulte , par rapport à la peine qu'a un citoyen à se faire rendre son bien , ou à recevoir satisfaction de quelque outrage , vous en trouverez souvent trop ; si vous les regarderez avec le rapport qu'elles ont avec la liberté , vous en trouverez souvent trop peu , & vous verrez que les peines & les dépenses , les longueurs , les dangers même de la justice sont le prix que chacun donne pour sa liberté.

Enfin , l'Avocat provincial parla au barreau avec tant d'arrogance ; il s'énonça avec tant de fierté ; il traita les causes avec tan-

(16)

de présomption ; il plaida avec tant d'indécence , que ses confrères ne voulurent plus plaider avec lui ; on le raya du tableau des Avocats.

Etant banni du palais , & n'ayant pas réussi dans la république des lettres dans ses premiers ouvrages , il se fit gazetier ; je dis gazetier , parce qu'un journal n'est autre chose qu'une gazette composée d'un plus grand nombre de pages . La première est à la journée , le second est à la quinzaine ; celle - là distribue les nouvelles en détail , celui - ci les publie en gros ; il donne à la brochure le nom d'Annales politiques , civiles & littéraires . On voit qu'il n'étoit pas question de moins que de trois genres de littérature , devenus les plus intéressans de la République des Lettres .

Il est clair qu'il ne remplit pas son premier titres ; ce qu'on appelle Annales est une histoire suivie des révolutions du monde , d'un Empire , ou d'un état dépouillé d'Episodes ou d'Anecdotes étrangères qui n'y ont aucun rapport . C'est de cette raison méthodique que dépend le sort de ces livres ; or cet enchainement de faits politiques ne se trouve pas dans son journal politique . Il faut passer au milieu d'un déluge de mots & cingler au travers d'une mer de paroles , pour trouver quelques morceaux détachés , qui aient du rapport avec les intérêts des Princes .

Il a peut - être mieux réussi dans celui qui porte

porte le nom d'Annales littéraires , quoiqu' ainsi que le politique , il manque par l'ordre & la méthode : en un mot , c'est une rapsodie composée de pieces & de morceaux .

Cette brochure périodique a un autre défaut , c'est que l'auteur y parle continuellement de lui-même . Il emploie des pages entières à faire son éloge . L'Europe , dit-il , n'ignore pas mes talens , mes ouvrages sont connus ; on m'aime , on m'estime , on me craint ; les rois me lisent , les princes me souhaitent , les grands me recherchent . On trouve ces fades flatteries répandues dans plusieurs endroits de son journal : on pourroit appeler cela se donner les violons , pour danser tout seul .

Rien de plus indécent pour un écrivain , que d'occuper le premier rang dans son ouvrage ; c'est comme s'il vouloit tenir le haut bout à sa table . Un livre est une invitation littéraire , où il faut laisser louer les mets aux convives , & ne pas les louer soi-même . Si quelque chose peut nous faire gagner l'estime des lecteurs , c'est la modestie . Mais il paroît avoir un projet plus grand en politique qu'en littérature : celui de la servitude générale , suite de la dépendance universelle où font les hommes . Depuis la corruption des grandes républiques , il s'est formé une maladie épidémique en Europe , dont le siège est en Angleterre , qui est la source de tous les égaremens de l'esprit humain : la liberté ,

divinité étrangère dans nos climats , dont l'empire court & passager commença avec la premiere république grecque , & finit avec l'empire romain . Depuis cette époque mémorale dans l'histoire du monde , qui fit de l'Univers entier une société d'asclaves , elle disparut de dessus la terre , ne laissant après elle que son ombre . Si quelque gouvernement se vante de la posséder , c'est qu'il ne ne la connoît pas . On l'ignore si bien qu'on prend même le change sur son nom .

« Il n'y a point de mot , dit un grand politique * , qui ait reçu plus de différentes significations , & qui ait frappé les esprits de tant de manières que celui de liberté . Les uns l'ont prise pour la facilité de déposer celui à qui ils avoient donné un pouvoir tyrannique , les autres pour élire celui à qui ils devoient obéir , d'autres pour les droits d'être armés & de pouvoir exercer la violence ; ceux-ci pour le privilege de n'être gouvernés que par un homme de leur nation , ou par leurs propres loix . Certain peuple a long - temps pris la liberté pour l'usage de porter une longue barbe . Ceux - ci ont attaché à ce nom une forme de gouvernement , & en ont exclu les autres . Ceux qui avoient goûté du gouvernement républicain , l'ont mise dans ce gouvernement . Ceux qui avoient joui du gouvernement monarchi-

* Montesquieu dans l'esprit des Loix.

» que , l'ont placée dans ce gouvernement ;
 » Enfin chacun a appellé liberté ce qui étoit
 » conforme à ses coutumes ou à ses inclina-
 » tions : & comme dans les républiques on
 » n'a pas toujours devant les yeux & d'une
 » maniere si présente , les maux dont on se
 » plaint , & que même les loix paroissent y
 » parler plus , & les exécuteurs de la loi y
 » parler moins , on la place ordinairement
 » dans les républiques , & on l'exclut dans les
 » monarchies ; & c'est pourtant sur cette idée
 » chimérique qu'on fait tant de livres & qu'on
 » établit tant de systèmes politiques . »

L'Europe pouvoit s'attendre après cette déclaration qu'il lui donneroit en grand le tableau de la Grande-Bretagne. Mais au lieu de l'histoire de Westminster , il lui donne les annales réchauffées de la république générale , & quelques mois après celles de la capitale d'Angleterre. Il est question dans ce journal de savoir si Londres est aussi grand que Paris ; question usée , qui n'a d'autre effet que d'exciter une curiosité. Il prétend que pour peu qu'on agrandisse cette capitale , il faudra établir des postes pour faire le service de la ville , & qu'on ne pourra la parcourir que par des relais , sans faire attention que l'un & l'autre y sont établis , puisque les fiacres ne se payent point à l'heure * ; mais selon l'étendue du terrain qu'ils parcou-

* A moins que ce ne soit une première course.

rent ; ce qui revient à peu près à l'établissement des postes.

Pour donner l'idée de l'immenſité de cette capitale, il ajoute que chaque famille angloise a une maison particulière où elle habite seule : mais l'Auteur des Annales politiques ne fait pas attention que les maisons à Londres sont des bicoques, & que celles de Paris sont des palais : or, plus un édifice est vaste & étendu, plus il contient d'habitans. On sait que les seigneurs anglois sont incognito à la ville, & en public à la campagne. C'est tout le contraire dans la capitale de la France, où la magnificence des bâtiesſſes est à la ville, & la commodité champêtre des bâtimens à la campagne.

Un autre avantage, reprend-il, qu'a Londres sur Paris, est selon lui le coup d'œil de l'opulence qui se trouve dans tous les états. C'est précisément tout le contraire. A en juger par l'extérieur breton, on ne découvre aucune trace de ce luxe, qui, dans les autres capitales de l'Europe, frappe par son éclat. Les anglois en public sont presque tous habillés de la même couleur, de la même façon, & en général de la même étoffe. Il faut percer jusqu'à la cour, pour y trouver la magnificence ; encore celle-ci est-elle plus fastueuse que magnifique. L'Auteur des Annales politiques veut que cela annonce un superflu dans tous les rangs & conditions ; mais il ne peut y avoir du superflu dans la parure, là où

chacun se borne à l'habillement nécessaire. Le sexe , ajoute-t-il , est couvert d'une maniere qui marque l'aisance ; du linge fin , des moufelines choisies , des mentelets , des chapeaux garnis en dentelles , des robes de soie ; les femmes de Paris sont donc bien aisees , elles qui appellent cette maniere de se mettre , un négligé pour les jours qu'elles ne reçoivent pas compagnie. Il veut que la vie animale à Londres soit au même prix que celle de Paris , mais il veut mal ; on peut mettre cette assertion au nombre de ces vérités démontrées dans la théorie , & qui se démentent toujours dans la pratique. Lorsqu'on calcule bien sa dépense en Angleterre , il se trouve que la mesure des besoins phisiques à Londres est d'un tiers plus grande que celle de Paris. Elle peut être égale à celle des prisonniers qui sont réduits au simple aliment , mais non pas à celle des hommes libres , dont les besoins de chaque jour sont liés avec d'autres , qui sans être de premiere nécessité , sont néanmoins indispensables , & ce sont ceux-ci qui forment le tiers en sus ; à quoi il faut ajouter que par l'enchainement des causes secondes , les premiers besoins phisiques dans cette capitale sont des points les plus imperceptibles de la vie civile.

Il prétend encore que les artistes anglois travaillent six heures par jour de moins que les françois & qu'ils gagnent plus. Si cela étoit , ce seroit un grand désavantage pour la Grande-Bretagne & un grand avantage pour la Monarchie française. C'est du travail général d'une

nation que dépend la richesse de la république. On ne sauroit croire combien vingt minutes par jour qu'une nation travailleroit de plus qu'une autre , laisseraient cette seconde en arrière ; à plus forte raison six heures. Il n'est guere possible à l'esprit de calcul d'en supputer davantage , il faudroit pour cela entrer dans des détails qui ne sont pas à la portée de tout le monde : cependant j'ai de la peine à croire qu'il y ait une telle disproportion de main d'œuvre entre deux peuples. Il y a une mesure commune d'occupations parmi les nations industrieuses dont elles ne s'écartent guère. Pour l'ordinaire la briéveté du tems que travaille l'une , est compensée par l'activité du travail de l'autre. Cette proportion relative tire sa source du physique , or en fait de mesure de main d'œuvre , celle du ciel est la plus juste.

Voici une autre erreur. Il prétend que l'artisan en Angleterre gagne la moitié plus qu'en France & dépense la moitié moins. On voit bien qu'il ne connaît pas l'influence que les Arts ont sur les richesses numéraire. Si cela étoit , l'état économique en Angleterre seroit bientôt ruiné , les artistes feroient alors des amas d'espèces qui arréteroient la circulation générale. Ils auroient un trésor à eux , & par la nature des choses , ils ne doivent pas en avoir d'autres que celui qu'ils tirent tous les jours de leurs bras. La fin de ce tableau ressemble au commencement , ces états de comparaison entre ces deux peuples , tant pour le génie , les mœurs & les manières , que pour

l'activité & le travail , ne sont jamais justes : il manquera toujours une mesure commune. Il ne faut jamais les comparer ensemble. On peut bien dire ce que sont les François & les Anglois en les séparant , mais jamais en les rapprochant.

Ceux qui ont lu la suite de ses journaux imprimés à Londres , savent , comme on l'a déjà dit , qu'ils n'ont ni suite ni liaison , & par conséquent sont d'une nature à n'être utiles ni à la politique ni à la littérature.

Il avoit commencé par flatter la nation , il finit par la critiquer. On ne répétera pas ici ce que tout le monde fait de cette critique aussi foible que ridicule.

Ce procédé inspira aux anglois plus de mépris que de ressentiment. Ils ne voulurent plus lire un auteur si inconséquent , la plupart retirerent leurs souscriptions. Il fut obligé de quitter l'Angleterre dans le même état qu'il y étoit entré ; ce qui fit dire à un plaisant du pays : *Jean s'en alla comme il étoit venu.*

Lorsqu'un auteur quitte un pays où il n'a pas réussi , il est bien moins question pour lui de savoir qu'il part , que de savoir où il va.

Le nouveau transfuge tenta d'abord fortune en Suisse ; mais les habitans des Treize-Cantons ne voulurent pas d'un écrivain qui fixoit ses regards sur les grands corps poli-

tiques , & employoit son génie à les censurer. Ils croient que leur gouvernement peut être bon , sans permettre aux auteurs étrangers d'être méchants. Genève ne voulut pas de lui ; la Hollande refusa d'accepter ses offres , & quelques états du Nord ne voulaient pas les recevoir.

Après avoir examiné toutes les positions de l'Europe , où il pouvoit déclarer la guerre au genre humain , il choisit Bruxelles , où il établit sa citadelle littéraire , dans le dessein de faire des sorties sur les gouvernemens , les peuples , les ministres , les états , les chambres de justice & les corps politiques.

Il tira d'abord à boulets rouges sur les parlementaires. Pour cela il fit une révision générale des procès criminels & ignominieux , qui avoient été jugés depuis plusieurs années , dont il prouva , ou voulut prouver que les sentences étoient injustes. Comme la plupart des coupables avoient péri sur l'échafaut , il plaida en faveur du crime contre le bourreau. Ce fut un spectacle nouveau pour la France , de voir des hommes , dont la mémoire avoit été flétrie par la loi , être mis au rang des illustres innocens. Il réhabilita , pour ainsi dire , la roue , & donna des grades à la potence. L'histoire ne dit point qu'aucun auteur , jusqu'à lui , ait formé une telle entreprise. L'horreur qu'on a pour certains crimes a établi qu'il falloit brûler les procédures , pour les effacer de la mémoire des hommes ,

Le plus grand crime que puisse commettre un auteur, est de répandre une ombre sur les tribunaux. Depuis que les états ont perdu leurs loix, il ne reste d'autre simulacre pour contenir les hommes, que celui de la justice dont ils sont l'image. Les mépriser, leur faire perdre l'estime publique, c'est se rendre coupable de leze-magistrature, aussi criminelle que celle de leze-majesté. On va sentir le mal que font ceux qui cherchent à rendre méprisable cette premiere branche de l'administration judiciaire.

On accuse souvent les juges de donner des sentences injustes; le merveilleux seroit qu'ils n'en donnassent pas. On sent quel prodige ce seroit, que dans l'embarras & la confusion des affaires qui passent par les mains de tant de suppôts de justice, qui cherchent à tromper les juges, il ne s'en trouvât aucun où ils ne fussent trompés. Il n'est pas donné aux hommes de porter la préscience jusqu'à cette perfection.

Pendant que l'auteur des annales livre des batailles au grand corps politique, aux chambres de justice, aux ministres, aux gens en place, aux sociétés littéraires, il fait la petite guerre avec les savans; il attaque la Harpe, d'Alambert, Marmontel. Pankoucke est surtout son hydre; chaque page est marquée par son nom, & chaque nom compose une satyre. Il s'en prend ensuite aux grands de l'état, aux Maréchaux de France, aux officiers généraux, aux chevaliers du premier ordre, le gouvernement ordonne qu'on l'arrête, a-t-il eu tort?

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES SUR SON AVIS.

L'Auteur des mémoires de la *bastille*, pour préparer l'esprit du lecteur aux supplices & aux tourmens, qu'il a endurés dans ce château, dont il annonce le plan dans son avis à toutes les nations de l'Europe, appelle sa prison *la fosse aux lions*. En fait de tourmens, c'est du premier tableau des souffrances que dépend la première impression de douleur, & on fait qu'une *fosse à lions* n'est pas un lieu bien accommodant.

Après cette dénomination, il entre en négociation avec l'Angleterre. Ceux qui ont lu les journaux qu'il publia dans son premier voyage dans cette île, savent que, quoiqu'il ne fut pas en guerre ouverte avec la nation, il avoit fait quelque petite sortie sur ses ustensiles de table, comme serviettes, fourchettes, couteaux, ainsi que sur le gravier des allées du parc qui empêchent, disoit-il, d'y marcher.

Quoique les Anglois ne mangent pas bien

& promenent mal , ils ne veulent pas que les étrangers le leur reprochent. Ils ont raison. Pourquoi une nation chez elle , ne pourra-t-elle pas manger comme elle veut , & promener comme il lui plaît ? parce que les François ont à leur table des serviettes , des fourchettes à trois fourchons , des couteaux pointus , & que les allées de leurs promenades sont sablées , faut - il que les Bretons les imitent en cela ? c'est bien assez qu'ils aient adopté leur petit chapeau , & leur longues queues , & qu'ils aient pris assez de goût dans leur idiome , pour avoir substitué à l'ancien *how do you do* , établi en Angleterre avant Guillaume le Conquérant , le *comment vous portez-vous* ; c'est bien assez que les dames Angloises soient habillées comme les François , & que celles de la Cour de Westminster ressemblent à celles de Versailles ; qu'elles les imitent en tout jusques dans leurs moeurs , qui du temps de la Reine Anne étoient les antipodes de celles de la France.

Comme une guerre mene à l'autre & qu'un petit combat conduit à une grande bataille , l'auteur du journal avoit osé porter ses regards sur les loix & la constitution fondamentale ; ce qui en Angleterre , est le plus grand péché politique que puisse commettre un Ecrivain étranger , & pour lequel il n'y a point de rémission , à moins de retractation. On sait ce qu'il en coûte à un auteur , lorsqu'il est obligé de faire amande honorable devant la nation qu'il a critiquée , à laquelle il faut qu'il avoue publi-

quement qu'il s'est trompé ; sur-tout lorsqu'il est vain, fier, superbe, audacieux & hautain.

L'auteur, pour terminer ce différent, qui auroit pu le faire chasser une seconde fois de l'Angleterre, établit un traité de paix mental & sous entendu entre lui & la nation, dont voici à peu près les articles préliminaires ; 1^o. qu'à l'avenir, il aura meilleure opinion de la constitution Britanique ; 2^o. qu'il rectifiera ses idées sur ce qu'il a pensé jusqu'ici d'elle ; 3. que dorénavant, il lui rendra hommage ; 4. que dans la suite & à jamais, il y aura une union entière & parfaite entre lui & les lecteurs Bretons ; 5. qu'il mettra un éloge à la place de la censure, qu'il avoit faite autrefois de la nation ; ce qui en matière de négociation, pourroit s'appeler l'emplâtre politique, &c.

Il falloit sans doute que ces articles fussent dirigés & préparés avant la sortie de sa prison, puisqu'il dit que la bastille est un excellent microscope pour apprécier l'Angleterre & ses loix.

Comme en quittant cette seconde fois la France, il s'en est exilé à jamais, & qu'il va être reclus dans la Grande-Bretagne, il cherche à se faire ami des Bretons par des louanges. A ses discours flatteurs, il me semble que je vois un prisonnier, qui carresse sa prison & qui cherche à faire sa cour à ses geoliers.

Mais outre cette nouvelle amitié qu'il con-

tracté avec les Anglois , il en a une autre personnelle avec la Grande-Bretagne. Il y vient adorer une petite idole , qui tire son origine & son nom de la côte des guinées , pour laquelle il se sent une dévotion particulière.

Après quelques lieux communs sur la liberté des Bretons qu'on lit tous les matins à Londres dans le *Morning Post* , à raison de trois sols par leçon de politique Angloise , il annonce dans ses nouveaux journaux , qu'il doit publier un amas de connaissances & de savoir , dont il déployera les vues & les principes. En Angleterre il faut que les projets de littérature morale , comme ceux de physique expérimentale , soient surprenans & étonnent par leur immensité ; sur-tout , s'il est possible , qu'il soit impossible de les expliquer. On se souviendra toujours à Londres de cet Italien , qui promit de faire entrer un gros arlequin de cinq pieds six pouces dans une bouteille de pinte , le tout *in naturalibus* & sans autre secours que celui de la physique expérimentale. L'infusion de l'arlequin devoit se faire sur le petit théâtre de *Hay-Market* , en présence de tous ceux qui voudroient payer , pour voir une chose qui n'étoit jamais arrivée dans le monde & qui n'arriveroit que cette fois-là. Le jour indiqué dans les papiers pour ce grand phénomene en physique le nombre des spectateurs fut très - grand à ce théâtre , ainsi que celui des guinées à la porte , avec lesquelles le physicien disparut. Il ne faut pas croire que ce fut la plus vile populace Angloise , qui assista à cette célèbre expérience .

les grands de l'Etat voulurent aussi y participer; Monseigneur le Duc de Cu...nd, Généra...lissime de la Grande-Bri...ne, y perdit la même épée, qu'il avoit manqué laisser à Ha...novre.

L'auteur des mémoires de la bastille, promet l'explication d'un problème peut-être aussi difficile à pénétrer dans l'esprit humain, qu'ar...lequin dans la bouteille; celui de résoudre la grande question de *l'étendue ou des bornes du pouvoir respectif des Souverains sur les sujets & des sujets sur les Souverains*. Abîme profond, dans lequel les politiques les plus éclairés se sont perdus! Il déclare que ce sont les fers de la bastille, qui lui ont fait former le dessein de rompre ceux de toute l'Europe, afin de délivrer les différentes nations du joug de la servitude; projet aussi magnanime qu'impraticable, par la grande raison que depuis le despotisme des Rois, tous les peuples qui composent la République générale, sont si bien liés qu'ils ne se délieront plus.

Il promet aussi donner la solution de ce qu'on appelle *l'enregistrement*: autre labirinthe où se sont égarés les plus beaux génies. On dispute, dit-il, sur l'efficacité de ce terme & sur l'idée qu'il y faut attacher. Il y a long-temps que je me suis engagé à trancher la question. C'est bien hardi de s'exprimer ainsi, dans un pays & sous un ciel, où il y a tout plein d'hommes qui voient la grande lumière. Il annonce en même-tems l'éloge philosophi-

que de Monsieur de Voltaire. Il seroit tems d'abandonner cette Littérature des éloges ; parce que ceux qui les méritent n'en ont pas besoin , & que ceux qui en ont besoin ne les méritent pas. Celui de Montesquieu quoique très-bien écrit , est le plus inutile qui ait jamais paru. Si je fesois l'éloge de l'auteur de la Henriade , je me bornerois à celui de son nom. Ce n'est pas que je ne le mette au rang des premiers génies ; mais il a tout ce qu'il faut pour passer pour beau génie , ce qui est le premier talent dans un siècle , où le coloris du tableau dans l'art d'écrire l'emporte sur le dessin.

Il annonce également *des traités de la super
pression de Mendicité* , & plusieurs autres morceaux de Littérature , dont il se propose de remplir son plan en entier. Ainsi tous les souffcripteurs voient d'avance la valeur littéraire qu'il leur va donner pour celle de deux guinées. Dieu veuille qu'il y ait de l'intriseque & que la pièce vaille la monnoie ; c'est-à-dire , qu'une mer de paroles ne noye pas ces grands sujets. Lorsque dans une feuille périodique , l'auteur est dans l'habitude de dire beaucoup , il est difficile qu'il puisse s'accoutumer à ne dire que ce qu'il faut. Le style prolix est une maladie de l'esprit , dont les écrivains qui en sont attaqués , ne guérissent point , ils ne quittent la parole , qu'avec la vie. Il y a un grand défaut dans les journeaux ; c'est celui de la mesure des phrases & des mots ; il faut que le lecteur pour son argent , reçoive une certaine quantité de pages imprimées. Il n'importe quel que soit le remplissage , pourvu qu'elles soient remplies.

Le transfuge regarde son retour à la liberté après vingt mois, comme un miracle. Il y a bien des gens à la Bastille, qui depuis dix ans, invoquent chaque matin dans leurs prières tous les saints du Paradis sans l'obtenir. Cela vient de ce que les miracles de la Bastille se font à Versailles ; or, si le prisonnier n'y a pas quelque grand saint protecteur, il risque fort de n'en pas voir opérer aucun en sa faveur de long-tems.

Il espère qu'après cette mort de vingt mois, comme il l'appelle, il aura assez de force & de santé, pour reprendre son travail ; *ainsi soit-il.* Car il vaut mieux pour le genre humain, qu'un écrivain reste enseveli dans le tombeau des morts, que de ressusciter pour inquiéter les vivants.

En attendant le développement de ces grands morceaux de littérature, il fait passer le lecteur au travers d'un long procès-verbal contre son correspondant de Paris, M. le Quesne.

Il seroit à souhaiter, pour le monde littéraire, que les auteurs à feuilles périodiques se missoient bien dans l'esprit que leurs affaires particulières n'ont rien de commun avec celles des lettres ; qu'on les payent pour savoir ce qui se passe dans la république générale, & non pas dans leur domestique ; que c'est une indécence de parler de soi, lorsqu'il faut parler des autres.

Il apprend à toutes les nations de l'Europe, que ce M. le Quesne est un espion qui l'a livré à la police, & qui lui a volé cent mille francs. On ne soupçonneroit pas un gazetier à la quinzaine, d'avoir une pareille somme en réserve, si on ne savoit que les faiseurs de journaux, sont les grippe-sols de la librairie, qu'ils levent toutes les années de fortes contributions sur leurs lecteurs, à qui ils font payer jusqu'au vuide de leur esprit. On pourroit les appeler les traitans de la république des lettres, ou les financiers littéraires. Cependant son procès n'est pas légal. Dans aucune affaire, on ne peut être à la fois juge & partie. Entre l'accusateur d'un vol & le voleur, il faut un tiers ; ce tiers est le juge qui prononce sur le fait. Avant la sentence, celui qui nie, est aussi bien fondé que celui qui prouve ; on pour mieux dire, les preuves de l'un & le déni de l'autre, sont nuls, parce qu'ils sont privés des formalités requises : jusqu'à celles-ci, celui qui accuse un autre de voleur, peut être appellé en justice, en réparation d'honneur, & se voir condamné aux dépens, dommages & intérêts. Il peut même y avoir une peine afflictive, suivant le caractère de celui qui accuse & le rang de celui qui est accusé. Il dira qu'il expose son accusation sous les yeux du public qui doit en juger ; mais ce n'est pas assez, il faut que l'affaire soit évoquée devant les juges qui ont des règles certaines pour distinguer les innocens des coupables : que s'il ne veut pas commettre

l'affaire devant un tribunal , la plus grande grâce qu'on puisse lui faire , c'est de croire qu'il s'est trompé , & que le voleur qu'il accuse , n'est pas celui qui l'a volé . Il est étonnant que lui , qui se plaint presqu'à chaque page de ses Mémoires , d'avoir été arrêté & détenu en prison sans aucune sorte de procédure , ose , sans la moindre formalité , appeler voleur un citoyen qui a la réputation d'honnête-homme .

Il fait un autre confidence au public , dont il auroit bien pu se passer . Il lui déclare que , dans les premiers momens de sa détention , tout étoit perdu pour lui sans les foins d'une femme qu'il appelle son amie , & à qui on pourroit donner ici un autre nom , si la décence le permettoit . C'est une femme qui s'est arrachée des bras de l'hymen , pour se jeter dans ceux de la débauche ; & qui ayant perdu la retenue & la modestie de son sexe , vit scandaleusement avec lui .

Il est inoui que , dans un siecle où la philosophie a épuré la morale pratique , on cherche à trouver dans les associations clandestines des qualités justificatives . L'amour impudique éteint toutes les vertus ; & si dans l'habitude , on en suppose quelqu'une qui lui ressemble , c'est que la conformité des vices fait la conformité des goûts . Il annonce ensuite à l'Europe la marche qu'il tiendra dans son nouveau journal , le caractère qu'il y déployera ; savoir , une franchise impartiale , des vérités salutaires , des ménagemens , de la hardiesse , avec une attention scrupuleuse à respecter les mœurs ; voilà , dit-il , ce que les

Annales ont toujours offert & qu'elles offriront toujours. Ici la négative est inutile ; c'est au lecteur à juger si ça a été leur caractère.

Après tous ces préambules, ce qui paroît l'affecter le plus, c'est de savoir comment son journal percera en France ; car c'est là où doit se faire le trafic de ses idées, & si l'on peut s'exprimer ainsi, le grand commerce de ses pensées. Les livres françois à Londres ne forment qu'un point imperceptible de la littérature générale. Les Bretons pensent que ce n'est que dans les Républiques & en leur langue, qu'on trouve les grands morceaux en politique & en littérature : aussi ne lisent-ils guere d'autres livres que les leurs : c'est qu'ils jouissent d'une plus grande liberté, & que pour écrire bien, il faut que l'esprit soit délivré des entraves de la censure. Il doute que la poste de France veuille se charger de ses paquets, comme elle s'en chargeoit autrefois. Il croit que son Histoire de la Bastille pourra leur en fermer la porte ; & il y a toute apparence qu'il croit bien. Mais revenant bientôt sur ses pas, il dit avec cette confiance qu'il a pour ses ouvrages : *sous quel prétexte pourroit-on en autoriser la suppression ? Cette Histoire n'est pas un libelle, mais seulement l'expose d'une tyrannie monstrueuse que je denonce à l'Europe, je signe.* Il y a cent signatures moins offensantes pour l'Etat que celle-ci, dont les auteurs ont été renfermés pendant dix ans à la Bastille, sans que personne ait imaginé que le Gouvernement étoit injuste à leur égard.

OBSERVATIONS

S U R

Les MÉMOIRES de la BASTILLE.

SI on ne peut lire aucune histoire , qui ne contienne aucune fausseté , il n'en est aucune au moins qui ne renferme quelque vérité. D'après cette assertion , il est inoui , qu'il se soit trouvé un auteur , qui ait composé un roman d'un établissement que tout le monde connaît , & qu'on puisse lui reprocher d'avoir fait un livre , où il met une imposture à chaque page , & d'avoir poussé l'imposture au de-là de cent soixante pages. L'histoire de la Bastille est le mensonge le plus long qui ait jamais été imprimé.

On se plaint qu'un écrivain avoir fait les mille & une nuits ; ouvrage rempli d'inutilités. On pourroit reprocher à celui - ci d'avoir fait un livre composé de mille & un mensonges.

Voici son début. « Je suis en Angleterre , il faut prouver que je n'ai pas pu me dispenser d'y revenir. Je ne suis plus à la Bastille , il faut prouver que je n'ai jamais mérité d'y être. Il faut faire plus ; il faut démontrer que jamais personne ne l'a mérité. Les innocens ,

» parce qu'ils sont innocens , & les coupables ,
 » parce qu'ils ne doivent être convaincus , ju-
 » gés , punis que selon les loix , & qu'on n'en
 » observe aucune en arrêtant & déposant un
 » homme à la Bastille . »

Ce dernier est le grand cheval de bataille , sur lequel montent ceux qui voudroient se soustraire à la juridiction littéraire du gouvernement d'un seul , bien différente de celle de plusieurs. On vient de voir que les auteurs doivent se conformer à la nature & aux principes du gouvernement dans lequel ils sont nés , & que lorsqu'ils s'en écartent , ils se rendent coupables de lèze - littérature , qui , lors qu'elle conduit à celle de Majesté , mérite la détention. Cela n'est pas ainsi dans les Etats Républicains. En Angleterre , c'est par la loi seule qu'un citoyen peut être arrêté & détenu en prison avec les formalités qui en sont une suite ; il faut que cela soit de même dans un gouvernement , où chacun étant citoyen , a part à la législation suprême , & où le Roi qui est le premier citoyen de l'Etat , n'ayant pour toute distinction que sa couronne , ne peut point enfreindre les priviléges de ceux qui la lui ont placée sur la tête , & il seroit bien dangereux , dans ce gouvernement , que le Roi pût faire arrêter les citoyens qu'il voudroit & les tenir en prison tout le temps qu'il souhaiteroit ; bientôt la République deviendroit une Monarchie absolue. Ainsi la législation fondamentale a-t-elle bien pris garde que l'autorité royale fût elle - même subordonnée à la loi

Mais l'Etat Monarchique est fondé sur un autre principe ; il tire sa source du gouvernement paternel, dont le chef, qui est le Roi, est le pere de la République, qui est la famille générale. Dans la vie civile, demande-t-on compte à un pere de la maniere dont il conduit ses enfans, & dans la pratique, des punitions qu'il exerce contre eux ? voilà pourtant sur quoi sont fondés ces discours vagues & indéterminés, ces plaintes amères qu'on lit dans tant de livres, dictés par le défaut de formalités. Je n'examine point ici si le gouvernement républicain vaut mieux que le Monarchique ; si celui-là est plus conforme à la liberté politique que celui-ci ; si ce dernier n'est pas plus près de la servitude que le premier ; il suffit qu'il soit établi en France. Je n'en cherche pas davantage.

Une Bastille établie à Londres seroit un établissement monstrueux, qui ne tendroit pas à moins qu'à renverser l'empire, ainsi qu'une liberté en France, qui donneroit le droit à chaque sujet de s'opposer aux volontés du Roi, ou qui lui en demanderoit compte, renverroient l'ordre de ce gouvernement. L'anarchie y seroit tout auprès.

Voici d'autres réflexions : il seroit dangereux dans cette Monarchie, que certains crimes commis par les citoyens d'un ordre supérieur, devinssent publics ; c'est-à-dire, qu'ils fussent jugés juridiquement selon les formes ordinaires. On verroit souvent le sang de la pre-

miere noblesse couler sur l'échafaut , & le bouri
reau flétrir des familles dont les ancêtres ont
rendu des services importans à la couronne.
On fait que le gouvernement Monarchique
est fondé sur l'honneur. Dans cet état il faut
ménager ce ressort , qui étant , pour ainsi dire ,
l'ame de la république , donne l'action & le
mouvement à toutes les parties qui le com-
posent. Flétrissez deux cens maisons de gen-
tilshommes en France , & la Monarchie est
perdue. Qu'on prenne garde que je ne dis pas
qu'il faille étendre l'autorité arbitraire & indé-
pendante des loix dans tous les cas. Il seroit
absur de de dire que les formalités seroient nui-
sibles dans les différentes constitutions monar-
chiques. Dans tous les gouvernemens , elles
font nécessaires , par ce qu'elles font l'image de
la justice humaine qui les requiert. Il faut espé-
rer que le conseil de France , en étendant un
jour ses regards sur cette branche de la jurif-
diction correctionnelle , distinguera les délits ,
dont la détention mérite des formalités des let-
tres de cachet qui n'en demandent point , &
que dans plusieurs cas , on plaidera les affaires
à la Bastille , comme on les juge au Palais.

L'auteur des Mémoires , après avoir appellé
ce château *la fosse aux lions* , renchérit sur ce
mot en le nommant *l'enfer* , parce que les sup-
plices qu'on y endure , approchent de ceux
qu'éprouvent les damnés : mais il ne dit pas
leur qualité. Lorsqu'en fait de souffrance , on
ne désigne pas son caractère particulier , on
a tout l'air de n'avoir parlé que d'une peine

Imaginaire. Il y a tout plein de gens à Paris, qui ont été à la Bastille, ils vous diront qu'ils n'ont éprouvé d'autre supplice, que celui d'avoir perdu leur liberté. Mais l'auteur des Mémoires fait que les Républicains voient avec une sorte de plaisir, les tableaux des souffrances que les Rois font endurer à leurs sujets, pour avoir occasion de les qualifier de tyrans. Il ne lui en faut pas davantage pour fabriquer une fable infernale. C'est une méchanceté réfléchie. Pour donner une idée affreuse de ce château, il le représente comme un gouffre, où la France précipite, sans distinction, tous les rangs, toutes les classes & toutes les conditions. Dans son tableau des damnés de la Bastille, on y voit *Louis XII*, *Luxembourg*, *Pucelle*, *la Bourdonnaye*, avec un groupe d'Anglois, d'Allemands, d'Italiens pour l'ornement du tableau.

Les gardiens de la Bastille, ajoute-t-il, n'ont pas à la vérité les eaux du fleuve Léthé, pour détruire dans la mémoire des victimes de l'Etat, ce qui se passe à la Bastille, je dis au contraire qu'il faut qu'ils l'aient, puisque de tant de personnes qui y ont été, il n'y en a pas une qui en ait conservé la première idée. Mais n'a-t-on pas trop de mémoire, lorsqu'on se souvient tout seul de ce dont personne ne peut se souvenir ?

Il dit qu'on force les prisonniers, en sortant de cet enfer, de ne pas révéler le secret qu'ils y ont appris. Il n'est point de secret

plus facile à garder que celui qui n'en est pas un.

Malgré cette prodigieuse quantité de témoins, dit-il, qui ont visité involontairement ces abîmes, les intérieurs en sont très-peu connus. Il est étonnant qu'il les connoisse, & qu'il en soit assez instruit pour en faire des Mémoires. Ceux de *la Porte*, de *Gourville*, de *Madame de Staal* n'en apprennent presque rien au public; pour lui, il va lui en apprendre beaucoup. Cependant, ajoute-t-il, dans ces tems-là les prisonniers recevoient des visites, se fréquentoient, se voyoient, mangeoient ensemble, invitoient à leur table les officiers majors du château, & se promenoient dans le jardin. Il est bien surprenant que cette communication ne les ait mis au fait de rien; & que lui, sans ce secours, soit au fait de tout. A moins d'être forcier, il est impossible de savoir tant de choses. Il est si prodigieux sur cette réminiscence, qu'il fait tout ce que le monde ignore. Je l'appelleraï volontiers le masque de fer de la Bastille, qui avoit en lui un secret que son cœur seul renfermoit. Il dit sur ce château une chose d'autant plus nouvelle, qu'elle est impossible: qu'à la Bastille on multiplie les supplices à proportion de l'innocence. Connoit-on aucun système de gouvernement aussi cruel, pour avoir formé une institution si barbare? « Denis » le Tyran lui-même, dit-il, ne l'imagina jamais; car tous ceux qu'il retenoit dans son Donjon, étoient réputés coupables. » Lors-

qu'on compose une satyre sur le gouvernement , du moins faut-il qu'elle soit probable , & qu'elle ne blesse pas toutes les idées des constitutions établies sur les hommes depuis la création des sociétés politiques.

Le despotisme , reprend-il , « qui fait du silence un des tourmens de la Bastille quand on y est , tâche d'en faire un devoir quand on en sort. On fait jurer aux prisonniers , » avant leur liberté , qu'ils ne révéleront rien « de ce qu'ils ont pu y apprendre . »

Il semble douter que ce serment lie celui qui l'a fait. Il le lie si bien qu'il ne peut le rompre , sans être parjure. Un honnête homme ne viole jamais le serment qu'il a fait , quelque moyen qu'on ait employé pour le lui faire faire. Il suffit qu'il l'ait fait une fois pour qu'il ne puisse plus le fausser. Ce n'est qu'à cette condition qu'il est rentré dans la société ; il ne mérite donc plus d'y être puisqu'il viole le serment qui lui en a ouvert la porte.

Il cite pour exemple *Delion* , qui rompit le serment que l'inquisition lui avoit fait prêter , & dont il se crut relevé. Mais aucun tribunal n'a ce droit , parce que la religion du serment est d'un ordre supérieur à l'autorité des tribunaux. Depuis que les gouvernemens ont perdu leur loix , c'est le seul frein qui reste pour lier les hommes. En Angleterre le serment entre dans toutes les affaires. Si la jurisprudence perdait ce ressort , la justice n'en auroit plus.

Dans cet endroit l'auteur du Mémoire cherche à se justifier de son second voyage en Angleterre , qu'il regarde comme indispensable : & pour cela , il prend la chose de loin . » Après » ce qui s'étoit passé entre M. le Comte de Ver- » gennes & moi en 1777 , dit-il , c'étoit de » tous les politiques de l'Europe , celui avec » lequel j'aurois dû avoir moins de relation . » Cependant la cour de France & celle d'An- » gleterre , reprend-il , étant à la veille de se » brouiller , j'écrivis à ce ministre avec la mê- » me confiance qu'on a en un homme d'état , » avec qui on n'a rien à se reprocher . Je lui » mandois que la guerre étant à la veille de se » déclarer , je répugnois de rester dans un pays , » qui alloit devenir l'ennemi de la France . «

Voilà bien de la délicatesse pour un transfuige ? Voilà bien de l'amour pour un gouvernement contre lequel il s'étoit révolté ouvertement ? Mais la véritable raison , dont la guerre lui ser-voit de prétexte , pour repasser en France , c'est qu'il s'étoit fait beaucoup d'ennemis en Angleterre par sa plume mordante ; qu'on lisoit moins son journal ; que le nombre des souscrip-teurs diminuoit tous les jours ; que la dépense de la brochure en excédoit le revenu ; qu'il s'étoit brouillé avec tout ceux qui avoient des intérêts avec lui ; que la noblesse commençoit à lui retirer son estime ; qu'il ne voyoit plus personne , & que personne ne le voyoit .

Monsieur le Comte de Vergennes lui répon-

dit avec cette honnêteté & cette politesse dont il use envers ceux qui ont recours à lui. Il lui demandoit s'il pouvoit revenir en France ; ce ministre lui répondit qu'il le pouvoit. Deux fois il fit la même demande , & deux fois il reçut la même réponse.

Sur cette sauve-garde , comme il l'appelle , il quitta la Grande-Bretagne , se rendit dans les pays-bas , & se fixa à Bruxelles. Il ne dit pas les raisons pourquoi il choisit cette ville ; mais je les ai dites. Il fit plusieurs voyages en France , se fit voir à Paris , & parût à Versailles où il parla aux ministres. Il ne s'agissoit donc pas alors de la lettre de cachet , & encore moins de trahison , dont il les a accusés depuis. Un seul exempt de la police eût pu consommer toute la trame de cette prétendue perfidie. Ce qui prouve qu'il ne fut ensuite arrêté que parce qu'il méritoit de l'être. Cependant il faut examiner ceci ; comme c'est l'endroit sur lequel il se récrie le plus , je m'y arrêterai quelques moments. Il y a une mesure de pardon , qui finit là où recommence le délit , pour lequel on a été pardonné ; de maniere que le prince ou le magistrat qui l'accorde , n'est plus obligé de maintenir sa parole ; sans quoi une première grâce suffiroit pour toutes les offenses.

Il fut arrêté le 27 Septembre 1780. Il reproche au ministre de la police de l'avoir fait arrêter en plein jour ; comme si ce tribunal devoit choisir les heures de ceux dont le roi a ordonné la détention , & qu'il eut des ménage-

mēns à garder pour des individus , déjà recon-nus coupables ; puisque leur conduite a obligé le gouvernement de fixer les yeux sur eux. Il est vrai qu'on a quelque fois ces égards pour des princes ou des grands de l'état , jamais pour des écrivans.

Il donne à son arrêt le nom d'un opprobre réfléchi & combiné : aucun de ces deux noms ne lui convient.

Son élargissement , selon lui , n'est pas moins inhumain que sa détention. Il déclare qu'après vingt mois , les portes de la prison lui furent ouvertes ; mais que sa liberté commença par un exil. Il appelle celui-ci une peine. On peut lui prouver que c'est une grâce. Pour cela , il faut remonter à des principes , sans quoi on parle toujours de la justice distributive & des modifications qui en sont une suite , sans s'entendre.

Je dis qu'en fait de détention , il n'y a guère que des grands politiques ou des hommes d'état , qui , par leurs intrigues ou leurs menées , excitent l'animadversion du roi , ou le ressentiment des ministres. C'est alors que les passions des deux partis , en se heurtant les unes contre les autres , excitent des haines & des vengeances , dont le plus foible devient la victime. Mais il n'en est pas ainsi d'un chétif mortel , inconnu à la cour & souvent méprisé à la ville. On le livre à la police qui est chargée de sa personne à la Bastille. Celle-ci , après avoir exas-

miné l'affaire , mesure la peine de la détention par celle du délit , & pour l'ordinaire en abrégé le tems , pour deux raisons ; la première , parce que les prisonniers de ce château sont aux frais du roi & à charge à l'état ; la seconde , que le magistrat de la police n'a ni ne peut avoir aucun ressentiment personnel contre eux ; ce qui rapproche le terme de leur élargissement ; car les hommes , sur-tout les ministres , (on a beau leur donner un autre caractère) sont toujours bons , lorsqu'ils n'ont aucun intérêt à être méchants : ainsi la communication de la peine est toujours une suite du premier délit , pour lequel on a été arrêté .

Il se plaint d'ailleurs de ce qu'on lui a fait un mystère de sa détention & de son exil . Ce n'est point un mystère ; c'est l'effet du gouvernement monarchique , où le prince se réserve le secret du délit , ainsi que celui de la grâce . Peut-être que ce feroit mieux , s'il en étoit autrement ; mais cela est ainsi , & un écrivain , à force de propos indécens , ne changera pas l'ordre des choses . Ce n'est point au souverain ni à ses agens , qu'il faut s'en prendre , mais à la constitution fondamentale . D'ailleurs où a-t-on trouvé que les principes de tous les états doivent être les mêmes , & qu'il n'y ait qu'une administration pour diriger l'empire du monde ? On dira peut-être que je défends l'autorité absolue des rois . Je ne la défends pas ; je la trouve établie , & cela me suffit . Nous venons de voir que tout bon citoyen doit se conformer aux loix & sur tout à l'ordre de la subordination du gouvernement .

qu'il trouve établi dans celui où il est né. Quelques mauvaises qu'en soient les maximes, elles rendent bon celui qui les pratique, parce qu'elles donnent à son caractère les qualités propres à la constitution où il tient. Boneval disoit que le véritable Turc est celui qui bénit la main de l'Iman qui, par l'ordre du Vizir, lui applique cent coups de bâton sur la plante des pieds. Le Turc à raison de se soumettre sans résistance à la volonté arbitraire du ministre : car s'il y résistoit, le Divan le forceroit à croire à l'exécution des Muets. Mais il s'en faut bien que le gouvernement monarchique en Europe soit aussi despotique que celui d'Asie. Il y a des causes légales, où la loi oblige le prince descendre du trône, pour se mettre au niveau de ses sujets, afin de se voir juger juridiquement ; car on fait qu'un Roi de France peut être cité, pour rendre compte d'une demande qu'on lui fait. Personne n'ignore que Louis XIV. prince le plus absolu qui ait jamais occupé le trône de cette monarchie, eut des procès avec ses sujets, qu'il perdit légalement. Mais lorsqu'il est question d'une correction momentanée, dépouillée de mort ou de peine afflitive, le prince a le droit de s'en réserver à lui seul le châtiment, ainsi que le secret.

Il y a des caractères inflexibles que rien ne change. Celui-ci fut à peine sorti de sa prison qu'il attaqua ceux qui après sa détention, avoient été employés par le gouvernement à l'enlèvement de ses effets à Bruxelles. Il publia que le chargé d'affaires de France, l'exempt de la po-

lice de Paris , son substitut , le gardien des officiers du pays , tous l'avoient pillé & volé . Rien n'expose plus un homme , comme on vient de le voir , à se voir condamner à des réparations , que ces vols sans preuve , & ces accusations sans témoins .

Dans cet endroit il veut prouver que sa fuite étoit indispensable & sa désobéissance nécessaire ; comme s'il y avoit aucun cas , où un sujet pût mépriser les ordres de son Roi & se jouer d'un serment qu'il a fait de s'y soumettre inviolablement .

Il prétend qu'il n'a pris ce parti que parce qu'il y avoit un plan formé contre lui de le perdre pour le reste de ses jours . Ici ce doute se détruit de lui - même . Le gouvernement n'avoit qu'à le laisser dans la prison d'où il l'avoit retiré , pour remplir le plan qu'on veut qu'il eût formé . D'ailleurs où trouve - t - on que sur une présupposition , on puisse établir un principe de rébellion ? quel est le sujet qui en manqueroit , si ce prétexte pouvoit le disculper ?

Comme il faut que l'univers sache sa destinée & que le monde entier soit informé de ce qu'il va devenir , il annonce à l'Europe qu'avant de s'enfuir en Angleterre , son dessein étoit de passer en Italie , pour oublier dans l'étude des monuments des siecles passés , ce qu'il a souffert dans celui - ci . Mais il allegue pour raison , que quelques amis l'avoient averti que le chemin de l'Italie deviendroit pour lui celui de la Bastille .

Bastille. Il dit , & parce qu'il dit , il désobéira

Voici un autre trait de présomption de la même force ; il ajoute qu'on avoit insinué dans le public , qu'en se soumettant à l'obéissance qu'on exigeoit de lui , on lui annonçoit des récompenses ; on lui promettoit des couronnes. Lorsque l'amour-propre excite la prévention , il faut du moins que la vanité soit irritée par quelque cause réelle ou apparente ; pourquoi donc ces récompenses ? pourquoi donc ces couronnes ? quel service avoit-il rendu à l'état ? de quelle utilité avoit-il été à la république ? n'avoit-il pas au contraire causé une révolution dans le barreau , cherché à susciter des troubles dans le système politique par une gazette audacieuse ? n'avoit-il pas provoqué les magistrats sur leurs tribunaux , pour jeter un voile sur la justice ? &c. &c.

Un homme en place , ajoute-t-il , s'est borné à me dire : *si vous voulez vivre ici , tâchez de vous faire oublier.* Mais il avoue qu'il a cru être plus sûr pour lui de s'échapper. Il dit vrai , & c'est peut-être la seule vérité qui soit dans ses Mémoires de la Bastille. Cependant il n'a pas plutôt lâché le mot , qu'il voudroit le colorer. Pour s'en justifier aux yeux de toutes les nations , il propose une question de jurisprudence politique , digne d'un avocat à qui il a été défendu de plaider , savoir , *si parce qu'une captivité sans cause n'a pas été sans terme ; un sujet doit se soumettre aveuglément à la continuation d'une rigueur constamment inique dans son prin-*

cipe. Qu'on admette cette question dans le gouvernement , & il n'y aura plus de loix , plus d'état , plus de république : la société Monarchique deviendroit une anarchie ; car il n'y a point d'individu , qui , en recevant le châtiment dû à sa désobéissance ou à quelqu'autre délit , ne cherchât à s'en soustraire , ne le déclarât inique dans son principe .

Il en revient toujours à la garantie de sa personne . Il ne faut pas oublier , reprend-il , les promesses du ministre sur celle-ci . Le Roi pouvoit-il donc ignorer les motifs de ma sécurité dans son état ? Cet homme a toujours la manie de se placer à côté du trône & d'intéresser le monarque dans ses tracasseries domestiques . On en voit la raison , c'est pour avoir occasion de dire à tous momens qu'il a été somis à ses ordres & qu'il a obéi à ses loix : mais obéit-on en désobéissant ?

A peine a-t-il voulu prouver sa soumission , qu'il tombe dans le cas de rébellion ; il insulte par les termes les plus injurieux ceux qui ont donné l'ordre de sa détention . « Il est inconcevable , dit-il , qu'il existe un ministre capable d'une cruauté aussi soutenue , aussi raffinée , d'une hypocrisie aussi profonde ; il l'est que des hommes occupés ou censés occupés des affaires publiques les plus importantes , trouvent le temps de combiner une si honteuse fraude ; qu'ils se liguent ainsi pour en imposer à la fois au prince qui les honore de sa confiance & au public témoin de leurs démarches . »

J'ignore , reprend-il , je le répète ce qu'ont
a pu dire au Roi pour lâcher cet ordre contre
moi. Vous l'ignorez ? je vais vous le dire ,
quoique je ne sois pas du conseil d'état, le
voici ; que vous êtes un esprit inquiet , propre
à semer par - tout le trouble & la confusion ;
que rien n'échappe aux traits mordans de votre
plume ; que la plupart de vos feuilles portent
un caractere satirique ; que vous ne respectez
dans celle-ci ni rang, ni classe , ni condition ,
& que dans vos écrits, tout ce qui vous tombe
sous la plume , est de bonne prise.

Après avoir accusé les ministres , il se replie
sur des accusations particulières. Il dit que sa
détenion à la Bastille a été causée par des dé-
lateurs , qui l'ont accusé d'avoir fourni à des
Cours étrangères , des projets dangereux
contre la France. C'est encore ici se battre
son ombre pour recueillir des lauriers chimé-
riques. Cette cour lui rend cette justice de ne
pas croire qu'il a pu lui nuire.

Il a encore la vanité de dire qu'on ne l'a
accusé de cette trahison que pour lui ôter la
protection de la Reine , afin d'apprendre à
l'Europe qu'il l'avoit. C'est un tour d'amour-
propre qui tire sa source d'un orgueil fastueux.
Il y a grande apparence qu'il affecte dans cet
endroit de perdre ce qu'il n'avoit pas. Du moins
les annales de Versailles n'ont jamais annoncé
cette protection. Il faudroit , pour l'avoit mé-
ritée , que ses écrits fussent d'un ordre supérieur

à ceux qui s'élèvent jusqu'au trône ; & on ne voit pas que ses feuilles eussent acquis cette réputation.

Cependant après avoir parlé long-temps pour prouver qu'il n'est coupable d'aucun délit, il commence à croire qu'il pourroit bien n'être pas tout-à-fait innocent. Laissons-lui faire son *memento* : » N'ai-je pas commis quelqu'imprudence intérieure , quelqu'indiscrétion se- ciette , qui puisse justifier l'animadversion du gouvernement ? n'ai-je pas choqué quel- qu'homme puissant , qui en ait demandé sa- tisfaction ? »

Voilà des doutes qui lui font soupçonner la vérité. C'est sans doute la lettre écrite à M. le Maréchal de Duras. Il est assez de bonne foi, pour avouer ce que tout le monde sait. Il faut plus , il a la générosité de ne vuoloir pas la justifier , par la raison qu'il seroit inutile. Mais c'étoit une lettre , dit-il , que j'ai toujours cachée , & que M. le Maréchal n'a jamais montrée. Il est étonnant que cette lettre secrète soit devenue publique. Une chose qui se passe entre deux personnes , qui ne la disent pas , ne doit pas être sue. En un mot , reprend-il , quelle que fût cette lettre , quand elle auroit été publique , ce n'étoit pas un crime d'état , qui méritât vingt mois de prison. Ici l'auteur des Mémoires se trompe de nombre , il veut dire vingt-ans. Si un jeste , si un signe , si un mouvement de main pent attirer cette détention ; à plus forte raison une lettre offensante , un li-

belle , peut mériter ce châtiment. La loi distingue ici les cas. C'est la distance qu'il y a du rang de celui qui écrit la lettre à celui qui la reçoit , qui fixe la nature de la punition. Entre deux seigneurs du même rang , l'épée égalise l'offense ; mais lorsqu'il y en a un d'une basse extraction , la prison supplée à la satisfaction.

Cependant il croit que c'est une autre lettre qui existe dans les bureaux ministériels , qui a causé sa disgrâce. Sans assurer que cela soit , on pourroit présumer que *c'est le papillon qui vient se brûler à la chandelle*. Elle est du 8 Avril 1780.

« M O N S I E U R ,

» Après avoir donné ma lettre d'hier à une
 » indignation trop légitime , je vais faire en-
 » core quelques efforts au nom de la justice &
 » de la raison , quoique j'ait appris à mes dé-
 » pens combien elles ont peu de pouvoir en
 » France contre les manœuvres & le crédit.
 » Voici un court mémoire , que je vous prie
 » de remettre sous les yeux des ministres ; on
 » ne manquera pas de dire encore , que *c'est ma*
 » *mauvaise tête* ; mais il me semble que ce sont
 » mes bonnes raisons.

» Je ne puis concevoir que M. le Maréchal
 » de Duras veuille encore de l'éclat. J'avoue
 » qu'on ne peut rien ajouter à ce que M. le
 » Comte Desgrée lui a dit ; mais c'est quelque
 » chose que de le répéter , & de faire observer

(54)

» au public que M. le *Marechal* n'en a pas ob-
» tenu satisfaction. Il me semble qu'à sa place
» c'est sur-tout le bruit qu'il faudroit éviter ; il
» va en faire plus qu'il n'en a fait de sa vie.

» Quoiqu'il en soit , je ne puis que vous ré-
» pèter ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous
» dire plusieurs fois , sur ma répugnance à re-
» tomber dans toutes les tracasseries passées ,
» sur le desir ardent que j'ai de n'y être plus
» exposé ; mais en même temps sur le courage
» avec lequel je les soutiendrai. Il m'en coûtera
» ma fortune ; mais je suis accoutumé aux sacri-
» fices.

» On a arrêté à *Paris* le débit des Numé-
» ros LIX. & LX. des *Annales* : ils sont pu-
» bliés , distribués en *Angleterre* , en *Hollande* ,
» en *Allemagne* , dans les *Pays-Bas* ; ils le sont
» en *France* même par les *contrefaîcheurs*. Arrê-
» ter à *Paris* seulement l'édition légitime ,
» tandis qu'on tolère , qu'on favorise toutes les
» autres , c'est commettre une injustice révol-
» tante , & encore plus inutile ; on n'empêche-
» ra pas les Numéros prohibés d'entrer à *Paris* ;
» on les y rendra seulement plus remarqués ,
» plus courus , plus précieux : la sensation en
» sera plus vive , & plus prolongée. Je ne vois
» pas ce qu'il y a à gagner pour les intéressés.

» Ces Numéros n'ont rien de répréhensible
» à beaucoup près. Le LIX. pouvoit être infi-
» niement plus fort. Je ne suppose pas que les
» intérêts du très-ridicule neveu de M. de Ley-

» rit (19) entrent pour rien dans cette suppression. Il ne s'agit donc que d'épargner à » M. le Maréchal de *Duras* le délabrement » d'une réflexion fâcheuse sur son affaire : mais » n'est-elle que dans ce Numéro , ou plutôt n'y » est-elle pas adoucie , du moins à l'avantage » du Commandant ?

» Quand deux hommes faits par leur nom & » leur état pour donner l'exemple de la probité » dans les actions , & de la délicatesse dans les » paroles , s'accusent réciproquement à la face » de l'*Europe* , de friponnerie , de larcin de » toute espèce , en articulant les mots ; qu'ils » s'adressent à un tribunal réglé pour obtenir » réparation , justice , & que ce tribunal laisse » la chose indécise , il commet au moins une » prévarication , & peut-être deux. S'il y a un » coupable , c'est un scandale qu'il ne soit pas » puni ; s'il n'y en a pas , c'en est un bien plus » fort que l'arrêt étende les soupçons au lieu de » les détruire , & flétrisse deux innocens au lieu » de les absoudre. Voilà tout ce que j'ai dit . » c'est sur les *Juges* que tombe ma remarque . » Le public n'est pas si indulgent : c'est l'*Ecri-* » *vain de Castellan* qu'il désigne comme le vrai » coupable , & la suppression mandiée du Nu- » méro LIX. ne le réhabilitera pas.

» Quant au Numéro LX. ce sont des faits : » Les vexations des *Parlemens* , leurs tyranies » intérieures ; le support que tous les membres » croient se devoir , & se donnent en effet les » uns aux autres dans les occasions où ils de-

» vroient le moins se permettre de confondre
 » leur caractère légal avec leurs intérêts parti-
 » culiers ; la corruption des Secrétaires , leurs
 » maneges , leurs infidélités , leur habitude de
 » se faire payer par les deux parties , &c. sont
 » des choses constantes. Puisque l'autorité ne
 » veut ni punir ni réprimer ces abus , il faut au
 » moins que la certitude de ne pouvoir les dé-
 » rober à la censure publique y mette une ef-
 » pece de frein : c'est l'intérêt du gouverne-
 » ment : c'est celui même des compagnies que
 » tant d'excès avilissent.

» Tant que j'ai écrit d'ANGLETERRE je n'ai
 » éprouvé aucune tracasserie ; (20) & j'ai écrit
 » des choses bien plus fortes. C'est cependant
 » sur le plan conçu , rédigé , exécuté en Angle-
 » terre , & bien connu en France , que les con-
 » ventions ont été formées entre le Public de
 » France , les Postes de France , & moi. C'est
 » d'après ce plan que les souscriptions ont été
 » ouvertes & reçues ; que la distribution de
 » l'ouvrage a été autorisée ; que le Roi a accep-
 » té les exemplaires que je lui ai adressés di-
 » rectement : on n'a pas mis pour condition ,
 » que je respecterois les lâchetés des Maré-
 » chaux de France , si quelqu'un d'eux en com-
 » mettoit , où les prévarications des Tribunaux.
 » On n'en a mis aucune ; je n'en aurois pas ac-
 » cepté,

» Je n'ai jamais entendu me soumettre à
 » aucune espece de censure : au contraire ,
 » j'ai protesté hautement , j'ai imprimé plus

» sieurs fois, que je n'aurois d'autres censeurs
 » que ma propre délicatesse. Je n'ai pas dit un
 » mot qu'elle puisse désavouer. D'où viennent
 » donc les entraves auxquelles on prétend me
 » soumettre ?

» En repassant la mer, j'ai changé de lieu;
 » mais non pas de cœur; j'ai fait sans regret
 » le sacrifice de ma fortune; je ne ferai pas
 » celui de mon indépendance, ni des préro-
 » gatives auxquelles un accord solennel m'a
 » donné droit. On ne peut me punir de mon
 » amour pour la *France*, de ma confiance au
 » ministère de *France*, de mon dévouement
 » en tout sens pour ma patrie: on peut me
 » déterminer, à force de dégoût, à cesser d'é-
 » crire; on ne me réduira jamais à écrire en
 » esclave. De toutes les indemnités que le
 » Gouvernement de *France* me doit, la fran-
 » chise de ma plume est, ce me semble, la
 » moins coûteuse, &, j'ose le dire, la plus
 » utile pour lui. »

Il n'y a point de lecteur qui, en lisant ce Mémoire, n'y voie au bas une lettre de cachet. C'est un corps de délit complet qui le condamne à la Bastille. Pour cela il faut tou-
 jours se souvenir que l'auteur est né en France, & que la nature de ce gouvernement de-
 mande une subordination qui, comme on l'a vu, en est le ressort; or qu'y a-t-il de plus
 propre à le relâcher que cette maniere d'é-
 crire audacieuse? Le Magistrat, à qui il l'a-
 dressé, est peu ménagé; il offense la justice;

Il blâme l'administration ; il porte le mépris sur la profession militaire ; il accuse le Parlement de vexation & de tyrannie ; il taxe les Maréchaux de France de lâcheté, &c. &c. On connoît cent libelles en France , dont les auteurs ont été condamnés au pilori , qui n'en ont pas dit autant que ce Mémoire.

Il apostrophe ensuite les agens de l'administration qui redoutent ses Annales , & il en donne les raisons ; c'est , dit-il , que *les filous craignent les réverbères*. C'est je crois la première fois qu'on a appliqué ce nom aux agents subalternes de la Couronne : passe pour *les réverbères* , ils peuvent être quelquefois nécessaires pour éclairer leur travail ; mais pour l'épitète , elle n'y est point analogue. Lorsqu'on veut désigner leurs monopoles , on se fert d'un autre nom.

Voici une autre apostrophe directe , lâchée , si on peut s'exprimer ainsi , à bout portant sur l'administration. Le 16 Avril 1780 , tems où ma détention avoit été déclarée , dit-il , je n'étois pas en France ; je n'avois qu'à n'y pas rentrer , & la lettre de cachet eût été sans effet. Le ministere de France a donc des réserves meurtrieres , des magasins où il dépose les instrumens de sa vengeance , & attend paisiblement comme un chasseur à l'affut , que la proie vienne s'offrir d'elle-même au coup qu'il yeut lui porter.

Après avoir attaqué les hommes , il s'en

prend à la Divinité ; il prétend que la Providence ne lui a donné tant de force pour supporter ses maux , que pour publier les Mémoires de la Bastille. N'est-ce pas outrager la Providence , que de la placer à côté d'un magasin d'impostures ?

Il cite ensuite une anecdote très-brillante à l'occasion de sa détention. On a publié dans le monde , qu'elle avoit été accordée aux instances de Sa Majesté Prussienne. Il est aisé ici de s'appercevoir de son dessein : c'est le même qu'on découvre presque à chaque page , celui d'un orgueil démesuré. Il est question dans celui-ci de faire savoir à toute l'Europe que les plus grands Rois s'intéressent à son sort ; que les uns l'estiment , & les autres le persécutent. Il prétend qu'on a dit que c'étoit l'Epître à M. d'Alembert qui avoit porté ce Souverain à la demander , &c. Il est vrai qu'il le justifie de cette accusation ; mais c'est après avoir publié le bruit qui courroit là-dessus. C'est un nouveau détour de son amour propre.

En voici un plus grand : il rapporte qu'ayant demandé la cause de la longueur de sa détention , on craint , lui répondit-on , que vous ne cherchiez à vous venger. On vous ouvriroit les portes tout - à - l'heure , si les Ministres étoient sûrs que vous n'éclatafiez pas contre eux.

Croît-on que ceux qui dirigent l'empire

aient craint cet éclat , & qu'un mortel confondu dans la basse région du monde ait pu les intimider ? Ces hommes , qui ne voient que les Rois au-dessus de leurs têtes , & le reste du genre humain au-dessous de leurs pieds , sont supérieurs à de pareilles craintes.

Il se rabat ensuite sur le Parlement qu'il offense encore , après avoir outragé ses membres séparément . Il s'étoit agi , dit - il , de m'enlever mon état , pour complaire à une troupe d'assassins en robe ; un Avoeac Général , leur complice , n'avoit pas eu honte de dire en plein Tribunal , qu'on ne pouvoit pas m'élargir à cause des troubles que je ne manquerois pas d'exciter un jour . Voilà donc que les Rois sont soupçonnés de se mêler de sa détention ; qu'un Maréchal de France la demande , que l'administration le redoute ; que le Ministre le craint ; que le Parlement l'appréhende . Mais n'est-ce pas être trop redoutable que de se croire si redouté ? Quoique les auteurs soient bien vains , on n'en trouve aucun dans les fastes littéraires , qui ait poussé l'amour-propre aussi loin . En voici un trait , qui n'est pas d'un genre inférieur : l'intention de celui - ci est de faire croire que , si tout l'univers est contre lui , le Roi de France est pour lui .

Il affecte d'être persuadé que ce Prince l'est de son innocence , & que dans cette persuasion il a prononcé le *surge & ambula* . Mais c'est ici qu'on peut le convaincre , malgré l'affection continue d'obéir aux ordres du

Roi , qu'il lui a désobéi , ayant profité du *surgé & ambula* , pour s'enfuir en Angleterre ; car on peut bien présumer , sans craindre de se tromper , que l'*ambula* n'étoit point pour l'Isle de la Grande-Bretagne .

Mais il est tems de répondre positivement à ses Mémoires de la Bastille , & de commencer par où il a commencé . Il est question d'abord de la régie , qu'il regarde comme une institution faite pour déchirer les ames . Cependant ce nom , dans sa véritable signification , ne veut dire autre chose que l'économie , que l'ordre d'une maison ; or la régie d'une maison ne fauroit convenir à *une fosse lions* , car les lions ne connoissent pas de régie . Mais avant que de lui livrer bataille , il faut qu'il escarmouche sur le mot de *lettre de cachet* . Il paroît être embarrassé sur ce que ce nom bizarre signifie , & il demande si c'est une maladie particulière à la France , comme la peste l'est en Egypte , & la *petite vérole* en Arabie . Je réponds si les lettres de cachet peuvent être appellées de ce nom , l'Europe entière est attaquée de la peste , & tous les gouvernemens ont la petite vérole .

Il est étonnant qu'on ait appliqué à la France seule , une loi qui est commune à tous les états ; car qu'est-ce qu'une lettre de cachet ? c'est un ordre que le Prince donne à un de ses Officiers , de signifier à un homme de sortir de ses états , ou de l'arrêter , afin de le déposer dans une prison , pour rendre

compte d'un délit dont il est accusé. Mais ce qui est encore plus despotique qu'en France, cet ordre se donne souvent verbalement, comme en Turquie, où le Vifir commande à un homme de donner cent coups de bâton à un autre homme, & le commandement est exécuté sur le champ, sans aucune formalité. On dira que c'est en Turquie : hé bien ! portons nos regards sur le monde chrétien : à Venise, qui est une république très-chrétienne, lorsqu'on veut se défaire d'un citoyen ou l'arrêter, on lui envoie, non pas un exempt de police, non pas un officier, mais un fante*, qui lui dit verbalement, *la repubblica vi da ordine di partire in termine di vingtiquattro ore*, ou il l'arrête sans commencement de procédure. Dans celle de Luques, le valet de chambre d'un homme qu'on appelle le Souverain, est chargé de la même cérémonie. À Rome, les Papes avoient autrefois une manière de lettres de cachet qui leur étoit particulière ; lorsqu'ils vouloient exiler quelqu'un, ils commençoient par l'excommunier, alors personne ne voulant ni le voir, ni le fréquenter, ni même lui fournir des vivres, il étoit obligé de s'en aller ; car on ne sauroit vivre dans un pays où personne ne veut vous donner à manger. Mais les Saints Peres sont revenus de ces lettres de cachet : aujourd'hui au lieu d'excommunier, ils envoient aux galères ceux qu'ils bannissoient autrefois, sans autre formalité que celle d'un papier, au bas

* Une espece de cfbire ou huissier.

duquel il y a écrit ces mots, *così lo voliamo* ;
ce qui revient aux lettres de cachet du Roi
de France, *tel est notre bon plaisir.*

Il est vrai qu'à Naples, depuis qu'il y a un Prince de la Maison de Bourbon sur le Trône, les lettres de cachet y ont la même forme, avec cette différence qu'on les lâche avec plus de facilité qu'à Versailles.

Il en est de même en Piémont, où un homme est renvoyé ou arrêté par un simple ordre du Prince, sans autre formalité que celle de sa volonté.

Il ne faut pas parler de l'Espagne, on sait que tout le monde lâche des lettres de cachet. Il n'y a pas jusques aux Révérends Peres Dominicains qui ne s'en mêlent.*

A Lisbonne, on ne voit d'autres lettres de cachet, que celles qui ont cours à Madrid. En Russie, la cour de Pétersbourg exile en Sybérie, un Russe sur un simple ordre qu'on appelle d'un autre nom ; mais qui dans le fond est une véritable lettre de cachet.

En Suede & en Dannemarck, on y est envoyé ou arrêté sur un simple écrit, souvent même par la seule volonté du Monarque.

On connoît les lettres de cachet du Roi de

* L'inquisition.

(64)

Prusse ; ainsi on n'en parlera point.

En un mot , si on parcourt tous les gouvènemens de l'Europe , on trouvera que les lettres de cachet partent de la même source , c'est-à-dire , de la volonté arbitraire du Souverain. Il n'y a qu'en Angleterre qu'on ne les connoît pas ; mais comme il faut que le despotisme perce par tout , ce gouvernement a *ses bile d'atteindre* , qui en plusieurs cas équivalent les lettres de cachet de la France. D'ailleurs il y a tant de celles-ci entre les mains des exempts , qu'à Londres on appelle Belais , qui arrêtent pour dettes , sans aucune sorte de formalité , que les lettres de cachet du Roi y feroient de trop.

Il reproche à cette régie le mystère ; comme si ce qui se passe dans cette maison devoit être publié , & que les interrogations & les réponses des prisonniers d'état ne demandassent point le secret.

Il ne craint point d'accuser les officiers de ce château d'assassins & d'empoisonneurs ; ou ce qui est de même , qu'ils le feroient si le cas le requéroit , puisqu'en vertu des lettres de cachet , ils sont autorisés à disposer de la vie de ceux dont le gouvernement leur confie la garde ; c'est-à-dire , selon lui , que ce sont des assassins royaux , ou ce qui est le même , les bourreaux ministériels de la Bastille.

Il ajoute que le mystère de cette régie rend les

les principaux officiers de mal-honnêtes gens ; & il cite pour exemple le gouverneur, qui jura plusieurs fois sur son honneur & foi de gentilhomme, qu'il n'étoit pas à la Bastille, quoi qu'il y fût. Ceci a tout l'air d'un mensonge, puisqu'un gouverneur n'a pas besoin de compromettre son honneur ni sa naissance, pour une demande à laquelle il n'est pas obligé de répondre.

Puis se récriant avec une sorte d'enthousiasme sur ce mystère, comment, dit-il, conseiller l'humanité de Louis XVI, Prince humain, qui expose ses sujets aux mêmes catastrophes qui étoient établies du temps de Louis XI, Roi le plus barbare que jamais ait eu la France ? De quelle nature sont donc ces catastrophes, causées par la régie de ce château de nos jours ? Qui en a jamais entendu parler ? Ici l'auteur des Mémoires de la Bastille substitue des mots aux choses.

Il prétend que celle-ci, comme la mort, égalise tous ceux qui entrent dans ce tombeau. Cette anecdote n'est pas encore exacte, puisqu'on mesure la détention de chacun par la nature de ses délits. On sait par une expérience commune, qu'il y a des prisonniers moins resserrés les uns que les autres ; cela dépend de l'accusation.

Il se plaint de ce qu'en vertu de ce même règlement, les lettres des détenus sont déchirées & lues par les principaux surveillans

au château. Plainte la plus ridicule qu'il ait jamais été formée, & qui choque la police & le bon ordre. Il feroit beau voir qu'un prisonnier, du fond de la prison, pût exciter une révolution dans la ville où on l'a enlevé, sans qu'on fût en état de la prévenir.

Il se lamente aussi qu'ayant écrit à Monsieur, & Monsieur le Comte d'Artois, le Lieutenant de Police décacheta les lettres & ne les rendit pas. Ce Magistrat a ce droit, & les prisonniers n'ont pas celui de s'en plaindre, parce que ce sont là ses ordres.

Il se récrie beaucoup sur la visite des prisonniers, lorsqu'ils arrivent à la Bastille, ce qu'il appelle *la fouille*. Il faut l'avoir fait express, pour affecter d'ignorer que cette recherche est absolument nécessaire, qu'elle peut découvrir beaucoup de choses relatives aux affaires pour lesquelles ils sont arrêtés, comme des papiers, les diamans, des billets ou des espèces : souvent cette visite décèle le corps du délit, ou du moins des convictions. Mais il ne parle de *la fouille*, que pour avoir occasion de fouiller dans la conduite des officiers de ce château, qu'il insulte personnellement ; car tout lui est bon, pourvu qu'il morde ou qu'il déchire.

Il étoit bien juste qu'il fit une description horrible de sa prison, aussi il n'y manque pas, c'est, selon lui, un cachot affreux, exposé à toutes les intempéries des saisons ; on y meurt

de froid en hiver , & on y étouffe de chaleur pendant l'été. Il emploie une page entière à donner à l'Europe la description des fenêtres , qu'il appelle *trous*, où on est obligé de gober l'air horizontalement.

Il passe ensuite aux ustensiles de ménage : deux matelas , dit-il , mangés des vers , un fauteuil de canne , une table pliante , une cruche à l'eau , & deux pots de faïance composoient son appartement. On croiroit bien que cet inventaire est là pour faire voir qu'il lui manquoit beaucoup de choses ? Point du tout , c'est pour prouver que le Gouverneur de la Bastille est un voleur ; c'est-à-dire , que le Roi lui donne de quoi pourvoir les prisonniers de bons meubles , & qu'il en fournit de mauvais.

Vient ensuite l'égout de St. Antoine , qu'il place tout juste vis-à-vis de ses fenêtres , & qui exhale dans sa chambre une odeur pestilentielle ; car un grand historien ne doit rien omettre , & celui-ci pousse l'exacdtitude jusqu'à la puérilité.

Après les matelas , les vers , le pot à l'eau , le fouillage , le petrifage , il passe au chauffage. Les annales du monde sauront par ses Mémoires que les prisonniers de la Bastille n'ont que fix buches grosses ou petites par jour. Mais voici une anecdote bien intéressante pour l'univers : il apprend à la république du monde qu'à Paris les buches des appartemens ne sont

que la moitié de celles du commerce , parce qu'on les scie par le milieu ; & qu'elles n'ont que dix-huit pouces de longueur , & que ce sont de celles-ci qu'on fournit dans ce château ; & il ajoute en maniere de réflexion historique que ces fix allumettes , comme il les appelle , composent la provision pour vingt-quatre heures de chaque habitant de la Bastille.

Cependant ce ne sont que de petites choses , & il faut qu'un faiseur d'annales de prisons & de cachots , occupe son lecteur des objets intéressants. Voici un trait qui annonce , si ce n'est une grande anecdote , du moins une grande méchanceté dans l'auteur. Il est question de transmettre à la postérité un fait qui annonce , qu'à la Bastille , on y assassin le prisonniers ; sans doute par ordre du gouvernement ; car qui est-ce qui oseroit les tuer sans cela ? » Voir ci comme il s'exprime , je ne puis douter , « dit-il , qu'un prisonnier , qui occupoit la chambre au-dessous de moi , ne soit mort naturellement ou non , pendant mon séjour. Une nuit vers deux heures du matin , j'entendis dans l'escalier un grand tumulte : on montoit en grand nombre & avec fracas : on s'arrêta à cette porte : il y eut des débats , des contestations , des allées , des venues ; j'entendis très-distinctement des efforts , des gémissements . »

Voici encore des anecdotes sur la Bastille très-

intéressantes ; elles apprennent aux amateurs des mémoires sur les prisons de ce cbâteau que les prisonniers n'y ont point de couteau ; que le porte-clef , qui en a un arrondi par le bout , leur sert d'écuyer tranchant à leurs repas ; que lorsqu'ils veulent se couper les ongles , il faut qu'ils demandent des ciseaux : qu'ils fons rasés deux fois par semaine par le barbier de la maison.

Mais voici l'anecdote la plus intéressante de toutes , parce qu'elle annonce à la postérité que le porte-clef ouvre trois fois par jour la porte de leur prison ; à sept heures , à onze heures , & à six heures ; pour leur donner à déjeuner , à dîner , & à souper ; ce qui prouve qu'il y a une bonne cuisine à la Bastille , & qu'il n'y a que des gras & gros chanoines , accoutumés aux aises & aux commodités de la vie , qui puissent manger trois fois par jour . Ainsi point de fosse à lions , point d'enfer , point de tourture , point de supplice , point de souffrance ; car lorsqu'on mange bien , on ne souffre pas , & nous allons voir tout-à-l'heure que l'auteur des Mémoires de la Bastille , comme il l'avoue lui-même , ne mangeoit pas mal . Il déclare que sa table étoit abondante ; mais comme il faut qu'il mette de la méchanceté par tout , il demande , est-ce un bien , ou est-ce un mal ? Quelle demande ! Sans doute que c'est un bien d'avoir abondamment , ce que tous les prisonniers se plaignent de n'avoir que mesquinement .

On comprend bien que les Mémoires de la Bastille seroient imparfaits , s'il n'y eut entré un peu de poison. Aussi pour que son ouvrage ne manquât pas de cette perfection , il y en met une bonne doze. Il déclare que malgré les précautions qu'il prenoit , pour se mettre à couvert de son venin , le huitième jour de sa détention il eut des coliques & des vomissements de sang ; ce qui étoit sans doute l'effet de ce qu'il craignoit le plus & dont il n'avoit pu se mettre à couvert ; car , selon lui , on n'a point de colique sans poison & on ne vomit pas sans poison. Il en étoit si sûr qu'il écrivit au lieutenant de police qu'on l'empoisonnoit , & à son medecin qu'il étoit empoisonné.

Il y auroit beaucoup à dire sur ce poison ; on ne dira que ceci : c'eut été commettre un grand crime pour un petit sujet.

Il est vrai qu'il n'accuse pas le gouverneur de l'avoir voulu commettre ; mais le coup , dit-il , ne pouvoit-t-il pas partir d'une sollicitation lucrative ? Je dis que non , & ma raison est que de nos jours l'argent est trop rare , pour payer un forfait de nulle valeur.

Il passe ensuite à la promenade ; car les habitans de la fosse aux lions en ont une. C'est une cour qui contient un quarré long de seize toises sur dix , dans laquelle , ainsi que dans sa chambre , on meurt de froid en hyver , & on étouffe de chaud pendant l'été. Il est dommage

qu'on n'y ait point pratiqué un chemin couvert pour la commodité des bastilliens.

Il se plaint de ce que, lorsque ceux-ci ont besoin de quelque chose, ils n'ont pas d'autre moyen de se faire entendre que celui de frapper à la porte de leur réduit. La régie a tort ; il faudroit établir des sonnettes dans la chambre de chaque prisonnier ; ou même une cloche, afin que le son en fût plus marqué ; & alors on entendroit les beaux charivari qu'il y auroit à la Bastille.

Il dit qu'un prisonnier, qui tombe dans la nuit en apoplexie à la Bastille, pourroit mourir dans sa chambre faute de secours. La chose ne seroit pas impossible, puisque cela arrive tous les jours dans les palais des rois, à côté d'une école entiere de médecine.

Avant la mort ; qui lui paroît sûre dans certaines maladies aiguës ; il s'en prend au confesseur de la Bastille, qui état de l'état major, doit être un lâche & infame prévificateur de son ministere, il l'accuse de révéler les secrets de la confession, & laisse soupçonner que le gouvernement ne le fait directeur des ames que pour lui livrer les corps aux châtiments que mérite leur délit, par l'aveu qu'ils en font au tribunal de la pérition ; justice particulière à la Bastille qui prévient les interrogations. Il prétend donc que son office n'est autre chose qu'un piège qu'on tend aux prisonniers. Il n'y a qu'un homme très-méchant, qui puisse noter

ainsi un ecclésiastique d'infamie, parce que sa place pourroit lui fournir les moyens d'être un infâme.

Une autre inquiétude le tourmente, c'est de savoir que deviennent les corps des prisonniers après leur mort. S'il se souvenoit qu'il a souvent appelé la Bastille un enfer, il seroit moins embarrassé de leur destinée; car l'enfer n'a point de tombeau, mais est lui-même un tombeau rempli de souffrances. Il dit qu'il ne connaît point d'extrait mortuaire daté de ce château. Ne voilà-t-il pas une grande perte pour le genre humain? en à-t-on aucune de vingt mille hommes qui meurent dans une bataille? La privation de cette foule d'extraits, cause-t-elle quelque délosion dans la police générale d'une nation?

Après ces apostrophes, il est question pendant cinq ou six pages de lui & seulement de lui. On le prive de tout; on ne lui parle de rien; on le laisse dans l'ignorance de ce qui se passe au dehors de sa prison; on lui donne à entendre que dans le monde on le croît mort; qu'il ne doit plus rien attendre des vivans; que il n'a plus d'amis; que ceux qui l'ont resté, l'avoient trahi, &c., &c. Voilà les éléments de ses Mémoires sur la Bastille. Comme si une histoire générale devoit être fondée sur des anecdotes particulières, & que l'Europe dût prendre part aux inquiétudes d'un prisonnier.

Cependant il faut qu'il dise quelque chose qui

mérite l'attention du genre humain. Il annonce donc à l'univers que depuis 1781 jusqu'à 1782, il a touché tous les jours au moment de sa mort. J'aurois plusieurs réflexions à faire sur la perte que le monde auroit faite en lui, si elle étoit arrivée ; je ne ferai que celle-ci : dans l'intervalle qu'il marque, il a disparu de dessous la terre des souverains, des princes, des ministres, des hommes d'état, des généraux d'armée, des capitaines, sans que leur mort ait causé le moindre vide dans la société politique & civile, dont ils étoient membres ; comment celle d'un prisonnier confiné dans une chambre, auroit-elle pu causer la moindre sensation ?

Il faudroit que les êtres inconséquents, ces individus qui rampent sur la surface du globe se missent dans l'esprit qu'ils ne sont qu'un point imperceptible dans cette masse commune de mortels qui composent l'humanité ; que leur existence, ainsi que le moment qui la finit, n'entre pour rien dans la grande histoire du genre humain ; que leur mort n'est qu'un petit souffle qui s'éteint au milieu des vents impétueux qui agitent toutes les nations de la terre. Si une fois ils pouvoient être convaincus de cette vérité, il y auroit moins d'égosmes dans les ouvrages. On banniroit à jamais des livres le *moi* & le *je* aussi inutiles que révoltans.

Comme il faut que l'auteur des Mémoires répande une sorte de malignité dans les choses les plus innocentes par leur nature, il fait ua

crime de sévérité au gouvernement de ce qui
marque plus sa douceur, sa modération & son
aménité, c'est-à-dire, de ce qu'il renvoie à la
justice ordinaire, la connaissance de certains
délits, qui, quoique civils, intéressent l'état
indirectement; car ceux-ci ayant été examinés
dans ce château, les interrogations & les ré-
ponses des accusés (lorsqu'ils sont transférés
dans les prisons ordinaires) n'en sont que plus
propres à faire finir leurs procès; ainsi ce qu'il
regarde comme un mal, est un bien. Il n'est
point d'auteurs plus dangereux que ceux qui
prennent ainsi le change; comme on oblige
les particuliers de faire des réparations d'hon-
neur à ceux qu'ils offensés, il faudroit obliger
ceux-ci de faire amende honorable à la litté-
rature.

Ici finit, ou à peu près, le premier tome des
Mémoires de la Bastille; car il faut qu'un ou-
vrage si intéressant soit divisé en plusieurs par-
ties. Il commence ce second par des notes qu'il
supplie le lecteur de rapprocher du texte, sur
tout de les lire avec attention. Voilà un ou-
vrage bien utile à la république des lettres,
pour prendre toute cette peine; mais il ne
place ici ses notes que pour noter dans la pre-
mière la vie de Henri IV & de celle de Sully;
celle-là, pour faire passer le meilleur de tous
les Rois pour un tyran; celle-ci, le plus hon-
nête de tous les ministres, pour un méchant
homme. Le tout pour avoir occasion de pro-
noncer le nom de la Bastille.

Il prétend que ce bon Roi , étant amoureux de la femme de Condé son neveu , ce Prince s'enfuit à Bruxelles avec elle , pour se mettre à couvert de ses poursuites & sauver son honneur. Cette fuite , dit-il , qui arrachoit de ses bras une maîtresse qu'il aimoit , fut traitée dans le conseil du Roi comme affaire d'état. Tous les ministres parlerent gravement sur les moyens qu'il y auroit de la lui faire rendre. Quelques-uns opinèrent pour la guerre ; quand ce fut le tour de Sulli à donner son opinion , il s'exprima ainsi , à ce qu'il dit : *si vous m'aviez laissé faire , il y a trois mois , j'aurois mis votre homme à la Bastille , où je vous en aurois bien répondu.* C'est-à-dire en d'autres termes , vous auriez violé les loix sacrées de l'hymen , celles de l'honneur , de l'hospitalité , & je vous en aurois donné les moyens. Pour lui , il répond de l'anecdote sur un mémoire qu'il a lu , comme s'il étoit rare qu'il y en eut de faux & d'apocryphes. C'étoit si peu le caractère de Sulli , que si en pareil cas le Roi lui avoit demandé conseil , il lui eut donné celui d'abandonner sa maîtresse , s'il ne pouvoit la posséder qu'au prix de la tyrannie. Celui que l'histoïre donne à Henri le Grand ne lui ressemble pas mieux. Quoiqu'il en soit , c'est toujours une méchanceté que de citer une telle anecdote ; en pareille cas la vérité elle - même ne justifie pas l'auteur. Quand un prince passe pour juste & équitable dans la mémoire des hommes , il faut respecter jusques à ses défauts , c'est-à-dire , jeter un voile dessus , pour qu'ils ne puissent

pas répandre un ombre sur ses vertus. C'est bien la moindre chose qu'on doive à la mémoire d'un Roi, dont tout bon François ne peut prononcer le nom, sans une sorte d'attentrissement, ainsi que pour son ministre qui passe dans nos annales politiques pour le modèle de l'homme d'état. Qu'on y fasse bien attention, on trouvera que ces anecdotes scandaleuses des monarques, dont les mémoires du monde ne font aucune mention, se trouvent toujours sous la plume de ces esprits inquiets & envieux, qui cherchent à effacer les vertus des princes que l'histoire met au rang des grands Rois.

Il reprend ses Mémoires de la Bastille par flétrir l'ordre le plus respectable que la France ait jamais établi celui de Saint Louis. Comme il trouve que les officiers de ce château, qui en sont décorés ne doivent pas l'avoir acquis par le service militaire ; cette idée le bleffe, elle le porte jusqu'à chercher à le dégrader. Il dit par une méchanceté inouie, que, si on donne cette croix au service, on devroit faire les bourreaux « chevaliers de Saint Louis, parce » que selon lui, ce sont des officiers nécessaires » d'un pouvoir légitime. » Il est vrai, ajoute-t-il, que ceux-ci peuvent quelquefois pendre injustement ; mais ils obéissent à la justice & aux loix. Il dit pour raison que ces premiers violent les loix & qu'ils sont sûrs de les violer. Comment pourroient-ils les violer, puisque leur fonction ordinaire est de les faire exécuter ? Des gens condamnés par leur état à signi-

fier des ordres , sont justifiés de leur injustice ; s'il y en a , par ces mêmes ordres qu'ils n'ont pas faits , mais qu'ils sont seulement chargés de faire valoir. C'est comme si on accusoit l'exécuteur des hautes œuvres d'être un assassin , parce qu'il ôte la vie à ceux que la justice a condamnés à mort. Mais écartons de nos regards ces tristes objets ; on ne doit s'en rappeler le souvenir , que pour plaindre la condition humaine , qui oblige les tribunaux de s'en servir.

Il se plaint que le lieutenant-général de police , le jour de sa détention , lui avoit donné rendez-vous chez lui pour neuf heures du soir & l'avoit fait arrêter à midi. Il n'est pas impossible que ce magistrat ne fût pas lui - même la veille , ce qui arriveroit le lendemain. Les ordres du Roi peuvent lui parvenir d'un moment à l'autre , avec commandement de les faire exécuter sur le champ , & son devoir est de n'y mettre aucun retard. Mais quand il en auroit eu le secret , devoit-il le révéler ? Celui qui doit veiller sur-tout , doit mettre du mystère par-tout ; & c'est peut-être un des inconveniens de cette place , de ne pouvoir l'exercer avec cetre ouverture de cœur , qui fait le plus bel ornement des autres.

Après ce magistrat , il faut qu'il insulte personnellement le secrétaire plénipotentiaire de Bruxelles M. de la Greze. Il fabrique une longue histoire , pour le rendre coupable de trahison , de vol ; lui donnant le caractère d'un faussaire. Il l'associe avec l'exempt de la police de Paris ,

les récorts , les gârdes de la ville , & le rend coupable d'une foule de supercheries. On ne s'arrêtera point ici à ce qu'il rapporte à ce sujet. Il suffira de dire , que depuis qu'on fait des livres méchants , ou n'en lit aucun qui contienne autant de méchauceté , & qui ait mis tant de libelles dans un seul libelle.

Il dit dans une anecdote qu'épuisé de fatigue , & de cette lute continuelle , dans laquelle il a été obligé de combattre , il avoit résolu d'abandonner le champ de bataille littéraire. Cela n'est pas aisè à croire. Lorsqu'on a qu'une manière d'exister , on ne fauroit vivre que par cette existence. Comment un guerrier littéraire pourroit-il abandonner la plume , cette arme avec laquelle il a combattu tant de temps , & qui malgré sa défection , lui a donné un nom ? Un homme vain n'a pas d'autre jouissance que celle qu'on parle de lui ; le silence est à son égard un trépas ; lorsqu'il est anéanti littéralement , il est mort civillement.

Il déclare dans un autre , qu'il lui falloit toutes ces infortunes pour le guérir de son amour extravaguant pour sa parrie ; (car c'est le nom qu'il lui donne). *Le topique* , dit-il , a été cuisant , mais la cure a été radicale. Pas tant radicale , pourroit-on lui répondre ; attendez que votre plan littéraire ait échoué à Londres ; que votre journal ait manqué ; que le froid des idées attachées à l'âge soit arrivé ; que l'indigence , suite de la pauvreté , vous ait gagné , & alors vous sentirez comme le remede a

opéré. Sans compter qn'on n'aime jamais tant sa patrie que lorsqu'on ne peut plus y rentrer. Tel est le caractère de l'homme , que les obstacles invincibles , pour jouir de ce qu'il souhaite , le rendent furieux. Je compareraï l'amour pour la patrie , à celui qu'on a pour une jolie femme , qu'on n'aime jamais tant , que lorsqu'on ne peut pas la posséder.

Le hasard , dit-il , dans sa dix-septième note ; lui a fait conserver la copie d'une réponse qu'il avoit faite au sujet de sa détention. Il déclare qu'il ne peut pas se défendre d'en publier ici au moins la fin ; pourquoi pas le tout ? Lorsqu'un homme , pour se disculper , ne produit que la moitié d'une lettre , il n'est innocent qu'à demi ; souvent même il ne l'est point du tout , puisque le commencement de la lettre peut être une contradiction avec la fin. Il est question ici de celle qu'il suppose avoir été la cause de son exil. Après avoir détaillé d'une maniere attendrissante , les raisons qui lui avoient arraché cette lettre , ajoute : *le Roi voudra bien considérer qu'elle ne peut être que l'effet d'un premier mouvement , que les loix ne punissent nulle part.* L'avocat transfuge se trompe ; elles le punissent par-tout. Il suffit de porter ses regards sur le code criminel , qui est l'original de la jurisprudence. Lorsqu'un homme en tue un autre par un premier mouvement , il est pendu pour la premiere fois , crainte que par un second , il n'ôte la vie à un autre citoyen (*). La loi qui est le pere de la

* La loi distingne un cas accidentel qui fait qu'on tue un homme , avec le premier mouvement par lequel on lui ôte la vie.

grande famille , punit dans le meurtrier la mort d'un de ses enfans , sans examiner l'acte qui l'a porté à lui arracher la vie . Sans cet acte de la justice rigide , il pourroit arriver qu'un homme colère & emporté pourroit tuer vingt hommes sans être condamné à mort , parce qu'il allégueroit toujours en sa faveur le premier mouvement ; en effet il ne seroit pas impossible qu'à chaque fois ce en fut un . Les conséquences se placent d'elle-mêmes . Ceci peut se rapporter aux écrits offensants & aux lettres diffamatoires , dont on pourroit alléguer en leur faveur le premier mouvement ; avec cette différence qu'un écrivain a plus de tems à donner à la réflexion , & par conséquent est moins excusable .

Il ajoute , que cette lettre , de quelque maniere qu'on l'envisage , ne doit pas effacer les services rendus aux citoyens dans les tribunaux . Ces services méritent quelques réflexions . Pour leur en rendre , il faudroit supposer deux manieres de plaider ; l'une de défendre les causes pour de l'argent ; & l'autre de les plaider par huma-nité pour son prochain , sans aucune vue d'intérêt que celle de faire une bonne action . La première est établie dans les cours ; mais pour la seconde , nous n'avons aucune connoissance qu'elle y soit encore parvenue . L'auteur des Mémoires de la Bastille ne vient pas sans doute se piquer de générosité au barreau : il n'a plaidé que pour de l'argent . Selon les calculs faits , il s'en faut de cent mille écus qu'il y ait donné ses paroles pour rien . Ainsi bien loin que les tribunaux lui aient de l'obligation , c'est lui qui en a aux tribunaux .

La

La fin de la lettre ajoute qu'il s'est efforcé d'éclairer le public par ses écrits ; qu'il a toujours respecté scrupuleusement la religion, les loix, les mœurs. Il y auroit beaucoup de choses à dire sur ce dernier, je ne dirai qu'un mot : lorsqu'on traîne toujours après soi, & qu'on a continuellement avec soi ce qui fait qu'on n'a pas de mœurs, les écrits n'en donnent point.

Il met encore dans la liste des causes, qui devoient lui faire obtenir son pardon, la perte d'un établissement tout formé en Angleterre qu'il a sacrifié à la seule apparence de rupture avec la France. On a vu ailleurs tous les motifs de ce prétendu sacrifice, & ce sont les vrais. Rien de plus méprisable que de vouloir se faire un point d'honneur d'une délicatesse, qui n'a jamais existé. C'est joindre le mensonge à la dérision.

Il dit que depuis cette réponse, il n'avoit plus entendu parler de rien ; que seulement à sa sortie, il avoit appris qu'il avoit été un sujet de plaisanterie pour le bureau de M. le Comte de Vergennes ; & que le Sieur Moreau son secrétaire, s'étoit permis, en la lisant à ses amis, de dire, ah ! ah ! à présent il fait le capon. Il y a apparence que dans quelque tems, un autre secrétaire, ou peut-être le même, pourra dire, ah ! ah ! maintenant il fait le calin.

Voici encore une de ses exclamations ordinaires à Louis XVI. » O Roi juste & bienfai-

» sant , est-ce donc ainsi que les agens mercé-
 » naires des ministres qui vous trompent , in-
 » sultent aux douleurs de vos sujets qu'ils op-
 » priment ! Est-ce ainsi qu'ils osent travestir
 » des retours respectueux de confiance & de
 » soumission envers vous ! Est-ce d'une incul-
 » pation ainsi reconnue & discutée que vingt
 » mois de barbarie ont été le fruit ? » Est-ce
 faire l'éloge du monarque que de lui dire qu'il
 a des ministres qui le trompent ? Qu'ils oppri-
 ment ses sujets ? N'est-ce pas lui reprocher
 qu'il ignore le premier devoir de la royauté ,
 qui est de connoître les agens de sa couronne ,
 choix d'où dépend le bonheur & la félicité de
 ses peuples ? Cet homme ne fait louer qu'en
 blâmant.

On croiroit bien que la mort de Mons. de Lally n'a rien de commun avec les Mémoires de la Bastille ; car quoiqu'il y ait été détenu , il n'y a été ni empoisonné ni assassiné , mais jugé par le parlement de Paris. C'est ce même corps , qu'il veut encore insulter ici , après l'avoir in-
 sulté dans toutes ses feuilles , & comme il en
 veut à tous les tribunaux , il profite de cette
 occasion pour attaquer celui de Rouen , au su-
 jet du fils sur la réhabilitation de la mémoire
 de son pere , qui étant constitné réviseur du
 jugement , a mieux aimé violer , dit-il , une des
 regles les plus solennnelles de la procédure
 Françoise , en admettant une *intervention* folle ,
 absurde & insoutenable en jurisprudence. Ici
 l'avocat transfuge se trompe. Cette interven-
 tion est un *mezzo termine* pour ne pas finir une

affaire , qu'il ne convient pas quelque fois d'achever de juger. On doit regarder ces sortes de procédures , comme une exception à la règle générale de jurisprudence , qui ordonne dans tous les procès un jugement définitif. Comment la législation n'en auroit-elle pas , puisque la vertu elle-même en a ?

Ici il ne dit pas ce qu'il pense , ou il ne pense pas à ce qu'il dit , du moins il a laissé entrevoir dans son premier voyage , que ce n'étoit pas là sa maniere de penser.

Pour prouver que la Bastille est un établissement nouveau , dont la France a jeté les premiers fondemens , il fait le tour du monde. Il est d'abord question des Grecs & des Romains. Il ne peut désavouer néanmoins qu'à Syracuse , il n'y eut une Bastille assez rigide pour les prisonniers , à laquelle le tyran qui la dirigeoit , avoit donné le nom d'*Oreille* , nom qui a resté à cette prison , dont il existe encore quelques monumens ; mais il se dépêche de prouver par une historiette , tirée de cette même *Oreille* , que les bastiliens de Denis le tyran étoient en chambre , se voyoient , se fréquentoient , se parloient ; ce qui étoit une douceur qui ne se trouve pas dans celle de Louis XVI.

Les Romains , dit - il , n'avoient ni *Oreille* ni *Bastille* ; & en effet ils ne devoient point en avoir. Un peuple libre , dont chaque membre a part à l'empire , est plutôt une confédération de Rois , qu'une société de citoyens ; or les

monarques entr'eux ne s'emprisonnent pas. Ce ne fut qu'après que le despotisme des armes eut établi la loi du plus fort, qu'on vit des souverains mis en prison. Les Anglois qui renchérissent sur tout, allerent plus loin, ils firent mourir les leurs.

Cependant les empereurs l'embarrassent un peu. Il convient que *Sejan*, *Narcisse*, *Tigellinus*, fesoient mourir militairement ; mais il se tire d'affaires en disant que c'étoit dans des maisons mêmes des victimes, que se consommoient les sacrifices. Comme si l'assassinat commis sous son propre foyer, n'étoit pas plus barbare que la régie la moins humaine. Il est vrai que pour adoucir un peu cette cruauté, la plupart prévenoient le jugement de cette Bastille meurtriere ; les uns prenoient du poison ; les autres se perçoient le sein ; d'autres se faisoient ouvrir les veines. Tout cela, comme on voit, n'étoit pas bien humain, cependant il trouve que la régie du château de la rue saint Antoine est plus inhumaine, & voici comme il s'y prend. *J'ai demandé mille fois verbalement & par écrit une procédure ou la mort ; on me l'a refusé ; or les bains de Séneque & le poignard de Trasea eussent été pour moi une faveur.* Ce n'est qu'un sophisme fondé sur le degré de sensibilité ; sur ce qu'un homme a plus d'aversion pour une sorte de peine, que pour une autre ; ce qui n'empêche pas la loi générale, qui veut qu'une assassinat commis sans aucune forme, ne soit plus barbare qu'une prison sans formalité. Cependant il convient que c'est une ris

gueur ; mais qu'elle est moins cruelle que celle de refuser à un prisonnier la liberté de faire son testament ; & cela pour dire qu'on la lui a refusée. Il est inoui , je le répète , qu'on puisse mettre en comparaison des choses qui n'en souffrent aucune ; comme la mort avec l'acte de disposer de ce qu'on a , au moment qu'on va finir d'être. Et continuant l'application , il dit : *a Rome dans ces sortes de cas , la mort étoit plus insaillible ; en France on fait en rendre les approches plus douloreuses.* Quelle affinité peut avoir la perte de la vie avec la prévention qu'on s'en fait au moment qu'on va mourir ?

Il est pourtant obligé de convenir que les Romains avoient une prison d'état semblable à celle de la Bastille , qu'on appeloit *Transportation* ; peine qui avoit du rapport à celle que les Anglois emploient aujourd'hui lorsqu'ils exilent les criminels à l'Amérique , avec cette différence que la Transportation des prisonniers d'état des Romains étoit plus rigoureuse ; car ils les déposoient dans une île inhabitée & par conséquent inhabitable , où ils les abandonnoient avec ordre de n'en pas sortir. Mais comme il faut que la prison de la Bastille soit plus terrible que celle des anciens , il fait un pas en arrière & dit : *mais ces prisonniers voyoient le jour & avoient la faculté de respirer.* Il est vrai que le jour & la respiration sont les deux premiers ressorts de la vie : mais lorsqu'ils sont réduits à eux mêmes , & qu'on les sépare des autres moyens qui donnent l'existence , ils sont bientôt eux-mêmes à charge. Ceux à qui

Il ne reste d'autre ressource , pour vivre , que celle de respirer , s'ötent bientôt la respiration . Un pays désert est une affreuse prison . Il n'y a jamais eu qu'un *Robinson Crusoe* qui l'ait habitée , encore n'a-t-il jamais existé que dans l'imagination d'un auteur , qui a cherché à surprendre par celle-ci le lecteur . La nature livrée à elle-même sans habitans est odieuse . L'homme est fait pour la société . Les arbres ne parlent point , les rochers gardent un silence éternel . *Il est vrai , dit-il , qu'ils pouvoient s'échapper & qu'ils s'échappoient* Mauvaise ressource , pour rentrer dans la société nationale , que l'exil a fait perdre . L'expérience a fait voir de tout tems , que les prisonniers qui recouvrent leur liberté par la fuite , sont les plus malheureux de tous les hommes . L'auteur des Mémoires l'éprouvera bientôt .

Il ne quitte pas encore la Bastille romaine ; car il faut qu'il apprenne à toutes les nations de l'Europe , qu'il a fait son cours des prisons & cachots de l'univers . Constantin , dit-il , avoit une méthode d'emprisonner qui lui étoit particulière : il faisoit étouffer sans bruit dans les bains ceux dont il vouloit se défaire . Mais , reprend l'auteur , il ne renfermoit personne . Voilà une alternative qui prouve une grande humanité . On peut regarder l'emprisonnement comme le songe du Roman de la vie humaine : cet empereur commençoit le roman par la queüe .

Cependant il convient que son fils *Constance*

tins fit jettter les fondemens d'une Bastille, où furent renfermés quelques peres de l'église, d'où un nommé *Lucifer* écrivit à l'empereur. Mais, ajoute-t-il, Lucifer avoit la liberté d'écrite : donc ce n'étoit pas la Bastille ; puisque dans celle de la rue St. Antoine, cela est ex-
pressément défendu.

Voici un autre assertion de dourceur bastilienne des anciens sur les modernes : il dit que le gouvernement des empereurs Romains étoit moins cruel que celui du roi de France Louis XI ; & il le prouve ainsi : quand on voulut faire mourir St. Jean Chrysostome, il ne fut pas mis en prison, on l'envoya à Cœusé, où on le fit périr à force de fatigue. Que peut-on faire de plus que de tuer celui dont on veut se défaire ? Comme la mort est la dernière catastrophe de la vie humaine, elle est la plus grande des punitions.

Les secrétaires d'état d'alors, ajoute-t-il, n'étoient pas si cruels que ceux d'aujourd'hui ; Ils ne faisoient pas renfermer les prisonniers dans des cachots, dont les murailles avoient vingt & trente pieds d'épaisseur : il est vrai qu'ils leur faisoient crever les yeux, ou on les rotissoit avec des lames de cuivre ardent ; où, ce qui étoit plus doux, on les étavoit au vinaigre bouillant. N'est-ce pas bien humain ? Cependant l'auteur des Mémoires trouve que la régie de la Bastille est plus cruelle que tout cela.

Il croiroit qu'il eut manqué une perfection à

son ouvrage , s'il n'eut cherché à prouver que la Bastille Turque est moins barbare que la Françoise. Selon lui , la régie des *sept tours* à Constantinople est fort douce ; elle n'est destinée , dit-il , que pour les ambassadeurs , qui y font bon feu , bonne chere , & y recoivent compagnie. Ici l'auteur se trompe : dans cet endroit il a manqué son cours de prisons ; cette Bastille Ottomane en a de plusieurs ordres , ainsi que de prisonniers. Il en est qui n'ont aucune communication avec personne & n'en sortent plus. Mais afin que l'affaire , pour laquelle ils sont détenus , finisse , & que le ferrail n'entende plus parler d'eux , ils leur envoient des mûets ; or comme ceux-ci font leur office sans rien dire , les prisonniers sont étranglés sans parler.

Là il n'y a point de Bastille pour cette foule de délits , pour lesquels on devient bastilien en France. Si un blasphémateur a outragé le prophète , on le circoncit , ou on l'empâle. Voilà qui est encore bien doux , comme on voit : mais selon lui , c'est plus humain que la Bastille.

En Perse , dit-il , du tems de sa gloire , il n'y avoit point de détentions à demeure ; chaque prisonnier portoit sa prison avec soi ; on y avoit imaginé la *Canque* ; c'étoit , comme on fait , un triangle de bois qu'on fixoit au cou , qui prenoit une des mains de l'accusé , sans lui ôter aucune de ses autres facultés.

Je ne sai pas si la plûpart des François n'ai-

méroient pas mieux être cachés dans une prison , que de la trainer ainsi après eux , & de faire voir à tout le monde qu'ils sont à la Bastille.

De la Perse il passe au Mogol , aux Indes , à la Chine , car il faut qu'il rapproche toutes les nations de l'univers , pour prouver que la Bastille de France est la prison la plus horrible qu'il y ait au monde. Il convient cependant qu'en Asie les mœurs y sont aussi atroces que les supplices affreux ; mais il remédié à cela parce que les Italiens appellent un *Mezzo-termine* ; c'est-à-dire , que la brièveté du mal diminue la grandeur de la peine. Il est vrai que la sentence d'un prisonnier , qu'on éventre , qu'on coupe en dix mille morceaux , ou qu'on pèle vivant dans un mortier , est bien-tôt exécutée. D'un autre côté , reprend-il , on a fait le procès au criminel , il a été jugé . Oh ! très-jugé ; même en dernier ressort & sans appel. D'ailleurs , dit-il , c'est le magistrat , c'est la loi , & non pas le caprice de l'homme qui l'a condamné. Il est étonnant que l'auteur des mémoires veuille donner une constitution de loix , une jurisprudence , une forme au despotisme ; c'est-à-dire , le détruire par ce qui l'établit. Si au Japon , lors qu'on éventre un homme sur la plus légère faute , commise contre l'empereur , on lui feroit son procès légalement , on ne lui ouvriroit pas le ventre ; parce que les formalités de la justice feroient elles mêmes découvrir que le délit n'est pas proportionné à la peine , & on parviendroit à savoir dans cet empire , que les

crimes d'état sont d'une nature différente de ceux de la couronne ; que les uns attaquent la société politique : & les autres , la personne du prince , qui dans plusieurs cas , ne représente qu'un homme.

De tout ceci il conclut qu'il n'y a point de Bastille au Japon ni à la Chine , & une preuve de ce (car il faut toujours qu'il cite le texte bastilien) c'est que lorsque les jesuites baptisèrent les princes du sang , l'empereur *Jone-ching* en fit bâtir une pour les renfermer. Alors même , reprend-il , cette Bastille fut construite de maniere que personne n'en ignorât le sujet. En ce cas , on pourroit lui répondre que celle de Paris a le même avantage ; car toute la France a su pourquoi elle a été bâtie.

Selon lui , on ne peut découvrir aucune prison d'état , si ce n'est au *Ceilam* , mais moins affreuse que celle de la rue saint Antoine , toujours à cause de l'épaisseur des murs de trente pieds , & des cabinets qui sont une prison , dont les douleurs & les souffrances varient à chaque instant.

Il convient qu'en Amérique & en Afrique il y a d'autres sortes d'oppression ; mais il n'y a point de Bastille , c'est assez pour lui. Du moins il laisse entrevoir que là où cet établissement n'existe pas , la société générale est heureuse , à quelques outrages près , faits à la nature.

Pour achever son assertion , il se replie sur

l'Europe, & il donne l'histoire des prisons de chacun de ses gouvernemens, mais qui est aussi peu vérifique que les Mémoires de la Bastille. Je ne dis pas qu'il n'y ait du vrai, mais je dis que tout n'y est pas vrai. En voici l'abrégué exact.

Il y a une Bastille à Venise, qu'on appelle *gli Cameroti*, bien plus rigoureuse que celle qui donne sur la rue saint Antoine à Paris. Ce sont des cachots pratiqués dans la mer, qui servent bientôt de tombeau à ceux qu'on y jette ; les prisonniers n'y voient le jour que par un trou de quelques lignes de circonference, qui est à fleur d'eau. A l'égard de la table, elle répond à l'appartement : on n'y reçoit d'autre aliment que celui qu'il faut pour vivre, afin que la régie en allonge la durée.

Au dessus de cette Bastille Venitienne, il y en a une autre qu'on nomme *Sotto i piombi*, qui est directement sous un roît de plomb, où l'astre qui éclaire l'univers, darde ses rayons les plus cuisans, de maniere qu'un prisonnier a le choix entre ces deux prisons, d'être grillé par la chaleur du soleil, ou d'être pourri par l'humidité des eaux de la mer. L'état major de ces deux Bastilles, est réduit à un guichetier qui n'honore les prisonniers de sa visite que toutes les vingt - quatre heures. A l'égard des chevaliers de Saint Louis, on n'y en connaît d'autres là que des chevaliers du saint Sépulchre, dont la présence inspire le trépas. A l'égard des meubles & des ustensiles,

le ménage est d'abord monté ; il est réduit à une botte de paille & un pot de terre. Pour ce qui est des formalités des procédures , elles sont d'abord faites. Pour se dépêcher plus vite on les finit sans les commencer ; de maniere qu'un prisonnier est pendu , mort & enterré , avant qu'il y ait deux lignes d'écriture , qui disent pourquoi ? Il est vrai qu'à l'égard de confession & de confesseurs , la régie de cette Bastille est beaucoup plus douce que celle de Paris ; car à Venise , les gentilshommes qui composent le tribunal de la Bastille , sont beaucoup plus humains que l'état major du château de Paris. Ils y envoient le confesseur trois jours avant celui que les prisonniers doivent être étranglés secrètement ; on leur donne même bien à manger vingt-quatre heures avant leur exécution : générosité qui est à pure perte pour eux , parce que le bourreau ne leur donne pas le temps de la digestion.

La Bastille de Naples , qui est aussi dans la mer & qu'on appelle *Ovo* , parce qu'elle a la figure d'un œuf , a une régie plus barbare que celle de Paris , ou pour mieux dire , il n'y a point de régie ; car si le prisonnier détenu dans le cachot n'a pas de quoi vivre , il y meurt de faim ; le gouvernement ne passant rien pour sa subsistance , ce qui est un moyen sûr d'empêcher le gouverneur de voler le prisonnier , car là où il n'y a rien à prendre , on n'y vole rien.

Il y a encore une autre Bastille dans cette

capitale, qu'on appelle *Vicaria*; où la régie est beaucoup moins compliquée que celle de la porte saint Antoine; car lorsqu'elle a distribué sept sols par jour à chaque bastilien, elle a fini toutes ses fonctions.

Le château de saint *Angelo*, qui est celle de Rome, a une régie plus accommodante; c'est qu'on y dépose quelquefois les Cardinaux qui ont volé l'église.

La Bastille de Madrid, dont l'inquisition forme l'état major, est un vrai enfer, où les damnés y souffrent des tourmens d'autant plus dououreux, qu'ils ignorent souvent le péché qui les a faits condamner aux flammes.

Le célèbre *Caraval* fit bâtir douze Bastilles en Portugal, dont l'ordre d'architecture n'a laissé aucune trace après lui. Ce sont des cachots pratiqués sous terre, où le mauvais air & la méchante nourriture, dispensoient bientôt la régie de veiller au soin des prisonniers; c'étoit tout au plus l'affaire de quinze jours ou d'un mois; & pour que leur enterrement ne réveillât pas l'attention de la cour & de la ville, chaque cachot avoit son tombeau, où le cadavre du prisonnier étoit jeté.

De toutes les Bastilles du Nord, celle de la Russie, connue sous le nom de la *Sybérie*, est une des plus vastes & des plus étendues de l'univers. Elle peut contenir vingt millions de prisonniers. Mais si les bastiliens y on la fa-

culté d'y parcourir des espaces immenses, leur table & leur cheminées sont mal servies, on y meurt de faim & de froid.

Les Bastilles des princes d'Allemagne sont assez rigides; du moins celle du Roi de Prusse à Berlin, n'est pas bien commode.

Il dit que la régie de la tour de Londres est différente de celle de la Bastille; le singulier seroit qu'elle ne le fût pas, & que malgré l'opposition qu'il y a entre les deux constitutions, la justice distributive fût la même. *Les prisonniers sont sûrs, dit-il, qu'on leur fera leur procès publiquement.* Mais encore un coup, & je l'ai dit plusieurs fois, cela doit être ainsi dans un gouvernement, où un peuple républicain se représente lui-même par un parlement, & non pas dans le monarchique, où il est représenté par le Roi. Un auteur qui ne sait pas faire cette différence, tirée des constitutions fondamentales, ne doit point écrire en politique, ou s'il écrit, il écrira mal.

Après avoir parlé dans ses Mémoires de la Chine & du Japon, il faut qu'il y mêle M. & Mme Neker qui n'y ont pas plus de rapport que ces deux empires. Il commence par faire quelques froids éloges de ce ministre, pour avoir occasion de lui reprocher de s'être donné trop de louanges dans son administration. C'est ici qu'on pourroit lui dire, *medice curate ipsum,* lui qui se loue continuellement dans ses ouvrages, & ne cesse de prononcer son nom aux

lecteurs. Il l'accuse d'avoir adopté la méthode verbeuse & amphatique de son prédécesseur ; d'avoir, comme lui, préféré les petits moyens aux grands ; de ne s'être occupé dans sa réforme que des abus particuliers ; de n'avoir fait que des tentatives molles & imparfaites , comme M. de Saint Jermain. — Je dis qu'il faut avoir la manie des noms pour placer ceux des ministres dans une histoire des prisons.

Quand on voit l'usage que les hommes font des arts, on seroit tenté de souhaiter que celui de l'imprimerie , le plus beau de tous , n'eût jamais été inventé. Rien n'est plus propre à jeter le trouble & la confusion dans l'esprit humain , que ces écrits qui annoncent un sujet , & qui le confondent avec une infinité d'autres qui n'y ont aucun rapport. Lisez le titre de celui-ci : qu'annonce-t-il ? des Mémoires de la Bastille. Au lieu de ceux - ci , qu'y trouvent-on ? Des anecdotes scandaleuses , des plaintes mal fondées , des reproches injustes , des libelles , des satires contre les gens en place , les grands , écrites avec art & une méchanceté réfléchie , capable d'en imposer. C'est une fatalité attachée à la nature humaine , que le mensonge séduit plus que la vérité ; cela vient de ce que le cœur de l'homme est plus disposé à la corruption qu'à la vertu. C'est une des raisons qui devroient porter les gouvernemens à punir les auteurs licentieux & téméraires , avec plus de rigidité qu'on ne punit les délits ordinaires ; car qu'y a-t-il de plus criminel , qu'un écrivain qui veut donner à un état mo-

déré , le caractère d'un gouvernement despota-
que ? Qui vent que ses sujets soient exposés aux
mêmes peines & aux mêmes rigueurs , aux-
quelles les Deys d'Alger soumettent les escla-
ves qui sont sous leur domination ; N'est-ce
pas chercher à semer le trouble & la confusion
dans un état monarchique , que d'effacer des
cœurs des sujets , cette subordination qui en est
l'ame ? Du tems du bas empire , des Juifs ayant
fait réimprimer la Bible , y laissèrent couler
par mégarde quelques passages , dont on pou-
voit interpréter le sens ; ils furent condamnés
à lécher ces endroits avec la langue , jusqu'à
ce qu'ils fussent effacés . Si cette punition litté-
raire s'établissoit de nos jours , on verroit des
gros volumes rentrer dans le ventre des au-
teurs , qui les ont publiés .

Il revient ensuite à lui-même , car il ne se
perd pas un instant de vue . En effet , si on lit
cet ouvrage apocriphe avec attention , on
trouvera que c'est plutôt l'histoire de sa pri-
son , que les Mémoires de la Bastille . Il dit
que peu de temps après sa détention , il eut
la permission d'écrire : il se plaint de ce qu'on
lui fit apprécier cette liberté comme une gra-
ce ; sans doute que ce en fut une . En bonne
police littéraire , le premier châtiment qu'on
devroit exercer contre ceux qui ont mal
écrit , ce seroit de les empêcher d'écrire . La
loi du *Talium* convient dans tous les délits ,
& c'est sur-tout à celui-ci qu'il faut l'appli-
quer .

On

On me donnoit, dit-il, le papier par compte & sur un reçu en règle, avec l'affranchissement, pour en obtenir de nouveau, d'indiquer l'emploi de l'ancien ; ce qu'il trouvoit très-gênant. N'est-ce pas bien malheureux ! Ceût été plus conciliant pour lui, qu'on lui en eût envoyé des rames, avec lesquelles il eût écrit, à la main, des journaux politiques & littéraires, qu'il eût fait circuler dans la ville. Alors on eût vu renaître le temps d'*Exili*, où le poison même, qui infectoit Paris, sortoit de la Bastille.

Tant que j'ai écrit à Londres, dit-il dans une autre note, je n'ai effuyé aucune tracasserie ; c'est que l'atmosphère en Angleterre, est épuré par la liberté. Il y auroit beaucoup de choses à dire sur cet atmosphère, je ne m'arrêterai qu'à un petit nombre. On entend dire tous les jours que le peuple anglois jouit de la liberté ; il n'y aura donc qu'une nation sur la terre, qui aura joui d'un bien d'où dépend le bonheur de toutes les sociétés politiques. Quoi ! les Bretons feront les seuls, sous la voute du ciel, qui auront vu la grande lumiere, tandis que tous les autres auront resté dans l'obscurité & les ténèbres ?

On vient de voir que les gouvernemens les plus éclairés, ne sont point d'accord sur le mot de liberté, & qu'on a été obligé de lui donner différentes significations, & celui-ci se vante de posséder ce qu'aucun ne possede ? Il est inouï qu'une nation, remplie de con-

noissances & de savoir, peut-être la plus éclairée de l'Europe, mais sans contredit la plus philosophe, se soit précipitée dans un abîme de vicissitudes, faute de distinguer les vrais principes de cette liberté qu'elle dit posséder ; & qu'on puisse lui reprocher de courir après une ombre privée de corps, & qui n'a d'autre réalité que celle de son nom.

Depuis qu'il n'y a plus de républiques, & que, par leur extinction, le monde est privé de citoyens, la liberté politique est fondée sur un autre principe que celui des anciens. C'étoient des hommes qui, ayant comme nous les mêmes défauts, les mêmes vices & les mêmes vertus, possédoient un génie différent ; & c'est de celui-ci qu'a dépendu, dans tous les temps, l'idée qu'on s'est faite de l'indépendance ou de la servitude.

Je crois bien que l'atmosphère de la liberté bretonne devoit être plus lumineux, lorsque l'aurore de cette île éclairoit des citoyens qui préféroient le bien public à leur intérêt personnel ; qui voyoient la république avant de se voir eux-mêmes, qui rapportoient tout à la gloire de l'état. Mais depuis qu'un luxe prodigieux, qu'un amour immodéré des richesses, qu'un desir violent de se distinguer & de s'agrandir, d'acquérir, de posséder, de jouir, de ne voir que soi, de ne connoître que soi, de n'aimer que soi, se sont emparés de tous les cœurs, cet atmosphère s'est beaucoup obscurci.

L'Angleterre a beau parler de la liberté politique , faire des livres sur celle-ci , citer Montesquieu , la ramener à sa constitution fondamentale ; ce ne sera jamais qu'un mot , dont on a eu encore aucune idée claire & distincte .

Il fait une nouvelle note pour insulter les agens de la régie . Il est question d'abord des subalternes , des soldats , de l'état-major , des porte - clefs & du gouverneur ; car il craint toujours qu'on ne saisisse pas assez le caractère odieux qu'il en donne . Selon lui , les premiers n'ont d'autres sentimens que celui de leur bassesse , qui les condamne à l'aumône , qu'à la Bastille on déguise sous le nom de gratification . *Les soldats composent une muette stupide , que le fouet dirige : injure rétroactive sur l'état militaire de la France , qui s'est toujours conduit par l'honneur , jamais par le fouet . Car , quoique cette milice bastilienne ne tienne à aucun corps particulier , elle tient à sa baïonnette & à son fusil , qui le caractérisent soldat . Il taxe le gouverneur de monopole , appellant sa maison une taverne ; il l'attaque ensuite personnellement ; car il faut (pour m'exprimer ainsi) qu'il prenne au collet tous ceux qu'il veut insulter . Il regarde , dit-il , « comme » son bien propre , les soixante mille livres » attachées à son emploi ; & il a raison , re- » prend-il , il les a achetées assez cherement . « Paroles qu'il payeroit lui-même bien cher , s'il avoit le malheur de faire une seconde vi- site à ce château . C'est une maladie attachée*

au caractère des gens méchans , (& qui est en même temps la punition de leur méchanceté) de se repentir , souvent toute leur vie , d'avoir lâché quelque parole mal-à-propos dans leurs écrits . Les prisons d'état , dans presque tous les gouvernemens de l'Europe , sont remplies d'auteurs qui , dans leurs livres , ont joint la satyre à l'inconfidération .

Il donne ensuite l'histoire personnelle de ce gouverneur . Il apprend aux nations , qui composent la république générale , qu'il a obtenu la survivance de sa place du Comte de *Tumilhac* ; mais que ce dernier ne pouvant pas se déterminer à accepter un coadjuteur , cent mille écus avoient fait ce que sa proposition n'avoit pu faire . Il joint à ce premier déboursé un présent de famille , mariant son fils avec la fille de ce gouverneur . Il fait savoir encore à tous ceux qu'il appartiendra , que ce premier n'ayant pour lui ni nom , ni service , ni protection , auroit pu , malgré cet accord , essuyer un refus : mais qu'un de ses frères , qui étoit au service du prince de *Conti* , négoia l'affaire & la termina . Pour assurer son assertion , & lui donner cette authenticité qu'elle mérite , il cite tous les marmitons de la Bastille , qui en ont été témoins & qui peuvent certifier le fait . Ne sont-ce pas-là des anecdotes bien intéressantes , pour remplir des pages qui lui servent à former ses Mémoires sur la Bastille ? Mais si ces pages ne sont pas politiques , elles sont économiques : car elles forment trois numéros de ses nouvelles annales , qui se ven-

dent ensemble sept livres tournois ; & à Londres , ville chere & dispendieuse , on fait argent de tout .

Il passe ensuite aux portes clés , dont il a déjà parlé , mais qu'il ne peut pas quitter , à cause du rôle intéressant , qu'ils jouent dans ce château . Il faut donc qu'il apprenne aux siècles futurs qu'ils ont neuf cents livres tournois de gages ; que ce sont des anciens laquais du gouverneur , & que c'est , pour les récompenser de leurs services , qu'on les fait bourreaux . Mais il observe que ce brevet d'invalides bastillienne ne leur est par accordé gratuitement ; qu'il faut , pour l'obtenir , faire un présent ou une rente à quelque protégé .

Mais voici une anecdote secrète de la Bastille , qui n'est point insérée dans les Mémoires de Gourville , & dont les siens font mention . L'Europe saura donc que le roi de France paye trois sols par chemise de chaque bastillien , & que la seconde blanchisseuse , qui les lave , n'en reçoit que deux ; car il prétend que pour cet objet il y a une sous-ferme ; & il prend la peine d'examiner celle-ci , pour découvrir leur monopole . On voit par ce dernier trait combien un homme de lettres peut se rendre utile à l'état , en découvrant de pareils mystères . C'est ainsi , dit-il , qu'on fait le service du roi dans les prisons de ce château . Puis reprenant la déclamation , qu'il emploie presqu'à chaque page , voilà , dit-il , à la discréction de qui est remise la vie d'un homme innocent , qui n'a d'autre

reproche à se faire, que de s'être attaché à la vertu. Il est étonnant qu'il n'ait pas dit, c'est de moi dont il est question ici. Je signe. On doit lui tenir compte de cette demi-modestie.

Il retouche de nouveau l'endroit du poison, dans lequel il ne dit pas précisément que le gouvernement empoisonne les prisonniers, mais qu'il permet qu'on les empoisonne. Selon lui, le crime n'est pas direct ; il est en sous ordre. Cependant il fait une comparaison, par laquelle il le rend aussi coupable que celui qui a commis le crime. Voici comme il s'y prend. *Un passant est assassiné par deux brigands dans un bois. Celui qui se seroit contenté de lui tenir les bras, tandis que son camarade l'égorgeoit, seroit-il reçu à soutenir qu'il n'a pas concouru au meurtre ?* Il est impossible de s'expliquer plus clairement ; c'est dire formellement à deux qui dirigent l'empire : vous êtes des assassins, & d'autant plus grands que l'impunité est dans vos mains.

Après ces grands morceaux intéressants, il apprend à l'Europe qu'il y a une baignoire à la Bastille pour Mme la Gouvernante, dont il donne l'histoire au public. Il lui fait savoir que le jour que Madame se rafraîchit, deux laquais portent l'eau ; après viennent les filles de chambre chargées de chemises, des pantoufles & de serviettes. Madame arrive ; elle est lourde & pesante, & par conséquent lente, l'espace qu'elle a à parcourir est un peu long ; elle arrive enfin, elle entre dans les bains . . .

Il faut avoir la rage d'écrire, & d'écrire des platitudes, pour en imprimer de semblables. Il ne place celle-ci dans cet endroit, que pour faire savoir à la postérité que le jour que Mde la Gouvernante prend les bains, aucun prisonnier ne doit se trouver sur son passage. Il auroit pu dire cela en deux lignes, il faut qu'il y emploie une page, & cela, comme je viens de dire, pour remplir des pages.

Il finit ses Mémoires de la Bastille par une confidence qu'il fait au public; il lui déclare qu'il a resté deux mois sans culottes. Il faut pour cela qu'il fasse un long détour; car un anecdote si intéressante que celle-là, ne doit pas s'écrire en peu de mots. Il dit donc qu'il fut arrêté le 27 Septembre allant dîner à la campagne, & que par conséquent il n'étoit porteur que d'une paire de culottes. Le voilà donc en culottes, mais ces culottes étoient des culottes d'été, & tout le monde sait que des culottes d'été ne sont pas des culottes d'hiver. Or pour prouver qu'il étoit sans culottes, il dit que les mois d'octobre & de Novembre de l'année 1780 furent très-rigoureux, & par conséquent quoiqu'il eut des culottes, il se trouvoit sans culottes. Il prend la chose de plus loin; il joint deux anecdotes à cette anecdote. La première, que le gouverneur de la Bastille est chargé du département des culottes, & qu'il en fournit généreusement à ses prisonniers; mais qu'il ne se montra pas généreux à son égard, puisqu'il le laissa sans culottes. La seconde, qu'il reçut un convoi d'hiver de

M. le Quesne, mais que les culottes qu'il lui envoia, étoient trop étroites. Ici il ne laisse pas échapper une si belle occasion de faire une réflexion importante ; la voici : *sans doute on avoit calculé que je devois être prodigieusement maigri*. Le calcul étoit juste, car un homme qui souffre des tourmens douloureux, n'engraisse pas.

Mais voici le plus important de l'affaire des culottes. L'auteur des Mémoires déclare que s'étant plaint d'une expédition si dérisoire, il s'étoit adressé au gouverneur, pour le supplier de lui permettre d'acheter des culottes ; celui-ci répondit : QU'IL POUVOIT S'ALLER FAIRE F..... QU'IL SE FOU . . . BIEN DE SES CULOTTES.

Ceci rappelle l'anecdote citée dans l'Histoire secrète de la Régence ; il y est dit : qu'une dame ayant importuné opiniâtrement le Cardinal du Bois sur une grâce qu'elle vouloit obtenir, ce Ministre l'envoya où le Gouverneur de la Bastille a envoyé l'Auteur des Mémoires. La Dame fut s'en plaindre au Régent. Ce Prince, qui savoit ce qui plait aux femmes, même à celles qui font semblant de ne pas aimer ce qui leur plait beaucoup, lui répondit : Madame, Mons. le Cardinal est un peu brusque, mais il est homme de bon conseil. Le mal est que l'Auteur des Mémoires ne pouvoit pas profiter de celui que le Gouverneur lui donnoit.

Il est temps de déchirer le voile de cet amas d'impostures , écrites avec art & placées métodiquement dans un écrit qu'il appelle les Mémoires de la Bastille. Il est temps , dis-je , de jeter les yeux sur la fosse aux lions ; ces loges faites pour les bêtes féroces ; ces prisons obscures , où l'astre du jour ne pénètre jamais ; ces cachots atroces , dont l'innocence multiplie les supplices ; ces lieux douloureux , qui donnent à l'ame des tortures & des angoisses perpétuelles ; ces enfers de ce monde & ce purgatoire de l'autre ; ces cimetières de la vie humaine ; ces tombeaux de morts , qui égalisent tous ceux qu'ils engloutissent ; ces lieux barbares où l'on n'est ni logé ni meublé ; ces antres sauvages où habitent (*) la faim & la soif ; ces abîmes de ressentimens faits pour assouvir la vengeance des ministres ; ces cellules d'iniquité , où regne un silence affreux , consacré au secret & au mystère ; ces prisons barbares , où l'on est assassiné & empoisonné par des exécuteurs , soumis aux ordres secrets du gouvernement ; ces réduits , où les détenus meurent sans secours physiques ni moraux ; ces souterrains infâmes , où la confession ne s'exerce que pour se changer en sacrilège. En un mot cette régie , établie pour déchirer les ames & rendre la vie dure , composée de lâches assassins , vendus à l'état , pour se défaire tacitement de ceux à qui il ne veut ni ne peut faire les procès , &c. & autres faussetés réfléchies , qui composent

* Il dit qu'il y a des prisonniers qui n'ont que quatre onces de viande par jour.

ensemble un mensonge perpétuel : ouvrage apocriphe , sans autorité , sans approbation , sans citations , sans preuves , & auquel on pourroit répondre en deux mots : *ça n'est pas vrai.*

Mais comme je lui reproche de ne pas citer , il faut que je cite moi - même , c'est ce que je vais faire. Il y a actuellement dans Paris plus de quarante personnes qui ont été à la Bastille & qui en sont sorties : je les cite ici au tribunal véridique de la France. Parlez , témoins occulaires , y a t-il aucun de vous qui ait enduré de pareilles souffrances ? Vous ne pouvez vous empêcher de les désavouer , puisqu'ayant été prisonniers dans ce château , comme l'auteur des Mémoires , elles ne sont pas parvenues jusqu'à vous , or là où les faits parlent , les écrits doivent se taire .

Il y avoit plus de liberté , j'en conviens dans la Bastille , du temps de la *Porte* & de *Gourville*. Mais comme les hommes abusent de tout , les prisonniers abuserent de celle - ci. Il fallut y remédier par un commandement exprès ; il fut ordonné que les détenus ne pourroient plus se voir ni se fréquenter ; séparation qui n'ajoutoit rien à l'ancienne régie , mais qui fut seulement établie pour prévenir les abus , qui avec le temps auroient pu devenir irremédiabes. On fait le prix qu'on met à la liberté , lorsqu'on l'a perdue ; il n'y a rien qu'on ne fasse pour la recouvrer. Dans cet état l'homme prisonnier se prête à tout ; violences , trames , complots , rien ne lui coûte .

Il n'est pas douteux que lors de la fondation de la Bastille, cette régie n'y fut établie, & qu'une infinité de causes qui se sont perdues avec le temps, n'en eussent relâché les ressorts; or on ne peut pas appeler du nom de cruel, de barbare, d'inhumain, un ordre renouvelé pour établir l'ordre.

Cependant il faut dire ce qu'est ce château sur le pied actuel. L'amas des morceaux qui composent les Mémoires de la Bastille, est un tableau rempli de faussetés; le mien fera l'image de la vérité.

Je prendrai la chose de loin. Je n'en serai pas plus long pour cela. Du temps des premières républiques, il n'y avoit point de Bastilles. Qu'en auroit-on fait? Les Démocraties, composées de Législateurs & de Souverains, n'avoient pas besoin de prisons d'état, puisque les membres formoient eux-mêmes l'état. On craignoit plus les vertus des citoyens, qu'on ne redoutoit leurs vices. L'Ostracisme étoit la seule punition connue, il falloit même être couvert de gloire pour la mériter. A la différence de nos temps modernes, on étoit puni alors par ce qui fait qu'on est aujourd'hui récompensé. lorsque les tyrans furent emparés de l'empire, il n'y eut pas non plus de Bastille. Ces princes fesoient mourir militairement les sujets qui leur déplaisoient, ou ceux dont la conduite leur reprochoit leurs crimes. Les Despotes s'en passerent également. Le tombeau étoit la pre-

miere prison où ils plongeoient ceux qu'ils n'aimoient pas, & dont ils n'étoient pas aimés. Ce ne fut que du temps des monarchies qu'on en jetta les premiers fondemens. C'est qu'alors on sépara les intérêts de la couronne de ceux de l'état, & qu'on distingua les crimes de lèse-majesté, des délit's de lèse société. On connoît l'Histoire de la Bastille de Paris ; elle est dans les mains de chacun, ainsi je ne répéterai pas ce que tout le monde fait. Je dirai seulement que si un roi de France voulut en faire une inquisition d'état, plusieurs autres en firent (j'ose me servir de ce terme) la prison la plus douce & la plus humaine de l'état. Avant celle-ci il y avoit d'autres prisons établies dans la monarchie , qui ont subsisté depuis & qui subsistent encore. Il suffit d'y fixer un moment ses regards ; ce n'est que par comparaison qu'on peut juger des institutions : on n'a qu'à les rapprocher les unes des autres , & on voit par-là quelles sont les plus humaines. Si on examine les prisons ordinaires de la France, soit criminelles , soit civiles , on y trouve une génération d'hommes les plus malheureux de la terre ; on les verra remplies d'individus couchés sur la paille , exposés aux rigueurs de toutes les saisons , mourans de froid en hiver , & de chaud en été ; & ce qu'il y a de plus barbare , privés de substance ; car celle que la loi ordonne , n'en est pas une : ayant réduit celle-ci à fix sols six deniers tournois par jour pour causes civiles , & au pain & à l'eau pour les criminelles. Il suffit de comparer les prisonniers de la conciergerie

de Paris, ou de Bicêtre, avec ceux du château qui donne dans la rue S. Antoine, & on verra que les uns sont aussi mal que les autres sont bien. L'Auteur des Mémoires de la Bastille, en voulant donner un tableau affreux de la régie de ce château, en laisse entrevoir lui-même la douceur & l'humanité : la vérité perce au travers de ses mensonges. Voici le code législatif de la régie de ce château. Le prisonnier qui y est reçu par lettre de cachet, est déposé dans une chambre ; celle-ci doit avoir une cheminée * & tous les utensiles nécessaires pour les besoins physiques, y compris le feu & la lumiere pour un prisonnier accusé, ou du moins soupçonné de quelque crime d'état. On doit lui fournir, comme il le dit, des alimens trois fois par jour ; savoir, le déjeuner le matin, le dîner à midi, & le souper le soir. On leur donne des livres & du papier pour écrire, à moins que des raisons particulières ne s'y opposent. Autrefois les prisonniers avoient la permission de se promener tous les jours dans la cour. On a vu les raisons qui ont restreint cette permission. Ils ont la liberté d'exercer tous les actes de religion : il y a pour cela une chapelle établie pour eux.

Lorsqu'ils sont malades, ils sont visités par un médecin aux gages du roi, ainsi que d'un chirurgien. S'ils veulent se confesser, un prê-

* Autant que celles de la Bastille ne sont pas occupées par un grand nombre de prisonniers.

tre destiné à cet usage, est à leur disposition. En cas qu'il y ait des prisonniers sans secours, privés d'habillemens, le gouverneur est obligé de leur en fournir, au moins une partie : & afin que cet entretien des prisonniers soit indépendant de la bonne ou de la mauvaise fortune de l'état, le gouvernement a déterminé une somme fixe pour chacun, relative à son rang, à sa condition ; savoir, un citoyen à 5 livres ; un prêtre, un financier, un juge ordinaire, 10 livres ; un lieutenant-général des armées, 24 livres ; un maréchal de France, 30 livres, &c. &c.

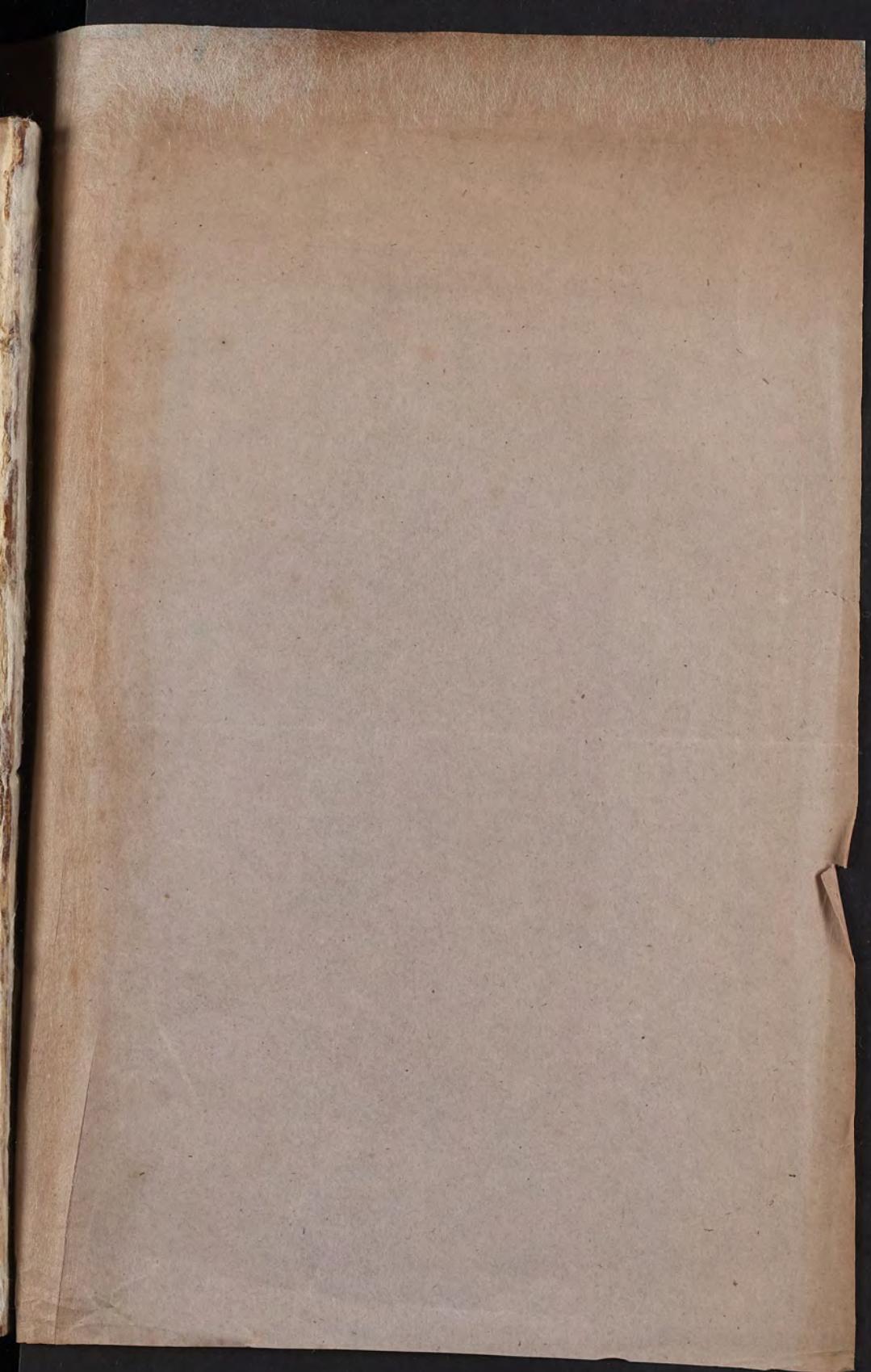
Voilà l'institution fondamentale du château de la Bastille : voilà le code législatif de sa régie. Qu'on porte maintenant ses regards sur l'univers entier. Qu'on lise l'Histoire politique de tous les empires, on n'en trouvera aucun, dont les prisonniers d'état soient pourvus aussi abondamment des choses nécessaires, & traités avec plus de douceur & d'humanité. Si cette régie a dégénéré ; si ses principes ont été corrompus ; si elle n'est pas observée dans son entier ; si on en a violé les loix, c'est que tout ce qui passe par la main des hommes, dégénere & se change en abus : mais il n'en est pas moins vrai que c'est là son institution fondamentale.

L'Auteur des Mémoires en a éprouvé lui-même les premières douceurs. On ne lui refusoit rien, ou presque rien de ce qu'il demandoit. Il se plaint de ce que le fauteuil de sa chambre ne tenoit qu'avec une ficelle. Dans

toutes les prisons ordinaires , une botte de paille est substituée à cette incommodité , & on est bienheureux d'avoir celle-là ; le siege de ce fauteuil ne tint-il qu'avec un fil d'araignée. Il eut la permission de se promener dans la cour deux fois la semaine. A l'égard de la table , elle étoit des plus abondantes. On lui envoyoit tous les matins , ce qu'on appelle le *menu*, où il nottoit les plats qui étoient de son goût , & ceux-ci formoient les services qui composoient son dîner. Cette abondance , dans un lieu où en général on ne la suppose pas , rappelle une avanture d'un prisonnier arrivée à Lisbonne. Un homme pauvre , qui avoit un fort mauvais ordinaire chez lui , fut accusé d'athéisme. L'inquisition le fit arrêter ; on le logea assez proprement , & on le nourrit beaucoup mieux qu'il ne l'étoit chez lui. Sa table étoit composée régulièrement de 4 ou 5 plats qui étoient fort de son goût. Un des Inquisiteurs fut chargé de l'instruire des vrais principes de sa religion. Lorsqu'on crut qu'il en savoit assez pour n'être pas un impie , le grand Inquisiteur vint lui-même en prison & lui dit qu'il étoit libre. Celui-ci lui répondit : mon pere , je vous prie de me laisser ici quelques mois davantage , car je ne crois pas encore tout-à-fait en Dieu.

Pour résumer , je dis que par l'ordre actuel établi dans ce château , tel prisonnier qui , en sortant , voudroit écrire l'Histoire de la Bastille , ne pourroit donner que l'histoire de sa chambre.

F I N.



HISTOIRE

